



BUDGET PRIMITIF 2022

INTRODUCTION DU PRESIDENT – LES PRIORITES 2022	4
LE BUDGET EN CHIFFRES	19
L'EQUILIBRE DU BUDGET	20
LA REPARTITION DES RECETTES	21
TABLEAU DE SYNTHESE	23
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	25
TERRITOIRES SOLIDAIRES	26
ENVIRONNEMENT	33
NUMERIQUE	41
COOPERATION INTERNATIONALE	44
ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	48
ECONOMIE INNOVATION	49
AGRICULTURE	62
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	70
TOURISME	76
FORMATION PROFESSIONNELLE	80
ORIENTATION	86
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	88
TRANSPORTS	89
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE	100
PATRIMOINE DES LYCEES	101
EDUCATION JEUNESSE	105
APPRENTISSAGE	111
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	115
CULTURE	120
SPORTS	131
VIE CITOYENNE	134
EUROPE	136
EUROPE	138
OPTIMISATION DES RESSOURCES	146
COMMUNICATION	147
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	149
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	157
RESSOURCES HUMAINES	169

LE VOTE PAR FONCTION	173
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE	173
Les AP et AE créées et modifiées par fonction	176
Affectations votées dans le cadre du BP 2022	186
Modification des dates limites d'affectation pour les AP/AE	195
LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE	197
LES DISPOSITIONS DIVERSES	198
Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement	198
Admissions en non-valeur et créances éteintes	198
Créances éteintes	199
Régularisation de la reprise de la Dotation Régional d'Equipe ment Scolaire (DRES)	200
Neutralisation des amortissements	200
Provisions	200
Autorisations	200
Créations de postes	201
INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION des AP / AE	202
Nettoyages et clôtures d'AP/AE	202
Caducité des AP/AE	208
Changement de libellés	209

INTRODUCTION DU PRESIDENT

2022 marquera le début d'exercice plein et entier d'une nouvelle mandature. 2022 sera aussi le début d'une nouvelle ère suite à la crise sanitaire, bien qu'elle ne soit pas encore complètement derrière nous. 2022 sera également le moment d'un débat politique national qui aura nécessairement des incidences sur les années suivantes. Le budget 2022 de notre Région s'inscrit dans ce contexte inédit sur le plan politique pour l'échelon régional mais également inédit sur le plan des finances publiques. Les orientations budgétaires 2022 ont permis de présenter le projet régional pour le mandat et les choix budgétaires d'investissement, d'action publique et de maîtrise de la dette projetés sur les prochaines années.

Ce budget 2022 s'inscrit dans cette trajectoire politique et budgétaire, en traduisant d'ores et déjà des actions prioritaires que la Région déploiera autour de six grandes priorités marquées pour la solidarité, l'égalité, la résilience et l'innovation.

Ces six priorités impactent les grandes compétences régionales, elles déterminent un certain nombre d'éléments particulièrement structurants : budget record pour les transports afin de développer le ferroviaire, engager la conversion écologique du transport routier et déployer de nouvelles solutions de mobilités rurales ; investissements majeurs pour les lycées et l'éducation dans un souci de préserver le pouvoir d'achat des familles et accompagner les jeunes ; niveaux jamais atteints de la formation professionnelle en lien avec les compétences économiques régionales pour créer de nouvelles opportunités liées aux transitions en cours ; dialogue de confiance et renouvelé avec les territoires pour favoriser leur développement malgré leurs disparités.

Ces priorités répondent également aux préoccupations premières de nos concitoyens, au-delà des compétences régionales, c'est le cas lorsque la Région se mobilise pour faire reculer la désertification médicale. Dans tous ces domaines, l'engagement contre le réchauffement climatique constitue un fil rouge de l'action régionale.

Au niveau des masses financières, ce budget est historiquement élevé avec plus de 1,9 milliards d'euros qui sont inscrits pour 2022, avec un taux d'épargne brute (178,7 M€) de 14,8 %, et une prévision de capacité de désendettement de 6,6 ans à la fin 2022. L'emprunt d'équilibre conséquent (19% des recettes) prévu en 2022 est permis par la bonne gestion passée. A la fin 2020, derniers chiffres consolidés connus à ce jour, la Région Centre-Val de Loire conservait, en effet, le 2^{ème} taux le plus bas d'endettement des régions françaises avec 69,6 %.

François BONNEAU

LES PRIORITES 2022

Priorité à la santé de toutes et tous

L'accès aux soins pour tous les habitants est aujourd'hui la première priorité régionale. La situation inacceptable de la désertification médicale impose une mobilisation de tous car l'accès aux soins pour tous constitue un des principaux engagements de la République. La Région, dépassant ses propres compétences, s'est engagée pleinement pour agir avec détermination par des politiques innovantes face aux conséquences directes de l'absence de réponses concrètes de l'Etat depuis trop d'années. Le Plan 100 % Santé de 2019 a ainsi permis d'accélérer les actions : accroissement important des formations sanitaires, maisons pluridisciplinaires de santé, équipements de télémédecine, salariats des médecins, prévention...

Cet engagement déterminé pour l'offre de santé, sur toute la région, représente aussi un marqueur fort de solidarité avec les territoires et les collectivités locales engagés pour l'amélioration du quotidien de tous les habitants.

C'est dans cet esprit que l'année 2022 verra l'accélération d'actions massives pour la formation, l'accueil et l'installation de professionnels de santé sur l'ensemble des territoires.

Elles se traduiront, tout d'abord, par la poursuite d'investissements pour la création **de cinq nouvelles Maisons de Santé Pluridisciplinaires et Centre de Santé** permettant ainsi d'atteindre le nombre de **120 structures d'exercice regroupé, créées ou en création fin 2022**.

Ces lieux de proximité indispensables aux territoires, élaborées avec les collectivités locales et les acteurs de la santé, accueilleront ainsi de nouveaux professionnels de santé qui viendront s'ajouter au **plus de 1000 professionnels dont 363 médecins** qui ont d'ores et déjà fait le choix de s'installer dans les MSP de la région.

Répondre à l'urgence de l'accès aux soins, c'est également anticiper les évolutions de l'exercice des professionnels de santé dans leur diversité. Aux côtés de l'exercice libéral en MSP, largement soutenu par la Région, l'intérêt de médecins pour le salariat se confirme.

La Région, **avec la création du GiP Pro Santé** lui permettant de recruter des médecins salariés, est la première Région à avoir opéré un tel virage. Les vingt premiers médecins engagés en 2021 et la création de six Centres Régionaux de Santé démontrent l'intérêt d'une offre correspondant aux évolutions de l'exercice médical. C'est pourquoi, **en 2022, elle poursuivra ses efforts pour que trente médecins salariés supplémentaires** puissent s'installer sur les territoires les plus carencés en offre de soins par vingt chefs de clinique assistants que la Région a décidé de financer, devant être répartis dans chacun des départements de la région afin que les internes y soient accueillis.

Outre ses interventions pour le développement de l'installation de médecins, la Région a engagé un dispositif inédit pour l'accueil des jeunes professionnels en finançant **la création de Résidences « Pro-Santé »** notamment pour les territoires accueillant des étudiants en formation dans leurs établissements médicaux. Anticiper les nouvelles formes de pratiques, c'est enfin accompagner le développement autour de **l'apport du numérique et de la e-santé, solutions** innovantes pour l'accès aux soins en proximité que la Région soutiendra en 2022.

Se battre pour l'accès aux soins, c'est aussi refuser l'inacceptable. Notre région ne peut être une des rares à ne pas disposer de faculté dentaire. L'engagement de la Région est là aussi total,

elle mobilisera 3,5 M€ pour la création **d'une faculté régionale d'odontologie** afin que l'Etat décide d'une ouverture dès 2022.

La crise sanitaire qui a mis à l'honneur les premières lignes, a montré combien les professionnels de santé étaient démunis face aux suppressions de postes, fermeture de lits, engorgement des services, manque de personnels.

La Région va ainsi accélérer pour accroître encore le nombre de places dans les formations d'infirmières, d'aides-soignants, au moment où nous connaissons un vieillissement de la population et une augmentation des maladies chroniques.

Face à ce défi, **la Région fixe pour 2022 une ambition forte pour les formations sanitaires et sociales en accélérant la croissance du nombre d'élèves formés et en mobilisant un des budgets par habitant les plus importants en France.** Elle est, par ailleurs, une des premières à assurer la gratuité des études et elle engagera la **revalorisation des indemnités de stage** pour les étudiants infirmiers, ergothérapeutes et masseurs-kinésithérapeute.

Sur la période de 2019 à 2022, ce seront **216 places de formation infirmière supplémentaires** qui auront été créées ainsi que **322 places de formation supplémentaires d'aide-soignante**, soit au total en 2022, un effectif de **1 416 étudiants infirmiers en 1^{ère} année et 1 365 élèves aide-soignant** auxquelles s'ajoutent **80 places de parcours DEFI** financées avec l'appui des crédits du PACTE régional d'investissement dans les Compétences.

Au cours de l'année 2022, la Région accroîtra donc encore les efforts pour élever les quotas et l'accueil des élèves dans les IFSI et IFAS. **Elle rééquilibrera aussi ces quotas afin de mieux correspondre aux réalités de terrain et des besoins et une action forte sera particulièrement menée pour le Loiret. Plusieurs équipements bénéficieront de rénovation, d'extension et de nouveaux projets seront engagés.**

La région continuera également en 2022 d'appeler à la revalorisation des métiers hospitaliers, à l'amélioration des conditions de travail et une plus grande logique territoriale dans le recrutement des élèves des instituts de formations sanitaires et sociales. L'urgence est grande et tous les leviers doivent être actionnés à tous les niveaux, comme la Région et les collectivités le font et le feront.

Soutenir la création de lieux d'exercice au plus près des habitants, former et accueillir toujours plus de professionnels, investir dans les bâtiments et les équipements notamment numériques, salarier des médecins, financer les formateurs, développer la santé environnementale sont autant de leviers que la Région, aux côtés de ses partenaires, engage en 2022 pour accélérer la reconquête de l'accès aux soins pour chacun et chacune, sur tous les territoires de la région.

Priorité à l'emploi et au développement de nouveaux modèles face aux défis des transformations sociales, économiques, climatiques et technologiques

Dans le contexte de sortie de crise sanitaire, l'emploi est au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Les compétences d'orientation et de formation bénéficient d'une mobilisation exceptionnelle de la part de la Région qui a choisi de faire du sujet de l'emploi et des compétences l'une de ses grandes priorités. Cet engagement se traduit par un budget conséquent (le troisième après celui de l'éducation et celui du transport).

En 2022, la Région sera donc aux côtés des entreprises pour les accompagner dans leurs projets de recrutement et notamment pour celles qui rencontrent le plus de difficultés pour trouver les compétences sur le territoire. Face aux transformations en cours, elle accélèrera une évolution des politiques de formation afin d'accompagner les mutations et de porter un effort sans précédent pour favoriser la création de 20 000 emplois de demain, d'ici la fin du mandat, au service du développement économique durable, dans les secteurs de l'écologie, de l'énergie, du développement numérique, de la réindustrialisation, ou encore des services à la personne...

La priorité sera également donnée aux demandeurs d'emploi et aux personnes les plus éloignées de l'emploi afin qu'ils retrouvent le chemin de l'insertion professionnelle, leur permettant de s'épanouir dans une activité professionnelle choisie, de se réaliser et pour un certain nombre d'entre eux, de sortir de la précarité. La Région soutiendra le **développement de Territoires Zéro Chômeur et développera un partenariat étroit avec les Départements pour que les bénéficiaires du RSA entrent plus nombreux dans les formations conduisant à l'emploi.**

La Région apportera un engagement massif sur certaines filières en tension pour lesquelles une action renforcée dans le domaine de la formation peut aider les entreprises à faire face à leurs besoins de recrutement. C'est par exemple ce que produisent les DEFI dans les domaines de la santé, de l'industrie, du commerce et des services, dispositif qui aura déjà permis de former directement et proposer un contrat à plus de 1350 demandeurs d'emploi fin 2021. Pour autant et malgré les efforts, certaines entreprises continuent de rencontrer des difficultés pour trouver des collaborateurs du fait d'un manque d'attractivité de certains métiers. Pour celles-là, la Région proposera dès 2022 un accompagnement particulier qu'elle financera via le **PACTE, pour les aider à élaborer de nouvelles stratégies de recrutement.**

Pleinement consciente des **enjeux liés à l'information et à l'orientation**, particulièrement face aux difficultés de recrutement, la Région choisit pour 2022 de rassembler l'ensemble des actions mises en œuvre sur le territoire régional autour d'une même identité. Elle concentrera également son action sur la mise en visibilité des métiers, leur représentation concrète, positionnant la formation dans les salons et les forums comme des leviers de la construction d'un parcours conduisant aux métiers de demain.

Dans ce domaine, la Région est attentive à donner à chacun et chacune les mêmes chances, contribuant ainsi à réduire les inégalités liées à des raisons sociales, économiques, géographiques ou culturelles. Ces actions essentielles qui peuvent faciliter l'accès à la formation puis à l'emploi de certains publics représentent un engagement de **la Région de plus de 6 M€ en 2022. Ces crédits visent par exemple à financer des actions de lutte contre l'illectronisme.**

Concernant la réduction des freins à l'accès à la formation, la Région a décidé de mettre en œuvre des **Tiers-Lieux de Compétences**, espaces qui permettront, en **grande proximité des territoires, le développement d'une offre de formation de qualité** en présentiel. Cet engagement de la Région de **plus de 3 M€ en 2022** rapprochera également des espaces ruraux des offres de formations programmées dans les pôles urbains. En complément des Tiers-Lieux de compétences, la Région poursuivra également le **Combo Parfait** pour réduire encore les freins à la mobilité pour les 16-25 ans en prenant notamment en **charge une partie de leurs frais de transport et d'hébergement, voire de leur permis de conduire.**

L'ensemble de cette action régionale pour la formation professionnelle et l'orientation est donc tournée vers l'emploi, la qualité des emplois et l'accompagnement des entreprises pour qu'elles puissent recruter.

Agir pour une économie innovante et reterritorisée

L'action régionale en matière d'économie s'est considérablement transformée et s'est accrue lors du dernier mandat avec les nouveaux transferts de compétence, la prise en compte des besoins économiques des territoires et surtout en raison du volontarisme régional pour le développement économique. La création de l'agence Dev'Up en est un symbole et une première au niveau national. Quelle que soit la forme de cette action économique (guichets, appels à projets ou partenariats avec les réseaux compétents), la Région assume, à chaque étape de la vie des entreprises, son rôle majeur en matière de développement économique : de la création de l'entreprise à son accompagnement dans les moments difficiles, qu'elle soit une entreprise artisanale ou une ETI, la Région adopte une approche au plus près des réalités quotidiennes des entreprises et des territoires, articulée notamment avec les EPCI. **En 2022, elle montera ainsi en puissance sur l'immobilier d'entreprise, avec la SEM territoires et développement, et sur le développement de fonds d'investissement avec 4 M€ mobilisés permettant un effet levier de dix.**

Mais ce budget n'exprime pas uniquement les solutions à apporter aux besoins immédiats des entreprises, il poursuit des objectifs, particulièrement en 2022, de **transformation de l'économie pour répondre à l'urgence climatique et à la concrétisation de l'égalité femmes – hommes, mais aussi aux défis de la relocalisation et de la territorialisation de l'économie, du numérique, de la cybersécurité.**

La Région créera **un accélérateur et un CAP transition écologique** pour accompagner les acteurs dans une démarche de progrès, ainsi qu'un **appel à projet relocalisation, territorialisation et diversification**, pour renforcer l'ancrage des emplois à travers des circuits plus localisés, visant à ce que la chaîne de valeur bénéficie davantage aux territoires. Ce modèle économique nouveau appelle à des mutations dans les process de fabrication vers des pratiques moins consommatrices de matières, d'énergie et moins génératrices de déchets, avec de nouvelles modalités de distribution et d'organisation de la logistique... **L'économie circulaire, les filières de matériaux biosourcés, l'écoconception ou encore l'économie de fonctionnalité seront particulièrement soutenues.**

C'est également, par la diversification de leurs activités que les entreprises trouveront de nouvelles voies pour construire de nouveaux modèles. De nombreux savoir-faire sont disponibles et pourront aussi être mobilisés pour des activités répondant à des besoins majeurs pour notre avenir. Cette dynamique s'articulera avec la volonté de la Région d'engager un nouvel élan pour l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'emploi. Aux côtés des CAP asso et des CAP développement renforcés, la Région développera sur l'ensemble du territoire, un **réseau d'accompagnement structuré des projets associatifs** et de l'ESS. Elle lancera un **appel à projet dédié à l'innovation sociale**, elle mettra en place d'un **dispositif de soutien aux créations de sociétés coopératives (SCIC).**

Par ailleurs, la Région proposera le renouvellement pour trois ans du Plan pluriannuel d'actions Régional pour l'entrepreneuriat des femmes marquant ainsi sa volonté de poursuivre et d'accroître ses efforts pour développer l'accompagnement à la création, à la reprise, et à la croissance des entreprises dirigées par les femmes, notamment dans les territoires fragiles et auprès des jeunes. Pour cette nouvelle convention, la participation financière de la Région a augmenté de 166%.

Dans cette perspective, ce budget prévoit de nouveaux outils qui, loin de se superposer à l'existant, répondent à des besoins précis.

Agir pour une région numérique innovante et responsable

L'accélération de l'accompagnement des transformations numériques est un enjeu déterminant pour notre région. Construire, imaginer, soutenir le numérique de demain, passe par le développement de l'écosystème et le soutien aux réseaux. **Le Fonds Loire Valley Invest renforcé** permettra d'accompagner les initiatives. **Les Humans Tech Days**, marqueurs de notre vision, seront renouvelés et seront l'occasion de repenser la feuille de route sur les années futures. Par ailleurs, la médiation numérique au travers du **Hub numérique de territoire sera développée notamment en lien avec les Tiers Lieux**. La Région aura, en 2022, une attention pour les acteurs qui font vivre la culture du numérique et particulièrement les fablabs et les « makerspaces » qui sont sur le territoire une courroie essentielle de l'appropriation des usages du numérique par le grand public et les entreprises.

La Région continuera d'accompagner et renforcera son action auprès de ces entreprises pour leur permettre de se doter des compétences et des infrastructures qui les aideront à se développer et à faire face, par exemple, aux enjeux de la cybersécurité. Investir cet enjeu permettra aux entreprises et collectivités d'acquérir et de diffuser la culture de la maîtrise du risque (actions pro-actives) et, d'autre part, d'apporter un accompagnement dans la réponse aux incidents (activités réactives).

La Région consolidera son **engagement dans le projet de Climate Data Hub** qui doit, à travers la mobilisation de la donnée, proposer des services dédiés au suivi, à l'adaptation et à la prise en compte des effets du changement climatique.

Enfin, nous engagerons, en 2022, une nouvelle phase de développement de la stratégie numérique en concertation avec l'ensemble des acteurs en lien étroit avec le Conseil Régional du Numérique qui connaîtra une évolution structurelle.

Agir pour l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur comme leviers d'investissement dans l'avenir

S'agissant de l'innovation, la Région maintiendra en 2022 **un haut niveau de financement des CAP recherche et développement**. Mais l'émergence de projets innovants ne se limite pas à la question financière. La détection, l'intégration à des réseaux de proximité et l'accompagnement constituent des leviers immatériels qui sécurisent les projets et en attirent de nouveaux. C'est pourquoi la Région continuera d'apporter un **soutien financier aux pôles de compétitivité**. Il s'agit là d'une intervention majeure de la Région, au service du renforcement des points forts de notre région de de nouvelles relocalisations.

Dans le contexte de **l'élaboration du prochain SRDE2I qui sera adopté en 2022**, le volet économie et innovation du budget 2022 marque nos priorités d'avenir : une Région très attentive au développement d'une économie porteuse de priorités sociales et écologiques.

Concernant la recherche, les crédits des appels à projets serviront en particulier à soutenir de nouveaux projets afin de renforcer les liens entre la recherche et les réalités quotidiennes des habitants. Les crédits 2022 correspondent à une phase intermédiaire entre la fin des paiements des actuels APR et le démarrage des nouveaux.

La trajectoire budgétaire du volet enseignement supérieur et recherche est en accord avec ces valeurs. Une autorisation d'engagement « **aides à la vie étudiante** » est notamment créée et **traduit la priorité donnée à la jeunesse**. Dans un territoire qui doit renforcer son attractivité auprès de la jeunesse, cette ligne budgétaire permettra notamment de fournir un soutien psychologique aux étudiants, problématique essentielle et trop souvent oubliée des politiques publiques. Plus largement, pour l'enseignement supérieur, les crédits d'investissement seront en augmentation dans les années à venir, en lien avec le démarrage des opérations du CPER 2021-2027.

Priorité à la transition écologique et énergétique pour faire face à l'urgence climatique

La transition écologique et énergétique est une autre priorité politique régionale, particulièrement dans le lien avec les territoires. En tant que cheffe de file « climat », la Région s'appuie sur le processus participatif de la COP régionale, impliquant les acteurs régionaux, afin de simplifier, accélérer, massifier le passage à l'acte et pour atteindre les objectifs climat-énergie du SRADDET. La déclaration de l'état d'urgence climatique et sociale proposée à l'assemblée régionale en décembre 2021 se veut comme un nouvel accélérateur de cette COP régionale.

En matière de politique énergétique, la Région entend **renforcer le service public régional de l'énergie**, en articulant et harmonisant le nouveau dispositif France Rénov de l'Etat par les outils régionaux (SEM énergie, ALEC, EIE et PTRE) déjà en place. Pour 2022, la priorité sera **d'offrir plus de visibilité et de lisibilité, pour les particuliers**, pour les collectivités et pour les professionnels, des services et dispositifs de financement de la rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments tertiaires. L'enjeu est d'accélérer et de massifier les projets. La Région veillera à l'efficacité des projets soutenus à travers une qualité de travaux (matériaux biosourcés source d'emploi et de filières locales) et un suivi pour garantir la bonne exécution des travaux et le respect des normes d'isolation.

L'Assemblée pour le climat et la transition énergétique (ACTE) copilotée par la Région et l'Etat prendra de l'ampleur en 2022 pour offrir un cadre clair, partagé et négocié avec les Départements et les collectivités afin de faciliter le déploiement de projets territoriaux. La Région porte l'idée que les citoyens et les territoires doivent se réapproprier la question énergétique. **Le projet LIFE-LETsGO4Climate, lancé fin 2021 se structurera en 2022**, visant ainsi à accélérer la production des Energies Renouvelables (EnR) et les changements de pratiques de consommation énergétique au travers de « communautés d'énergie ».

Concernant la production d'énergie, la Région n'ayant aucun pouvoir réglementaire se positionne en accompagnement des projets de production, qu'ils relèvent de la méthanisation, de l'éolien ou du photovoltaïque. Nous amplifierons notre accompagnement des acteurs des territoires, des élus, des citoyens et des opérateurs dans des projets locaux partagés de production d'EnR. Nous inciterons à ce que l'épargne citoyenne soit investie localement. Enfin, la Région déclinera sa stratégie hydrogène vert en animant le **réseau avec le comité « Hydrogène au Centre-Val de Loire »** et en accompagnant des projets et usages expérimentaux.

En matière de gestion des déchets, la Région veillera à décliner les objectifs qu'elle a fixé à travers le PRPGD et le SRADDET en correspondance avec la loi. Ces documents de planification visent en effet à faire respecter les objectifs et les dispositions légales. En 2022, nous soutiendrons les priorités de ce document, notamment la priorité donnée à la réduction des déchets à la source, la mise en place les outils pour réduire et recycler les déchets du BTP et le traitement spécifique des biodéchets.

Agir pour une reconquête de la biodiversité

Concernant la préservation de la qualité de l'eau et la reconquête de la biodiversité, la Région engagera **un plan de renaturation** visant à rendre opérationnelles les mesures du Plan Biodiversité concernées. Ce plan s'attachera à **réduire les îlots de chaleur dans les villes, à favoriser la végétalisation des cours d'établissement scolaire, à préserver les espaces ruraux**, notamment par des opérations de réimplantation de haies, de bosquets, d'espace de refuge pour la biodiversité ordinaire. La Sologne, plus grand espace naturel d'Europe, sera au cœur des priorités à travers l'engagement de la Région **contre l'engrillagement** et pour la valorisation touristique et économique de ce territoire fragile. Face à l'extinction de la biodiversité en cours, l'enjeu est d'importance.

L'action de renaturation est aussi un enjeu d'investissement dans les services rendus par la Nature, notamment à travers la reconquête des zones humides, extrêmement efficaces pour le stockage du carbone et pour l'atténuation des inondations. La préservation et la **reconquête**

des zones humides constitue un élément central de la politique de l'eau. En la matière, la Région renforcera ses moyens d'action et envisagera de nouvelles modalités d'intervention pour agir fortement sur ses priorités : réduction des pollutions diffuses responsable de la dégradation de la qualité de l'eau, accompagnement les changements de pratiques culturelles, maintien du bon fonctionnement écologique du cycle de l'eau.

Enfin, la Région entend concrétiser la création d'un « **PNR sud Berry** », dit PNR « bocage » pour à la fois valoriser le paysage bocager, qui a une forte qualité écologique, développer un tourisme patrimonial vert et le maintien d'une agriculture fondée sur l'élevage paysan.

L'action régionale pour l'environnement est désormais structurée, globale et résolue. Elle est surtout nécessaire pour répondre au défi majeur de notre siècle, sur notre territoire, en lien avec l'ensemble des autres collectivités et l'Etat.

Agir pour une agriculture et une alimentation tournées vers l'avenir

Le Centre-Val de Loire est marqué par l'importance et la diversité de son agriculture régionale. La Région souhaite accompagner toutes les agricultures et travailler avec tous les acteurs des filières pour favoriser les évolutions culturelles, réglementaires, économiques en cours. La politique agricole régionale soutient l'évolution des systèmes agricoles vers des productions de qualité, une écologisation des pratiques et une meilleure valorisation régionale des productions.

Le budget 2022 est un budget de transition pour l'agriculture, en poursuivant des modalités d'interventions reconnues, notamment les Cap'Filières, avant un budget 2023 lié au FEADER 2023-2027, qui démarrera dans un contexte nouveau puisque les Régions verront alors une évolution de leur périmètre d'intervention.

Concernant le maintien et l'installation, la démographie agricole régionale est vieillissante et un pic des départs en retraite est attendu d'ici à 2025. **La stabilisation du nombre d'exploitations agricoles est un enjeu central pour la Région.** C'est pourquoi l'effort en faveur des aides à l'installation et à la transmission sera maintenu.

Concernant le bio, la volonté régionale est de **quadrupler la surface en Agriculture Biologique pour atteindre 15 % de la SAU régionale.** Pour cela, la Région soutiendra les acteurs en charge de l'animation et du développement régional de l'agriculture biologique. La Région participera également aux coûts de la certification et du maintien en agriculture biologique.

L'un des enjeux du mandat portera sur l'alimentation afin qu'elle soit plus durable. La Région entend ainsi **promouvoir le « bien manger », c'est-à-dire une alimentation locale et de qualité, conformément à la stratégie alimentaire régionale.**

Cette stratégie devra s'appliquer en premier lieu dans les services de restauration scolaire de nos lycées. Des efforts pour adapter la restauration collective ont été engagés depuis plusieurs années, en anticipation du cadre réglementaire qui s'impose désormais (lois EGALIM puis « Climat et résilience »). **D'ici à 2027, la volonté est d'atteindre un approvisionnement à 100 % en local (pour les productions existantes sur le territoire régional) et à 50 % en agriculture biologique.** Dès 2022, plusieurs leviers seront actionnés tels que présentés dans la stratégie alimentaire des lycées.

Au-delà des actions en faveur de l'alimentation dans nos lycées, plusieurs autres actions en faveur d'une alimentation durable seront poursuivies en 2022 :

- Le **développement des capacités de transformation en région**, notamment sur des produits de qualité, à forte identité et le soutien aux filières agro-alimentaires intermédiaires.
- **Le soutien à la consommation en région des productions régionales en développant les interfaces entre producteurs et consommateurs** (lycées, plateforme de distribution, marchés, agriculture urbaine, hôtellerie et restauration, Projets Alimentaires Territoriaux, AMAP...).
- **La montée en puissance de la marque alimentaire « C du Centre »** doit participer à renforcer cette dynamique (actuellement plus de 1 500 produits et 128 entreprises sont référencés) en appuyant la renommée des productions et des spécialités du Centre-Val de Loire, auprès des visiteurs comme des habitants.
- Le soutien aux restaurateurs en lien avec la stratégie régionale du tourisme en faveur de « l'art de vivre », ainsi qu'à l'œnotourisme, à la promotion de la gastronomie régionale et des produits du terroir.

Priorité au pouvoir d'achat des familles, à la jeunesse et aux solidarités

La Région Centre-Val de Loire est pionnière en matière d'engagement pour l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation, elle a été en effet la 1^{ère} Région de France à initier la gratuité des transports et des manuels scolaires. Cette action pour **le pouvoir d'achat des familles, dans toutes ses dimensions, représente aujourd'hui en moyenne plus de 1300 € par an et par lycéen pour les familles**. Cet objectif en faveur de la réussite de tous les jeunes se poursuivra bien évidemment en 2022.

La réussite éducative dépend du cadre de vie et des conditions de travail au sein des lycées, c'est pourquoi **la Région assurera un fort investissement de plus de 78 M€ sur l'année 2022**, avec la construction du lycée de Hanches en Eure-et-Loir, l'extension du lycée Maurice Genevoix dans le Loiret ou encore la construction d'un gymnase au lycée Beauregard dans l'Indre-et-Loire. Ces investissements dans les bâtiments des lycées, qui seront à un niveau sans précédent lors du mandat, prendront tout leur sens **avec le programme COEPI, qui produira ses premiers effets d'économie d'énergie dès 2022**, limitant ainsi l'impact de la hausse globale du coût de l'énergie.

Pleinement engagée, la Région Centre-Val de Loire va au-delà de ses compétences obligatoires en alimentant le fonds social régional qui accompagne les jeunes et les familles en difficultés. C'est dans ce même esprit que la Région continuera **de porter les dispositifs 100 % Education qui ont soutenu plus de 300 projets en 2020-2021**. Les réalisations récentes ont permis le déploiement de projets de sensibilisation des jeunes aux questions des discriminations, addictions, sécurité et bien-être ; des aménagements de différents espaces dans le cadre des projets participatifs ; d'ateliers autour de la pratique théâtrale via Aux Arts Lycéens... Cette action concrète, avec et au service des jeunes, donne chaque année des perspectives aux lycéens qui dépassent le cadre scolaire et qui leur permettent de s'ouvrir à des nouveaux enjeux.

Par ailleurs, l'apprentissage restera un enjeu majeur malgré la recentralisation, marqué par un investissement auprès de ses **91 CFA pour un montant de plus de 12 M€**. Il s'agit notamment de pouvoir développer l'offre de formation avec l'évolution des métiers et des pratiques de formation. Pour aller au-delà, le Conseil régional élabore avec le Rectorat la carte des formations et **finance les CFA à hauteur de 6,141 M€** avec l'ambition de soutenir les formations fragiles sur les territoires, d'amorcer le lancement de nouvelles formations et d'informer sur l'apprentissage via la compétence régionale de l'orientation.

Agir pour notre jeunesse, l'émancipation et la citoyenneté

L'action de la Région pour ses jeunes sera également particulièrement appuyée en cette **année 2022 avec les Etats Généraux de la Jeunesse**. Le soutien régional aux acteurs jeunesse, à l'accès au numérique et à la mobilité européenne des jeunes en sont des marqueurs forts. Mais cette nouvelle étape de la politique jeunesse régionale sera construite à partir des conclusions des Etats généraux qui donneront lieux à de nouvelles actions en cours d'année.

Le Conseil Régional des Jeunes sera encore pleinement associé à l'élaboration des politiques publiques et mettra en œuvre des projets portés par ses membres, au-delà des Etats généraux. Plus largement, ce sera également une année de co-construction de l'Acte II pour « Faire vivre la Démocratie Permanente dans la région ».

L'action régionale en matière de sport sera également renforcée dans sa dimension jeunesse afin de **mieux accompagner la formation des jeunes dans l'accession au haut niveau**, y compris dans le lien que maintiendra la région avec les clubs amateurs et professionnels de haut niveau. Par ailleurs, les programmes d'actions régionales qui s'inscriront dans la double perspective de **la coupe du monde de Rugby 2023** (pour laquelle la Région accueillera sur son territoire une équipe de premier plan en camp de base et une « première » avec la coupe du monde de rugby scolaire) et **des Jeux de Paris 2024** seront tournés vers l'ambition que la jeunesse s'empare de ces événements fédérateurs. Enfin, concernant l'accès au sport pour tous,

la Région maintiendra ses politiques emblématiques de soutien aux clubs, aux manifestations sportives, aux comités régionaux et de financement des matériels sportifs.

De son côté, le monde de la culture a été profondément affecté par la crise. La politique culturelle régionale restera ambitieuse et s'adaptera aux enjeux et actualités du secteur car il est nécessaire de redonner des perspectives à un secteur essentiel à nos vies et à notre société. La reprise se fait, mais tout reste très fragile. Les pratiques du public évoluent et la Région sera à l'écoute pour accompagner au mieux et de façon agile ces transformations et les accompagner dans toutes leurs dimensions. **C'est pourquoi la Région maintiendra en 2022 son budget pour l'action culturelle à un haut niveau.**

Cette année portera par ailleurs l'ambition d'**expérimenter et de déployer les Territoires de culture**, avec la volonté de faire vivre les droits culturels sur tous les territoires. Elle poursuivra l'appui aux acteurs culturels pour apporter leur pierre à l'édifice des défis de l'urgence climatique et sociale, enchanter la transition écologique, et accompagner le secteur dans l'adoption de pratiques éco-responsables.

L'action vie citoyenne régionale passera également par une ambition résolue **pour l'Egalité entre les femmes et les hommes**. En travaillant cette orientation stratégique en transversalité dans tous ses champs d'intervention, en interne comme au sein de ses politiques publiques, la Région entend mobiliser l'ensemble de ses leviers et moyens. Avec une nouvelle délégation de plein droit, la Région Centre-Val de Loire affirme son exigence de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette dimension s'intégrera dans un projet global d'égalité avec un volet territorial et une traduction dans le projet de l'administration régionale. Ainsi **l'année 2022 sera marquée par l'élaboration d'une feuille de route pour fixer les priorités** et mettre en œuvre une politique pour l'égalité Femmes-Hommes selon une approche intégrée.

En parallèle, la Région poursuivra les actions engagées pour lutter contre les discriminations de genre et pour l'égalité. En janvier, elle sera ainsi signataire de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif 2021-2024.

Agir pour une ambition internationale solidaire

L'action régionale se traduit de longue date à travers des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale qui sont une composante essentielle du projet de notre Région, un des leviers mis en œuvre pour relever les défis du dérèglement climatique et de la détérioration de notre environnement, de l'érosion de la biodiversité, de la lutte contre la pauvreté, des bouleversements économiques en cours.... La période que nous traversons démontre que tout abandon des valeurs fondamentales de notre société contribue à des fracturations graves. Avec les crises que nous traversons, nos modes de vie sont interrogés, nos capacités à être solidaires tout autant. Cette année sera l'occasion de réaffirmer l'ambition de solidarité internationale, tant par le maintien des dispositifs d'échanges de coopération et de financements que par de la prospective pour devenir un territoire accueillant.

Priorité au transport collectif, décarboné et aux mobilités durables

Au sortir d'une crise qui a ébranlé le modèle du transport collectif comme jamais, l'année 2022 sera centrale à la fois pour **la reconquête d'une clientèle plus nombreuse en favorisant le pouvoir d'achat des habitants**, pour **transformer le service multimodal REMI rendu aux habitants** pour qu'il soit en phase avec la transition énergétique à travers une mobilité régionale adaptée à chaque territoire, notamment aux territoires ruraux.

La mise en œuvre de ces ambitions régionales trouve particulièrement sa traduction dans les nouveaux contrats passés par la Région :

- Les nouvelles délégations de service public régionales de **cars Rémi dans le Loiret et l'Eure-et-Loir en 2021, pour le Berry** (Indre et Cher) en 2022 puis en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher en 2023 permettent de mettre en œuvre concrètement dès cette année le **verdissement des véhicules des lignes régulières de car Rémi, avec l'arrêt total du diesel d'ici 2028**, tout en proposant une desserte répondant mieux aux usages et aux besoins de mobilités. Elles donnent aussi un cadre pour pouvoir projeter de nouvelles formes de mobilités innovantes sur les territoires, en particulier les plus ruraux.
- **La convention Région-SNCF pour les trains Rémi arrive quant à elle à échéance fin 2021**. La Région a engagé des discussions en vue de mettre en œuvre un conventionnement qui assure une amélioration du service rendu aux habitants dans un cadre financier soutenable par la Région.

Pour préparer ce nouveau modèle, la Région investit dès maintenant massivement dans le renouvellement de son parc de matériel ferroviaire. **32 nouvelles rames se déploient progressivement sur les lignes Rémi Express** et permettent de proposer aux usagers de meilleures conditions de mobilité. De nouvelles acquisitions s'engagent pour une dizaine de rames neuves supplémentaires, pour parachever le renouvellement des rames Corail arrivant en fin de vie, tant sur les dessertes Paris-Etampes-Orléans que Paris-Chartres-Le Mans.

En parallèle, la rénovation à mi-vie des rames monte en puissance, puisqu'elle s'engagera pour les rames circulant notamment sur les lignes Orléans-Tours et Paris-Chartres. Ces investissements massifs, inédits par leur ampleur dans l'histoire de la Région, devront à la fois mieux répondre aux attentes nouvelles des voyageurs et conduire la SNCF à améliorer son exploitation et à limiter le coût pour la collectivité régionale.

Des équipements de maintenance sont d'ailleurs financés par la Région pour amplifier ces améliorations : **un nouvel atelier à Orléans-Québec pour l'accueil des 32 rames en cours de réalisation d'ici 2023**, un nouvel atelier à envisager dans le secteur de Chartres et un équipement complémentaire à Saint-Pierre-des-Corps à horizon 2025.

En parallèle, les travaux de sauvegarde des lignes de desserte fine, issus de l'accord avec l'Etat de 2020, monteront particulièrement en puissance en 2022 : **travaux en cours sur Tours-Loches, Tours-Chinon, Dourdan-La Membrolle, avec également des premières échéances sur la ligne du Blanc-Argent**. Cette année, toutes les lignes de desserte fine du territoire seront donc en cours de rénovation, preuve d'un engagement exemplaire et déterminé de la Région en faveur d'une mobilité ferroviaire sur tout le territoire, des Métropoles jusqu'aux zones moins densément peuplées.

La Région demande avec force au Gouvernement d'engager dès le début 2022 les négociations afin de définir les priorités en termes d'études et de travaux à réaliser au sein du CPER 2021-2027 avec des financements à venir sur la mobilité dès 2023.

La relation aux usagers Rémi n'est pas en reste : après l'arrivée de la billettique sur les cars scolaires, dont le déploiement précurseur s'achèvera sur le Loiret en 2022, c'est au tour du **déploiement de la billettique sur toutes les lignes régulières de car**, qui se mettra en

place afin de proposer un service amélioré aux voyageurs (information en temps réel, vente digitale) et de plus en plus multimodal (train et car). **La mise en place d'une centrale d'appel unifiée Rémi au 1^{er} janvier** pour les voyageurs utilisateurs des trains et des cars réguliers et scolaires témoigne de cette dynamique visant à effacer les anciennes frontières au sein du nouveau réseau régional Rémi. Elle complètera les informations fournies par la **nouvelle plateforme JVMalin, mise en œuvre dès fin 2021**.

Enfin, 2022 verra le déploiement, en Indre-et-Loire, avant sa généralisation sur toute la Région, d'un **nouveau système d'information d'inscription aux transports scolaires Rémi** et de gestion avec l'ensemble des acteurs en responsabilité. Le service sera très amélioré pour les familles et simplifié pour les agents régionaux et pour les syndicats locaux.

Enfin, la relation aux territoires sera au cœur de nos discussions **avec la poursuite de la dynamique des nouvelles mobilités rurales dans un contexte de mise en œuvre de la nouvelle loi LOM**. Des concertations s'engagent déjà, territoire par territoire, pour dessiner les actions à mener, soit dans le cadre des nouvelles DSP, soit dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional vélo, ou dans des cadres nouveaux qui se préciseront en 2022 au fil des concertations.

L'effort sans précédent que la Région mène en faveur d'une mobilité collective et propre est donc le fait marquant de ce budget 2022, au bénéfice de tous les territoires et de tous les habitants de la Région.

Priorité aux projets de territoires et à l'attractivité de notre région

L'égalité et la solidarité entre les territoires structurent de longue date la politique d'aménagement du territoire de la Région. Cette action reconnue des territoires, des communes et des partenaires a permis aux collectivités territoriales de construire les voies de leur développement territorial durable et harmonieux. Cette politique de solidarité territoriale est décisive pour la concrétisation de nombreux projets d'équipements, l'accélération du déploiement du haut débit dans le cadre des conventions avec les Départements, ou encore le renforcement de l'équilibre territorial entre les territoires urbains, périurbains et ruraux dans notre région où il existe des disparités importantes en termes démographiques, économiques, d'accès à l'emploi et aux services. Cet engagement place le Centre-Val de Loire dans le peloton de têtes des régions en matière d'investissements en direction des territoires infra-régionaux.

Dans un moment de fortes incertitudes liées aux crises sanitaires et climatiques en cours et où les finances locales de certaines collectivités sont éprouvées, la Région souhaite maintenir cet engagement auprès des collectivités territoriales de la région. La volonté régionale est de garantir le principe de solidarité en direction de tous les territoires, en leur permettant de continuer à déployer des projets en cohérence avec les besoins des populations, et les nécessaires transitions à conduire.

Les actions financées en 2022 reposeront sur plusieurs dispositifs en lien avec les collectivités territoriales de la région : Communes, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomérations, Métropoles, Pays, Pôles d'équilibre territorial et rural, Parcs Naturels Régionaux, et bien sûr Départements. Les contractualisations proposées par la Région aux collectivités infrarégionales se mettent en œuvre dans le cadre d'un dialogue continu, en proximité et en transparence. En premier lieu, les CRST se veulent le reflet de la conception régionale d'un aménagement du territoire équilibré et respectueux des initiatives locales et des particularismes locaux. Ils seront l'objet d'une évolution en 2022.

Par ailleurs, la Région apporte aux Départements une contribution essentielle et indispensable pour permettre le déploiement du Très Haut Débit sur la totalité du territoire régional. C'est une mesure d'équité envers tous les habitants de la Région pour un accès égal aux services numériques, afin de ne pas laisser se développer de fractures numériques entre les territoires de la Région. En 2022, les Départements seront autorisés à mobiliser les aides prévues par la Région et qui n'ont à ce jour pas été utilisées. Par ailleurs, de nouvelles conventions Région-Départements seront élaborées qui feront place à un volet investissement et à des moyens de fonctionnement dans le cadre de la formation prioritaire des personnes tributaires du RSA.

Les projets financés en 2022 participeront à **l'amélioration de la vie quotidienne des habitants** : des **maisons de santé** ; des **espaces publics de qualité et performant** sur le plan environnemental ; des actions en faveur d'un **habitat de qualité** (logement social, logements en faveur des personnes âgées...) ; des **équipements publics culturels et sportifs modernes** ; des investissements en faveur des mobilités douces ; des investissements pour l'isolation et la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics ; des soutiens aux projets économiques et aux actions en faveur du tourisme ; des actions en faveur de la biodiversité et la diversification des activités agricoles.

Dans le cadre des CRST, **le dispositif « A VOS ID »** sera poursuivi pour soutenir l'émergence et la structuration d'initiatives porteuses de développement. La Région favorise ainsi la mise en mouvement des territoires et valorise les approches collaboratives ascendantes. C'est un dispositif qui peut être complémentaire du programme européen LEADER sur les territoires ruraux, et leur combinaison permet aux acteurs d'amplifier véritablement leur pouvoir d'agir et leurs capacités d'initiatives localement. Le réseau Oxygène-Lab des transitions accompagnera plus particulièrement la capitalisation et l'échange d'expériences des pratiques inspirantes autour de la transition sur les territoires, ainsi que la mise en réseau des initiatives portées par les acteurs des territoires.

Les CRST porteront donc, en 2022 encore, des investissements d'avenir pour nos territoires. En parallèle, le travail pour une nouvelle étape de contractualisation sera engagé permettant de fixer des perspectives d'avenir correspondant aux nouveaux enjeux de notre territoire identifiés dans le SRADDET.

Le tourisme au cœur de l'attractivité régionale

Enfin, la Région porte un grand intérêt au développement du tourisme sur ses territoires. Il s'agit d'un maillon essentiel à l'attractivité régionale et à son économie globale. C'est dans cet esprit que la Région poursuit pour 2022 son soutien au développement de nouvelles offres touristiques en lien avec les filières prioritaires que sont le patrimoine, les itinérances douces et l'art de vivre **grâce au CAP Développement.**

Le budget régional 2022 est engagé dans l'investissement et le soutien à l'hébergement touristique. Cet enjeu majeur pour le territoire régional motivera **un plan d'investissements inédit de 1 M€**, mobilisé pour relancer et développer l'investissement dans l'immobilier touristique. En parallèle, la Région portera **le CAP Hébergement à hauteur de 1,6 M€ pour diversifier l'hébergement**, améliorer la qualité de l'offre dans le respect des enjeux environnementaux.

L'éco-tourisme avec ses itinérances douces est en plein essor dans notre région avec ses nombreux circuits à l'instar de la Loire à Vélo avec ses 1,2 millions de visiteurs annuels. La **Région poursuivra ses investissements Vélo-route**, en lien avec les Départements, avec 30 M€ inscrits pour le Canal d'Orléans, Cœur de France à vélo dans le Cher ou encore Bourges Etang du Puy. La Région soutiendra toujours également le Comité Régional du Tourisme à hauteur de 3,228 M€ pour la mise en œuvre de la stratégie marketing, l'observation de l'activité touristique et la professionnalisation des acteurs, ainsi que pour le renforcement de l'attractivité de notre territoire au plan national et international.

Enfin, forte d'une évolution importante du nombre de touristes depuis 2019, malgré la crise sanitaire, la Région développera **en 2022 une troisième saison des Nouvelles Renaissances**, qui s'appuiera sur ses quatre piliers fondateurs, la culture, la nature le patrimoine et la gastronomie, et proposera la mise en valeurs des savoir-faire des femmes et des hommes qui habitent notre région.

Les priorités clairement énoncées se déclinent dans les différents chapitres du budget 2022. Elles structureront les investissements et l'action régionale en 2022, mais également lors des années suivantes, dans la continuité des engagements posés lors des orientations budgétaires. Ces choix budgétaires prennent également le relai de l'action de soutien économique et social mise en œuvre durant la crise et du plan de relance engagé depuis un an.

Avec un budget à un niveau très élevé notamment en termes d'investissement, la Région fait le choix d'un soutien historique au développement économique social et environnemental de son territoire. Elle fait des indispensables mutations des leviers pour une nouvelle étape des développements pour avancer résolument vers :

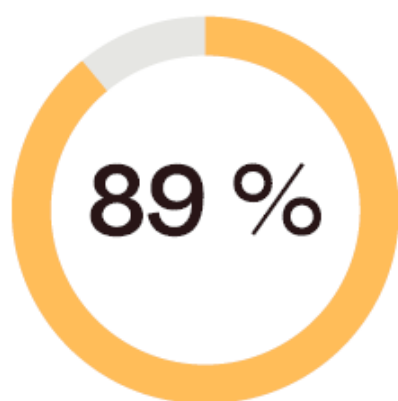
- Une région de la qualité de vie et de la solidarité
- Une région au développement économique articulé aux enjeux environnementaux
- Une région au budget ambitieux et maîtrisé.

LE BUDGET EN CHIFFRES

1,906 MD€*

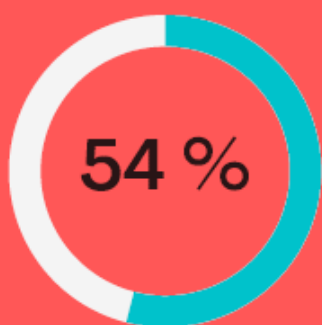


*hors réaménagement de dette



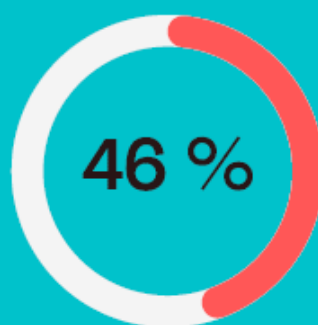
**part du budget de la Région
consacré directement aux
interventions régionales à
destination des habitants et
des territoires
soit 1,701 Md€**

**En section de
fonctionnement**



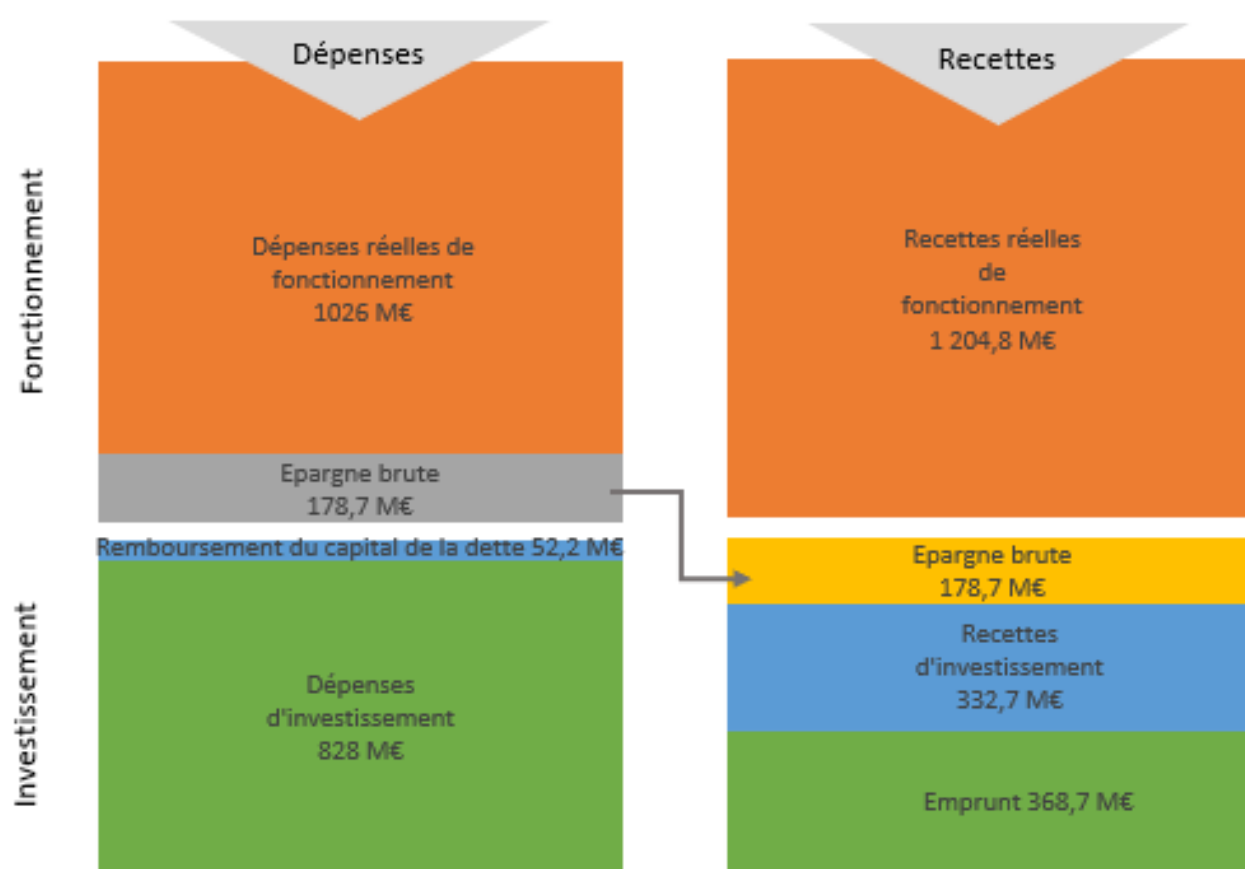
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,028 Md€ afin de poursuivre la relance économique et sociale, le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des jeunes mais aussi à maintenir les services de transports routiers.

**En section
d'investissement**



L'effort d'investissement en faveur du territoire régional attendra le niveau record de 828 M€ pour l'année 2022 (hors dette):
- 799,9 M€ pour les politiques régionales dont 324,5 M€ pour l'acquisition de matériel TET, de rames Rémi Express, pour la réalisation du nouveau technicentre à Orléans et pour la sauvegarde des lignes de desserte fine du territoire.

L'EQUILIBRE DU BUDGET



LA REPARTITION DES RECETTES

Les recettes prévisionnelles de l'exercice 2022 s'élèvent, hors emprunt, à 1,204 Md€ en fonctionnement et 332,772 M€ en investissement soit 1,537 Md€ au total.

Les recettes d'investissement

Elles sont essentiellement composées de recettes fléchées sur des dépenses identifiées. Ces recettes affectées représentent près de 251 M€ sur 332 M€ de recettes soit 75,6 %. Il s'agit :

- du remboursement par l'Europe des sommes versées par la Région au titre de la gestion des fonds européens (121,4 M€)
- de la subvention de l'AFITF pour l'acquisition des 32 rames TET (117,5 M€ en 2022 pour une dépense régionale de 215,9 M€ sur cet exercice, soit une avance de trésorerie de la Région qui se répercute sur l'emprunt à hauteur de 98,42 M)
- de la participation de France Compétence au financement des investissements dans les CFA (12,1 M€)

Les recettes d'investissement sont également complétées par des subventions exceptionnelles de l'Etat (13,4 M€) au titre du plan de relance et de l'Europe (21,4 M€) au titre de React-EU pour les travaux de rénovation énergétique dans les lycées de la Région.

Les recettes de fonctionnement

Elles sont également marquées par des recettes affectées importantes pour la gestion des fonds européens (53,5 M€), le Pacte régional d'investissement dans les compétences (65 M€) ou le financement des CFA (6,9 M€).

L'exercice 2022 voit également la poursuite de la baisse des dotations versées à la Région, pour les TET (-9,8 M€, dernière année de diminution) et pour les dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (-3,3 M€).

En revanche, les recettes de fiscalité augmentent fortement entre les BP 2021 et 2022, à 740,45 M€. La recette de TVA reversée par l'Etat représente désormais la principale recette de la Région. Elle est attendue en hausse de 58,7 M€ à 562,5 M€, suite au redémarrage rapide de l'activité économique en 2021 et aux perspectives d'évolution de la consommation retenue par l'Etat pour 2022 (+5,2 %).

En tenant compte de la réforme de l'apprentissage intervenu en 2020, **les recettes fiscales et dotations de la collectivité en 2022 (1,015 Md€) repassent enfin juste au-dessus du niveau des recettes 2019, avant la crise sanitaire (1,007 Md€), après les baisses importantes de 2020 (974,8 M€) et 2021 (996 M€ estimé au CA).**

Les conséquences de long terme de la crise sanitaire pour les finances régionales sont donc l'annulation de trois années de la croissance moyenne des recettes fiscales de la Région, pour une inflation 2019-2021 de 3,2 % et une inflation anticipée en 2022 à +1,5 %. Cela se traduit par **30 à 40 M€ de diminution structurelle de l'autofinancement régional**, que la nouvelle dynamique de croissance des recettes ne compensera pas.

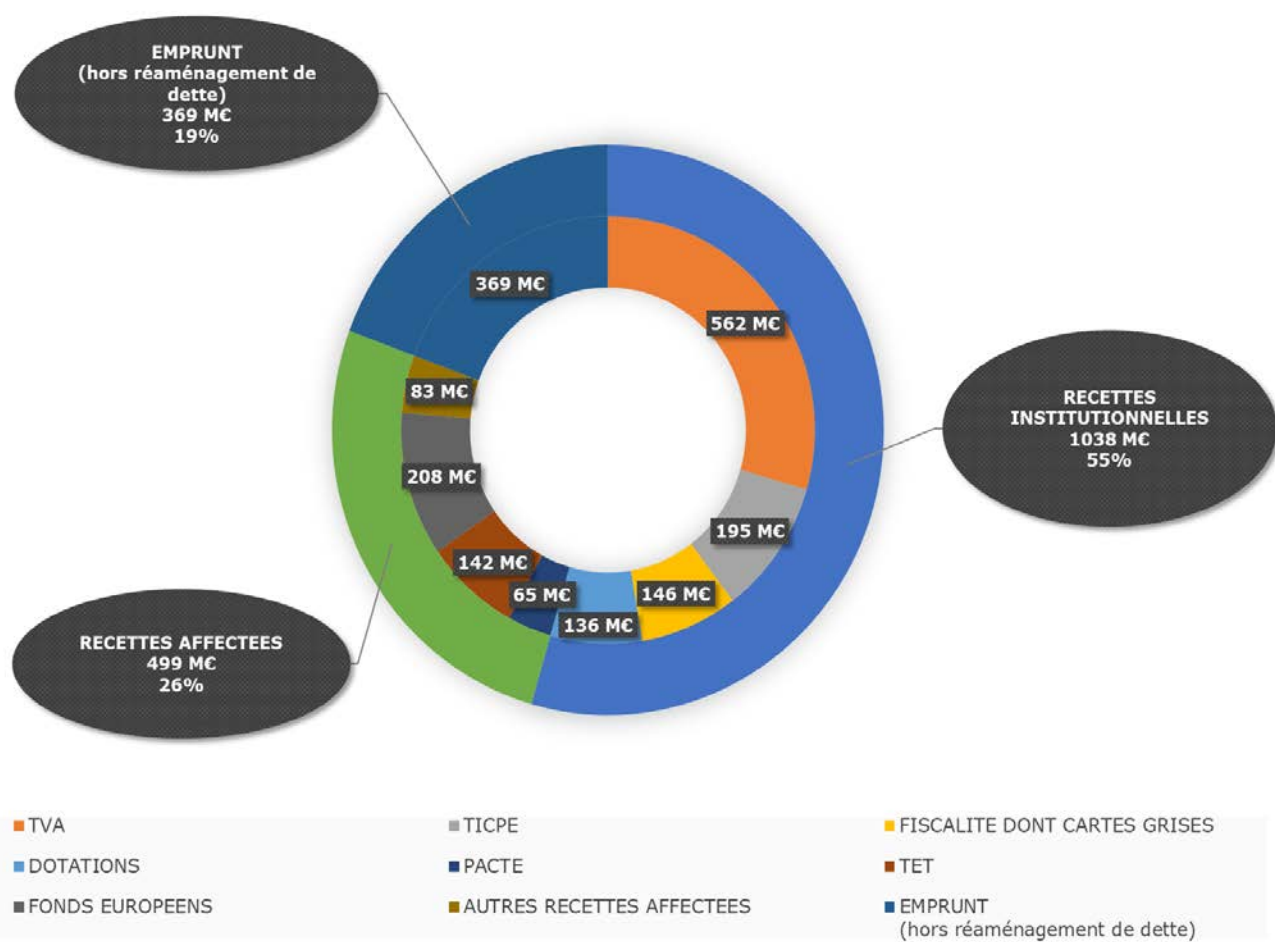


TABLEAU DE SYNTHÈSE

	DEPENSES		RECETTES		
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022	AP / AE
FONCTIONNEMENT	989 481 070	1 026 087 700	1 145 123 070	1 204 835 200	413 323 472
TERRITOIRES SOLIDAIRES	4 150 000	4 700 000	-	-	1 010 000
ENVIRONNEMENT	9 440 000	9 097 000	2 281 000	875 000	70 000
NUMERIQUE	4 100 000	3 737 000	270 000	-	5 177 000
COOPERATION INTERNATIONALE	1 180 000	1 195 000	23 000	-	1 030 000
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	18 870 000	18 729 000	2 574 000	875 000	7 287 000
ECONOMIE INNOVATION	25 296 000	26 297 000	-	300 000	19 318 500
AGRICULTURE	7 204 000	7 647 000	-	-	7 350 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	8 158 500	6 500 000	-	-	5 489 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 100 000	2 751 000	-	-	3 082 000
TOURISME	4 019 200	3 876 500	-	-	3 530 500
FORMATION PROFESSIONNELLE	137 961 000	136 266 000	71 526 700	65 400 000	79 921 000
ORIENTATION	3 300 000	3 650 000	-	350 000	2 450 000
ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	188 038 700	186 987 500	71 526 700	66 050 000	121 141 000
TRANSPORTS	364 733 000	387 997 000	9 689 000	34 500 000	138 660 000
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	364 733 000	387 997 000	9 689 000	34 500 000	138 660 000
PATRIMOINE DES LYCEES	9 473 100	9 244 000	2 091 143	108 800	4 090 000
EDUCATION JEUNESSE	48 126 900	55 267 500	9 643 457	10 193 300	2 721 000
APPRENTISSAGE	7 700 000	6 859 200	400 000	300 000	8 305 000
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	52 946 600	54 237 500	300 000	5 975 000	54 788 300
CULTURE	24 400 000	24 579 000	776 000	45 300	25 355 000
SPORTS	4 000 000	4 000 000	-	-	3 326 000
VIE CITOYENNE	486 000	470 000			420 000
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	147 132 600	154 657 200	13 210 600	16 622 400	99 005 300
COMMUNICATION	4 000 000	3 900 000	-	-	3 900 000
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	17 066 000	17 730 000	30 000	-	8 426 000
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	44 678 770	47 908 000	976 709 000	1 017 875 800	15 000 000
RESSOURCES HUMAINES	150 000 000	152 000 000	3 730 770	3 525 000	4 350 000
OPTIMISATION DES RESSOURCES	215 744 770	221 538 000	980 469 770	1 021 400 800	31 676 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	51 831 000	53 575 305	54 933 000	53 575 305	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	3 131 000	2 603 695	995 000	1 039 000	
REGION BENEFICIAIRE FINAL			11 725 000	10 772 695	
EUROPE	54 962 000	56 179 000	67 653 000	65 387 000	15 554 172

	DEPENSES		RECETTES		
	BP 2021	BP 2022	BP 2021	BP 2022	AP / AE
INVESTISSEMENT	787 579 000	890 220 000	631 937 000	711 472 500	500 708 112
TERRITOIRES SOLIDAIRES	78 051 000	69 500 000	-	-	31 192 708,47
ENVIRONNEMENT	6 189 000	5 138 000	-	-	150 000
NUMERIQUE	1 270 000	360 000			360 000
COOPERATION INTERNATIONALE	130 000	125 000			100 000
STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE	85 640 000	75 123 000	-	-	31 802 708
ECONOMIE INNOVATION	39 010 000	33 000 000	5 693 900	8 000 000	37 921 500
AGRICULTURE	6 090 000	6 800 000	-	-	6 230 000
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	25 000 000	21 850 000	-	-	4 488 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	7 000 000	8 350 000	-	-	14 100 000
TOURISME	6 065 000	5 050 000	-	-	8 000 000
FORMATION PROFESSIONNELLE	2 410 000	2 020 000			680 000
ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	85 575 000	77 070 000	5 693 900	8 000 000	71 419 500
TRANSPORTS	241 850 000	347 880 000	145 621 000	118 445 000	253 400 000
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	241 850 000	347 880 000	145 621 000	118 445 000	253 400 000
PATRIMOINE DES LYCEES	102 976 985	133 906 000	1 066 000	13 420 700	30 510 000
EDUCATION JEUNESSE	27 526 515	18 504 900	359 000	359 000	20 220 000
APPRENTISSAGE	12 091 400	12 091 400	-	-	5 131 000
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	2 000 000	4 400 000	610 000	1 010 000	2 675 000
CULTURE	8 260 100	7 744 700	311 100	960 000	4 349 500
SPORTS	1 300 000	1 600 000	-	-	2 600 000
VIE CITOYENNE	150 000	55 000			60 000
FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE	154 305 000	178 302 000	2 346 100	15 749 700	65 545 500
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	6 284 000	28 140 000	-	-	45 990 000
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	120 000 000	62 179 000	349 283 000	426 461 800	15 000 000
OPTIMISATION DES RESSOURCES	126 284 000	90 319 000	349 283 000	426 461 800	60 990 000
PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES EUROPEENS	93 825 000	121 386 000	110 888 000	121 386 000	
INTEGRATION DE LA DIMENSION EUROPEENNE	100 000	140 000			
REGION BENEFICIAIRE FINAL			18 105 000	21 430 000	
EUROPE	93 925 000	121 526 000	128 993 000	142 816 000	17 550 404

STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

TERRITOIRES SOLIDAIRES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	270 000,00	740 000,00
Autorisations de programme	34 779 650,00	-3 586 941,53

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
TERRITOIRES SOLIDAIRES	Fonctionnement	4 150 000,00	4 700 000,00	0,00	0,00
	Investissement	78 051 000,00	69 500 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
INITIATIVES DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	Fonctionnement	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00	0,00
	Investissement	1 000 000,00	500 000,00	0,00	0,00

Les crédits prévus en fonctionnement, à hauteur de 1,25 M€, permettront de soutenir à la fois des initiatives collaboratives de développement local, ainsi que les actions mises en place dans le cadre du réseau Oxygène.

Les crédits de paiement prévus à hauteur de 0,5 M€ en investissement ont vocation à soutenir des opérations liées à l'économie sociale et solidaire (insertion par l'activité économique, cafés associatifs, épiceries sociales ou solidaires), l'économie circulaire (recycleries/ressourceries, plates-formes de stockage, tri, valorisation de produits en fin de vie en vue d'un réemploi), les usages numériques émergents comme les tiers lieux (espaces de co-working) ou encore les nouveaux services itinérants.

CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE

- Les autorisations de programme

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2430	31/12/2028	CRST 2 BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS	8 210 000,00
AP	2022	2431	31/12/2028	CRST 2 VENDOMOIS	9 620 000,00
AP	2022	2432	31/12/2028	CRST 2 LOIRE VAL D'AUBOIS	5 680 000,00
AP	2022	2433	31/12/2028	CRST 2 PAYS DE VALENÇAY	6 420 000,00

37 CRST ont été signés sur le territoire régional (y compris Pays de Bourges, Pays Gâtinais et Agglomération de Montargis interrompus à mi-parcours dans le cadre d'une fusion), pour un montant total contractualisé de plus de 400 M€. Fin 2021, cinq territoires avaient bénéficié d'un 2^{ème} CRST (Issoudun et Champagne berrichonne, Touraine Vallée de l'Indre, Tours métropole, Brenne, Giennois) pour un montant de 71,595 M€.

Les créations d'AP pour un montant de 29,93 M€ correspondent à des territoires dont le Contrat s'achève en 2022 et susceptibles de bénéficier d'un CRST 2.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	2426	31/12/2027	CRST 2 PETR SOLOGNE	8 620 000,00	-2 379 000,00
AP	2013	1712	31/12/2023	CRST MONTARGIS	8 790 000,00	-870 231,53

Il est proposé d'ajuster le montant des AP au montant contractualisé dans le cadre des CRST.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE	Fonctionnement	1 695 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00
	Investissement	56 200 000,00	52 970 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement prévus en investissement (52,97 M€) concernent pour une part encore minoritaire (prévision de 13,36 M€) les CRST 2, les premiers CRST, dont le dernier a été signé en 2020, produisant encore pleinement leurs effets sur l'année 2022 (avec un reste à mandater sur engagé de 59 M€ au 1^{er} janvier 2021).

Parmi les dossiers restant à mandater, on peut citer des équipements nautiques (Briare, Dun/Auron, Chabris, Châteauneuf/Loire, Amboise); des maisons de santé (Epernon Châteauroux, Chinon, Vendôme, Neuvy St Sépulcre, Chevilly); des projets culturels (muséum d'histoire naturelle d'Orléans, médiathèque d'Henrichemont, chapelle du conservatoire de Tours); des opérations touristiques (centre d'interprétation de la Renaissance à Anet, itinéraire nord Loire à Vélo à Donnery, bureau d'information touristique à Mézières-en-Brenne); des

opérations relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - NPNRU (parc des Bâtes à Dreux, groupe scolaire quartiers nord de Blois, aménagements quartier des chaises à St Jean de la Ruelle) ou encore des projets d'isolation de bâtiments publics (salle polyvalente de Gallardon, gymnase de Neuvy St Sépulcre, collège de Meung/Loire, complexe nautique d'Orléans La Source).

Les crédits prévus en fonctionnement (2 M€) permettront également d'honorer des opérations en cours (Reste à mandater de 1 M€ au 01/10/2021) ou à engager en 2022, essentiellement au titre des premiers CRST (développeur territorial, animations Contrats Locaux de Santé, plans climat, projets alimentaires de territoire, plate-forme mobilité, inventaires biodiversité...).

HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1762	31/12/2027	LOGEMENT DES JEUNES : INTERMEDIATION LOCATIVE	270 000,00

La création d'une nouvelle AE pour l'intermédiation locative est nécessaire pour prolonger le dispositif sur la nouvelle période.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2014	1721	31/12/2025	E-LOGEMENT (FONCT)	200 000,00	40 000,00

S'agissant de l'abondement de l'AE concernant le e-logement, elle doit permettre de soutenir le fonctionnement de la plate-forme en 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
HEBERGEMENT ET LOGEMENT SPECIFIQUE	Fonctionnement	80 000,00	73 000,00	0,00	0,00
	Investissement	5 660 000,00	4 900 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement s'élèvent à 73 K€ en fonctionnement et 4,9 M€ en investissement.

Ils soutiennent principalement :

- o Des opérations liées à l'hébergement des personnes âgées ou handicapées pour 4,4 M€ en investissement inscrits au titre des conventions Région-Départements 2015-2021 qu'il s'agisse d'investissements dans les établissements (EHPAD) ou de maintien à domicile (PIG dans l'Indre et le Cher, résidences seniors dans le Cher...) ou en faveur de l'habitat inclusif en Indre et Loire.

- o Des actions liées à l'hébergement des jeunes : 73 K€ en fonctionnement (intermédiation locative, plateforme e-logement) et 0,45 M€ en investissement (principalement résidences sociales dans le Loir et Cher et l'Indre et Loire).

PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- o un montant de 80 k€ sur l'AE 2015-18237 « THD FONCTIONNEMENT BERRY NUMERIQUE (18) » relative à la contribution statutaire de la Région au fonctionnement 2022 du SMO Berry Numérique
- o un montant de 80 k€ sur l'AE 2015-28204 « 28 - TRES HAUT DEBIT (FONCT) » relative à la contribution statutaire de la Région au fonctionnement 2022 du SMO Eure-et-Loir Numérique
- o un montant de 30 k€ sur l'AE 2015-36202 « 36 - TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT » relative à la contribution statutaire de la Région au fonctionnement 2022 du RIP 36
- o Un montant de 122 k€ sur l'AE 2015-41201 « THD FONCTT VAL DE LOIRE NUMERIQUE (37-41) » relative à la contribution statutaire de la Région au fonctionnement 2022 du SMO Val de Loire Numérique.

- Les autorisations de programme

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	0702	31/12/2022	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2022	1 000 000,00
AP	2022	2434	31/12/2022	THD 18 (2021-2023) SUITE 1ERE PHASE	3 849 650,00

Les créations d'enveloppes correspondent à l'AP annuelle fonds de développement du sud, ainsi qu'à l'AP nécessaire à la poursuite du financement du très haut débit dans le Cher (phase initiale de déploiement).

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2021	2344	31/12/2023	THD 45 1ERE PHASE (FIN 2023)	410 450,00	-337 710,00

L'ajustement de l'AP relative au THD 45 est nécessaire au vu du montant restant réellement à verser dans le cadre de la 1^{ère} phase au vu des contrats signés.

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- o un montant de 1 M€ sur l'AP 2022-0702 « FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2022 » pour le financement 2022 de projets structurants (THD essentiellement) au bénéfice de SMO numériques ou de collectivités du sud régional

- o un montant de 3 849 650 € sur l'AP 2022-2434 « THD 18 (2021-2023) SUITE 1ERE PHASE » relative au déploiement du très haut débit dans le Cher au bénéfice du SMO Berry Numérique
- o un montant de 72 740 € sur l'AP 2021-2344 « THD 45 1ERE PHASE (FIN 2023) » relative au déploiement du Très Haut débit dans le Loiret au bénéfice du Conseil départemental du Loiret.

Prolongation des autorisations ouvertes au titre des Conventions Région-Départements

Année	n° enveloppe	Libellés	fin d'affectation
2015	18205	CD 18 HBGT PERSONNES AGEES	31/12/2021
2015	18206	CD 18 HBGT JEUNES	31/12/2021
2015	18207	CD 18 FONDS PA	31/12/2021
2015	28209	CD 28 EURELIALES	31/12/2021
2015	36204	CD 36 PIG PA	31/12/2021
2015	36212	CD 36 HBGT PERSONNES HANDICAPEES	31/12/2021
2015	37210	CD 37 HBGT JEUNES	31/12/2021
2015	41205	CD 41 HBGT PERSONNES AGEES	31/12/2021
2015	41209	CD 41 HBGT JEUNES	31/12/2021
2016	45201	CD 45 HBGT PERSONNES AGEES	31/12/2021
2018	37222	CD 37 LIAISON DOUCE RILLE-HOMMES	31/12/2021
2018	37223	CD 37 MAISON DE LA FORET	31/12/2021
2018	37224	CD 37 VUES SUR LOIRE	31/12/2021
2018	41214	CD 41 DOMOTIQUE HLM	31/12/2021
2018	41215	CD 41 RESEAU LECTURE	31/12/2021
2019	18226	CD 18 RESIDENCES SENIORS DOMOTISEES	31/12/2021
2019	18227	CD 18 POLE DE L'ANE ET DU CHEVAL	31/12/2021
2019	18228	CD 18 ABBAYE DE NOIRLAC : JARDIN VITICOLE	31/12/2021
2019	28220	CD 28 REVITALISATION BOURGS CENTRES	31/12/2021
2020	37237	CD 37 HABITAT INCLUSIF	31/12/2021
2021	41224	CD 41 WIFI DANS LES EHPAD	31/12/2021
2021	41225	CD 41 PISTE CYCLABLE BLOIS MOLINEUF	31/12/2021
2021	41226	CG 41 PASSERELLE CYCLO PIETONNE SUR LA LOIRE	31/12/2021
2015	28213	CD 28 CAMPUS INNOVATION CHATEAUDUN	31/12/2021

Les conventions Région-Départements devaient prendre fin au 31 décembre 2021. Cependant, tous les dossiers financés à ce titre n'ont pas été déposés par les maîtres d'ouvrage concernés. Il vous est proposé de repousser d'un an la date de caducité des autorisations de programme ou d'engagement ouvertes au titre des Conventions afin de permettre leur engagement en 2022. L'ensemble des conventions actuelles sera ainsi honoré dans son intégralité. Les crédits de paiement correspondants sont inscrits au titre des activités « hébergement et logement spécifique » pour 4,9 M€ et « projets structurants d'aménagement du territoire » pour 3,2 M€.

Les opérations récurrentes financées au titre des conventions Région-Départements ainsi que les crédits nécessaires au paiement des soldes d'opération sont également proposées au titre des politiques concernées : numérique pour 360 K€, enseignement supérieur (ADESI CD36), tourisme (véloroutes pour 1 M€ et marque Touraine), culture (CD 36).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PROJETS STRUCTURANTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Fonctionnement	350 000,00	312 000,00	0,00	0,00
	Investissement	13 300 000,00	10 200 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement proposés à hauteur de 0,312 M€ en fonctionnement concernent la participation de la Région aux Syndicats Mixtes Ouverts (SMO) numériques pour le déploiement du très haut débit.

En investissement, les 10,2 M€ seront consacrés principalement au financement :

- o du très haut débit à hauteur de 5,8 M€
- o de projets inscrits au titre des conventions Région-Départements pour 3 M€, comme par exemple les nouveaux cottages sur le pôle de l'âne et du cheval dans le Cher (1,1 M€), la revitalisation des bourgs-centres en Eure-et-Loir (0,78 M€), les opérations « Fenêtres sur Loire » (0,4 M€), la liaison douce Rillé-Hommes (0,115 M€) en Indre-et-Loire, ou encore réseau de lecture publique (0,175 M€) en Loir-et-Cher
- o des pôles multimodaux inscrits au CPER 2015-2020 (0,227 M€)
- o d'opérations de restructuration de l'immobilier commercial en centre-ville (0,4 M€).

EXPERTISE MUTUALISEE

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter un montant de 70 k€ sur l'AE 2021-21150 CPER 21-27 Villes au carré pour le fonctionnement annuel de l'association Villes au carré.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
EXPERTISE MUTUALISEE	Fonctionnement	190 000,00	90 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement 2022, à hauteur de 90 K€, correspondent essentiellement (70 K€) au fonctionnement du centre de ressources Politique de la ville et développement territorial Villes au carré, tel que contractualisé au titre du CPER 2021-2027, et accessoirement au soutien de la Région à des réseaux liés au développement territorial (ANPP, A3P).

PLAN SANTE

- Les autorisations d'engagement

Modifications - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	2172	31/12/2022	GIP PRO SANTE	920 000,00	700 000,00

Il est proposé de porter de 0,92 M€ à 1,62 M€ le montant de l'AE destinée au financement du fonctionnement du GIP pro santé et d'affecter un montant de 0,9 M€ sur cette AE pour le financement du fonctionnement du GIP en 2022.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- o Un montant de 0,36 M€ sur l'AP 2021-21151 CPER 21-27 MSP pour permettre le financement d'environ 5 structures d'exercice regroupé conformes au cahier des charges du CPER à destination des collectivités maitres d'ouvrage ou leurs délégataires.
- o Un montant de 0,2 M€ sur l'AP 2021-21152 CPER 21-27 Télémédecine pour permettre le financement de 5 à 10 projets liés au développement de la e-santé dans le cadre d'appels à projets organisés conjointement avec l'Etat et l'ARS, à destination de collectivités, associations, établissements de santé...

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PLAN SANTE	Fonctionnement	585 000,00	975 000,00	0,00	0,00
	Investissement	910 000,00	930 000,00	0,00	0,00

La mise en œuvre du Plan 100% santé élaboré en novembre 2019 s'exprime au travers de plusieurs politiques régionales : le financement des formations sanitaires et sociales, la politique enseignement supérieur et recherche (notamment en 2022, financement des postes de chefs de clinique assistants territoriaux dans les hôpitaux, et projets de recherche en lien avec la santé), les politiques de prévention, notamment dans les lycées ou encore via le soutien à une alimentation de qualité, à la pratique sportive et à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Au titre des Territoires solidaires, la Région poursuit son soutien actif à la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) pour l'accueil de professionnels de santé libéraux, et développe une offre complémentaire en médecine salariée, avec le soutien aux centres de santé, portés par les collectivités locales ou portés par le GIP Pro Santé, qui a recruté une dizaine de médecins et compte une autre dizaine de contacts avancés pour exercer dans les 6 centres de santé régionaux ouverts ou en passe d'être ouverts.

Concernant les crédits de paiement en fonctionnement, un montant de 0,975 M€ est proposé, dont 0,9 M€ pour le fonctionnement du GIP Pro Santé (compte-tenu de l'intervention prévue à hauteur de 0,3 M€ par le FEDER au titre de React-EU), 50 K€ pour le financement de projets liés à l'accès au soin et 25 K€ pour le financement de l'étude portée par l'ARS, préalable à la mise en place du pôle « vieillissement et maintien de l'autonomie » inscrit au CPER.

Concernant les crédits de paiement en investissement, un montant de 0,93 M€ est prévu pour :

- o le financement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires et centres de santé à hauteur de 0,575 M€ (auxquels s'ajouteront environ 1,5 M€ au titre des CRST) dont :
 - 0,3 M€ correspondant au solde de 12 MSP relevant du CPER précédent (comme par exemple Chevilly, Châteauroux la Caravelle, Chinon, Epernon, Bourges Prado)
 - 0,275 M€ pour des projets soutenus au titre du CPER 21-27 : trois projets engagés fin 2021 (Pontlevoy, Cheverny, St Amand Montrond) et cinq projets envisagés pour 2022 (Savonnières, Malesherbes...),
- o le financement de projets liés à la e-santé (à hauteur de 95 K€ dont 20 K€ liés au CPER précédent)
- o l'équipement des centres de santé gérés par le GIP.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ENVIRONNEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	70 000,00	
Autorisations de programme	150 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
ENVIRONNEMENT	Fonctionnement	9 440 000,00	9 097 000,00	2 281 000,00	875 000,00
	Investissement	6 189 000,00	5 138 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2523	31/12/2022	MAINTENANCE DU SI ENVIRONNEMENT	10 000,00

Une AE Maintenance du SI environnement est ouverte et affectée en totalité pour la maintenance informatique du portail web collaboratif de la COP régionale ainsi que pour les logiciels de gestion de projet de la COP Régionale et du programme LIFE LET'sGO4CLIMATE pour un montant de 10 K€.

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- o 1 M€ sur l'AE 2020-2415 SARE - Rénovation énergétique pour déployer le service public de la rénovation énergétique de l'habitat, soutenir l'activité d'animation, de conseil et d'information aux particuliers pour leur travaux de rénovation énergétique sur leur logement, porté par les Espaces Conseil France Renov
- o 0,3 M€ sur l'AE 2020-21250 Animation filière ENR pour soutenir le programme d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet d'installations d'énergies renouvelables (ALEC 37, ALEC 18, Energie Partagée, AFIG...) ainsi que l'étude d'évaluation de la filière méthanisation en région (prestation) et le voyage d'études aux Assises de l'Energie (bénéficiaire ENEDIS).

- o 0,2 M€ sur l'AE 2020-21251 Animation filière rénovation pour soutenir le programme d'actions des centres de ressources Bâtiment (Envirobat, Casbaa...)
- o 10 K€ sur l'AE 2021-21259 CPER 21-27 Energies renouvelables citoyennes Fonctionnement pour soutenir la structuration des collectifs citoyens porteurs de projet ENR (plusieurs associations)
- o 50 K€ sur l'AE 2020-2417 Plan Hydrogène pour l'animation et les événements associés à la feuille de route H2 (prestations).

- Les autorisations de programme

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2323	31/12/2022	SI ENVIRONNEMENT	150 000,00

Une AP SI Environnement de 0,15 M€ est ouverte et affectée en totalité pour les développements informatiques du portail web collaboratif de la COP régionale ainsi que pour les logiciels de gestion de projet de la COP Régionale et du programme LIFE LET'sGO4CLIMATE.

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- o 0,25 M€ sur l'AP 2020-21201 CPER 21-27 - rénovation énergétique des bâtiments pour soutenir les projets lauréats du Concours Ma Maison Eco (les bénéficiaires sont des particuliers)
- o 50 K€ sur l'AP 2020-21201 CPER 21-27 - rénovation énergétique des bâtiments pour les audits de copropriétés du dispositif Energétis Copropriétés (les bénéficiaires sont des syndicats de copropriété)
- o 1 M€ sur l'AP 2020-21202 CPER 21-27- ENR Bois Géothermie pour soutenir les projets d'installation d'énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, géothermie ou solaire thermique) portés par les collectivités, associations ou entreprises
- o 0,1 M€ sur l'AP 2021-21207 CPER 21-27 - ENR citoyennes Investissement pour soutenir les études de faisabilité ou les travaux d'installations d'énergies renouvelables portés par des collectivités, associations ou entreprises.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
TRANSITION ENERGETIQUE	Fonctionnement	3 076 100,00	2 455 500,00	2 226 367,00	800 000,00
	Investissement	3 728 070,00	3 254 500,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits permettent de poursuivre l'animation des filières énergie renouvelable (géothermie, bois énergie, hydrogène...) ainsi que de développer l'animation multiENR, ou encore l'efficacité énergétique des bâtiments. À ce titre, 1,3 M€ sont prévus pour le SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) dont les versements seront couverts par des recettes sur la durée de la convention 2019-2023, dont 0,8 M€ au titre de l'exercice 2022.

Le reste, soit 1,1 M€ de crédits de paiements, est inscrit afin de poursuivre l'animation régionale pour les énergies renouvelables, d'informer les particuliers sur les rénovations énergétiques avec la mise en œuvre des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique, de soutenir les missions du Centre de Ressources pour la Qualité Environnementale du Cadre Bâti ENVIROBAT

Centre, notamment sur l'animation des filières de Matériaux Biosourcés, de mettre en œuvre le plan hydrogène et de soutenir les projets issus de l'appel à projet COP régionale.

Par ailleurs, le projet européen porté par la Région LET'sGO4CLIMATE sur les ENR bénéficie également de subventions FEDER pour les dépenses et les postes (0,741 M€ en 2022) qui figurent au budget de l'Europe.

En dépense d'investissement, les crédits de paiement de 3,254 M€ permettent de poursuivre le soutien de projets relatifs au développement des énergies renouvelables (ENR) cofinancés pour partie par le FEDER (AAP Méthanisation, Contrat d'Objectif Territorial ENR intégrant la géothermie, le bois-énergie et le solaire thermique), à la rénovation énergétique des bâtiments au travers notamment du concours « ma maison éco », dans le cadre du CPER 2021-2027 et de l'AAP « efficacité énergétique des bâtiments » cofinancé par le FEDER, et aux investissements citoyens pour les énergies renouvelables.

GESTION DE L'EAU

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter 0,4 M€ sur l'AE 2020-21253 CPER 21-27 Contrats EAU Centre pour les postes d'animation des contrats de rivière en cours de renouvellement et des SAGE, à destination des syndicats de rivière et des collectivités ayant la compétence GEMAPI.

Il est proposé d'affecter 0,1 M€ sur l'AE 2020-21253 CPER 21-27 Contrats EAU Centre pour les études dans le cadre des SAGE à destination des syndicats de rivière et des collectivités.

Il est proposé d'affecter 50 K€ sur l'AE 2020-21253 CPER 21-27 Contrats EAU Centre pour l'opération Objectif climat 2030 à destination des associations.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 0,1 M€ sur l'AP 2020-21203 « CPER 21-27 CONTRATS EAU CENTRE » pour les travaux de restauration de rivières hors contrat à destination des syndicats de rivière, des collectivités ayant la compétence GEMAPI, des associations et des propriétaires d'ouvrages.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
GESTION DE L'EAU	Fonctionnement	835 000,00	800 000,00	0,00	0,00
	Investissement	500 000,00	300 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits correspondent pour l'essentiel au versement des subventions aux 80 postes pour l'animation des contrats de rivière et aux études.

En investissement, les crédits sont prévus pour le mandatement des dossiers de travaux de restauration de rivières des 40 contrats en cours.

SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1679	31/12/2022	ARBORETUM DES BARRES	60 000,00

Une AE annuelle est ouverte et affectée à hauteur de 60 K€ pour la poursuite de l'animation pédagogique du site de l'arboretum des Barres à Nogent sur Vernisson.

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- o 0,265 M€ sur l'AE 2020-21255 CPER 21-27 Agence Régionale de la Biodiversité pour le versement de la dotation statutaire pour l'année 2022 à destination de l'ARB Centre-Val de Loire
- o 1,133 M€ sur l'AE 2020-21256 CPER 21-27 Conventions vertes pour la mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2022 : programmes d'actions 2022, tableau de bord de l'éducation à l'environnement et au développement durable, programme de formations modulaires à destination des associations conventions vertes
- o 90 K€ sur l'AE 2020-21257 CPER 21-27 LIG'AIR et Santé Environnement pour la mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2022 à destination de LIG'AIR
- o 20 K€ sur l'AE 2020-21257 CPER 21-27 LIG'AIR et Santé Environnement pour la mise en œuvre du règlement d'intervention « Sensibilisation des habitants de la région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens »
- o 0,23 M€ sur l'AE 2021-21262 CPER 21-27 Mobilisation citoyenne pour la mise en œuvre du règlement d'intervention Mobilisation Citoyenne pour le Climat et la Transition Ecologique
- o 0,4 M€ sur l'AE 2020-21254 CPER 21-27 Economie circulaire pour le financement d'actions de mise en œuvre du PRPGD-PRAEC à destination de collectivités, associations, entreprises.
- o 0,15 M€ sur l'AE 2021-21261 CPER 21-27 Observation Enquêtes Déchets Economie circulaire pour la réalisation des enquêtes de l'Observatoire déchets-économie circulaire (marchés publics) à destination de bureaux d'étude/prestataires.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 90 K€ sur l'AP 2020-21205 CPER 21-27 LIG'AIR pour le financement de l'investissement annuel 2022 de l'association.

Il est proposé d'affecter 0,2 M€ sur l'AP 2020-21204 CPER 21-27 Economie circulaire pour le financement d'investissements pour la mise en œuvre du PRPGD-PRAEC à destination de collectivités, associations, entreprises.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SENSIBILISATION ET PRESERVATION DES RESSOURCES	Fonctionnement	2 194 500,00	2 186 651,00	54 633,00	75 000,00
	Investissement	575 500,00	283 226,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits correspondent aux versements aux associations de protection de la nature et de l'environnement dans le cadre des conventions vertes (1,1 M€) et à la dotation statutaire à l'Agence régionale de la biodiversité (ARB).

En investissement, les crédits prévus correspondent aux investissements de Lig'air, aux dossiers aidés au titre de la feuille de route déchets-économie circulaire et pour la mise en œuvre du Plan Régional Déchets (PRPGD), aux mandatements relatifs aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ainsi qu'aux équipements des réseaux associatifs dans le cadre du dispositif des conventions vertes (versement du deuxième acompte de la nouvelle génération de contractualisation triennale 2021-2023).

Les recettes sont prévues en subventions de l'ADEME pour des études et l'observatoire régional des déchets portés par la Région. Par ailleurs, l'observatoire bénéficie également de subventions FEDER pour les marchés d'études et les postes (0,1 M€ en 2022) qui figurent au budget de l'Europe.

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- o 0,462 M€ sur l'AE 2021-2041 Dotation PNR Brenne pour la dotation statutaire 2022 à destination du PNR de la Brenne
- o 0,322 M€ sur l'AE 2021-2043 Dotation PNR Loire Anjou Touraine pour la dotation statutaire 2022 à destination du PNR Loire Anjou Touraine
- o 0,248 M€ sur l'AE 2021-2044 Dotation PNR du Perche pour la dotation statutaire 2022 à destination du PNR du Perche
- o 45 K€ sur l'AE 2020-21258 CPER 21-27 Conservatoire pour le fonctionnement du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire.
- o 288 280 € sur l'AE 2021-21263 CPER 21-27 PNR Brenne pour l'aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2022 à destination du PNR de la Brenne
- o 174 405 € sur l'AE 2021-21264 CPER 21-27 PNR Loire Anjou Touraine pour l'aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2022 à destination du PNR Loire Anjou Touraine
- o 118 463 € sur l'AE 2021-21265 CPER 21-27 PNR Perche pour l'aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2022 à destination du PNR du Perche
- o 0,1 M€ sur l'AE 2021-21266 CPER 21-27 PNR Sud Berry pour le financement d'études et postes pour la préfiguration du PNR Sud Berry à destination des collectivités locales et associations
- o 59 880 € sur l'AE 2021-21267 CPER 21-27 RNR Terres étangs Foucault Massé pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022 à destination du Conservatoire d'espaces naturels et du PNR de la Brenne

- o 6 700 € sur l'AE 2021-21268 CPER 21-27 RNR Vallées des Cailles pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022 à destination du Conservatoire d'espaces naturels
- o 5 700 € sur l'AE 2021-21269 CPER 21-27 RNR Bois des Roches pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022 à destination du Conservatoire d'espaces naturels
- o 23 K€ sur l'AE 2021-21270 CPER 21-27 RNR Taligny pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022 à destination du PNR Loire Anjou Touraine et de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
- o 25 K€ sur l'AE 2021-21271 CPER 21-27 RNR Pontlevoy pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022 à destination du Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement
- o 15 K€ sur l'AE 2021-21272 CPER 21-27 Nouvelles RNR pour la création de nouvelles réserves naturelles régionales à destination des collectivités locales et associations
- o 50 K€ sur l'AE 2021-21273 CPER 21-27 CBNBP pour le partenariat sur l'amélioration des connaissances sur la flore régionale à destination du Conservatoire botanique national du Bassin parisien
- o 0,13 M€ sur l'AE 2021-21274 CPER 21-27 Observatoire régional de la biodiversité pour l'animation et la production de données pour les trois pôles thématiques à destination des collectivités locales et des associations

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- o 50 K€ sur l'AP 2021-21217 CPER 21-27 Observatoire régional biodiversité pour le financement d'opérations d'investissement qui contribuent au volet amélioration des connaissances sur la biodiversité à destination de collectivités locales, associations
- o 0,11 M€ sur l'AP 2021-21208 CPER 21-27 PNR Brenne pour la mise en œuvre du programme d'actions en investissement 2022 à destination du PNR de la Brenne
- o 82 K€ sur l'AP 2021-21209 CPER 21-27 PNR Loire Anjou Touraine pour la mise en œuvre du programme d'actions en investissement 2022 à destination du PNR Loire Anjou Touraine
- o 55 K€ sur l'AP 2021-21210 CPER 21-27 PNR du Perche pour la mise en œuvre du programme d'actions en investissement 2022 à destination du PNR du Perche
- o 0,143 M€ sur l'AP 2021-21211 CPER 21-27 RNR Etangs Foucault Massé pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022 à destination du Conservatoire d'espaces naturels et du PNR de la Brenne
- o 15 K€ sur l'AP 2021-21212 CPER 21-27 RNR Vallée des Cailles pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022 à destination du Conservatoire d'espaces naturels
- o 26 K€ sur l'AP 2021-21213 CPER 21-27 RNR Bois des Roches pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022 à destination du Conservatoire d'espaces naturels
- o 0,15 M€ sur l'AP 2021-21214 CPER 21-27 RNR Taligny pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022 à destination du PNR Loire Anjou Touraine et de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
- o 36 K€ sur l'AP 2021-21215 CPER 21-27 RNR Pontlevoy pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022 à destination du Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement
- o 0,2 M€ sur l'AP 2021-21216 CPER 21-27 CEN pour le soutien au programme annuel d'investissement à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	Fonctionnement	1 935 000,00	2 223 229,00	0,00	0,00
	Investissement	977 100,00	896 724,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits de paiements inscrits (2,223 M€) permettent d'accompagner, d'une part, la mise en œuvre des actions d'animation et de communication réalisées par les Parcs Naturels régionaux et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et, d'autre part, la coordination des actions de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (suivi des indicateurs, interprétation des données, communication...).

Au titre des études de faisabilité pour le projet de PNR Sud Berry sont inscrits 57 K€ de crédits de paiement pour les mandatemements prévus en 2022.

En investissement, les 0,896 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour les dossiers relatifs à la mise en œuvre des plans de gestion des cinq Réserves Naturelles Régionales (travaux de restauration de milieux, travaux d'ouverture au public...) et les programmes d'investissements dans les PNR.

Des crédits de paiements sont également prévus pour les actions de restauration et d'entretien de milieux (non ligériens) réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Par ailleurs, des dispositifs seront financés dans le cadre du PO FEDER – FSE et de REACT-EU.

PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- o 0,452 M€ sur l'AE 2020-21751 CPIER 21-27 Maisons de Loire pour la mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2022 à destination des maisons de Loire.
- o 0,53 M€ sur l'AE 2020-21752 CPIER 21-27 Mission Val de Loire pour la dotation statutaire 2022 de la Mission Val de Loire
- o 24 900 € sur l'AE 2021-21755 CPIER 21-27 espèces invasives pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à destination du Conservatoire botanique national du bassin parisien, du Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement et du PNR Loire Anjou Touraine
- o 0,315 M€ sur l'AE 2021-21750 « CPIER 21-27 Dotation établissement public Loire pour la dotation statutaire 2022 de l'établissement public Loire
- o 45 K€ sur l'AE 2020-21754 CPIER 21-27 EPTB Vienne pour la dotation statutaire de l'établissement public territorial du bassin de la Vienne
- o 45 K€ sur l'AE 2020-21753 CPIER 21-27 Zones humides pour le fonctionnement à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 0,28 M€ sur l'AP 2021-21701 CPIER 21-27 CEN Zones humides sur secteurs éligibles au Plan Loire pour le soutien au programme annuel d'investissement du Conservatoire d'espaces naturels.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE	Fonctionnement	1 399 400,00	1 431 620,00	0,00	0,00
	Investissement	408 330,00	403 550,00	0,00	0,00

En fonctionnement, dans le cadre du CPIER 2021-2027, 1,431 M€ de crédits de paiements sont prévus pour accompagner les actions des Maisons de Loire en matière de sensibilisation à la Loire et à son patrimoine ou restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (suivi des populations de poissons migrateurs, des espèces invasives, appui au Conservatoire des Espaces Naturels...).

Cette activité intègre également les dotations statutaires au fonctionnement de la Mission Loire (0,425 M€), de l'Établissement Public Loire (0,322 M€) et de l'établissement public territorial de bassin Vienne (45 K€).

En investissement, les crédits de paiements (0,403 M€) permettent de restaurer la continuité écologique et les milieux ligériens (appui au CEN pour les actions de restauration et d'entretien des milieux ligériens...), de solder une opération en matière de prévention du risque inondation (travaux de réhabilitation du déversoir de Jargeau et de gestion des surverses de la digue du Val d'Orléans), de payer les dossiers relatifs aux équipements des Maisons de Loire dans le cadre du dispositif des conventions vertes (versement du deuxième acompte de la nouvelle génération de contractualisation triennale 2021-2023).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

NUMERIQUE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	5 177 000,00	
Autorisations de programme	360 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
NUMERIQUE	Fonctionnement	4 100 000,00	3 737 000,00	270 000,00	0,00
	Investissement	1 270 000,00	360 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

TIC ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	21155	31/12/2022	CPER 21-27 GIP RECIA CONTRIBUTION STATUTAIRE	250 000,00
AE	2022	2485	31/12/2022	GIP RECIA - RESEAU REGIONAL HD	2 000 000,00
AE	2022	2486	31/12/2022	GIP RECIA - FIBRE NOIRE	450 000,00

Il est proposé de créer trois autorisations d'engagement pour financer les actions du GIP RECIA et de les affecter en totalité, soit 0,25 M€ sur l'AE 2022-21155 pour la dotation statutaire, 2 M€ sur l'AE 2022-2485 concernant les dépenses liées aux connections internet sur les sites de la Région et au sein des lycées et 0,45 M€ sur l'AE 2022-2486 au titre du projet de fibre noire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
TIC EQUIPEMENTS ET SERVICES	Fonctionnement	2 350 000,00	2 250 000,00	0,00	0,00

Deux postes de dépenses récurrentes impactent cette activité :

- la dotation statutaire à RECIA : 0,25 M€
- le fonctionnement du Réseau régional haut débit (connections internet sur les sites Région et dans les lycées) : 2 M€ (conte 2,1 M€ en 2021).

TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2490	31/12/2022	AAP ORDI SOLIDAIRE	180 000,00
AE	2022	2487	31/12/2022	ADHESIONS ET PROJETS	12 000,00
AE	2022	2088	31/12/2022	HUMAN TECH DAYS 2022	250 000,00
AE	2022	2089	31/12/2022	VIVATECH 2022	120 000,00
AE	2022	21156	31/12/2022	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION NUMERIQUE	180 000,00
AE	2022	21158	31/12/2022	CPER 21-27 TIERS LIEUX	100 000,00
AE	2022	2484	31/12/2022	CLIMATE DATA HUB	250 000,00
AE	2022	2488	31/12/2022	CYBERSECURITE CSRIT RECIA	1 000 000,00
AE	2022	21157	31/12/2022	CPER 21-27 GEOMATIQUE ET OPEN DATA	85 000,00
AE	2022	37235	31/12/2022	CD37-FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE	200 000,00
AE	2022	41223	31/12/2022	CD-41 FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE	100 000,00

Onze créations d'autorisations d'engagement sont proposées. Il est proposé de les affecter en totalité.

Trois concernent des projets récurrents :

- o 12 K€ pour des adhésions à des structures et des projets du numérique
- o 0,25 M€ dans le cadre des Human Tech days 2022 afin d'animer l'écosystème numérique régional
- o 0,12 M€ pour la location d'espace dans le cadre de Vivatech 2022

Trois concernent des nouveaux projets :

- o 0,18 M€ pour des appels à projet dans le cadre du dispositif « Ordi solidaire »
- o 0,25 M€ pour le lancement du premier tiers de confiance dédié à la mobilisation des données en faveur de l'adaptation au changement climatique
- o 1 M€ afin d'accompagner des entreprises et des collectivités dans le domaine de la cybersécurité

Trois AE concernent la mise en œuvre du CPER

- o 0,18 M€ pour les projets SCORAN et la transformation numérique
- o 0,1 M€ pour les Tiers lieux
- o 85 K€ pour les projets géomatique et open data

Deux AE sont ouvertes au titre des conventions Région – Départements :

- o 0,2 M€ pour le fonds de soutien transformation numérique avec le département d'Indre et Loire
- o 0,1 M€ pour le fonds de soutien transformation numérique avec le département du Loir et Cher.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	21106	31/12/2022	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION	50 000,00
AP	2022	21107	31/12/2022	CPER 21-27 TIERS LIEUX	50 000,00
AP	2022	37240	31/12/2022	CD37 - FONDS DE SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE	120 000,00
AP	2022	41227	31/12/2022	CD41 - FONDS DE SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE	140 000,00

Quatre créations d'autorisations de programme sont demandées dont deux dans le cadre du CPER et deux pour des conventions Région - Département. Il est proposé d'affecté en totalité ces AP.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
TIC ET DEVELOPPEMENT DES USAGES	Fonctionnement	1 750 000,00	1 487 000,00	270 000,00	0,00
	Investissement	1 270 000,00	360 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, l'année 2022 est marquée par l'ouverture et le début du mandement des actions liées au numérique du CPER, tels que Géomatique et Open Data pour RECIA (85 K€ dont 35 K€ en contrepartie d'un projet retenu dans le cadre du plan de relance) et des projets SCORAN et transformation numérique (0,18 M€).

Concernant les postes récurrents, on retrouve le soutien à l'initiative Human Tech Days (HTD) qui se tiendra en 2022 (hors salon pro), pour accompagner des actions de promotion et des projets (0,25 M€).

Enfin, parmi les nouveaux projets 2022, on retiendra principalement :

- Cybersécurité / Plateforme CSIRT : 0,3 M€ (projet financé par l'Etat à hauteur de 1 M€ perçus en 2021)
- Opération Ordi Solidaire (financement de têtes de réseaux à l'échelon départemental) : 90 K€
- Un cofinancement de 35 K€ pour RECIA dans le cadre d'un projet financé par l'Etat au titre du plan de relance autour de l'Open Data des collectivités
- Climate Data Hub : 0,2 M€ fléchés pour amorcer l'association de préfiguration et lancer les premiers cas d'usages, complétés par 0,12 M€ pour louer un espace à Vivatech autour de la question des données et du changement climatique.

Les crédits d'investissement permettront de financer les dernières opérations prévues dans le cadre des conventions Région-Départements et d'amorcer le soutien à des projets dans le cadre du CPER 21-27 (projets de transformation numérique et tiers-lieux).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

COOPERATION INTERNATIONALE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	1 030 000,00	
Autorisations de programme	100 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
COOPERATION INTERNATIONALE	Fonctionnement	1 180 000,00	1 195 000,00	23 000,00	0,00
	Investissement	130 000,00	125 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

COOPERATION DECENTRALISEE

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1689	31/12/2022	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	500 000,00

La création de l'AE Mise en œuvre des accords de coopération de 0,5 M€ permet de développer des projets en lien avec nos neuf zones de coopération (situées en Allemagne, République Tchèque, Pologne, Mali, Maroc, Mauritanie, Chine, Inde et Laos). Il est proposé de l'affecter en totalité.

Affectations

Il est proposé d'affecter 0,103 M€ sur l'AE 2016-1688 Volontaires de la Coopération décentralisée pour l'accueil de volontaires dans les régions partenaires de Chine, Inde et Maroc.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 10 K€ sur l'AP 2021-0255 Mise en œuvre des accords de coopération pour des projets mis en œuvre par des partenaires régionaux ou ONG dans nos zones de coopération décentralisée.

- Les crédits de paiement :

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
COOPERATION DECENTRALISEE	Fonctionnement	449 750,00	382 000,00	23 000,00	0,00
	Investissement	5 000,00	25 000,00	0,00	0,00

La proposition en crédits de paiement pour la coopération décentralisée est de 25 K€ en investissement et de 0,382 M€ en fonctionnement. Ces dépenses se répartissent comme suit :

En fonctionnement :

- 0,279 M€ pour les projets conduits dans les zones de coopération prioritaires
- 0,103 M€ pour le financement de trois postes de volontaires de Solidarité internationale auprès des institutions partenaires pour le suivi des programmes de coopération au Maroc, en Inde et en Chine.

En investissement :

- 25 K€ pour les projets menés dans les zones de coopération prioritaires.

Au cours de l'année 2022, la Région poursuivra ses engagements auprès des partenaires extérieurs avec lesquels elle a conclu des accords stratégiques.

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE EUROPEENNE

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2553	31/12/2022	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	300 000,00
AE	2022	1686	31/12/2022	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	230 000,00

La création de l'AE Projets européens et internationaux de 0,3 M€ vise à engager des projets dans le cadre des trois axes du dispositif CAPEI (appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires). Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE pour ce dispositif.

La création de l'AE Mise en réseau des acteurs de 0,23 M€ vise l'aide à la structuration de réseaux d'acteurs du territoire autour de la solidarité internationale et la citoyenneté européenne. Il est proposé d'affecter cette AE en totalité.

Autres affectations

Il est proposé d'affecter 34 K€ sur l'AE 2020-2554 AAP Solidarité internationale post Covid pour des projets qui seront retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2021.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2551	31/12/2022	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	100 000,00

La création d'une AP de 0,1 M€ vise à développer des projets de solidarité et coopération internationales pour contribuer à la réalisation des ODD (Objectifs de Développement Durable) dans le cadre du dispositif CAPEI (appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires). Il est proposé d'affecter la totalité de cette AP.

Autres affectations

Il est proposé d'affecter 114 100 € sur l'AP 2020-2581 Appel à Projets Solidarité internationale post Covid pour des projets qui seront retenus dans le cadre de l'appel à projets.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SOLIDARITE INTERNATIONALE ET CITOYENNETE	Fonctionnement	730 250,00	813 000,00	0,00	0,00
	Investissement	125 000,00	100 000,00	0,00	0,00

La proposition en crédits de paiement pour la solidarité internationale et la citoyenneté européenne est de 0,1 M€ en investissement et 0,813 M€ en fonctionnement. Ces dépenses incluent :

En fonctionnement :

- 36 K€ pour les adhésions aux organismes extérieurs de coopération
- 50 K€ pour l'Aide Humanitaire d'Urgence
- 60 K€ pour l'Appel à projet coopération au développement et post-covid
- 0,375 M€ pour le financement de projets européens et internationaux (dispositif du CAPEI)
- 0,222 M€ pour la mise en réseau des acteurs (notamment Centraider, le CRIJ et la Maison de l'Europe)
- 20 K€ en faveur d'actions conduites dans le cadre de la Conférence Permanente des Relations Internationales
- 30 K€ pour les actions d'information et de sensibilisation
- 20 K€ au titre de la contribution au GIP ERASMUS+ FRANCE

En investissement :

- 30 K€ pour l'Appel à projets « Solidarité internationale post Covid »
- 70 K€ pour le financement de projets européens et internationaux (dispositif du CAPEI)

Les 3 axes du dispositif CAPEI concernent des projets de :

- Sensibilisation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale
- Solidarité et coopération internationales pour contribuer à la réalisation des ODD
- Mobilité internationale des jeunes.

Appel à Projets « Solidarité internationale post Covid »

Il a pour objectif d'accompagner les projets liés à la pandémie et à ses effets, tout en ayant un impact positif sur le climat et l'environnement. Ils doivent, dans leur mise en œuvre, chercher à répondre aux enjeux suivants :

- Avoir une approche citoyenne (information, responsabilisation, sensibilisation, gouvernance)
- Inclure un volet intégrant la transition écologique (gestion des déchets, valorisation et recyclage, utilisation d'une énergie ayant le moins d'impact sur l'environnement...) et la protection de la biodiversité
- Tendre à renforcer la résilience des populations, en particulier en matière de gestion des risques et de prévention des pandémies.

ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ECONOMIE INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	19 318 500,00	
Autorisations de programme	37 921 500,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
ECONOMIE INNOVATION	Fonctionnement	25 296 000,00	26 297 000,00	0,00	300 000,00
	Investissement	39 010 000,00	33 000 000,00	5 693 900,00	8 000 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

CRÉATION ET REPRISE DES ENTREPRISES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1631	31/12/2022	PLATES FORMES D'INITIATIVES	50 000,00
AE	2022	1796	31/12/2022	FRENCH TECH	81 000,00
AE	2022	1797	31/12/2022	AIDE A LA CREATION	64 000,00
AE	2022	1795	31/12/2022	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE	25 000,00
AE	2022	1632	31/12/2022	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	100 000,00
AE	2022	21654	31/12/2022	CPER ENTREPRENARIAT AU FEMININ	40 000,00

Il est proposé d'ouvrir six AE au titre de cette activité et de les affecter en totalité, soit :

- o 50 K€ pour l'AE 2022-1631 Plates-formes d'initiatives pour le financement du programme d'actions d'Initiative Centre
- o 81 K€ pour l'AE 2022-1796 French Tech pour le financement de start-Up weekends et du concours Créa Campus
- o 64 K€ pour l'AE 2022-1797 Aide à la création afin d'organiser le concours Graine de Boîte, de financer SAXO 45 et le concours des inventeurs de Monts
- o 25 K€ sur l'AE n°2022-1795 Fonds Régional de Garantie BPI France pour le financement des frais de gestion du dispositif

- o 100 K€ sur l'AE 2022-1632 Programme Régional Transmission Reprise pour le financement du programme de Transmission Reprise de la CRMA et des CCI
- o 40 K€ pour l'AE 2022-21654 CPER Entrepreneuriat au féminin destiné à accompagner les actions favorisant la création d'entreprise par les femmes.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	0791	31/12/2022	PLATES FORMES D'INITIATIVES	500 000,00
AP	2022	1769	31/12/2022	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 500 000,00
AP	2022	1789	31/12/2022	AIDE A LA CREATION REPRISE	91 500,00
AP	2022	0704	31/12/2030	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE	1 000 000,00
AP	2022	0830	31/12/2022	FONDS REGIONAL DE GARANTIE	400 000,00
AP	2022	2322	31/12/2022	SI ECONOMIE	200 000,00

Il est proposé d'ouvrir cinq AP au titre de cette activité et de les affecter en totalité, soit :

- o 0,5 M€ pour l'AP 2022-0791 Plates-formes d'initiatives pour la dotation des fonds de prêts d'honneur des plateformes de la région
- o 3,5 M€ pour l'AP 2022-1769 CAP Création Reprise Centre pour le financement des projets de création et reprise d'entreprises
- o 91 500 € pour l'AP 2022-1789 Aide à la création reprise pour les prix du concours Graine de boîte et le soutien au programme d'actions des structures « Réseau Entreprendre »
- o 0,4 M€ pour l'AP 2022-0830 Fonds régional de garantie pour doter les fonds de garantie portés par la SIAGI ou France Active
- o 0,2 M€ pour l'AP 2022-2322 SI Economie afin d'assurer la mise en place des projets de systèmes d'information en faveur du développement économique régional.

Il est outre proposé de créer une AP Fonds régional de garantie BPI France pour la dotation du fonds de garantie porté par la BPI à hauteur de 1 M€ et d'en affecter une première tranche à hauteur de 0,25 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
CREATION ET REPRISE DES ENTREPRISES	Fonctionnement	2 959 000,00	3 590 000,00	0,00	0,00
	Investissement	3 700 000,00	5 200 000,00	1 150 300,00	2 200 000,00

L'action que mène la Région en faveur de la création – reprise, au travers de CAP Création - Reprise, permet aux créateurs et repreneurs de très petites entreprises et de PME d'accéder au crédit bancaire, de renforcer leurs fonds propres et de boucler financièrement leur plan d'investissement. Cette action est dotée d'un peu plus de 4 M€ en crédits de paiement en investissement.

Elle est complétée par une dotation des fonds de prêts d'honneur accordés aux porteurs de projets par les réseaux Initiative et Entreprendre, et, en partenariat avec la SIAGI et France

Active Centre-Val de Loire, les fonds de garantie favorisant l'accès aux prêts bancaires des très petites entreprises.

La Région apporte également son soutien au financement des démarches d'accompagnement collectif mises en œuvre par les Coopératives d'Activité et d'Emplois et les programmes en faveur de la reprise d'entreprises portés par les chambres consulaires.

Par ailleurs, afin de gagner en lisibilité sur l'ensemble de l'offre de services mise en œuvre en faveur de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprise sur tout le territoire de la région Centre-Val de Loire, mais aussi afin de simplifier la gestion des crédits européens sur le volet création-reprise d'entreprise dans la perspective de l'engagement du nouveau programme 2021-2027, il a été proposé de lancer à l'automne 2020 un appel d'offres unique « Pass Création » couvrant une période de quatre ans.

La Région assure l'avance de l'intégralité du financement du dispositif (fonds européens FSE+ et fonds Région) aux opérateurs retenus (BGE, Couveuses, Plateformes d'Initiatives, chambres consulaires, ADIE, France Active). Les crédits FSE+ sollicités seront remboursés à la Région après intégration dans les appels de fonds à l'UE.

L'AGEFIPH et la Région ont également décidé en 2020 de renforcer leur coopération et de s'associer sur ce dispositif en mutualisant leurs moyens en matière de soutien à la création d'entreprise. Le coût global du marché, tous financements confondus (Région, FSE+, Agéfiph), est de 12,35 M€ pour quatre ans. Le niveau de bons de commande 2022 est estimé à près de 3,2 M€ pour un volume de paiement de prestations réalisés estimé à 3 M€ en fonctionnement.

La Région poursuivra également son soutien aux actions de sensibilisation ou de formation des jeunes à l'esprit d'entreprendre comme l'organisation du concours Graine de Boîte, les récompenses des lauréats du prix régional Crea Campus, le soutien à l'opération Pépite Starter, ainsi que le financement de Digital Loire Valley. Ces actions nécessitent 83 670 € de crédits de paiement.

En fonctionnement, les actions French Tech, estimées à 100 K€, ont vocation, d'une part, à financer l'organisation de startup week-ends et, d'autre part, à attribuer des bourses régionales à des étudiants créateurs d'entreprise sur notre territoire et ainsi soutenir le démarrage de leur activité.

TRANSITION RELOCALISATION DIVERSIFICATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2575	31/12/2022	GUICHET UNIQUE TRANSITION ECOLOGIQUE	80 000,00
AE	2022	2625	21/12/2022	RELOCALISATION ET DIVERSIFICATION	300 000,00
AE	2022	1633	31/12/2022	ARDAN	200 000,00
AE	2022	1635	31/12/2022	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	50 000,00
AE	2022	1636	31/12/2022	GPEC	50 000,00
AE	2022	1637	31/12/2022	OBSERVATOIRE-ETUDES	20 000,00
AE	2022	1648	31/12/2022	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	300 000,00
AE	2022	1634	31/12/2022	PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET RSE	250 000,00

Il est proposé d'ouvrir huit AE au titre de cette activité et d'en affecter sept en totalité pour les opérations suivantes :

- o 80 K€ pour l'AE 2022-2575 pour la mise en place du Guichet unique de transition écologique
- o 200 K€ sur l'AE 2022-2625 « Relocalisation et diversification » afin de financer des actions impulsant des dynamiques de relocalisation et la diversification économique.
- o 200 K€ sur l'AE 2022-1633 « ARDAN » pour le financement du programme d'actions d'ARDAN.
- o 50 K€ sur l'AE 2022-1636 « GPEC » pour le financement du programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences de la CRMA.
- o 20 K€ sur l'AE 2022-1637 « Observatoire-Etudes » pour le financement de l'observatoire réalisé par la CRMA.
- o 500 K€ sur l'AE 2022-1648 « Démarches Filières Artisanales » pour le financement du programme Métiers d'Art de la CRMA, du salon régional des métiers d'art et de différents prix Métiers d'Art.
- o 250 K€ sur l'AE 2022-1634 « Programme Environnement et RSE » pour le financement du programme environnement de la CRMA, du programme EIT, du programme RSE, environnement sensoriel et AFNOR.
- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	1759	31/12/2022	CAP DEVELOPPEMENT ET RELOCALISATION	10 000 000,00
AP	2022	2576	31/12/2022	CAP TRANSITION ECOLOGIQUE	2 000 000,00
AP	2022	2615	31/12/2022	ACCELERATEUR	400 000,00

Il est proposé d'ouvrir trois AP au titre de cette activité et de les affecter en totalité, soit :

- o 10 M€ sur l'AP 2022-1759 « CAP DEVELOPPEMENT ET RELOCALISATION » pour l'attribution d'aides aux projets de développement des entreprises.
- o 2 M€ sur l'AP 2022-2576 « CAP Transition Ecologique » afin de financer les projets de transition écologique des entreprises.
- o 400 K€ sur l'AP 2022-2615 « ACCELERATEUR » pour le lancement d'un nouvel accélérateur dédié à la transition écologique.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
TRANSITION RELOCALISATION DIVERSIFICATION	Fonctionnement	1 045 000,00	1 514 000,00	0,00	0,00
	Investissement	12 876 000,00	11 000 000,00	1 435 000,00	1 793 625,00

La transition écologique et énergétique sera l'un des marqueurs de l'année 2022. Deux nouvelles actions intègrent le budget 2022. La première action est la mise en place d'un accélérateur de la transition écologique afin d'accompagner les entreprises qui souhaitent engager des actions et aller plus loin dans ce domaine. Pour son lancement, la Région a prévu une première enveloppe de 400 K€ en AP et 200 K€ dès 2022 en CP.

Cet outil sera complété par la création d'un CAP Transition écologique et énergétique en partenariat avec l'ADEME, doté de 2 M€ en AP et 0,7 M€ de CP, qui offrira aux entreprises la possibilité de bénéficier d'un parcours structurant et facilitant afin de les inciter à améliorer l'efficacité énergétique de leurs process et/ou s'investir dans une démarche plus large de transition écologique

Enfin, l'animation territoriale en matière de transition écologique, mise en œuvre par l'agence régionale de développement économique Dév'Up, sera facilitée par un financement dédié. Celui-ci devra notamment permettre la création d'un guichet unique de la transition écologique.

Au-delà de sa finalité première qui est, depuis plusieurs années, le soutien à l'investissement, le recours à des conseils spécialisés, le développement commercial en France et à l'international et l'accès au numérique, le CAP développement doit dorénavant, par une dotation à hauteur de 10 M€ en 2022, permettre également à la Région d'être présente et en appui des projets de relocalisation et diversification des activités portés par les entreprises afin de favoriser l'ancrage des emplois et réduire l'empreinte écologique de l'industrie.

La ligne budgétaire « Industrie du futur » dotée de 2,16 M€ en 2022 permet de poursuivre l'accompagnement du programme « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur ».

La Région poursuit également son soutien à l'association ARDAN Centre dont l'action consiste à repérer, dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles, et de mettre à la disposition de l'entreprise, pendant une durée de six mois, les compétences d'un porteur de projet demandeur d'emploi. Cette action sera financée à hauteur de 200 K€ en 2022.

La Région est fortement présente dans la structuration de l'artisanat au travers des programmes régionaux de filières ou thématiques (métiers d'art, environnement développement durable, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, numérique), mis en œuvre dans chaque département par les chambres consulaires. Il s'agit d'encourager et faciliter les opérations collectives de partenariats inter-entreprises dans le cadre de branches, ou interprofessionnelles autour de thématiques communes et stratégiques, porteuses de développement et d'innovation.

PROMOTION DE L'ARTISANAT

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1791	31/12/2022	ACTION DE VALORISATION	135 000,00
AE	2022	1638	31/12/2022	ANIMATION ECONOMIQUE	240 000,00
AE	2022	1786	31/12/2022	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	70 000,00

Il est proposé d'ouvrir trois AE au titre de cette activité et de les affecter en totalité, soit :

- o 135 K€ sur l'AE 2022-1791 « Actions de valorisation » pour le financement de divers événements en lien avec l'artisanat et les métiers d'art (artisanales de Chartres...).
- o 240 K€ sur l'AE 2022-1638 « Animation Economique » pour le financement de programmes collectifs portés par le réseau des chambres de métiers.
- o 70 K€ sur l'AE 2022-1786 « Contrat de Promotion de l'Artisanat » pour l'organisation d'espaces collectifs sur des salons destinés à la promotion de l'artisanat.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PROMOTION DE L'ARTISANAT	Fonctionnement	559 000,00	493 000,00	0,00	0,00

Depuis de nombreuses années, la Région encourage les entreprises artisanales à développer des démarches collectives de commercialisation en facilitant leur participation à des salons professionnels et à des manifestations susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'image de marque des métiers auprès du grand public. 490 K€ sont inscrits au BP pour soutenir ces actions.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	3706	31/12/2022	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D	220 000,00
AE	2022	0584	31/12/2022	CAP ASSO	7 000 000,00
AE	2022	21643	31/12/2022	CPER TETES DE RESEAU REGIONALE	1 050 000,00
AE	2022	2601	31/12/2022	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	800 000,00

Il est proposé d'ouvrir quatre AE au titre de cette activité et de les affecter en totalité, soit :

- o 220 K€ sur l'AE 2022-3706 « Groupement d'employeurs / Coopératives d'activités et d'emplois » pour le soutien aux programmes d'actions des CAE, GE et GEIQ présents sur notre territoire.
- o 7 M€ sur l'AE 2022-0584 « CAP Asso » pour le soutien à des projets associatifs accompagnés de création et/ou consolidation d'emplois.
- o 1,050 M€ sur l'AE 2022-21643 « CPER Têtes de réseau régionales » pour le soutien de leur programme d'actions 2022.
- o 800 K€ sur l'AE 2022-2601 « Mise en œuvre nouvelles actions ESS » pour la mise en place d'actions en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	0929	31/12/2022	CAP SOLIDAIRE	30 000,00
AP	2022	1260	31/12/2022	SCOP	150 000,00
AP	2022	14600	31/12/2022	FRANCE ACTIVE	300 000,00

Il est proposé d'ouvrir trois AP au titre de cette activité et de les affecter en totalité, soit :

- o 30 K€ sur l'AP 2022-0929 « CAP Solidaire » pour soutenir 30 porteurs de projets ne disposant pas ou de peu d'apport personnel, n'ayant pas accès au crédit bancaire classique et qui souhaitent créer leur entreprise.
- o 150 K€ sur l'AP 2022-1260 « CAP Scop » pour soutenir la création ou reprise d'entreprise sous statuts coopératifs.
- o 200 K€ sur l'AP 2022-14600 « France ACTIVE CVL » pour doter les outils d'ingénierie financière portés par France Active Centre-Val de Loire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Fonctionnement	10 750 000,00	10 800 000,00	0,00	0,00
	Investissement	300 000,00	430 000,00	0,00	0,00

Le dispositif CAP ASSO, marqueur phare de la Région en termes de réponse apportée aux besoins du monde associatif, soutient les projets d'activités mis en place par les associations, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables. Le dispositif nécessite l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 9,1 M€ à la fois pour le paiement de nos engagements antérieurs et des nouveaux CAP ASSO qui seront décidés en 2022.

La stratégie régionale de l'ESS, adoptée en assemblée plénière de juin 2018, a marqué la volonté régionale d'une politique innovante et ambitieuse pour l'économie sociale et solidaire. Dispositif issu de cette stratégie, l'incubateur régional d'innovation sociale Alter'Incub a trouvé depuis sa place dans l'écosystème ESS. Une plateforme régionale de financement participatif Efferve'sens et une cigale régionale, dédiées aux projets de l'ESS, ont également pu être lancées en partenariat avec France Active - Val de Loire en 2021.

En 2022, la Région poursuit son déploiement d'actions et mesures nouvelles pour favoriser le développement de cette économie, dont notamment la mise en place, sur l'ensemble du territoire, d'un réseau d'accompagnement structuré des projets associatifs et de l'ESS, le lancement d'un appel à projet dédié à l'innovation sociale, la mise en place d'un dispositif de soutien aux créations de sociétés coopératives (SCIC).

Par ailleurs, afin de favoriser et développer la reconnaissance du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire comme acteur économique à part entière, la Région poursuit son soutien aux programmes d'actions mis en œuvre par les principales têtes de réseau :

- Le Mouvement Associatif, structure coordinatrice des actions menées par les grands réseaux associatifs et notamment en faveur de « CAP ASSO »
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) dont l'une des actions est de promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire et ses valeurs sur le territoire régional
- L'association France Active Centre-Val de Loire. En complément de l'aide au fonctionnement de l'association, la Région poursuivra autant que de besoin, la dotation de ses différents outils financiers
- L'Union Régionale des Entreprises Coopératives (URSCOP), dont l'action est de promouvoir la culture coopérative et favoriser la création et le développement de nouvelles sociétés coopératives. En parallèle, la Région dispose d'un dispositif dénommé CAP SCOP pour aider les salariés-associés fondateurs d'une SCOP à former le capital social de l'entreprise
- La Fédération des Entreprises d'Insertion qui assure l'accompagnement des entreprises d'insertion adhérentes, individuellement et collectivement.

Enfin, la Région continue à accompagner des créateurs d'entreprise fragiles, par la mobilisation de son dispositif financier CAP Solidaire.

COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2606	31/12/2022	RENDEZ VOUS COMPETENCES EMPLOIS	180 000,00
AE	2022	1347	31/12/2022	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 690 000,00
AE	2022	1619	31/12/2022	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	800 000,00
AE	2022	1798	31/12/2022	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD	170 000,00
AE	2022	1617	31/12/2022	AUTRES OPERATIONS	220 000,00
AE	2022	4003	31/12/2022	CAP FORMATION CENTRE	800 000,00
AE	2022	1618	31/12/2022	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES	168 000,00
AE	2022	1799	31/12/2022	EXPERTISE DE DOSSIERS	40 000,00

Il est proposé d'ouvrir huit AE au titre de cette activité et d'en affecter sept en totalité, soit :

- o 180 K€ sur l'AE 2022-2606 « Rendez-Vous Compétences Emplois » afin de financer des salons dédiés à l'emploi.
- o 4,690 M€ sur l'AE 2022-1347 « Agence Régionale de Développement Economique » afin de soutenir le programme d'actions de DEV'UP.
- o 800 K€ sur l'AE 2022-1619 « Industrie du Futur, Cluster et Actions Co » afin de financer des actions collectives et le programme d'actions des clusters.
- o 170 K€ sur l'AE 2022-1798 « Fonds de Développement du Sud » afin de financer des actions mises en œuvre sur le sud de la région.
- o 220 K€ sur l'AE 2022-1617 « Autres Opérations » afin de financer diverses opérations dont les GPA.
- o 800 K€ sur l'AE 2022-4003 « CAP Formation Centre » afin de financer les programmes de formation des entreprises.
- o 168 K€ sur l'AE 2022-1618 « Comité des Organisations Syndicales de salariés » afin de financer le programme d'actions des syndicats.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	4002	31/12/2022	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	1 500 000,00
AP	2022	2604	31/12/2022	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	2 000 000,00
AP	2022	1346	31/12/2022	FONDS D'INVESTISSEMENT	4 000 000,00
AP	2022	1349	31/12/2022	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	50 000,00
AP	2022	2723	31/12/2022	FONDS RENAISSANCE REMBOURSEMENT	8 300 000,00

Il est proposé d'ouvrir cinq AP au titre de cette activité et d'en affecter quatre en totalité, soit :

- o 1,5 M€ sur l'AP 2022-4002 « CAP Emploi Centre » afin de financer les projets de création ou reprise d'emplois dans les entreprises de notre territoire.
- o 2 M€ sur l'AP 2022-2604 « Fonds d'Intervention des Entreprises en Difficulté » afin de financer le besoin de trésorerie des entreprises identifiées à l'issue d'une procédure de prévention telle que la conciliation ou le mandat ad hoc.
- o 4 M€ sur l'AP 2022-1346 « Fonds d'investissement » afin de doter de nouveaux fonds d'investissement.
- o 50 K€ sur l'AP 2022-1349 « Agence Régionale de Développement Economique » afin de soutenir DEV'UP dans son programme d'investissement.
- o de créer une AP « Fonds Renaissance Remboursement » afin de pouvoir procéder au remboursement des avances faites par les EPCI et la Banque du Territoire.

Dans un contexte de crise sanitaire et économique sans précédent, en mai 2020, la Région Centre – Val de Loire a créé avec la Banque des Territoires et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires, un fonds d'urgence de plus de 12 M€ pour accompagner les petites entreprises de proximité et notamment celles liées au tourisme, à l'hôtellerie, à la restauration et à l'alimentation.

Baptisé Fonds Renaissance, ce fonds régional a consisté à soutenir les besoins des entreprises en finançant les investissements requis et la trésorerie nécessaire pour assurer la continuité et le redémarrage de leur activité. Le fonds Renaissance a été clôturé fin juillet 2021. 86,5 % des crédits du fonds ont été mobilisés

En janvier 2022, démarrent les premiers remboursements des entreprises bénéficiaires dont une partie (environ 1/3) doit être reversée à la Banque des Territoires. Les remboursements aux EPCI s'effectueront, selon les modalités des conventions qui nous lient, à la fin du fonds en 2027. Une AP Fonds Renaissance Remboursement couvrant la période 2022-2027 est par conséquent créée afin de pouvoir procéder au remboursement des avances faites par les EPCI et la Banque des Territoires.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	Fonctionnement	8 517 000,00	8 500 000,00	0,00	0,00
	Investissement	9 018 000,00	10 620 000,00	2 360 600,00	3 908 375,00

Désireuse d'accompagner la performance et la compétitivité des entreprises du territoire, la Région poursuivra son soutien apporté au fonds Loire Valley Invest. Le fonds d'investissement appelé Go Capital Amorçage 2, dont l'objectif est de financer les jeunes entreprises innovantes en phases d'amorçage et d'accélération sur des tickets plus conséquents, sera accompagné dans sa montée en puissance. La souscription au fonds d'investissement Sofimac Croissance 3, dédié au développement et à la transmission des entreprises régionales, a également été souscrit en 2018. La Région soutiendra son déploiement auprès des entreprises régionales en 2022.

La mise en place en 2022 de nouveaux fonds d'investissement, notamment le fonds West Venture en partenariat avec de Go Capital et un fonds de co-investissement, nécessite le positionnement de l'AP 2022.

Le fonds de prévention des entreprises en difficultés, créé en 2019, prend toute sa place dans le contexte économique complexe que peuvent traverser les entreprises régionales. Il vise à financer la trésorerie des entreprises qui ont été contraintes de faire appel au tribunal de commerce pour entrer dans une procédure amiable telles que le mandat ad hoc ou la conciliation. Cette ligne est dotée de 2 M€ en crédits de paiement.

Le volet territorialisé du PIA 4 s'inscrit dans la continuité du partenariat Etat-Région, tout en tenant compte des besoins supplémentaires induits par la relance. Aussi, le volet régionalisé du PIA 4 (2020 – 2025) a été valorisé dans le nouveau CPER à hauteur de 19 M€, dont 3,6 M€ de CP pour l'année 2022.

Acteur majeur en termes d'animation de l'écosystème des acteurs économiques et de soutien à l'attractivité du territoire, l'agence régionale de développement économique Dev'Up, par le maintien du financement de la Région, poursuivra ses missions telles que :

- L'observation et la réalisation d'études
- Le développement international
- La diffusion technologique
- L'accompagnement des entreprises dans les transitions et l'animation territoriale
- Les rencontres et les événements économiques
- La professionnalisation des développeurs économiques
- Le développement d'une stratégie de promotion économique et de prospection
- La valorisation des savoir-faire et des produits de la région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre du Fonds sud, la Région accompagnera principalement l'Agence de Développement Touristique de l'Indre pour la mise en œuvre du plan de communication Berry Province annuel ainsi que le programme d'expositions du Parvis des Métiers du Cher.

Par ailleurs, les clusters ont un rôle important à jouer dans l'attractivité des métiers et l'employabilité territoriale. Au titre des actions collectives et des clusters, la Région accompagnera tout particulièrement les programmes d'actions annuels des clusters présents sur notre territoire : SHOP EXPERT VALLEY, AEROCENTRE, NEKOE, POLEPHARMA, LES CHAMPS DU POSSIBLE, NOVECO, AGREEEN TECH VALLEY et VALBIOM.

La Région accompagnera le programme d'actions proposé par le consortium « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur » piloté par le CETIM dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de promotion de l'Industrie du Futur.

Comme l'ensemble de nos dispositifs CAP, le dispositif CAP Emploi Formation Centre est un dispositif déterminant dans un contexte de relance des entreprises. Il doit permettre, à travers le volet emploi, d'accompagner les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois ou dans le cadre de reprise d'entreprises en difficulté, par le maintien des emplois. Une attention particulière est portée aux projets situés sur des bassins d'emploi en difficulté et aux projets liés à l'implantation de nouvelles entreprises.

A travers son volet formation, il s'agit d'accompagner les plans de formation des entreprises qui, confrontées à des mutations économiques, technologiques ou sociales, réalisent un effort significatif de dépenses de formations, afin, d'une part, de maintenir ou accroître leur compétitivité, et d'autre part, de sécuriser l'employabilité de tous leurs salariés par un développement de leurs compétences.

Dans la perspective d'allier performance économique et sociale des entreprises, la Région poursuivra en 2022 son soutien à l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) qui développe des actions sur les conditions de travail et l'organisation du travail, en lien avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi. Cette action représente un besoin de 200 K€ en crédits de paiement.

Sur un autre volet du dialogue social, la Région poursuivra son soutien aux organisations syndicales de salariés pour leur permettre de participer à des réflexions et actions régionales pour un montant de 168 K€.

Le mouvement innovant et réussi de territorialisation, retenu à la fois dans le partenariat, l'animation et l'instruction du fonds Renaissance, a démontré la pertinence d'un portage délocalisé des aides aux activités de proximité. Par une mobilisation collective des synergies locales (EPCI, réseau initiative, consulaires...), il a permis de développer et de mettre en valeur les ressources spécifiques présentes sur les territoires, et, par une articulation harmonieuse entre les diverses échelles, du local au régional, de gagner en efficacité et réactivité dans l'instruction des besoins des entreprises.

Cette réussite permettra dès 2022 en capitalisant sur l'expérience menée avec les EPCI et l'ensemble des opérateurs économiques territoriaux au travers du fonds Renaissance d'amorcer la création d'un fonds « activité de proximité » doté avec les EPCI pour le portage et l'instruction des dispositifs dédiés aux TPE et activités de proximité. La nouvelle contractualisation avec les territoires (EPCI) en 2022 peut être une opportunité.

INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1620	31/12/2022	ANIMATION DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ	1 125 500,00

Il est proposé d'ouvrir l'AP Animation des Pôles de Compétitivité pour 1 125 500 € et de l'affecter en totalité.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	0897	31/12/2022	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	3 500 000,00

Il est proposé d'ouvrir l'AP CAP Recherche et développement pour 3,5 M€ et de l'affecter en totalité.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
INNOVATION ET TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE	Fonctionnement	1 370 000,00	1 400 000,00	0,00	300 000,00
	Investissement	5 834 000,00	5 750 000,00	62 000,00	98 000,00

Cette activité est structurée autour des axes suivants :

- l'appui aux projets de recherche, développement et d'innovation des entreprises au travers du CAP RDI
- le soutien aux actions de diffusion technologiques des Centres de Ressources Technologiques (CRT tels que CRESITT, CETIM-CERTEC) et Plates-Formes Technologiques (PFT) en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. Les PME-PMI régionales sont les cibles prioritaires des actions et des démarches d'innovation.
- le soutien aux pôles de compétitivité : il s'agit de faciliter et de soutenir les démarches coopératives qui associent entreprises, structures porteuses d'innovation, universités et organismes de recherche.
- En 2022, la Région poursuivra son soutien à l'animation et aux projets des pôles de compétitivité régionaux : S2E2 (Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique), COSMETIC VALLEY, DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux), ELASTOPÔLE et POLYMERIS.
- Seront également soutenus les projets des pôles VEGEPOLYS VALLEY, et ATLANPOLE BIOTHERAPIES basés dans les Pays de la Loire. Ces deux derniers pôles feront l'objet d'un soutien financier visant à permettre un accompagnement des projets de R&D détectés sur le territoire régional.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

AGRICULTURE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	7 350 000,00	
Autorisations de programme	6 230 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
AGRICULTURE	Fonctionnement	7 204 000,00	7 647 000,00	0,00	0,00
	Investissement	6 090 000,00	6 800 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

PROMOTION DE L'AGRICULTURE

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1643	31/12/2022	PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	500 000,00

Il est proposé de créer une AE Promotion de l'agriculture régionale à hauteur de 500 K€ et de l'affecter en totalité pour le financement de salons et événements de promotion de l'agriculture dans et en dehors des CAP filières.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PROMOTION DE L'AGRICULTURE	Fonctionnement	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00

L'activité Promotion de l'agriculture est articulée autour de deux priorités : les opérations de promotion de l'agriculture inscrites dans les CAP filières comme le « Tech Ovin », « Caprinov » par exemple et quelques opérations emblématiques de promotion de l'agriculture, qu'elles soient récurrentes comme Ferme Expo Tours, Open Agri Food, ou plus exceptionnelles ou nouvelles comme Fermefest et Ferme de Jim en 2022. Les crédits votés permettent également de financer les cotisations aux associations européennes de Régions.

ALIMENTATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	0834	31/12/2022	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	928 000,00

Il est proposé de créer une AE Filière alimentaire et agriculture régionale à hauteur de 928 K€ et de l'affecter en totalité pour financer des actions de promotion et sensibilisation sur l'alimentation et les programmes d'actions 2022 des acteurs régionaux de l'alimentation.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
ALIMENTATION	Fonctionnement	1 269 000,00	1 650 000,00	0,00	0,00

La politique alimentation se décline, en particulier, à partir de trois cadres d'intervention visant à accompagner les acteurs de l'alimentation dans la mise en place des systèmes alimentaires territorialisés, soutenir des opérations de promotions des terroirs et de la gastronomie des territoires régionaux et accompagner le soutien à des actions de sensibilisation du grand public à l'alimentation durable. La participation régionale au salon international de l'agriculture s'inscrit dans ce cadre, avec un volet appui aux acteurs économiques présents sur le salon et un volet communication.

La priorité régionale de développement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sur le territoire s'est concrétisée depuis 2021 notamment par un axe spécifique lié au déploiement des PAT inscrit au CPER. Doté de 8,5 M€, à parité avec l'Etat (4,25 M€ de crédits du plan de relance, 4,25 M€ de crédits régionaux), il permet de maintenir les dynamiques pour lesquelles le plan de relance a eu un effet d'accélérateur. C'est ainsi plus d'une vingtaine de territoire qui sont dorénavant engagés dans une démarche émergente ou plus aboutie de PAT et qui auront des projets et des besoins d'ingénierie pour maintenir ces dynamiques.

Pour mémoire, et plus largement, la Région accompagne les acteurs locaux, privés, collectivités, associations, pour que la question de la relocalisation de l'alimentation soit partie intégrante des projets de développement territorial, au titre de la transition des territoires. Les leviers actionnés dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale s'appuient sur trois volets, l'élaboration et l'animation de PAT (soutien à l'ingénierie), le financement de projets d'investissements portés par des acteurs agricoles pour diversifier leurs productions, contribuer à l'émergence de filières, développer des outils de transformation et commercialiser en circuits de proximité et vente directe, le soutien à des actions contribuant à l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux (outils logistiques ou d'équipements nécessaires à cette relocalisation).

Depuis 2021, la Région s'est engagée encore plus dans la promotion de ses produits alimentaires locaux et de qualité en soutenant les travaux menés par Dev'Up qui ont conduit à la transformation de la signature '© du Centre' en véritable marque alimentaire. Le franchissement de cette nouvelle étape pour une meilleure reconnaissance de nos productions locales devra se traduire en 2022 par un besoin de communication autour de la marque, une mise en place du contrôle lié au passage à la marque et une meilleure utilisation des produits issus de nos filières régionales par les acteurs de la transformation (artisans, entreprises agroalimentaires, restaurateurs). La Région poursuivra ses travaux aux côtés des acteurs économiques pour leur

permettre de tenir les engagements de relocalisation, de valeur nutritionnelle et environnementale portés par la marque. Une communication grand public permettra en complément de faire connaître la marque au plus grand nombre.

INSTALLATION – TRANSMISSION - EMPLOI

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1268	31/12/2022	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	915 000,00

Il est proposé de créer une AE Appui à l'emploi et installations à hauteur de 915 K€ pour les dispositifs liés au renouvellement des générations et les dispositifs liés à l'emploi et aux ressources humaines en agriculture.

Les dispositifs renouvellement des générations financent les accompagnements des futurs installés en agriculture et des cédants. Le budget pour ces dispositifs très sollicités est maintenu. Les dispositifs emploi et ressources humaines financent l'accès aux services de remplacement et des conseils individuels aux agriculteurs.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
INSTALLATION - TRANSMISSION - EMPLOI	Fonctionnement	1 150 000,00	915 000,00	0,00	0,00

L'humain au cœur du développement des entreprises fait partie de l'un des trois piliers de notre actuel SRDEII.

La transmission des entreprises et l'installation des nouveaux agriculteurs sont au cœur de notre action en faveur du maintien de l'agriculture sur notre territoire. Ce soutien prend la forme d'un appel à projets pluri annuel installation-transmission lancé avec l'Etat. Nous finançons plusieurs structures qui accompagnent les agriculteurs qui souhaitent transmettre leur exploitation et des porteurs de projets qui souhaitent s'installer (réseau des Chambres d'agriculture, réseau des ADEAR, Jeunes agriculteurs). En 2021, notre soutien a représenté un total de plus de 785 K€ de subventions. Cet effort sera poursuivi en 2022.

Notre action en faveur de l'humain au cœur du développement des entreprises agricoles prend également la forme d'un appel à projets auprès des structures qui mettent en place un accompagnement des agriculteurs sur les domaines suivants :

- la multi-performance des exploitations avec un objectif de résilience
- la gestion des ressources humaines
- la stratégie d'entreprise et la compétitivité de l'entreprise.

Dans cet appel à projets, un accompagnement spécifique a été élaboré avec les partenaires pour assurer un soutien aux agriculteurs en situation de fragilité.

Plus de 450 K€ seront mobilisés pour l'ensemble de ce dispositif, pour une centaine d'accompagnements sur le volet ressources humaines, 450 accompagnements stratégiques dont 250 à destination des agriculteurs en situation de fragilité.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Les autorisations d'engagement

Créations- Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1644	31/12/2022	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	985 000,00
AE	2022	1275	31/12/2022	CAP CONVERSION ET AGROECOLOGIE	272 000,00

Il est proposé de créer deux AE au titre de cette activité et d'affecter partiellement l'AE 2022 1644 Animation et appui aux projets de filières biologiques, soit :

- o 580 K€ pour le financement du réseau en charge du développement de l'agriculture biologique.
- o 100 K€ pour la prise en charge de la certification biologique.

L'AE CAP Conversion et agroécologie ouverte à hauteur de 272 K€ permettra de financer du conseil individuel pour accompagner individuellement les exploitants agricoles dans leurs projets de conversion vers l'agriculture biologique. Elle permet également de financer les diagnostics HVE (Haute Valeur Environnementale) biodiversité pour les agriculteurs déjà en agriculture biologique ainsi que le conseil vers la certification HVE.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Fonctionnement	1 135 000,00	1 332 000,00	0,00	0,00
	Investissement	100 000,00	0,00	0,00	0,00

Le 2 juillet 2020, le Conseil régional a adopté son Plan Bio 2020-2022. Ce programme d'action vise à répondre aux objectifs ambitieux du SRADDET de parvenir à 7 % de la surface agricole régionale en agriculture biologique en 2025 et 15 % en 2030.

Les actions de la Région s'articulent autour de 4 axes :

- Amplifier le rythme de conversions et conforter les producteurs
- Mettre en place un pôle d'excellence du végétal bio en région
- Faciliter l'accès pour tous à de la nourriture bio de proximité
- Encourager une agriculture bio exigeante qui réponde aux enjeux territoriaux.

Le budget agriculture est mobilisé, notamment sur des aides directes aux agriculteurs (aide à la conversion en agriculture biologique des exploitations par un conseil individuel et aides au maintien de l'agriculture biologique) ainsi qu'un financement de l'action de formation en faveur de l'installation « Stage paysan créatif » dans le cadre du Programme Européen pour l'Innovation.

Dans le cadre du financement des structures accompagnant les agriculteurs souhaitant convertir leur exploitation en agriculture biologique, le Conseil régional a ajouté un volet HVE et un volet HVE-biodiversité réservé aux agriculteurs en AB à son appel à projets. Il s'agit de faciliter l'accès au conseil pour les exploitations dans le cadre d'une démarche de certification HVE.

Le soutien à l'animation du réseau des producteurs fait partie intégrante de ce plan et prend deux formes :

- un financement du projet global annuel intégrant les actions de Biocentre, des six Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux et de l'association Bioberry
- une participation financière aux actions d'accompagnement des Chambres d'agriculture.

La Région intervient également au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains CAP FILIERES, bonifications systématiques des projets d'investissement ou renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations d'expérimentation existantes par exemple. Sur les deux premiers appels à projets PCAE 2021, 105 exploitations en agriculture biologique ont été aidées pour le financement de leurs investissements.

Afin d'accompagner les exploitations vers la certification en agriculture biologique, nous apporterons en complément des aides aux projets d'agroforesterie et d'agriculture de conservation.

Le Conseil régional est désormais un des seuls financeurs nationaux avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie de l'aide au maintien en agriculture biologique, permettant ainsi de poursuivre l'appel de FEADER sur cette mesure. Sur les deux dernières années de transition de la programmation, les années 2021 et 2022, le FEADER « relance » de la ligne agriculture biologique a ainsi été intégralement fléché sur l'aide au maintien, permettant un effet levier maximum des crédits du Conseil régional par un plan de financement de cette aide jusqu'à 98 % de FEADER et au moins 2 % de crédits régionaux. Les crédits rendus ainsi disponibles par cette décision forte de la Région, autorité de gestion pour les campagnes 2021 et 2022, s'élèvent à 11 M€ de FEADER et 398 836 € de la part de la Région. Ce sont ainsi environ 700 fermes en AB qui pourront être aidées chacune des deux années 2021 et 2022.

Enfin, pour faciliter l'accès de tous à des produits issus d'une agriculture biologique de proximité, le Conseil régional a mis en place une politique volontariste visant à renforcer de manière significative la part des produits locaux, de qualité et AB dans la restauration collective, en particulier des lycées et des CFA. Le Label Territoires Bio Engagés doit permettre d'encourager, récompenser et mettre en valeur les collectivités qui atteignent les préconisations du Grenelle de l'Environnement en termes de surfaces agricoles cultivées en bio et/ou d'approvisionnement de leurs restaurants collectifs en bio.

CAP FILIERES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1277	31/12/2022	CAP FILIERES	2 600 000,00
AE	2022	1278	31/12/2022	EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)	650 000,00
AE	2022	1625	31/12/2022	AIDE D'URGENCE	500 000,00

Il est proposé d'affecter 2,6 M€ sur l'AE 2022-1277 CAP FILIERES pour l'animation 2022 des filières agricoles, forêt-bois et pisciculture régionales et des actions d'animations des programmes 2022 des CAP filières.

Il est proposé de créer une AE à hauteur de 500 K€ pour engager l'ensemble des actions exceptionnelles potentielles.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	1265	31/12/2022	CAP FILIERES - MATERIEL	3 000 000,00
AP	2022	1266	31/12/2022	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)	970 000,00
AP	2022	1267	31/12/2022	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE	860 000,00
AP	2022	1357	31/12/2022	CAP FORET BOIS	500 000,00
AP	2022	2635	31/12/2022	CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS	400 000,00
AP	2022	2631	31/12/2022	AIDE D'URGENCE	500 000,00

Il est proposé de créer six AP au titre de cette activité et d'en affecter cinq en totalité, soit

- o 3 M€ sur l'AP 2022-1265 CAP FILIERES - MATERIEL pour les investissements productifs de plus de 10 000 € dans les exploitations agricoles et les CUMA en 2022.
- o 970 K€ sur l'AP 2022-1266 CAP FILIERES – EXPERIMENTATION INNOVATION pour les programmes 2022 d'expérimentation inscrits dans les CAP filières.
- o 860 K€ sur l'AP 2022-1267 CAP FILIERES – APPUI TECHNIQUE pour les programmes 2022 d'appui technique dans les CAP filières.
- o 500 K€ sur l'AP 2022-1357 CAP FORET BOIS 2 ET 3 pour les investissements dans les scieries et dans les entreprises de travaux forestiers 2022.
- o 400 K€ sur l'AP 2022-2635 CAP FILIERES PETIT MATERIEL pour les investissements productifs de moins de 10 000 € dans les exploitations agricoles en 2022.

Il est proposé de créer une AP à hauteur de 500 K€ pour engager l'ensemble des actions exceptionnelles potentielles.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
CAP FILIERES	Fonctionnement	3 150 000,00	3 250 000,00	0,00	0,00
	Investissement	5 990 000,00	6 800 000,00	0,00	0,00

Les CAP filières structurent la politique agricole régionale. Chacune des grandes filières régionales, quinze filières agricoles (bovin viande, bovin lait, viandes blanches (porcs, volailles, lapins), ovin, caprin, équin, apiculture, arboriculture, horticulture - pépinière, viticulture, semences, légumes, grandes cultures, pisciculture) et la filière forêt – bois, est couverte par un CAP filière de quatre ans. Chaque année, trois ou quatre CAP filières sont réécrits en partenariat avec les principaux acteurs de la filière concernée. Pour 2022, seront renouvelés les CAP Apiculture, Arboriculture, Grandes cultures, Horticulture-Pépinières, Viticulture.

Chaque CAP filière est un programme composé de projets collectifs, de financement de l'expérimentation et du transfert, de mesures de financement des investissements, de conseil et d'appui technique individuel et/ou collectif, de financement de l'animation du programme et de la communication.

Le programme « Herbe et fourrages » a été inscrit dans chacun des quatre CAP filières concernés, bovin lait, bovin viande, caprin, ovin. Il permet une approche transversale afin d'accompagner l'évolution vers des meilleures pratiques de gestion des pâturages par des actions de transfert

et des fermes ressource. Il est financé avec une partie de crédits FEADER au travers de l'appel à projets « Transfert ».

Sur le volet investissement, depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le FEADER pour le cofinancement des projets d'investissement des agriculteurs, des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural dont le montant est supérieur à 10 000 €. Depuis 2018, ce dispositif est élargi aux CUMA. En 2022, le FEADER verra ses crédits complétés, pour la seconde année, par le Plan de relance européen en faveur de la transition. Ceux-ci viendront compléter les crédits de la Région sur les projets d'investissements productifs dans les exploitations agricoles et dans les CUMA pour un budget prévisionnel de 2,4 M€ et à hauteur de 400 K€ pour les investissements des entreprises de travaux forestiers et des scieries en milieu rural. Depuis le lancement du CAP forêt et bois de 4^{ème} génération en mai 2019, une enveloppe de 100 K€ par an est également mobilisée pour aider les propriétaires à la (re)plantation. L'année 2022 sera la deuxième année de la relance nationale et européenne. Sur les deux premiers appels à projets de 2021, dans le cadre de son rôle d'autorité de gestion du FEADER et de financeur de notre agriculture, le Conseil régional et les autres financeurs publics (Etat, Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, les Conseil départementaux du Cher et du Loiret) ont soutenu 495 projets d'investissement pour un total d'aide de près de 16 M€.

Le soutien aux équipements de lutte contre les aléas climatiques est maintenu (en particulier les tours antigel). Ainsi, depuis la mise en place de cette action dans le cadre de notre Programme de Développement Rural, nous avons aidé à l'acquisition de 352 tours représentant quelques 1800 ha et 97 dossiers de CUMA et exploitations. Cela représente un total d'aide de 3,68 M€. En 2022 comme en 2021, l'accompagnement de ces projets se fera via le dispositif national ouvert temporairement dans le plan de relance de l'Etat. Le dispositif régional, avec sa contrepartie FEADER, sera réactivé dès la fin du plan de relance.

Les crédits d'investissement permettent également d'accompagner les programmes d'expérimentation et d'investissement immatériel dans les exploitations agricoles (audits et appuis techniques) dans le cadre des CAP filières.

Sur le volet Fonctionnement, ce programme permet d'accompagner les actions des CAP filières, des filières locales, les actions liées à l'innovation et au suivi sanitaire en élevage. L'animation des filières avec un CAP filière ou un projet de CAP filière est confiée à des pilotes à même de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière : Chambre régionale d'agriculture, Association Régionale Filière Vins, Centre Régional Interprofessionnel de l'Economie Laitière, Fédération Aquacole de la Région Centre... Cela représente un montant d'environ 350 K€ par an dédié à l'animation des filières. Ce programme permet également de financer l'ensemble des actions d'animation à l'intérieur des CAP filières et de transfert des connaissances des CAP filières et du Partenariat Européen pour l'Innovation. Les actions de formation et de transfert mobiliseront en 2022 environ 490 K€ de FEADER.

Dans le domaine agricole et alimentaire, le sanitaire fait référence à l'ensemble des pratiques concourant à l'hygiène alimentaire, à la santé animale, et par extension à la santé publique. Lorsqu'une exploitation est touchée par un problème sanitaire, tout le territoire national peut être concerné, la diffusion d'une maladie ne s'arrêtant pas aux frontières. Il est possible de répondre à l'ensemble de ces besoins en organisant l'action collective et en élaborant une réelle politique sanitaire préventive permettant d'éradiquer les maladies.

Les défis sanitaires à relever en Région Centre Val de Loire sont les suivants :

- Maintenir une surveillance optimale des maladies réglementées dans un contexte de mondialisation et de généralisation des échanges
- Accélérer l'assainissement des zones encore touchées par des maladies ayant un impact commercial et économique pour les élevages
- Répondre aux enjeux actuels d'intérêt public, notamment sur les volets du bien-être animal, du développement des circuits courts et de l'agro-écologie

- Pour mener cette stratégie fondée sur la prévention, la Région soutient les GDS, les groupements de défense sanitaire, organismes reconnus par les pouvoirs publics. Le programme 2022, qui s'élève à 1,111 M€, permettra d'accompagner la gestion exemplaire des maladies faisant l'objet d'un programme de surveillance réglementée, de renforcer la lutte contre les maladies réglementées et d'assurer un accompagnement optimal des éleveurs.

Le dispositif des filières locales complète les CAP filières et vise un triple objectif :

- Accompagner des démarches collectives de filières portées par des acteurs volontaires et soutenir la structuration de l'ensemble des acteurs amont et aval de la filière
- Soutenir le développement durable des filières agricoles
- Maintenir l'emploi sur le territoire.

L'animation des filières locales est financée avec ce programme. Elle s'appuie sur l'implication de nombreux partenaires (Chambre régionale d'agriculture et ses déclinaisons départementales, syndicats de producteurs...) tout en maintenant un lien de complémentarité avec les CRST.

Le cadre d'intervention transversal sur l'innovation, permettant de compléter les dispositifs de la Région et de la direction de l'agriculture pour le développement de l'innovation répond à trois axes prioritaires du SRDEII : la transition agro-écologique et le changement climatique, la diversification des systèmes d'exploitation et la transition numérique. En 2022, les actions sélectionnées en 2021 se poursuivront et un nouvel appel à projets pourra être lancé.

Enfin, en 2022, le Conseil régional renforcera son soutien aux éleveurs qui investissent dans des bâtiments de stockage de fourrage, par le financement des projets lancés en 2020 et 2021 dans le cadre des plans sécheresse par la mobilisation de 1,7 M€.

Suite au programme bas carbone en élevage décidé en 2020 dans le cadre de notre Plan de relance régional, de nouvelles actions ont été proposées en 2021. Elles se poursuivront en 2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	5 489 000,00	
Autorisations de programme	4 488 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
RECHERCHE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION	Fonctionnement	8 158 500,00	6 500 000,00	0,00	0,00
	Investissement	25 000 000,00	21 850 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN RÉGION

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1428	31/12/2022	STUDIUM	600 000,00
AE	2022	0472	31/12/2022	BOURSES DOCTORALES	4 000 000,00
AE	2022	1594	31/12/2022	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	80 000,00
AE	2022	1597	31/12/2022	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	315 000,00

- Les autorisations de programme

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	0850	31/12/2022	APPELS A PROJETS	4 400 000,00
AP	2022	2609	31/12/2022	CSTI INVESTISSEMENT	88 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN REGION	Fonctionnement	7 323 500,00	5 900 000,00	0,00	0,00
	Investissement	25 000 000,00	21 850 000,00	0,00	0,00

Les programmes de recherche soutenus dans le cadre du dispositif Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL) seront poursuivis. Ces programmes ont pour objectif de porter une dynamique forte de développement socio-économique régional, de permettre une meilleure identification de notre région comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement de renforcer son attractivité. A cette fin, ils comprendront notamment un plan d'actions « dynamique partenariale nationale et internationale », destiné à faciliter l'accès à des compétences externes à la région et à utiliser les subventions régionales comme levier pour obtenir des financements nationaux (Agence Nationale de la Recherche, Plan d'Investissement d'Avenir...) ou européens (programme cadre Horizon Europe...). Parallèlement, l'année 2022 verra la fin de la mise en œuvre et le versement des soldes des programmes ARD 2020 encore en cours.

La baisse des crédits de paiement en fonctionnement par rapport à l'année en 2021 est due au caractère biennal de l'appel à projets de recherche d'initiative académique : un appel ayant été lancé en 2021, le prochain ne le sera qu'en 2023.

Les crédits de paiement de la ligne « appels à projets » seront utilisés pour financer les projets déjà en cours, ainsi que pour lancer un nouvel appel à projets de recherche « d'intérêt régional ». Le soutien aux projets de recherche destinés à répondre à la crise sanitaire de la COVID sera poursuivi.

Des crédits de paiement seront déployés dans le cadre des volets « Recherche » des CPER 2014-2020 et 2021-2027.

Le financement des grands colloques de recherche, du Studium (Programme général pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau), des Réseaux Thématiques de Recherche (RTR) et des bourses doctorales sera poursuivi en 2022.

Le soutien à la diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), compétence régionale, sera poursuivi. Il bénéficiera aux programmes d'actions des structures concernées (Centre Sciences, Pôle Sciences et Techniques de la Fédération Régionale des MJC).

PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1503	31/12/2022	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	494 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PARTENARIATS RECHERCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	835 000,00	600 000,00	0,00	0,00

La Région accompagne les partenariats entre les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, écoles, centres hospitaliers, grands organismes de recherche...

Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. L'accompagnement de la Région se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions. Seront notamment soutenus :

- La CMER (Cellule Mutualisée Europe Recherche), portée par le CNRS, les deux universités et l'INSA Centre-Val de Loire, et destinée à faciliter par des actions collectives (veille, sensibilisation, formation, ...) l'accès des chercheurs et laboratoires aux programmes de recherche européens (Horizon Europe en particulier) et aux financements qui y sont associés
- Le Pôle d'entrepreneuriat régional PEPITE, regroupant les deux universités et l'INSA, qui vise à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations, et à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise afin de favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi
- Le recrutement de chefs de clinique assistants territoriaux exerçant leurs activités de soin dans les différents hôpitaux porteurs des Groupements Hospitaliers de Territoire, et leurs activités universitaires en lien avec la Faculté de Médecine et le Centre Hospitalier Universitaire de Tours.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	2 282 200,00	800 000,00
Autorisations de programme	14 100 000 ,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	2 100 000,00	2 751 000,00	0,00	0,00
	Investissement	7 000 000,00	8 350 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	21503	31/12/2026	CPER 2021-2027-UNIVERSITE TOURS-CONSTRUCTION BATIMENT DE REC	14 000 000,00

Il est proposé de créer une AP d'un montant de 14 M€ pour la construction d'un bâtiment de recherche en biologie universitaire sur le site Trousseau à Tours et de l'affecter en totalité. Les crédits de paiement liés à cette opération auront pour bénéficiaire l'Université de Tours.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT UNIVERSITAIRE	Investissement	6 596 000,00	7 650 000,00	0,00	0,00

Les opérations d'immobilier universitaire incluses dans ce programme s'inscrivent dans le cadre des Contrats de Plan Etat Région 2015-2020 et 2021-2027 ou des Conventions Région-Départements. Les crédits de paiement sollicités en 2022 permettront l'avancement des opérations suivantes :

- Extension du bâtiment de Polytech de l'Université de Tours sur le site des Deux Lions
- 1^{ère} phase de réhabilitation du bâtiment Tanneurs à Tours
- Implantation de l'Université d'Orléans en centre-ville, sur le site Madeleine.

VIE ETUDIANTE

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1134	31/12/2022	MOBICENTRE	1 700 000,00
AE	2022	2127	31/12/2022	AIDES VIE ETUDIANTE	582 000,00

Il est proposé de créer une AE Mobicentre d'un montant de 1,7 M€ et une AE d'un montant de 582 K€ pour animer le réseau d'acteurs de la vie étudiante et construire un programme d'aide aux étudiants.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
VIE ETUDIANTE	Fonctionnement	1 433 000,00	2 035 000,00	0,00	0,00

Au-delà des graves difficultés associées au confinement, la crise sanitaire a mis en évidence une nécessité structurelle de mieux organiser les dispositifs d'appui à la vie étudiante. Les crédits de paiement déployés en 2022 auront vocation à animer le réseau d'acteurs de la vie étudiante sur chacun des sites universitaires, et à construire un programme d'aide aux étudiants défini après une concertation avec leurs associations représentatives.

L'objectif de Mobi-Centre est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. La mesure est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre - Val de Loire. En 2020 et 2021, la crise sanitaire a fortement réduit le nombre des départs. La reprise d'une année universitaire 2021-2022 proche de la normale impliquera des besoins en crédits de paiement 2022 supérieurs à ceux de 2021.

RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2018	1249	31/12/2022	UNIVERSITE NUMERIQUE ET FORMATION	675 000,00	800 000,00

- Les autorisations de programme

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	1508	31/12/2022	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE	100 000,00

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION	Fonctionnement	667 000,00	716 000,00	0,00	0,00
	Investissement	404 000,00	700 000,00	0,00	0,00

Cette activité permet de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

En 2022, des financements en investissement et en fonctionnement seront déployés pour appuyer les établissements d'enseignement supérieur dans les profondes transformations des modes de formation que nécessitent l'évolution des profils des étudiants, d'une part, et des besoins en compétences des acteurs économiques, d'autre part. Il s'agit de doter les établissements d'infrastructures adaptées aux besoins croissants d'échanges de données pour leurs activités pédagogiques aussi bien qu'administratives, mais aussi de faciliter et de diffuser les nouvelles pratiques pédagogiques au sein du corps enseignant. Ce soutien pourra s'appuyer sur un nouveau dispositif d'appel à projets « transformation de l'offre de formation », et éventuellement, sur des soutiens spécifiques visant à harmoniser l'organisation territoriale de l'offre de formation.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

TOURISME

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	3 530 500,00	
Autorisations de programme	8 000 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
TOURISME	Fonctionnement	4 019 200,00	3 876 500,00	0,00	0,00
	Investissement	6 065 000,00	5 050 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1228	31/12/2022	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS	38 800,00
AE	2022	2660	31/12/2022	QUALITE (MAITRES RESTAURATEURS - QUALITE TOURISME)	20 000,00
AE	2022	2662	31/12/2022	TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE	69 000,00
AE	2022	2656	31/12/2022	CRT FONCTIONNEMENT	3 228 000,00
AE	2022	2663	31/12/2022	SLOW TOURISME FONCTIONNEMENT	153 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité les cinq AE suivantes, soit :

- o 38 K€ sur l'AE 2022-1228 pour le financement des manifestations et des programmes d'actions touristiques d'ampleur régionale et en lien avec les marques ou les filières touristiques régionales prioritaires
- o 20 K€ sur l'AE 2022-2660 pour le financement des démarches qualité et notamment l'obtention de la marque « Qualité Tourisme » pour les hébergeurs, Qualinat pour les guides nature et du titre de « Maître Restaurateur » pour les restaurateurs accompagnés par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie
- o 69 K€ sur l'AE 2022-2662 pour le financement du fonctionnement 2022 de l'UNAT
- o 3,228 M€ sur l'AE 2022-2656 pour le financement du fonctionnement 2022 du CRT

- o 153 K€ sur l'AE 2022-2663 pour le développement de l'agritourisme, le fleurissement et les itinéraires de randonnée à destination d'Accueil Paysan, l'ARF et le Comité Régional de Randonnée.
- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	1229	31/12/2022	CAP DEVELOPPEMENT INVESTISSEMENT	365 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP CAP Développement à hauteur de 365 K€ en faveur de l'innovation, afin d'accompagner la création de nouveaux services et produits touristiques pour renforcer l'attractivité de la destination et de l'offre régionale à destination de porteurs de projets.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PROMOTION ET ANIMATION TOURISTIQUE	Fonctionnement	3 805 200,00	3 780 800,00	0,00	0,00
	Investissement	2 404 600,00	613 500,00	0,00	0,00

La Région confie au Comité Régional du Tourisme la mise en œuvre de la stratégie marketing, l'observation de l'activité touristique et la professionnalisation des acteurs. La stratégie sera adaptée en 2022 afin de prendre en compte les impacts de la crise sanitaire et les nouvelles priorités régionales en lien avec le volet Tourisme du SRDEII.

La Région poursuivra en 2022 le soutien au développement de nouvelles offres touristiques en lien avec les filières prioritaires (patrimoine, itinérances douces, art de vivre) grâce au dispositif CAP Développement. Une attention particulière sera portée sur les projets écoresponsables et porteurs d'un développement touristique durable afin de répondre aux attentes des clientèles dans ce domaine. Ce dispositif intègre également les aides à la batellerie traditionnelle et permet de financer la construction de bateaux ainsi que le développement de l'activité touristique de structures de batellerie grâce à des nouveaux services ou l'amélioration de l'accueil des clientèles.

L'activité Promotion et Animation Touristique permet aussi le soutien aux démarches qualité et notamment l'obtention de la marque « Qualité Tourisme » pour les hébergeurs, Qualinat pour les guides nature et du titre de « Maître Restaurateur » pour les restaurateurs accompagnés par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie.

La Région reconduit en 2022 son soutien au réseau du tourisme social et solidaire, œuvrant pour le droit aux vacances pour tous et proposant 35 hébergements en région tournés vers tous types de publics et de séjours : les groupes, les familles, les colonies de vacances, les classes-découvertes, les personnes en situation de handicap...

Enfin, amplifiée par la crise sanitaire, la tendance au tourisme vert en lien avec les terroirs se confirme. Le développement d'une offre d'agritourisme mais aussi le fleurissement et l'embellissement des communes via le concours régional des Villes et Villages Fleuris sont poursuivis en 2022.

RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	0068	31/12/2022	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 600 000,00
AP	2022	2661	31/12/2022	PLAN D'INVESTISSEMENT	1 000 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Hébergements touristiques à hauteur de 1,6 M€ pour la mise en œuvre en 2022 du dispositif CAP Hébergement.

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Plan d'investissement à hauteur de 1 M€ pour la création d'un nouveau dispositif de soutien aux projets d'envergure en matière d'hébergement.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
RENFORCER L'OFFRE D'HEBERGEMENT	Fonctionnement	110 000,00	50 000,00	0,00	0,00
	Investissement	1 838 800,00	2 700 000,00	0,00	0,00

Le renforcement de l'offre d'hébergement touristique constitue une priorité. Plusieurs actions doivent permettre de relancer l'investissement et d'accompagner les projets en lien avec la stratégie régionale. Il s'agit, d'une part, du CAP Hébergement touristique pour tous (1,6 M€) dont les objectifs sont de diversifier les hébergements, d'améliorer la qualité de l'offre et d'inscrire celle-ci dans une démarche de transition écologique. Cette démarche inclut également le soutien à la rénovation des hébergements du secteur du tourisme social et solidaire. Il s'agit, d'autre part, d'un plan d'investissement abondé à hauteur de 1 M€, mis en place pour accompagner des projets d'hébergement d'envergure et renforcer l'ingénierie pour les porteurs de projet.

L'accompagnement des acteurs à la transition écologique, mesure du plan de relance engagée en 2021, est poursuivi et déployé en 2022. L'enveloppe abondée à hauteur de 100 K€ sera complétée par des fonds européens (ReactEU) et nationaux (Fonds Tourisme Durable).

ITINERANCES DOUCES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1616	31/12/2022	VELOCENTRE - FONCTIONNEMENT	21 700,00

Il est proposé de créer une AE Vélocentre à hauteur de 21 700 € et de l'affecter en totalité pour le financement des adhésions, à destination de Vélo & Territoires, l'AERA et l'ATD.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2664	31/12/2022	SLOW TOURISME INVESTISSEMENT	35 000,00
AP	2022	1227	31/12/2026	VELOCENTRE - TRAVAUX	5 000 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Slow tourisme pour les projets d'itinéraires de randonnée et de tourisme équestre à destination des Comités Régionaux.

Il est proposé de créer une AP Vélocentre – travaux à hauteur de 5 M€ et d'en affecter 500 K€ pour les trois nouveaux projets de véloroutes portés par les Départements prévus en 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
ITINERANCES DOUCES	Fonctionnement	104 000,00	45 700,00	0,00	0,00
	Investissement	1 821 600,00	1 736 500,00	0,00	0,00

En 2022, les opérations d'aménagement des véloroutes inscrites dans les conventions Régions-Départements vont s'achever sur « Cœur de France à vélo » dans le Cher, « le canal d'Orléans » dans le Loiret et « Touraine Berry Vélo » en Indre-et-Loire.

Concernant l'AP Vélocentre, les trois grands nouveaux projets de véloroutes dont les travaux sont annoncés à partir de 2022 sont :

- o Canal d'Orléans (13 M€)
- o Cœur de France à vélo dans le Cher phase 2 (10 M€)
- o Bourges Etang du Puy (7 M€)

Dans le domaine de la randonnée équestre, le Comité Régional Equestre poursuit la reconnaissance, le balisage et la qualification touristique des itinéraires équestres de d'Artagnan sur les départements de l'Indre, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et du Loiret.

Dans le domaine de la randonnée pédestre, le Comité Régional de Randonnée Pédestre finalise l'implantation de panneaux d'information et de jalons valorisant in-situ les trois GR majeurs régionaux jacquaires des voies de Tours et de Vézelay et du val de Loire ainsi que ses actions de qualification de son réseau de bénévoles.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

FORMATION PROFESSIONNELLE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	79 921 000,00	
Autorisations de programme	680 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
FORMATION PROFESSIONNELLE	Fonctionnement	137 961 000,00	136 266 000,00	71 526 700,00	63 086 000,00
	Investissement	2 410 000,00	2 020 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1757	31/12/2022	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 100 000,00
AE	2022	0577	31/12/2022	ACTION INDIVIDUELLE DE FORMATION (AIF)	1 500 000,00
AE	2022	0925	31/12/2022	REMUNERATIONS 2022	37 000 000,00
AE	2022	0971	31/12/2022	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2022	2 620 000,00
AE	2022	2845	31/12/2022	PLAN DE REDUCTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT	14 450 000,00
AE	2022	1758	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	165 000,00
AE	2022	2607	31/12/2022	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT	2 930 000,00
AE	2022	1756	31/12/2022	CRIA ET ELS 2022	420 000,00
AE	2022	2821	31/12/2022	PACTE AXE 1 2022	6 650 000,00
AE	2022	2842	31/12/2022	SALON ATTRACTIVITE METIERS	500 000,00
AE	2022	2921	31/12/2022	PACTE AXE 2 2022	9 000 000,00
AE	2022	3021	31/12/2022	PACTE AXE 3 2022	3 000 000,00

Pour mémoire, l'ensemble du Plan régional de formation (PRF) 2022 (Parcours métiers, Visa, Visa+, FLERANALPHA, personnes sous-main de justice) a été affecté en CPR de novembre 2021 afin de permettre l'édition des bons de commande des formations sur novembre et décembre et le démarrage des formations dès début janvier 2022.

Il est proposé, pour les autres actions mises en œuvre en 2022, de procéder à la création et à l'affectation en totalité des AE suivantes :

- o Une AE Lutte contre les freins à la formation à hauteur de 1,1 M pour financer l'hébergement et la restauration des stagiaires de la formation professionnelle
- o Une AE Action individuelle de formation à hauteur de 1,5 M€ pour financer l'achat de places individuelles de formation par Pôle Emploi
- o Une AE Rémunérations 2022 pour la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle à hauteur de 37 M€
- o Une AE Actions de formations subventionnées à hauteur de 2,62 M€ pour le financement des formations subventionnées (E2C, CNAM...) à destination des organismes de formation
- o Une AE Accompagnement vers l'emploi à hauteur de 165 K€ pour le financement du fonctionnement de l'ARML et les opérations des PLIE 36 et 37
- o Une AE Missions locales à hauteur de 2,93 M€ pour le financement du fonctionnement des missions locales
- o Une AE CRIA et ELS à hauteur de 0,42 M€ pour le financement du fonctionnement des CRIA et Espaces Libres Savoirs
- o Une AE Salon attractivité métiers à hauteur de 0,15 M€ pour accompagner le financement de salons visant à renforcer l'attractivité des métiers sur les secteurs en tension

Par ailleurs, dans le cadre du plan pour le recrutement des filières en tension et en faveur des demandeurs d'emploi Longue Durée, une enveloppe « Plan de réduction des tensions de recrutement » (Plan DELD Filières en tension) de 14,45 M€ est ouverte afin de mettre en œuvre les premières actions dès début 2022 en faveur des demandeurs d'emploi longue durée. Enfin, dans le cadre du plan #un jeune, une solution, la Région s'est engagée à former 3883 jeunes sur 2021. Ces places sont lissées sur 2021 et 2022 entraînant un lissage des recettes de 8 M€.

Il est également proposé l'ouverture de trois enveloppes PACTE Axe 1 à 3 pour 2022 pour un montant global de 18,65 M€ si de nouveaux plans emplois devaient être lancés en 2022.

Affectations complémentaires

Il est proposé d'affecter 690 470 € sur l'AE 2020-2822 PACTE - AXE 2 - 21 - AIDES A LA MOBILITE pour financer les opérateurs de mobilité à destination des stagiaires de la formation professionnelle.

Il est proposé d'affecter 282 K€ sur l'AE 2020-2823 PACTE - AXE 2 - 13 - PROFESSIONNALISER REPERAGE ILLETRISME pour le financement de l'opération de lutte contre l'illettrisme dans le cadre du PACTE 2019-2022.

Il est proposé d'affecter 427 259 € sur l'AE 2020-2636 GPECT PACTE pour le financement des GPEC Territoriale en 2022.

Il est proposé d'affecter 180 K€ sur l'AE 2020-2837 PACTE - AXE 2 - 24 - RESSOURCE HANDICAP FORMATION pour la professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle sur l'accueil de publics en situation de handicap.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	0179	31/12/2022	EQUIPEMENTS DES MISSIONS LOCALES	80 000,00

Il est proposé de créer une AP Equipement des missions locales à hauteur de 80 K€ pour financer les petits équipements dans les missions locales et de l'affecter en totalité.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	Fonctionnement	135 046 000,00	131 410 000,00	71 526 700,00	63 086 000,00
	Investissement	2 150 000,00	1 560 000,00	0,00	0,00

L'année 2022 constitue la 3^{ème} année de mise en œuvre du PACTE régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 signé avec l'Etat le 22 janvier 2019. Elle sera marquée par une poursuite des interventions prévues dans ce cadre pour renforcer la formation des jeunes particulièrement touchés par la crise sanitaire mais également des demandeurs d'emploi peu qualifiés parmi lesquels les publics les plus fragilisés (publics bénéficiaires du RSA...). Ces mesures trouveront une traduction concrète et opérationnelle dans la poursuite du Programme Régional de Formation 2021-2024. L'année 2022 verra également la montée en charge du chantier de transformation de l'appareil de formation professionnelle (Trans'Formation) et le déploiement des premiers tiers lieux de compétences. Par ailleurs, l'année 2022 intégrera de nouvelles mesures relatives aux publics demandeurs d'emploi Longue Durée (DELD), d'une part, et à la captation des publics, d'autre part.

La dynamique engagée sur les trois premières années du PACTE a été saluée par le Haut-Commissariat aux Compétences et à l'Inclusion, et ce, malgré les impacts de la crise sanitaire sur l'organisation des formations. Celui-ci prévoit par conséquent d'attribuer 70 M€ à la Région au titre du programme 2022 pour poursuivre sa mise en œuvre et déployer de nouvelles mesures. Par ailleurs, dans le cadre du plan pour le recrutement des filières en tension et en faveur des demandeurs d'emploi Longue Durée, une AE de 13 M€ est ouverte afin de mettre en œuvre les premières actions dès début 2022 en faveur des demandeurs d'emploi longue durée. Enfin, dans le cadre du plan « #un jeune, une solution », la Région s'est engagée à former 3883 jeunes en 2021. Les dépenses sont réalisées sur les exercices 2021 et 2022 entraînant un lissage correspondant des recettes de 8 M€.

Les crédits de paiement en fonctionnement pour l'ensemble de l'activité « Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi » s'élèvent à hauteur de 131,4 M€.

Ils permettent la poursuite de la mise en œuvre du Programme Régional de Formation (PRF) 2021 – 2024 avec une offre de formation accrue et renforcée, orientée vers les filières régionales stratégiques et avec un haut niveau d'exigence sur la qualité des formations, pour répondre aux enjeux de la crise. Ce sont plus de 61,5 M€ de crédits de paiement qui sont mobilisés pour la mise en œuvre des formations du PRF avec une ambition de former de porter le nombre de places de formation pour les demandeurs d'emplois à 36 400 places en 2022 dont :

- des formations pré-qualifiantes et qualifiantes de Parcours Métiers, Fonds réactif Emploi Formation, formations subventionnées. La Région mobilisera près de 12 900 places de formations collectives en faveur des personnes à la recherche d'un emploi, principalement peu ou pas qualifiées, pour répondre aux besoins de compétences tant des publics que

des entreprises sur les territoires. En recettes, des crédits européens seront sollicités de manière significative afin de favoriser l'insertion des publics concernés.

- Un soutien à des projets individuels de formation, pour permettre (sous conditions) aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un appui si la réponse à leur besoin n'est pas disponible dans le cadre des actions présentées ci-dessus. Pour la troisième année, la mise en œuvre de cette mesure sera confiée à Pôle emploi, en pleine articulation avec son propre dispositif (Aide Individuelle à la formation).
- La rémunération des stagiaires avec 37,5 M€ de crédits de paiement
- Des actions de formation aux savoirs de base et de lutte contre l'illettrisme. Dans le cadre du Plan Régional pour l'Acquisition et le Développement des Compétences de Base, lui-même volet du Contrat de plan régional de développement des formations et l'orientation professionnelles (CPRDFOP), l'intervention de la Région porte principalement sur la définition et la mise en œuvre des Visas Libres Savoirs. En 2022, les habitants de la région et prioritairement les demandeurs d'emploi pourront ainsi à nouveau bénéficier d'environ 16 600 Visas, faciles d'accès et reposant sur une pédagogie adaptée à chaque situation. Les visa Pro-numériques sont renforcés pour favoriser la digitalisation de la formation avec 4000 places supplémentaires.
- La poursuite des visas + Parcours vers l'emploi avec l'ouverture de 723 places en 2022
- Le développement d'une offre de formation Remise à Niveau, Français-Langue Etrangère, Alphabétisation, précédemment déléguée à Pole Emploi par la Région et réinternalisée dans le PRF 2021 – 2024 pour 3000 places.
- Des actions de formation professionnelle au sein d'établissements pénitentiaires. La 1^{ère} vague de transfert de compétences de l'Etat vers la Région est intervenue le 1^{er} janvier 2015 pour les établissements dits en gestion publique : maisons d'arrêt de Bourges, Blois, Châteauroux et Tours. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Région est également compétente pour les établissements dits en gestion déléguée : centres de détention de Châteaudun et de Châteauroux. Des actions sont également mises en place depuis décembre 2018 au sein de l'établissement d'Orléans-Saran.

Dans le cadre du PACTE, en matière de formation, la Région poursuit la déclinaison ou l'émergence de nouvelles mesures notamment :

- pour l'accompagnement en faveur des jeunes restés sans solution suite à la crise, notamment avec le COMBO Parfait. 0,8 M€ de crédits de paiement sont inscrits afin de prendre en charge les permis de conduire dans le cadre de cette mesure ;
- pour le développement de tiers lieux de compétences : 1,46 M€ de crédits de paiement sont prévus en investissement et 1,7 M€ en fonctionnement pour accompagner les premiers projets.

Pour mémoire, la Région poursuivra aussi ses mesures afin de lever les freins à l'entrée en formation des stagiaires (transport, hébergement, restauration) et mobilisera 1,35 M€. L'accompagnement au fonctionnement des missions locales sera également poursuivi.

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1755	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT VAE 2022	250 000,00

Il est proposé de créer une AE Accompagnement VAE à hauteur de 205 K€ et de l'affecter en totalité pour les chèques accompagnement VAE.

Il est par ailleurs proposé d'affecter 375 K€ sur l'AE 2020-2825 PACTE AXE 1 - 7 - 11 – Nouveaux modes VAE 2020 et PUBLICS pour expérimenter, dans le cadre du PACTE, de nouvelles formes de VAE (VAE hybride, inversée...) en 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	1 245 000,00	987 000,00	0,00	0,00

Cette activité concerne principalement la promotion du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et le développement d'actions d'accompagnement des personnes impliquées dans une telle dynamique de parcours avec :

- La mobilisation du Chèque Accompagnement mis en place en février 2013
- Le déploiement des Points d'Informations Conseils ayant pour objet de délivrer une information de qualité sur la VAE et de renforcer l'accompagnement des personnes vers la certification
- La mise en œuvre, dans le cadre de l'axe 2 du PACTE, d'un appel à initiative pour identifier de nouvelles formes de Validation des Acquis de l'Expérience tenant compte d'un besoin accru d'accompagnement des bénéficiaires dans les étapes.

QUALITE DE FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter 3,5 M€ sur l'AE 2020-2827 PACTE - Axe 3 - 31 – Evaluer les pratiques pédagogiques pour la mise en œuvre du projet Trans'Formation.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
QUALITE DE LA FORMATION	Fonctionnement	1 670 000,00	3 600 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre du PACTE, en matière de formation, la Région poursuit la déclinaison ou l'émergence de nouvelles mesures afin de transformer l'appareil de formation en accompagnant et en professionnalisant les organismes de formation sur différentes thématiques :

- la digitalisation, les formations à distance et le mixte distanciel/présentiel (modalités d'accompagnement des stagiaires à distance, plan d'affaire...)
- sur les transitions écologiques
- l'accueil des publics et notamment les jeunes mineurs
- l'environnement des organismes de formation (RGPD...)

Ce chantier professionnalisation Trans'Formation fera l'objet d'une prestation extérieure. Compte tenu du déploiement de la mesure en 2022 avec un positionnement fort des organismes de formation sur cette offre de professionnalisation, 3,5 M€ de crédits de paiement sont inscrits en 2022. La Région cherche également à optimiser encore et mettre davantage en visibilité l'offre de formation pour favoriser la captation des publics avec une redéfinition complète de la forme et des contenus du site Etoile. 200 K€ de crédits de paiement sont prévus pour cette opération.

SYSTEME D'INFORMATION - FORMATION PROFESSIONNELLE

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2319	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI FORMATION PROFESSIONNELLE	336 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Fonctionnement du SI Formation professionnelle à hauteur de 336 K€, afin d'assurer la gestion courante de ce système d'information (location, maintenance, prestations de services...).

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2309	31/12/2022	SI FORMATION PRODESSIONNELLE	600 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP SI Formation professionnelle à hauteur de 600 K€ afin d'assurer la mise en place des projets relatifs à l'évolution des systèmes d'information de la Formation Professionnelle avec :

- l'amélioration de la plateforme ZEFIR
 - la finalisation de l'interface avec le SI de la DGFP AGORA
 - le déploiement de E-Margos pour la dématérialisation des signatures de feuilles d'émargement des formations, dans le cadre de la transformation de l'outil de formation (Axe 3 du PACTE).
- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SYSTEME D'INFORMATION - FORMATION PROFESSIONNELLE	Fonctionnement	0,00	269 000,00	0,00	0,00
	Investissement	260 000,00	460 000,00	0,00	0,00

Des crédits de paiement à hauteur de 729 K€ sont prévus afin d'assurer l'évolution et la maintenance des systèmes d'information de la Formation Professionnelle.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

ORIENTATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	2 450 00,00	
Autorisations de programme		

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
ORIENTATION	Fonctionnement	3 300 000,00	3 650 000,00	0,00	350 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2101	31/12/2022	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	360 000,00
AE	2022	1916	31/12/2023	WORLDSKILLS - OLYMPIADES	300 000,00
AE	2022	1917	31/12/2022	VALORISATION DES METIERS	1 090 000,00
AE	2022	2317	31/12/2022	FORUMS DE L'ORIENTATION ORLEANS-TOURS (HT)	400 000,00
AE	2022	1578	31/12/2022	STRUCTURES D'AIO	300 000,00

Il est proposé de créer cinq autorisations d'engagement correspondant aux actions nécessaires à la mise en œuvre de la politique régionale d'orientation et d'information sur les métiers :

- o AE Lutte contre le décrochage pour couvrir le financement des dispositifs de lutte contre le décrochage (Assure ta rentrée, actions « Assure ton avenir ») et ainsi affecter le montant de 0,36 M€, soit 0,08 M€ pour le financement de l'école de Salbris, 0,18 M€ pour le dispositif « assure ton avenir » et 0,1 M€ afin de répondre à l'obligation de formation (pour les mineurs) et l'accès aux droits pour les 18-25 ans.
- o AE Wordskills – Olympiades : les finales nationales des épreuves Worldskills sont programmées à Lyon en début d'année 2022. Une affectation de 0,12 M€ est nécessaire dès le BP afin que les candidats sélectionnés bénéficient d'un accompagnement à la préparation physique et mentale.

- o AE Valorisation des métiers : cette AE est ouverte pour les actions mises en œuvre au titre de la compétence d'information sur les métiers et les formations auprès des publics scolaires (collégiens, lycéens, apprentis et étudiants). Ces actions comprennent la mise en place de forums d'orientation, d'événements et d'interventions au sein des établissements, d'outils d'aide à l'orientation, du déploiement des petites fabriques de l'orientation, des actions en faveur de l'attractivité des métiers au sein des Campus des métiers et des qualifications (CMQ). Ainsi, 0,45 M€ sont à affecter dans le cadre de ce BP pour le financement d'actions dédiées à l'information sur les métiers, 0,3 M€ pour l'organisation des forums et 0,17 M€ pour des actions dans le cadre des CMQ.
- o AE Forums de l'orientation de Tours et d'Orléans : cette AE a été spécifiquement créée pour gérer les dépenses soumises à TVA pour les deux forums directement gérés par la Région. Il est proposé de l'affecter en totalité (0,4 M€).
- o AE Structures AIO qui vise à appuyer les projets des SPRO territoriaux et les coordinations locales de SPRO. Il est donc proposé d'affecter 0,28 M€ dont 0,11 M€ pour le financement des structures d'AIO et 0,17 M€ pour celui des SPRO locaux.

Affectations complémentaires

Il est proposé d'affecter 1,1 M€ sur l'AE 2021-21550 GIP ALFA Centre pour le fonctionnement du GIP pour l'année 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)	Fonctionnement	3 300 000,00	3 650 000,00	0,00	350 000,00

Dépenses

Les crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre de la compétence d'orientation et d'information sur les métiers, d'un montant de 3,65 M€, permettent d'amplifier les actions d'information sur les métiers auprès de tous les publics, dans une logique d'orientation tout au long de la vie, d'organiser des actions de lutte contre le décrochage scolaire et d'animer la mise en réseau des acteurs de l'accueil-information-orientation (SPRO).

Ces crédits intègrent également un montant de 0,4 M€ afin de promouvoir les dispositifs et événementiels relatifs à la politique régionale « orientation/information sur les métiers et les formations » : création graphique et publication des guides, communication Assure ta rentrée, stands et communication des forums de l'orientation.... Enfin, un montant de 1,1 M€ est dédié au financement du fonctionnement du GIP ALFA Centre qui assure des missions d'information sur la formation, d'observation et d'analyse des données sur la relation emploi-formation ainsi que de professionnalisation des acteurs du SPRO.

Recettes

0,25 M€ sont attendues par l'Etat pour répondre à l'obligation de formation des mineurs et de l'accès aux droits pour les 18-25 ans, dans le cadre de la lutte contre le décrochage et une recette de l'ordre de 0,1 M€, liée à la facturation des exposants des forums de l'orientation de Tours et d'Orléans.

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

TRANSPORTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	148 650 000,00	-9 990 000,00
Autorisations de programme	240 900 000,00	12 500 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
TRANSPORTS	Fonctionnement	364 733 000,00	387 997 000,00	9 689 000,00	34 500 000,00
	Investissement	241 850 000,00	347 880 000,00	145 621 000,00	118 445 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1282	31/12/2027	CHARGES GARES ROUTIERES	500 000,00
AE	2022	1284	31/12/2027	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	1 000 000,00
AE	2022	2255	31/12/2027	CONVENTIONS AO2 SCOLAIRES	41 000 000,00
AE	2022	2881	31/12/2022	DSP 37	53 000 000,00
AE	2022	2882	31/12/2022	DSP 18/36	47 200 000,00

La création de l'AE relative aux charges des gares routières vise à poursuivre le paiement des charges de fonctionnement, dans le cadre de conventions d'usage des biens, gérés par une collectivité partenaire.

La création de l'AE relative au mobilier vise à permettre la poursuite de l'entretien et de la maintenance des mobiliers urbains des points d'arrêts des cars Rémi, par la passation d'un nouveau marché.

La création de l'AE relative aux conventions AO2 scolaires permet de poursuivre le paiement des AO2, qui passent leur propre marché de transport scolaire, à partir de la rentrée 2022.

Les DSP des cars Rémi 18-36 et 37 vont être négociées et conclues courant 2022. Les AE correspondantes sont basées sur des enveloppes indicatives et seront ajustées lorsque les concessions correspondantes seront finalisées.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2018	2255	31/12/2022	CONVENTIONS AO2 SCOLAIRES	24 000 000,00	2 000 000,00
AE	2018	2260	31/12/2022	CONVENTIONS AOM	96 500 000,00	-40 000 000,00
AE	2019	2269	31/12/2022	AMO DSP / MARCHE	600 000,00	210 000,00
AE	2021	2875	31/12/2025	DSP 45	125 000 000,00	27 000 000,00

L'AE 2018-2255 relative aux conventions AO2 scolaires est abondée de 2 M€ pour permettre le paiement des AO2 sur la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Suite à une réduction de la durée de l'AE, relative aux conventions avec les AOM (Autorités Organisatrices de Mobilité), il est possible de diminuer son montant de 40 M€.

L'autorisation d'engagement relative à l'AMO DSP (AE 2019-2269) est abondée pour tenir compte des besoins en termes d'assistance de la Région pour les prochaines années en la matière.

La DSP des cars Rémi 45 a été conclue en 2021. L'autorisation d'engagement correspondante doit être ajustée au vu des montants contractuels sur la période définie.

Affectations

Il est proposé d'affecter 0,288 M€ sur l'AE 2022-1282 créée pour le paiement des redevances et des charges afférentes concernant les conventions d'occupation de locaux-terrains en gare routière de Dreux, Bourges et Blois.

Il est proposé d'affecter 47,2 M€ sur l'AE 2022-2882 pour permettre la conclusion de cette DSP sur 2022.

Il est proposé d'affecter 13,571 M€ sur l'AE 2018-2260 Conventions AOM pour permettre le paiement de ces conventions sur 2022.

- Les autorisations de programme

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2224	31/12/2027	MOBILIER URBAIN (FOURNITURE ET POSE)	1 000 000,00
AP	2022	2885	31/12/2022	ACQUISITION MATERIEL DSP 18/36	11 000 000,00
AP	2022	2886	31/12/2022	ACQUISITION MATERIEL DSP 37	11 000 000,00

La création de l'AP relative au mobilier urbain vise à permettre la poursuite du renouvellement du mobilier urbain au niveau des points d'arrêts des cars Rémi, par la passation d'un nouveau marché.

Les DSP des cars Rémi 18-36 et 37 vont être négociées et conclues courant 2022. Les AP correspondantes visent à couvrir les amortissements des investissements prévus par les délégataires pour répondre au cahier des charges de la Région, intégrant notamment le verdissement du parc de cars sur les lignes régulières. Les enveloppes présentées sont indicatives et seront ajustées lorsque les concessions correspondantes seront finalisées.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2020	2863	31/12/2025	DSP 28 : INVESTISSEMENT	24 000 000,00	1 600 000,00
AP	2021	2867	31/12/2025	ACQUISITION MATERIEL DSP 45	18 320 000,00	8 900 000,00

Les DSP des cars Rémi 28 et 45 ont été conclues fin 2020 et en 2021. Les AP correspondantes, qui visent à couvrir les amortissements des investissements prévus par les délégataires pour répondre au cahier des charges de la Région, intégrant notamment le verdissement du parc de cars sur les lignes régulières, doivent être ajustées au vu des montants contractuels sur la période définie.

Affectations

Il est proposé d'affecter 0,2 M€ sur l'AP 2018-2225 Aménagement, sécurité, accessibilité des points d'arrêts pour la réalisation de travaux d'aménagement des points d'arrêts routiers desservis par les cars Rémi à destination des gestionnaires de voirie sur 2022.

Il est proposé d'affecter 11 M€ sur l'AP 2022-2885 créée pour permettre la conclusion de la DSP en 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
TRANSPORT ROUTIERS DE VOYAGEURS	Fonctionnement	133 763 270,00	154 651 500,00	8 448 675,00	33 573 000,00
	Investissement	3 680 660,00	6 475 000,00	250 000,00	100 000,00

La prévision en dépenses de fonctionnement est fixée à 154,6 M€.

Cette prévision intègre les nouvelles contractualisations, notamment la DSP des cars Rémi 45 mise en place en septembre 2021, et les prévisions à partir de septembre 2022 sur la future DSP des cars Rémi 18-36 en cours de négociation.

Hors recette exceptionnelle sur les cars Rémi 37, les recettes de fonctionnement atteignent 6,973 M€.

Sur l'infrastructure, 47 K€ de crédits de paiement sont prévus pour le fonctionnement des gares routières et 0,2 M€ de crédits de paiement sont prévus pour l'entretien du mobilier urbain

En investissement, les dépenses sont prévues à hauteur de 6,475 M€ et comprennent, pour l'essentiel, au-delà des poses de mobilier urbain et des financements d'aménagement des points d'arrêts, les amortissements des acquisitions de matériels roulants des DSP des cars Rémi 28 et 45, et une première prévision pour la DSP des cars Rémi 18-36 à partir de septembre 2022.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 0,1 M€, en lien avec le SMCTCEL.

Les investissements des gares routières (notamment, étude de faisabilité en gare routière d'Orléans et état des lieux en gare routière d'Orléans et de Tours) nécessitent l'inscription de 70 K€ de crédits de paiement et 0,2 M€ pour l'aménagement des points d'arrêt selon les conditions définies dans le cadre d'intervention régional.

Le renouvellement du mobilier urbain nécessite un montant de crédits de paiement à hauteur de 0,2 M€.

Enfin, il ressort du rescrit fiscal délivré par l'Etat courant 2021 que les transports interurbains et TAD sont assujettis à la TVA sous réserve que les recettes perçues auprès des usagers soient supérieures à 10 % du coût complet annuel de la prestation. En revanche, les transports scolaires restent exclus du périmètre d'assujettissement à la TVA. Cette prise de position formelle de l'administration fiscale permet à la Région de déduire la TVA grevant les dépenses pour le transport interurbain de l'Indre-et-Loire sur les exercices 2019 à 2021, qui avaient été inscrites en TTC dans l'attente de la position de l'Etat. Pour ce faire, il est nécessaire d'annuler les mandats de ces exercices et de les émettre à nouveau en HT. Ainsi, il est inscrit 26,6 M€ en recettes et 24,2 M€ en dépenses. Ces régularisations comptables, qui ne donneront lieu à aucun décaissement, permettront à la Région de récupérer 2,36 M€ de TVA déductible.

COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1406	31/12/2023	SUM AIDE MOBILICO	800 000,00
AE	2022	1410	31/12/2022	AIDE MOBILICO	4 000 000,00

L'AE relative à l'aide Mobilico vise à permettre le paiement de l'aide Mobilico aux usagers en 2022. Cette aide est à destination des salariés habitant la région Centre-Val de Loire qui effectuent quotidiennement des trajets domicile-travail en train. Elle vise à limiter leur reste à charge à 100 € par mois. Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 4 M€.

L'AE relative au suivi de l'aide Mobilico vise la poursuite de la gestion de l'aide Mobilico par un nouveau marché qui sera renouvelé fin 2022. Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 0,8 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
COMPENSATION REGIONALE DES TARIFICATIONS TER	Fonctionnement	3 150 000,00	4 110 000,00	0,00	0,00

4 M€ de crédits de paiement sont destinés à honorer les paiements de fin 2021 et des trois premiers trimestres 2022 liés à l'aide régionale Mobilico.

0,14 M€ de crédits de paiements sont proposés pour la fin du marché actuel relatif à l'instruction de ces dossiers.

ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATERIELS ROULANTS

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2859	31/12/2022	RENOVATION MI-VIE X74500 BA	3 200 000,00
AP	2022	2860	31/12/2022	ACQUISITION 5 REGIO2N PCLM	85 000 000,00
AP	2022	2887	31/12/2023	EQUIPEMENT COMPTEURS VOYAGEURS	3 000 000,00
AP	2022	2888	31/12/2022	ACQUISITION 4 ZGC OCCASION NORMANDIE	7 000 000,00
AP	2022	2889	31/12/2022	RENOVATION MI-VIE AGC	66 000 000,00
AP	2022	2890	31/12/2022	ATELIER CHARTRES - CONCEPTION REALISATION	14 500 000,00
AP	2022	2891	31/12/2023	FONCIER QUEBEC - REA BASE TRAVAUX - REA CTC - TERRAIN SNCF	4 200 000,00
AP	2022	2892	31/12/2022	TOURS EN FOSSE SPDC - PRO-REA	12 100 000,00

L'AP « RENOVATION MI-VIE X74500 BA » est créée pour permettre d'engager la rénovation des rames utilisées sur la ligne du Blanc-Argent, au vu des échéances techniques qui s'imposent à elles. Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 3,2 M€.

L'AP « ACQUISITION 5 REGIO2N PCLM » est créée pour l'acquisition de 5 nouvelles rames REGIO2N destinées à remplacer des rames Corail arrivant en fin de vie sur la ligne Paris-Chartres-Le Mans. Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 85 M€.

L'AP « EQUIPEMENT COMPTEURS VOYAGEURS » est créée pour engager un programme d'équipement de rames en compteurs voyageurs automatiques (les rames récentes étant équipées de série), afin de disposer de données précises sur la fréquentation des trains Rémi, et adapter l'offre grâce à une connaissance plus fine des besoins. Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 3 M€.

L'AP « ACQUISITION 4ZGC OCCASION NORMANDIE » est créée pour permettre l'acquisition de quatre rames ZGC d'occasion auprès de Normandie, pour renouveler les rames Z2 qui arrivent en fin de vie. Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 7 M€.

L'AP « RENOVATION MI-VIE AGC » est créée pour permettre la rénovation mi-vie de 20 rames ZGC (famille des AGC - Autorails à Grande Capacité), indispensable à la poursuite de leur exploitation. Ces rames circulent principalement sur les lignes en lien avec les nœuds ferroviaires de Tours et de Vierzon. Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 66 M€.

L'AP « ATELIER CHARTRES » est créée pour financer la réalisation d'un nouvel atelier de maintenance des rames dans le secteur de Chartres, en lien avec le déploiement de cinq nouvelles rames REGIO2N sur la ligne Paris-Chartres-le Mans. Un tel équipement permet d'optimiser l'exploitation, et donc de limiter le nombre de rames à acquérir. Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 14,5 M€.

L'AP « FONCIER QUEBEC » est créée pour permettre à la Région de financer l'acquisition du foncier sur lequel repose le nouvel atelier de maintenance des 32 rames neuves Rémi express en cours de réalisation à Orléans. Cette acquisition permettra à la Région de devenir propriétaire de ce nouvel équipement. Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 4,2 M€.

L'AP « TOURS EN FOSSE SPDC » est créée pour financer la réalisation d'un équipement de Tour en fosse sur l'atelier de Saint-Pierre des Corps, en lien avec le déploiement de nouvelles rames

REGIO2N sur la ligne de la Beauce (Orléans-Etampes-Paris). Un tel équipement permet d'optimiser l'exploitation, et donc de limiter le nombre de rames à acquérir. Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 12,1 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATERIELS ROULANTS	Fonctionnement	8 636 730,00	8 733 940,00	1 178 325,00	865 000,00
	Investissement	185 313 607,14	283 500 000,00	144 600 000,00	118 000 000,00

En investissement, les crédits de paiement s'élèvent à 283,5 M€ dont :

- o 215,92 M€ au titre de l'acquisition des 32 rames Rémi Express, qui font l'objet de recettes à hauteur de 117,5 M€ grâce à la convention signée avec l'AFITF (le décalage des versements faisant l'objet d'un financement de frais financiers couvrant les charges supportées par la Région)
- o 10M € au titre de l'acquisition de 7 rames Regio2N Omneo pour assurer les dessertes de la Beauce
- o 8,9 M€ au titre de l'acquisition de cinq rames Regio2N pour la ligne Paris-Chartres Le Mans
- o 7 M€ pour l'achat de quatre rames ZGC d'occasion avec Normandie
- o 7 M€ pour le programme de rénovation mi-vie des rames AGC à conventionner en 2022
- o 10,9 M€ pour le programme de rénovation mi-vie des rames ZTER, conventionné en novembre 2020
- o 6,2 M€ pour le programme de rénovation mi-vie des rames TER2NNG, conventionné en février 2021
- o 1,1 M€ pour le programme de rénovation des rames du Blanc Argent, à conventionner en 2022
- o 8,9 M€ au titre du programme de maintenance lourde du matériel roulant, dans le cadre de la convention TER
- o 2 M€ pour l'équipement en compteurs voyageurs, à conventionner en 2022

Les dépenses et recettes en fonctionnement concernent les mouvements liés à la location des rames dans le cadre des crédits-baux conclus par la Région (loyers en dépenses) et la location des rames à la SNCF pour permettre la récupération de la TVA (redevance SNCF en recettes).

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2894	31/12/2022	TOURS CHINON REA PHASE 2	7 730 000,00
AP	2022	2893	31/12/2023	LIGNE BLANC ARGENT - ETUDE APO - TRAVAUX REA 1	4 000 000,00

Pour tenir compte des études et travaux à engager en 2022, conformément aux orientations prises au titre de l'avenant au CPER 2015-2020, il est proposé de créer les autorisations de programme suivantes :

- o AP pour la ligne Tours-Chinon, pour l'engagement de la deuxième phase de travaux, à hauteur de 7,73 M€ et de l'affecter en totalité
- o AP pour la ligne du Blanc-Argent, pour la réalisation des études d'avant-Projet- Projet et de la 1^{ère} phase de travaux à hauteur de 4 M€ et de l'affecter en totalité

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	Investissement	39 489 921,36	42 850 000,00	0,00	0,00

Dans le cadre de son engagement pour la sauvegarde du fret ferroviaire, la Région prévoit de consacrer 1,222 M€ de crédits de paiement en 2022, notamment pour la réalisation de deux projets de sauvegarde du capillaire fret, inscrits au plan de relance régional (Auxy-Montargis et Les Aubrais-Ornières).

La sauvegarde des lignes de desserte fine du territoire pour les voyageurs nécessite en 2022 un total de crédits de paiement de 40,8 M€, permettant la réalisation des études et travaux suivants :

- o 23,47 M€ pour la sauvegarde de la ligne Tours-Loches, en cours de travaux
- o 2,4 M€ pour la sauvegarde de la ligne Tours-Chinon, en cours de travaux
- o 8,9 M€ pour la sauvegarde de la ligne Dourdan-La Membrolle, en cours de travaux
- o 4,158 M€ en prévision de la réalisation de la deuxième phase de travaux de sauvegarde de la ligne Chartres-Courtalain
- o 1,9 M€ pour la régénération de la ligne du Blanc-Argent.

Par ailleurs, la Région prévoit de consacrer 0,45 M€ au financement d'études pour améliorer les conditions de desserte ferroviaire du territoire.

Enfin, les autres projets du CPER conduisent aux prévisions de crédits de paiement suivantes :

- o 0,171 M€ pour la suppression de passages à niveaux sur la ligne POLT
- o 31 K€ pour le solde des études réalisées sur le nœud de Tours-Saint Pierre des Corps
- o 0,114 M€ pour le solde de l'opération de création d'IPCS entre Toury et Cercottes.

AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION DES QUAIS ET DES GARES

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	1192	31/12/2027	INVESTISSEMENT GARES - CONVENTION TER	1 500 000,00
AP	2022	2895	31/12/2023	ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX - S'DAP REA CHATEAUDUN	1 500 000,00
AP	2022	2896	31/12/2023	ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX - S'DAP PRO CHARTRES	3 650 000,00

L'AP relative aux investissements en gare est créée à hauteur de 1,5 M€ afin de poursuivre les investissements d'aménagements des gares régionales.

Au titre de la mise en accessibilité des quais pour les personnes à mobilité réduite, conformément au plan de relance régional et au Sd'AP, les AP concernant les gares de Chartres et Châteaudun sont créées pour pouvoir réaliser les travaux nécessaires, dans le cadre de conventions à finaliser en partenariat avec l'Etat et SNCF Gares & Connexions.

Il est proposé d'affecter les 3,65 M€ de l'AP 2022-2896 pour le financement des études PRO et de la phase travaux de mise en accessibilité des quais de la gare de Chartres.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
AMENAGEMENT, RENOVATION DES QUAIS ET DES GARES	Fonctionnement	180 000,00	175 000,00	0,00	0,00
	Investissement	3 968 311,50	5 545 000,00	0,00	0,00

Un montant de 0,25 M€ est prévu pour la réalisation d'aménagements au sein des gares régionales, dans le cadre de la convention avec SNCF Gares et Connexion.

La mise en accessibilité des quais des gares prioritaires nécessite de consacrer 4,245 M€ de crédits de paiement en 2022 :

- o 1,945 M€ pour les gares prioritaires prévues au Sd'AP régional : Chartres, Châteaudun, Nogent et Amboise
- o 2,3 M€ sont prévus pour les quais de la gare de Vierzon, conformément aux orientations prises dans le CPER 2015-2020.

0,1 M€ sont prévus pour la réhabilitation du bâtiment voyageurs de la gare de Châteaudun.

0,150 M€ sont prévus au titre des travaux de la plateforme routière en gare de Chartres, dans le cadre du projet global d'aménagement du pôle d'échange.

Enfin, 0,8 M€ sont prévus sur les projets d'aménagements de pôles d'échanges multimodaux sur le territoire régional, en application du nouveau CPER. Leur sélection est en cours.

SERVICES TER

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter le solde de l'AE 2014-1198 Convention TER 2014-2020, soit 200 M€, pour le paiement des acomptes qui seront versés à la SNCF avant la signature, au cours de l'exercice budgétaire 2022, de la nouvelle convention TER.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SERVICES TER	Fonctionnement	214 475 000,00	215 258 060,00	0,00	0,00

A ce stade, les crédits de paiement sont estimés en fonctionnement à 215,258 M€ dans l'attente de la finalisation de la future nouvelle convention TER avec la SNCF.

INTERMODALITÉ ET CIRCULATIONS DOUCES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2884	31/12/2027	ETUDES DE MOBILITÉ	900 000,00

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle AE afin de poursuivre la réalisation d'études de mobilité sur des territoires le nécessitant et de l'affecter en totalité soit 0,9 M€.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2019	2243	31/12/2024	FONCTIONNEMENT BILLETTEQUE SCOLAIRE	2 800 000,00	-700 000,00
AE	2019	2272	31/12/2023	MOBILITES RURALES	600 000,00	1 500 000,00

Suite à une réduction de la durée de l'AE relative au fonctionnement de la billettique scolaire, il est proposé de diminuer son montant de 0,7 M€.

L'AE Mobilités rurales est abondée de 1,5 M€ afin de poursuivre le dispositif dans la durée.

Affectations complémentaires

Il est proposé d'affecter 0,5 M€ sur l'AE 2021-2876 Plan Régional des Mobilités Vélo pour la mise en œuvre du volet fonctionnement du plan vélo, en particulier la gestion des aides à l'acquisition de vélos, et des mesures d'animation du plan vélo.

Il est proposé d'affecter 0,35 M€ sur l'AE 2021-2877 Aide acquisition VAE / Trotinettes / vélos pliants pour la mise en œuvre des aides à l'acquisition de vélos.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2234	31/12/2024	EQUIPEMENT BILLETTEQUE SCOLAIRE	620 000,00

L'AP Equipement billettique scolaire est créée afin de parachever le déploiement de la billettique scolaire, pour en généraliser son usage dans tous les cars scolaires de la Région (avec un déploiement dans le Loiret notamment). Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 0,62 M€.

Affectations complémentaires

Il est proposé d'affecter 0,689 M€ sur l'AP 2021-2874 Plan Régional des Mobilités Vélo pour la mise en œuvre du volet investissement du plan vélo, en particulier le stationnement sécurisé pour les opérations portées par Gares & Connexions et les collectivités maîtres d'ouvrage des projets.

Il est proposé d'affecter 0,32 M€ sur l'AP 2021-1443 Billettique JVMalin dans le cadre de la convention SNCF pour les travaux d'interopérabilité de la billettique JVMalin.

Il est proposé d'affecter 0,2 M€ sur l'AP 2019-2263 Mobilités rurales pour compléter l'affectation du dispositif mobilités rurales en investissement.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
INTERMODALITE, TCSP ET CIRCULATIONS DOUCES	Fonctionnement	2 328 000,00	2 718 500,00	57 000,00	57 000,00
	Investissement	3 820 000,00	2 210 000,00	0,00	128 000,00

En fonctionnement, 2,72 M€ sont proposés, notamment sur :

- o la centrale d'appel Rémi unifiée, reprise en direct par la Région et déduite des contrats de transport ferroviaire et routier, pour 0,85 M€,

- o le fonctionnement de la billettique scolaire étendu en Eure-et-Loir et dans le Loiret (0,62 M€)
- o le fonctionnement de la billettique interurbaine sur la plupart des réseaux de cars Rémi (0,26 M€)
- o le fonctionnement de la nouvelle centrale d'information multimodale JVMalin 4 (135 K€), avec des recettes des réseaux urbains partenaires à hauteur de 57 K€.

En complément, sont prévues la mise en œuvre d'aides, pour développer les mobilités rurales (0,2 M€), et pour l'aide individuelle à l'acquisition de trottinettes et vélos électriques (0,15 M€).

En investissement, 2,21 M€ sont proposés principalement pour :

- o Le déploiement de la billettique interurbaine sur plusieurs réseaux de car Rémi, à hauteur de 0,885 M€
- o L'implémentation et l'amélioration de la centrale d'information multimodale JVMalin 4, à hauteur de 0,5 M€, avec des recettes des réseaux urbains partenaires à hauteur de 0,128 M€
- o Le plan régional mobilité vélo à hauteur de 0,3 M€ (réalisation de stationnements vélo notamment)

AEROPORTS

- Les autorisations de programme

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	1773	31/12/2022	FOND SUD AEROPORT	500 000,00
AP	2022	1845	31/12/2022	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AMENAGEMENT HANGAR CHATEAUX	2 000 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité les deux AP suivantes :

- o Pour engager les investissements nécessaires à l'entretien et à la rénovation des bâtiments et des installations de l'aéroport de Châteauroux, une nouvelle AP de 0,5 M€ est proposée.
- o Pour réaliser les travaux complémentaires permettant à l'aéroport de Châteauroux d'assurer la location du hangar en cours de finition, une subvention d'investissement lui sera versée sur les exercices 2022 et 2023. L'ouverture d'une AP de 2 M€ est prévue à cet effet.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	1855	31/12/2022	MAINTENANCE POLE AERONAUTIQUE	22 641 000,00	2 000 000,00

Par ailleurs, il convient d'augmenter l'AP pour la construction du hangar de maintenance aéronautique au vu de l'évolution du programme.

Affectations :

Il est proposé d'affecter 3,121 M€ sur l'AP 2015-1855 Maintenance Pôle aéronautique pour permettre la réalisation des travaux complémentaires sur le hangar de l'aéroport de Châteauroux.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
AEROPORTS	Fonctionnement	2 200 000,00	2 150 000,00	5 000,00	5 000,00
	Investissement	4 777 500,00	6 200 000,00	771 000,00	217 000,00

En fonctionnement, les crédits prévus correspondent aux engagements pris conventionnellement avec les aéroports de Châteauroux et de Tours pour 2,15 M€.

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 6,2 M€ et correspondent pour 1 M€ au financement des études et des travaux préalables au transfert de l'aéroport de Tours, pour 3,25 M€ au financement de la fin des travaux du hangar aéronautique à Châteauroux, et 1,619 M€ pour l'aménagement de ce hangar.

SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2496	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI TRANSPORTS	250 000,00

Une nouvelle autorisation d'engagement est nécessaire pour le fonctionnement des systèmes d'information métier pour l'organisation des transports scolaires, à hauteur de 0,25 M€. Il est proposé de l'affecter en totalité.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2196	31/12/2022	SI TRANSPORTS	1 400 000,00

Une nouvelle autorisation de programme est proposée pour la réalisation des investissements nécessaires aux systèmes d'information métier pour l'organisation des transports scolaires. Il est proposé de l'affecter en totalité, soit 1,4 M€.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SYSTEME D'INFORMATION - TRANSPORTS	Fonctionnement	0,00	200 000,00	0,00	0,00
	Investissement	800 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00

L'implémentation d'un nouvel outil métier de gestion des transports scolaires, déployé en première phase en 2022 sur l'Indre et Loire puis sur l'ensemble du territoire régional, nécessite des crédits de paiement à hauteur de 0,2 M€ pour assurer son fonctionnement, ainsi que des crédits à hauteur de 1,1 M€ pour les investissements nécessaires à son évolution.

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE, VIE CITOYENNE



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

PATRIMOINE DES LYCEES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	4 090 000,00	
Autorisations de programme	27 410 000,00	3 100 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PATRIMOINE DES LYCEES	Fonctionnement	9 473 100,00	9 244 000,00	2 091 143,00	108 800,00
	Investissement	102 976 985,00	133 906 000,00	1 066 000,00	13 420 700,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

IMMOBILIER DES LYCÉES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1681	31/12/2022	ASSURANCES LYCEES	1 100 000,00
AE	2022	1956	31/12/2022	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES	2 200 000,00
AE	2022	1997	31/12/2022	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP	650 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité les trois autorisations d'engagement suivantes :

- o Une AE de 1,1 M€ pour la relance du nouveau contrat d'assurance dommages aux biens et des expositions organisées dans les lycées
- o Une AE de 2,2 M€ pour les petits travaux de maintenance récurrents dans les lycées publics exécutés via les accords-cadres de travaux,
- o Une AE de 0,65 M€ Petits équipements EREEL et EMOP, en augmentation, pour tenir compte de l'augmentation des coûts des matériaux.

- Les autorisations de programme

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	1214	31/12/2022	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	8 100 000,00
AP	2022	0013	31/12/2022	ENTRETIEN, MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE	7 800 000,00
AP	2022	1955	31/12/2022	EFFICACITE ENERGETIQUE	6 000 000,00
AP	2022	2104	31/12/2022	ENSEMBLE LYCEES SECURITE	2 000 000,00
AP	2022	2179	31/12/2022	ACQUISITION DE VEHICULES - LYCEES	150 000,00
AP	2022	2777	31/12/2022	SUIVI RISQUE PLOMB ET AMIANTE	200 000,00
AP	2022	0933	31/12/2022	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	500 000,00
AP	2022	1913	31/12/2022	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES	1 500 000,00
AP	2022	0012	31/12/2022	AIDE A L'INVESTISSEMENT ENSEIGNEMENT PRIVE INFORMATIQUE	160 000,00

Il est proposé de créer huit autorisations de programme pour les projets suivants :

- o Une AP Grosses réparations et gros entretiens, en augmentation à 8,1 M€ pour tenir compte d'une inflation importante sur les coûts des travaux. Cette AP permet également l'engagement des travaux nécessaires aux ouvertures de filières. Il est proposé d'affecter 0,3 M€ sur cette AP pour la réflexion de la piste d'athlétisme du lycée Blaise Pascal à Châteauroux et 1 M€ d'aménagement de locaux pour la mise en œuvre de la carte des formations 2022.
- o Une AP Entretien, maintenance du patrimoine et mise en conformité réalisés par l'utilisation des accords-cadres travaux en hausse pour aussi tenir compte de l'inflation importante sur les coûts des travaux. Il est ainsi proposé d'affecter les 7,8 M€ de cette AP en faveur des EPLE dont 7,3 M€ pour des travaux de rénovation divers, 0,3 M€ pour des travaux de rénovation dans les logements de fonction et 0,2 M€ pour des travaux de sécurisation contre les intrusions.
- o Une AP de 6 M€ au titre de l'efficacité énergétique dans les lycées publics pour des projets complémentaires aux travaux prévus dans le cadre du COEPI (contrat d'objectif énergétique du parc immobilier) comme l'isolation de façades et toitures, l'amélioration des systèmes de production de chaleur. Dans ce cadre, il est proposé d'affecter 0,45 M€ de cette AP pour la réfection des toitures de l'internat de l'EPLFPA de l'Indre à Châteauroux.
- o Une AP de 2 M€ pour la sécurité de l'ensemble des lycées pour le remplacement des systèmes de sécurité incendie mais aussi le déploiement de solutions pérennes d'alerte intrusion liée au PPMS. Il est proposé d'affecter cette AP en totalité.
- o Une AP de 0,15 M€, affectée en totalité, pour l'acquisition de véhicules pour les équipes SNE, EMOP ou EREEL
- o Une AP de 0,2 M€, affectée en totalité, pour le suivi des risques de présence d'amiante ou de plomb et la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante.

- o Une AP de 0,5 M€ Etudes préalables et foncier. Une affectation est proposée pour la totalité de cette AP, notamment pour l'évaluation des moyens de ventilation dans le cadre de la Qualité de l'Air Intérieur.
- o Une AP Acquisition et démolition de bâtiments démontables créée et affectée à hauteur de 1,5 M€ pour accompagner les besoins nouveaux des lycées engendrés par des augmentations d'effectifs. Des solutions industrielles seront aussi déployées dans ce cadre.
- o Une AP Aide à l'investissement privé sous contrat pour le soutien au développement du numérique. Il est proposé un montant de 0,16 M€ et de l'affecter en totalité.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2018	2771	31/12/2019	AGRICOLE FONDETTES POLE AGRO. EQUIPEMENT	4 600 000,00	650 000,00
AP	2019	2758	31/12/2019	GENEVOIX CONSTRUCTION GYMNASSE INGRE	5 300 000,00	500 000,00
AP	2018	2764	31/12/2018	C.DE FRANCE SECURITE MAINTENANCE INTERNAT RESTRUTURATION	4 200 000,00	1 950 000,00

Il est proposé de procéder à trois abondements d'AP pour des opérations en cours d'études ou en programmation et de les affecter en totalité pour ces opérations :

- o 0,5 M€ pour les travaux complémentaires, conséquence de l'implantation sur des sols pollués du futur gymnase du lycée Maurice GENEVOIX à Ingré
- o 0,65 M€ pour des adaptations liées à des équipements pédagogiques dans le cadre de la construction du pôle Eau Paysage Agriculture de l'EPLEFPA de Fondettes
- o 1,95 M€ pour l'intégration de la réfection complète du clos et couvert (comprenant l'amélioration de la performance énergétique) lors de la restructuration de l'internat du lycée Claude de France à Romorantin.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
IMMOBILIER DES LYCEES	Fonctionnement	9 473 100,00	9 132 000,00	2 091 143,00	108 800,00
	Investissement	102 021 985,00	133 106 000,00	1 066 000,00	13 420 700,00

En dépenses

Les 133,106 M€ de CP inscrits au budget en investissement se répartissent ainsi :

- o 78,764 M€ au titre du programme Construction, réhabilitation, restructuration, en hausse de 58,7 % par rapport au BP 2021 : l'année 2022 est marquée par le chantier de construction du lycée de Hanches et plusieurs autres chantiers importants (extension du lycée Maurice GENEVOIX, construction du gymnase du lycée BEAUREGARD...)
- o 51,453 M€ au titre du programme Entretien, maintenance, cadre de vie, en hausse (+7 %) compte tenu de la poursuite du programme de rénovation énergétique prévu dans le cadre de notre contrat COEPI et de travaux d'amélioration énergétique liés au plan de relance de l'Etat
- o 1,535 M€ au titre du programme Etudes préalables et foncier, dont l'essentiel concerne l'installation de bâtiments démontables pour absorber des besoins de capacité supplémentaires des lycées
- o 1,354 M€ au titre du programme Aide à l'investissement privé sous contrat, liée aux derniers engagements pris et à la poursuite du soutien à la transformation numérique des lycées privés.

En fonctionnement, 9,132 M€ sont inscrits (-3,6 % par rapport au BP 2021) et répartis comme suit :

- o 0,966 M€ au titre du programme Construction, réhabilitation, restructuration avec l'anticipation d'une augmentation de la prime d'assurances aux biens
- o 8,133 M€ au titre du programme Entretien, maintenance, cadre de vie dont la part essentielle (5,147 M€) est constituée par les contrats de Performance Energétique CPE 2010 et COEPI
- o 0,033 M€ au titre des autres programmes pour des dépenses diverses.

En recettes

Le montant des recettes proposées en investissement est de 13,42 M€. Ces recettes correspondent au plan de relance de l'Etat (volet rénovation énergétique des bâtiments pour 15 projets et 2 internats d'excellence pour les lycées de Hanches et de Jean GUEHENNO).

En fonctionnement sont inscrites diverses recettes de location (baux locatifs des lycées privés sous contrat, CIO de Romorantin Lantenay et redevance d'occupation du plateau technique du lycée Blaise Pascal à Châteauroux).

SYSTEME D'INFORMATION – ENSEIGNEMENT LYCEES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2316	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI EDUCATION ET PATRIMOINE	140 000,00

Il est proposé la création et l'affectation d'une AE de 0,14 M€ pour la maintenance en condition opérationnelle des outils métiers ou spécifiques mis en place dans le cadre du Système d'Information Patrimoine et Education (SIPE) : portail CORELY, gestion des demandes IWS, gestion du patrimoine...

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2306	31/12/2022	SI EDUCATION ET PATRIMOINE	1 000 000,00

Il est proposé de créer et affecter une AP SI Education et Patrimoine à hauteur de 1 M € afin d'assurer la poursuite du développement du SIPE.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SYSTEME D'INFORMATION - ENSEIGNEMENT LYCEES	Fonctionnement	0,00	112 000,00	0,00	0,00
	Investissement	955 000,00	800 000,00	0,00	0,00

Les dépenses pour le SIPE nécessitent l'inscription de 0,8 M€ en investissement pour la poursuite du développement notamment sur la gestion des flux métiers (logements de fonction, foncier, performance environnementale), la mise en place d'indicateurs de pilotage et de décision, l'utilisation d'outils en mobilité et de 112 K€ en fonctionnement pour la maintenance des outils.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

EDUCATION JEUNESSE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	2 668 000,00	53 000,00
Autorisations de programme	20 220 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
EDUCATION JEUNESSE	Fonctionnement	48 126 900,00	55 267 500,00	9 643 457,00	10 193 300,00
	Investissement	27 526 515,00	18 504 900,00	359 000,00	359 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

EQUIPEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	0007	31/12/2022	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	11 000 000,00

Il est proposé la création d'une autorisation de programme d'un montant de 11 M€ permettant de doter les établissements des équipements nécessaires à leur fonctionnement, en particulier pour la pédagogie.

Dans ce cadre, il est proposé d'affecter sur cette AP nouvellement créée :

- o 0,2 M€ pour l'acquisition des équipements nécessaires à la finalisation des opérations de restructuration en cours dans les lycées
- o 4 M€ pour l'acquisition, le renouvellement ou la réparation de biens
- o 0,15 M€ pour l'acquisition de véhicules
- o 0,06 M€ concernant le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique
- o 0,15 M€ pour le cadre de vie participatif
- o 0,15 M€ pour la mise aux normes des gaz frigorifiques
- o 1,4 M€ pour la restructuration des laveries.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
EQUIPEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	36 800,00	6 000,00	0,00	0,00
	Investissement	16 364 515,00	9 114 900,00	0,00	0,00

9,11 M€ sont prévus en investissement pour l'acquisition d'équipements. Ces crédits vont permettre d'accompagner, sur le volet équipements, les restructurations immobilières, mettre en œuvre les évolutions des voies professionnelles et technologiques et renouveler les équipements obsolètes. Il s'agira également de poursuivre le plan de renouvellement des équipements de restauration, nécessaires pour proposer aux usagers une bonne qualité de service.

Les crédits en fonctionnement concernent la maintenance d'équipements de cuisine.

FINANCEMENT DES LYCÉES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2736	31/12/2022	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS	150 000,00

Il est proposé la création et l'affectation d'une autorisation d'engagement de 0,15 M€ permettant d'engager les opérations de réparation des équipements pédagogiques des lycées.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
FINANCEMENT DES LYCEES	Fonctionnement	42 547 490,00	49 809 925,00	9 502 457,00	10 051 661,00

En dépenses

Il est proposé d'inscrire 46,06 M€ en crédits de paiement pour le financement des lycées publics (37,8 M€) et privés sous contrat de l'Education Nationale, à parité (12 M€).

La dotation globale de fonctionnement avait été diminuée en 2021 tenant compte des crédits non mobilisés du fait de la fermeture des établissements durant de nombreuses semaines liée à la crise sanitaire. La dotation 2022 de 33,68 M€ se situe à un niveau supérieur à 2020 du fait de la hausse importante des prix des fluides dont notamment celui du gaz. L'action de la Région pour réduire la consommation d'énergie des établissements ne permet pas de limiter en totalité l'impact de cette augmentation.

Ce budget doit par ailleurs permettre à la Région, au-delà de ses compétences obligatoires, de porter une attention particulière aux jeunes et familles en difficultés, notamment à travers le fonds social régional (0,5 M€).

En recettes

10,052 M€ sont inscrits en recette au titre du financement des lycées correspondants pour 9,924 M€ à la participation des familles aux frais de restauration et d'hébergement des lycées publics et pour 0,128 M€ aux contributions des Départements du Cher et de l'Indre et Loire pour l'accueil de collégiens dans des restaurants de lycées.

MOBILITÉ EUROPEENNE

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1169	31/12/2022	ERASMUS PLUS LYCEENS	140 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter une autorisation d'engagement pour les mobilités des lycéens scolarisés dans les établissements agricoles, dans le cadre du dispositif « Erasmus + » à hauteur de 0,14 M€, le Rectorat disposant dorénavant de son propre consortium pour les projets de mobilité des établissements de l'éducation nationale.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
MOBILITE EUROPEENNE	Fonctionnement	141 612,00	282 940,00	141 000,00	141 639,00

Un montant de crédits de paiement de 283 K€ en dépenses et 142 K€ en recettes est proposé au titre du dispositif « Erasmus + ».

POLITIQUE JEUNESSE

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1920	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	400 000,00
AE	2022	2751	31/12/2022	100 % EDUCATION	1 600 000,00
AE	2022	1919	31/12/2022	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	280 000,00

Il est proposé la création de trois autorisations d'engagement :

- o Une AE de 0,4 M€ pour nourrir des partenariats avec des acteurs santé dans les territoires au service des jeunes ou pour encourager la pratique du sport scolaire (UNSS)
- o Une AE de 1,6 M€ pour maintenir et encourager les projets éducatifs en impliquant les lycéens autour d'actions liées à leur santé, à leur engagement notamment dans la lutte contre le réchauffement climatique

- o Une AE de 0,28 M€, affectée en totalité pour accompagner les jeunes entrants en formation professionnelle dans l'acquisition de leur premier équipement professionnel.

Modifications - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2019	2749	31/12/2022	POLITIQUE JEUNESSE	840 000,00	53 000,00

Il est proposé d'abonder de 53 K€ l'AE créée en 2019 pour mener des actions avec et pour la jeunesse, notamment dans le cadre des états généraux de la jeunesse, en s'appuyant sur des partenariats avec des acteurs de notre territoire (CRIJ, CRAJEP, FMDL, URHAJ...). Il est proposé l'affectation de 159 420 € sur cette même AE pour le financement de cette politique en 2022 à destination des lycéens.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
POLITIQUE JEUNESSE	Fonctionnement	2 893 998,00	2 820 635,00	0,00	0,00
	Investissement	356 000,00	370 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire 2,82 M€ au titre de l'activité Politique jeunesse en fonctionnement :

- 2,44 M€ pour les politiques tournées vers les lycéens à travers l'appel à projet 100 % Education, des accompagnements éducatifs (UNSS, Français Langue étrangère, partenariats santé, devoir de mémoire), l'aide au 1^{er} équipement...
- 0,38 M€ pour les politiques jeunesse qui s'appuient, pour leur mise en œuvre, sur des partenariats avec des acteurs jeunesse en région: le CRIJ, le CRAJEP, la FMDL notamment.

Il est également proposé d'inscrire 0,37 M€ au titre de l'investissement pour ce programme. Les ressources pédagogiques et notamment numériques sont intégrées pour 2022 dans l'activité ci-dessous, Numérique éducatif. Ainsi, les crédits proposés pour 2022 en investissement au titre de la politique jeunesse correspondent essentiellement à la mise en œuvre de la plateforme Yep's.

NUMERIQUE EDUCATIF

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1907	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEENS CANOPE (AE)	18 000,00
AE	2022	1918	31/12/2022	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)	80 000,00

Il est proposé la création et l'affectation en totalité de deux autorisations d'engagement :

Une AE de 18 K€ pour les actions menées en faveur du numérique traduites dans la convention de partenariat annuelle avec Canopé.

Une AE de 80 K€ pour l'acquisition de matériel et fournitures par les équipes du service numérique éducatif pour dépanner les matériels informatiques déployés dans les lycées.

Affectations complémentaires

Il est proposé l'affectation de 0,35 M€ sur l'AE 2020-1856 Service numérique (hébergement, exploitation et développement) pour le financement de SCORAN et de NetOCentre.

Également, il est proposé l'affectation de 1,9 M€ sur l'AE 2020-1857 Maintenance informatique lycées, télégestion des CFA et EFSS pour le financement de la télégestion des activités de maintenance.

- Les autorisations de programme

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	1908	31/12/2022	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	4 900 000,00
AP	2022	2217	31/12/2022	RESSOURCES NUMERIQUE	4 320 000,00

Il est proposé la création d'une AP d'un montant de 4,9 M€ au titre des équipements, service et usages numériques, soient les investissements nécessaires pour accompagner les transitions numériques à l'œuvre dans les établissements. Il est à noter que cette AP est supérieure de près de 1 M€ à celle ouverte l'an dernier : cela tient au fait que la quasi-intégralité des installations téléphoniques des lycées vont être renouvelées sur 3 ans car obsolètes, au profit d'installations basées sur le réseau informatique des établissements.

Il est donc proposé d'affecter cette AP selon la répartition suivante :

- 2 M€ pour le renouvellement des équipements informatique
- 1 M€ pour le câblage vidéo
- 1,15 M€ pour les actifs et équipements réseaux cablés
- 0,75 M€ pour les équipements audiovisuels.

Il est également proposé la création d'une AP Ressources numériques auparavant rattachée à l'activité Politique jeunesse. Outre le financement des ressources pédagogiques, ce programme permet de financer l'aide à l'équipement numérique qui permet chaque année d'accompagner plus de familles et de jeunes dans l'achat d'un ordinateur portable. Il est proposé d'affecter l'intégralité de cette AP pour l'acquisition de ressources numériques pédagogiques.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
NUMERIQUE EDUCATIF	Fonctionnement	2 507 000,00	2 348 000,00	0,00	0,00
	Investissement	10 806 000,00	9 020 000,00	359 000,00	359 000,00

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 2,348 M€ :

- 1,9 M€ au profit du GIP Recia pour financer l'intervention des équipes du GIP au profit des établissements scolaires, en complémentarité avec les équipes de la Région, pour la maintenance des équipements informatiques des lycées
- 0,35 M€ également au profit du GIP Recia, pour la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail NetOCentre, au bénéfice des lycées de la Région
- 0,018 M€ dans le cadre du partenariat avec Canopé

- 0,08 M€ pour l'acquisition des petits équipements nécessaires aux équipes du service numérique éducatif pour leurs interventions dans les lycées.

Il est également proposé d'inscrire en investissement 9,02 M€ au titre de cette activité.

Ce montant est en forte hausse par rapport à l'an passé puisqu'il intègre dorénavant les dépenses liées aux ressources pédagogiques et à l'aide à l'équipement numérique. Ces crédits de paiement vont permettre de poursuivre la nécessaire évolution des infrastructures numériques pour accompagner les transitions numériques à l'œuvre dans les pratiques pédagogiques des enseignants. Ces crédits vont également être mobilisés pour le financement des ressources pédagogiques, garantissant la gratuité pour les familles. Et enfin, dans le cadre de l'accompagnement des familles, il s'agira également de permettre, notamment aux familles et élèves dans des situations fragiles, l'achat si souhaité d'un ordinateur portable grâce à l'aide à l'équipement numérique.

Une recette de 0,359 M€ de l'Etat s'inscrit dans le cadre du plan de relance et du soutien aux usages numériques dans les lycées.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

APPRENTISSAGE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	8 305 000,00	
Autorisations de programme	3 771 000,00	1 360 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
APPRENTISSAGE	Fonctionnement	7 700 000,00	6 859 200,00	400 000,00	300 000,00
	Investissement	12 091 400,00	12 091 400,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENT DES CFA

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	0180	31/12/2022	PLAN ANNUEL D INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	3 000 000,00
AP	2022	2803	31/12/2022	ECOLE DE PRODUCTION A SALBRIS	300 000,00
AP	2022	2806	31/12/2022	CMCC118 - RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS	471 000,00

Il est proposé de créer trois nouvelles autorisations de programme :

- o Une AP relative au financement du plan d'équipement des CFA : cette AP annuelle d'un montant de 3 M€ permet d'accompagner le développement de l'offre de formation et l'évolution des métiers et des pratiques de formation. Les 91 CFA implantés en Centre-Val de Loire pourront déposer des projets d'équipement auprès de la Région. Il est proposé d'affecter ces 3 M€ pour financer les dépenses de petits équipements et de petits travaux à destination des CFA.
- o Une AP d'un montant de 0,3 M€ affectée en totalité au financement des équipements de l'école de production de Salbris. Ouverte en octobre 2021, l'école de production de Salbris vise à former des promotions d'une douzaine d'élèves âgés de 15 à 18 ans en vue de l'obtention du CAP Conducteur d'installations de production et du bac pro Technicien industriel.
- o Une AP d'un montant de 0,471 M€ affectée en totalité pour accompagner l'amélioration de la performance énergétique des locaux de l'Institut de Formation en Alternance (IFA) de Bourges.

Modifications - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2021	2798	31/12/2021	RESIDENCE APPRENTIS-ORLEANS METROPOLE	3 500 000,00	1 360 000,00

Il est proposé d'abonder l'AP 2021-2798 Résidence apprentis Orléans Métropole d'un montant de 1,36 M€, afin de porter le montant total de l'AP à 4,86 M€. Cette enveloppe permettra d'assurer le cofinancement du rachat et de la modernisation de la résidence. L'abondement de l'AP permettra d'intégrer la réévaluation globale de l'opération et notamment la forte augmentation des matériaux, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et l'intégration des locaux dédiés à la restauration. Le montant global de l'opération s'établit désormais à 7,40 M€ HT contre 5,3 M€ HT initialement budgétés par la Métropole. Il est proposé dans ce cadre d'affecter le montant total de 4,86 M€ cette AP pour la réalisation de l'opération.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES CFA	Investissement	12 091 400,00	12 091 400,00	0,00	0,00

D'un montant de 12,091 M€, montant identique à 2021, les crédits de paiement 2022 seront mobilisés pour financer les nouvelles opérations qui seront engagées en 2022, ainsi que les opérations lancées en 2021 et les années précédentes. Elles concernent principalement le plan d'équipement des CFA et la restructuration ou travaux dans divers CFA de la région Centre Val de Loire.

Il est important de noter que le montant des crédits de paiement correspond à la recette que devrait verser France Compétences à la Région en 2022, afin de lui permettre d'accompagner le développement de l'apprentissage sur le territoire régional.

FINANCEMENT DES CFA

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2406	31/12/2022	SOUTIEN AUX TERRITOIRES	7 000 000,00
AE	2022	2804	31/12/2022	SOUTIEN PRATIQUES DE FORMATION	225 000,00
AE	2022	2318	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI APPRENTISSAGE	30 000,00

Les 7 M€ proposés pour l'AE Soutien aux territoires permettront d'assurer la mise en œuvre de la nouvelle politique de la Région dans le domaine de l'apprentissage. La carte cible 2022 et le cadre d'intervention adoptés par la commission permanente régionale le 15 octobre 2021 structurent l'action de la Région autour de thématiques fortes :

- Soutenir les formations fragiles dans les territoires
- Amorcer le lancement de nouvelles formations
- Informer sur l'apprentissage en lien avec la compétence orientation de la Région.

Ces thématiques sont mises en œuvre dans le cadre d'un appel à projets lancé depuis le 27 octobre 2021 auprès des 91 CFA implantés sur le territoire régional. Cet appel à projets pourra être complété autant que de besoin en 2022 par un ou plusieurs appels à projets complémentaires. Il est proposé d'affecter la somme de 7 M€ sur cette AE pour les dépenses engagées avant la fin de l'année 2022 au profit des CFA.

Les 0,225 M€ proposés pour l'AE Soutien aux pratiques de formation permettront d'assurer la mise en œuvre du plan d'accompagnement des équipes des CFA et des écoles du sanitaire et social sur des thématiques prioritaires et partagées par la plupart des établissements (le numérique dans les pratiques de formation, l'accueil des publics fragiles...). Il est proposé d'affecter la somme de 0,225 M€ de cette l'AE correspondant au marché d'accompagnement aux usages du numérique et 5 200 € pour le financement de l'ENT à destination des CFA agricoles (subvention au GIP Récia).

Il est proposé de créer l'AE Fonctionnement du SI Apprentissage à hauteur de 30 K€ et de l'affecter en totalité pour la gestion courante de ce système d'information (location, maintenance, prestations de services...).

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
FINANCEMENT DES CFA	Fonctionnement	6 141 800,00	5 732 900,00	0,00	0,00

Les crédits de paiements inscrits au budget correspondent au montant de la recette qui devrait être versée par France Compétences à la Région pour lui permettre d'assurer sa mission d'accompagnement des CFA dans les territoires. Ces crédits permettront de financer les projets présentés par les CFA.

MOBILITE DES APPRENTIS

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1593	31/12/2022	ERASMUS+ APPRENTISSAGE	900 000,00
AE	2022	2789	31/12/2022	TRANS EUROPE APPRENTISSAGE	150 000,00

Si la loi du 5 septembre 2018 a considérablement réduit le champ d'intervention des Régions dans le domaine de l'apprentissage, la Région Centre-Val de Loire a fait le choix de maintenir les dispositifs de mobilité européenne qui ont permis depuis plus de 20 ans à des milliers d'apprentis de renforcer leur qualification, leur compétence et de découvrir les pays européens.

L'action de la Région porte sur deux dispositifs de mobilité :

- Erasmus + (AE 2022–1593) qui s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation avec des séjours individuels en entreprise allant de 2 à 52 semaines. L'AE a été calibrée au vu du montant des bourses notifié par l'agence Erasmus en septembre 2021.
- Trans'Europe Apprentissage (AE 2022-2789) qui permet à des classes ou groupes d'apprentis d'effectuer des séjours d'une semaine de découverte professionnelle et culturelle. Ce dispositif est très apprécié par les jeunes et les CFA, avec une proposition d'autorisation d'engagement de 0,15 M€, afin de répondre aux projets présentés. Il est proposé de l'affecter en totalité.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
MOBILITE DES APPRENTIS	Fonctionnement	958 200,00	1 126 300,00	400 000,00	300 000,00

Les crédits de paiement proposés (1,126 M€) permettront d'assurer le financement des projets de mobilité lancés en 2020, 2021, ainsi que les nouveaux projets lancés en 2022.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	54 788 300,00	
Autorisations de programme	2 675 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	Fonctionnement	52 946 600,00	54 237 500,00	300 000,00	5 975 000,00
	Investissement	2 000 000,00	4 400 000,00	610 000,00	1 010 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

FINANCEMENT DES EFSS

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1532	31/12/2022	ACTIONS PARTENARIALES	1 420 000,00
AE	2022	2403	31/12/2022	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATIONS SANITAIRES SOC	41 655 000,00

Il est proposé de créer deux AE pour assurer la mise en œuvre 2022 de la politique régionale au titre de la compétence relative au financement du fonctionnement des établissements de formation sanitaire et sociale :

- o L'AE Actions partenariales est créée afin de financer l'offre de formations délocalisées, le partenariat avec l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier) et l'universitarisation des formations.
- o L'AE Financement des EFSS permet d'engager le financement du fonctionnement des instituts de formation sanitaire et sociale en région. Il s'agit en 2022 de poursuivre l'engagement régional en faveur de l'augmentation des quotas et capacités d'accueil dans les formations paramédicales: +231 places de formation aide-soignante et +80 places de formation infirmière, 210 places de formation au métier d'ambulancier au niveau régional contre 130 initialement, +5 places de formation de masseur-kinésithérapie à partir de la rentrée de septembre 2022. Il est proposé d'affecter la totalité de l'AE pour le financement des établissements de formations sanitaires et sociales.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
FINANCEMENT DES EFSS	Fonctionnement	42 300 795,00	43 072 400,00	300 000,00	5 975 000,00

En dépenses

Le financement des établissements est dimensionné à 41,655 M€ en termes de crédits de paiement pour 2022. Cette prévision intègre les charges relatives aux effets du Ségur de la Santé notamment :

- La hausse des quotas d'entrées en 1^{ère} année de formation infirmière et en formation d'aide-soignante engagée depuis 2020, dans le prolongement des mesures adoptées par l'exécutif régional en faveur d'une Région 100% Santé. Sur la période 2019 à 2022, ce sont 216 places de formation infirmière supplémentaires qui vont être créées ainsi que 322 places de formation aide-soignante, soit au total en 2022, un effectif de 1 416 étudiants infirmiers en 1^{ère} année et 1 365 élèves aide-soignant.
- La revalorisation des indemnités de stage pour les étudiants infirmiers, ergothérapeutes et masseurs-kinésithérapeute, actée par les accords du Ségur de la Santé.

Au titre des actions partenariales, 1,42 M€ sont prévus pour permettre le financement des actions de formation délocalisées d'aide-soignante, d'accompagner l'universitarisation des formations paramédicales et sociales ainsi que le soutien à la formation des agents des centres hospitaliers via le partenariat avec l'ANFH.

En recettes

La création de places de formation supplémentaires fait l'objet d'un financement de l'Etat dans le cadre du Plan de relance/Ségur de la Santé, pour un montant global de 8 298 180 € sur les exercices 2021 et 2022 (sur la base d'un coût de 8000 € pour les infirmier.es et de 7700 € pour les aide-soignant.es). La recette prévisionnelle pour 2022 sur la base des termes de la convention est de 5,975 M€.

IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2801	31/12/2023	IRFSS TOURS-CREATION D UN ESPACE DE VIE ETUDIANTE	1 200 000,00
AP	2022	2805	31/12/2022	CH BLOIS - ACHAT BATIMENT TRIPODE	600 000,00
AP	2022	2802	31/12/2023	TRANSITION PEDAGOGIQUE NUMERIQUE/REACT UE	800 000,00

Les trois AP qu'il est proposé de créer concernent :

- o Le projet d'extension de l'IRFSS-Croix-rouge de Tours qu'il est proposé d'accompagner à hauteur de 1,2 M€ sur un montant global d'opération estimé à 2,5 M€. L'extension accueillera un espace de vie étudiants ainsi que des espaces de cours complémentaires pour faire face aux augmentations d'effectifs. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AP à cette opération.

- o Le projet de relocalisation de l'IFSI-IFAS-IFA de Blois sur une friche foncière située en proximité de l'hôpital. La Région prévoit d'apporter une contribution financière à hauteur de 0,6 M€ à l'hôpital pour participer à l'achat de ce terrain et des bâtiments qu'il porte. Il est proposé d'affecter la totalité du montant de l'AP à cette opération.
- o La mobilisation de crédits européens au titre du programme ReactEU pour doter les écoles de formation sanitaire et sociale de portables informatiques à l'usage des apprenants (prêt à l'année) afin de réduire la fracture numérique particulièrement mise en évidence pendant la crise sanitaire covid-19 : il est proposé d'affecter 0,8 M€ pour l'achat par la Région d'ordinateurs pour les apprenants ou de bornes Wifi.

Affectations complémentaires

Il est proposé d'affecter 0,65 M€ sur l'AP 2021-1313 PPI équipement sanitaire et social pour des subventions pour l'achat d'équipement à destination des CFA.

Il est proposé d'affecter 0,45 M€ sur l'AP 2021-1314 PPI gros entretien pour des subventions en faveur de travaux de gros entretien à destination des CFA.

Il est proposé d'affecter 0,1 M€ sur l'AP 2021-1315 Information pédagogique et administrative pour des subventions pour l'acquisition de matériels.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
IMMOBILIER ET EQUIPEMENT DES EFSS	Investissement	1 950 000,00	4 340 000,00	610 000,00	1 010 000,00

En dépenses

Les principales opérations qui mobiliseront les crédits de paiement, à hauteur de 4,34 M€, sont les suivantes :

L'AP 2021-1313 pluriannuelle PPI Équipement qui permet de répondre aux besoins d'équipements des EF2S (équipement administratif et pédagogique, mobilier, matériel de simulation, équipements informatiques...) des EF2S. Le montant des crédits de paiement est de 0,557 M€.

L'AP 2021-1314 pluriannuelle PPI Gros entretien pour contribuer au financement d'opérations d'aménagement ou d'entretien des locaux, à hauteur de 0,724 M€.

L'AP 2021-1315 pluriannuelle Informatisation pédagogique et administrative qui vise à assurer le financement des actifs et des serveurs, pour un montant prévisible de crédits de paiement de 0,1M€.

L'AP 2018-1009 Travaux d'accessibilité afin de finaliser l'accompagnement des établissements dans la mise en conformité de leurs locaux au regard des normes d'accessibilité handicap, pour un montant de 0,058 M€.

L'AP 2022-2802 Transition pédagogique et numérique pour un montant de crédits de paiement de 0,6 M€.

Au titre de l'accompagnement des projets immobiliers engagés par les instituts de formation sanitaire et sociale, l'année 2022 est marquée par :

- La réalisation des travaux préparatoires sur le site de relocalisation de l'IFSI de Châteauroux pour un montant prévisionnel de 1,189 M€ en 2022. Pour rappel, le projet de l'IFSI de Châteauroux est évalué à un montant de 9,7 M€ (dont 0,6 M€ d'équipements), projet pour lequel la Région assure la maîtrise d'ouvrage.
- Le lancement d'un projet d'extension de l'IRFSS-Croix-rouge de Tours pour un montant de 0,45 M€.

- La contribution apportée par la Région au Centre hospitalier de Blois, à hauteur de 0,6 M€ pour l'achat de la friche tertiaire et du bâtiment « Tripode » destinés à accueillir à terme l'IFSI-IFAS-IFA au sein d'un campus de formation.

Au-delà de 2022, plusieurs projets immobiliers d'instituts de formation paramédicale sont engagés et/ou identifiés afin d'accompagner les objectifs d'augmentation des effectifs en formation ou du fait de la vétusté des locaux actuels (l'IFSI-IFAS de Châlette, l'IFSI-IFAS-IFA de Chartres, l'IFSI-IFAS-IFA de Blois, l'EUK-CVL - école universitaire de masseur kinésithérapie, l'IFPM d'Orléans, l'IFSI-IFAS-IFA de Tours (IFPS), le pôle des formations sanitaires et sociales de Bourges...).

En recettes

Deux recettes prévisionnelles sont inscrites :

- 0,4 M€ au titre du FNADT sollicité pour le projet de l'IFSI de Châteauroux
- 0,61 M€ au titre de la participation du CH d'Amboise à la reconstruction de l'IFSI livré en 2018, correspondant au prix de la revente des anciens locaux de l'institut de formation.

AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2680	31/12/2023	FOND SOCIAL	30 000,00
AE	2022	4010	31/12/2022	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES	11 400 000,00
AE	2022	2404	31/12/2022	GESTION DES BOURSES	236 300,00

L'AE Fonds social, d'un montant de 30 K€ est dédiée à la mise en œuvre du fonds social pour les apprenants confrontés à des difficultés financières ponctuelles. Il est proposé de l'affecter en totalité.

Les AE Bourses sanitaires et sociales et Gestion des bourses concernent le financement des bourses attribuées sous conditions de ressources aux apprenants des formations sanitaires et sociales ainsi que les frais de gestion du marché des bourses confié à l'ASP. En 2020, 3603 apprenants étaient boursiers, soit 52 % de l'effectif.

Dans ce cadre, il est proposé d'affecter 9,12 M€ pour le financement des bourses sanitaires 2022 et 2,28 M€ pour les bourses du secteur social 2022 sur l'AE 2022-4010. Il est proposé d'affecter 236 300 € sur l'AE 2022-2404 pour le marché de gestion des bourses.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES AUX ELEVES ETUDIANTS	Fonctionnement	10 645 805,00	11 127 600,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement pour le financement des bourses sanitaires et sociales sont dimensionnés à hauteur de 10,862 M€ afin de tenir compte de la revalorisation annuelle du montant des bourses (+1,1%) constatée depuis 3 ans ainsi que de l'augmentation mécanique du nombre de

boursiers liée à l'augmentation des quotas. Pour information, environ 52 % des étudiants infirmiers sont boursiers pour un montant moyen de 2800 € et 58 % des élèves aides-soignants sont boursiers pour un montant moyen de 3300 €.

SYSTEME D'INFORMATION - FSS

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2315	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	47 000,00

Il est proposé de créer une AE Système d'information (SI) Formations sanitaires et sociales pour assurer la maintenance de l'outil SOLSTISS, outil inter-régional de suivi financier des instituts de formation paramédicale et d'en affecter la totalité soit 47 K€.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2310	31/12/2022	SI FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	75 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter une AP SI Formations sanitaires et sociales à hauteur de 75 K€ afin d'assurer la poursuite du développement du système d'information dans le domaine des formations sanitaires et sociales.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SYSTEME D'INFORMATION - FSS	Fonctionnement	0,00	37 500,00	0,00	0,00
	Investissement	50 000,00	60 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement prévisionnels sont de 37 K€ pour la maintenance de l'outil inter-régional SOLSTISS et de 60 K€ pour la partie développement de l'applicatif web. Chacune des Régions contribue financièrement au projet.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

CULTURE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	25 345 000,00	10 000,00
Autorisations de programme	4 309 500,00	40 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
CULTURE	Fonctionnement	24 400 000,00	24 579 000,00	776 000,00	45 300,00
	Investissement	8 260 100,00	7 744 700,00	311 100,00	960 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2351	31/12/2022	PRODUCTION ARTS VISUELS	255 000,00
AE	2022	2370	31/12/2022	INSTITUTIONS ARTS VISUELS	780 000,00
AE	2022	2373	31/12/2022	FRAC FONCTIONNEMENT	1 107 500,00

La création de trois AE annuelles va permettre de conduire la politique régionale en faveur des arts visuels en 2022.

L'AE Production Arts Visuels sur laquelle vont être désormais engagées toutes les aides aux projets (résidence de création et de production, expositions) est ouverte pour un montant de 0,255 M€. Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE pour accompagner des projets de création, production et expositions d'art visuels portés par les opérateurs culturels régionaux.

L'AE Institutions arts visuels permet d'engager l'aide régionale à différents acteurs culturels : le Centre d'Art des Tanneries à Amilly dans le cadre de sa récente labellisation ou le soutien à la plate-forme PRASTE, portée par l'Antre Peaux à Bourges. Il est proposé d'affecter 0,78 M€ sur cette AE afin de soutenir le fonctionnement des lieux de diffusion des arts visuels en région.

Enfin la création et l'affectation d'une AE Frac fonctionnement est proposée pour 1 107 500 € au titre de la contribution annuelle au fonctionnement de l'EPCC Frac Centre Val de Loire.

- Les autorisations de programme

Créations - affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2356	31/12/2022	FRAC RESERVES NOUVELLE TRANCHE	1 800 000,00

Il est proposé de créer une AP pour soutenir le chantier des nouvelles réserves du FRAC Centre-Val de Loire, confronté à des problématiques de stockage et de conservation de sa collection depuis de nombreuses années. La Région assurerait la maîtrise d'ouvrage de ces travaux qui consistent en un réaménagement du bâtiment de Saint-Jean-de-Braye, déjà propriété de la Région. La mise en œuvre de ce projet est conditionnée à la mise en œuvre par l'Etat d'un financement au moins à parité. Il est proposé d'affecter 1,8 M€ à ce projet.

Affectations complémentaires

Il est également proposé d'affecter :

- o 0,1 M€ sur l'AP 2021-1124 Fonds d'investissement arts visuels pour soutenir les programmes d'aménagements ou d'équipement qui concourent à donner une meilleure visibilité des arts visuels sur le territoire régional.
- o 0,1 M€ sur l'AP 2020-0717 FRAC acquisitions d'œuvres pour soutenir le programme d'enrichissement de la collection régionale de l'établissement par l'achat d'œuvres d'artistes régionaux, nationaux ou internationaux.
- o 20 K€ sur l'AP 2020-1460 FRAC équipement et maintenance pour assurer l'entretien et l'équipement des bâtiments du FRAC en 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN	Fonctionnement	2 295 460,00	2 355 150,00	1 000,00	19 300,00
	Investissement	380 000,00	500 000,00	0,00	900 000,00

En fonctionnement, les crédits de paiement proposés permettront notamment :

- le financement l'EPCC Frac Centre Val de Loire au titre de la contribution annuelle de fonctionnement pour 1,107 M€
- la prise en compte des contractualisations engagées notamment avec le Centre d'Art d'Amilly dans le cadre des institutions arts visuels. Les crédits ainsi consacrés aux institutions arts visuels s'élèveront à 0,75 M€.
- l'aide aux arts visuels qui mobilise 0,161 M€ des crédits demandés.

En investissement, les moyens consacrés sont destinés à soutenir le FRAC Centre Val de Loire qui doit être un des moteurs de la dynamique régionale en matière d'architecture et d'art contemporain (0,34 M€), les arts visuels (0,1 M€) et l'acquisition de la commande artistique pour le domaine de Chaumont (60 K€).

Recettes

La campagne de travaux pour les nouvelles réserves du FRAC devrait permettre de bénéficier d'un soutien de la part de l'Etat de 0,9 M€ en investissement en 2022.

SPECTACLE VIVANT

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1466	31/12/2022	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS CENTRE VAL DE LOIRE 2022	1 103 100,00
AE	2022	1467	31/12/2022	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT	3 675 000,00
AE	2022	2210	31/12/2022	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE	251 000,00
AE	2022	1468	31/12/2022	FORMATIONS ARTISTIQUES	1 483 000,00
AE	2022	2375	31/12/2022	MOBILITES ARTISTES	155 000,00
AE	2022	2376	31/12/2022	RESIDENCES CREATIONS ET PRODUCTION	405 000,00
AE	2022	2377	31/12/2022	INSERTION PROFESSIONNELLE	751 900,00
AE	2022	2378	31/12/2022	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT	800 000,00

Si le nombre global des AE destinées à gérer la politique régionale en faveur du spectacle vivant reste identique à 2021, un certain nombre d'entre elles font l'objet d'ajustements. Les engagements contractuels des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ont notamment été intégrés à l'AE Institutions et réseaux.

Il est proposé de créer les AE suivantes et de les affecter en totalité :

- o 1 103 100 € pour l'AE Orchestre symphonique Tours Région Centre Val de Loire pour soutenir le fonctionnement de l'établissement et la diffusion symphonique de son orchestre en région
- o 3,675 M€ pour l'AE Institutions et réseaux du spectacle vivant au titre de l'accompagnement des établissements labellisés par l'Etat (Centres Dramatiques Nationaux, Centres Chorégraphiques Nationaux, Scènes Conventionnées d'Intérêt National, Scènes Nationales)
- o 0,251 M€ pour l'AE Contrats régionaux théâtre de ville afin de contribuer à la mise en œuvre des programmes d'actions des théâtres de ville ou d'intercommunalité
- o 1,483 M€ pour l'AE Soutien aux formations artistiques au titre l'accompagnement annuel ou pluriannuel aux équipes régionales de création de spectacle vivant
- o 0,155 M€ pour l'AE Mobilité des artistes afin de permettre la diffusion des équipes artistiques et régionale aux niveaux national et international
- o 0,405 M€ sur l'AE Résidences, création et production afin de soutenir les projets de création des compagnies artistiques régionales
- o 752 900 € sur l'AE Insertion professionnelle dans l'objectif de soutenir les opérateurs régionaux qui concourent à l'insertion des jeunes artistes en région, en tant que structures-ressources artistiques ou professionnelles.
- o 0,8 M€ sur l'AE Festivals et manifestations au titre de l'accompagnement aux festivals de rayonnement national ou régional en Centre Val de Loire.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2020	2361	31/12/2022	LIEUX INTERMEDIAIRES	625 000,00	10 000,00

Cette AE est majorée de 10 K€ pour y faire figurer le soutien régional au Volapük. Les activités de ce lieu géré par une compagnie répondent, en effet, davantage à l'esprit de ce dispositif mis en œuvre en 2020 et qui promeut la dimension territoriale et plurielle des projets à des finalités de partage des outils de création.

- Les autorisations de programme

Affectations complémentaires

Il est proposé d'affecter 30 K€ sur l'AP 2020-0315 Soutien aux structures itinérantes afin de soutenir les investissements permettant aux équipes artistiques régionales de se produire en itinérance sur le territoire, au plus près des habitants.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SPECTACLE VIVANT	Fonctionnement	8 931 219,00	8 830 629,00	750 000,00	0,00
	Investissement	530 000,00	30 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, le volume global des crédits proposés au titre du soutien aux institutions du spectacle vivant (3,642 M€) permet notamment d'assumer les montées en charge contractualisées dans le cadre des CPO avec la Maison de la Culture de Bourges, installée dans son nouvel équipement et le CCN de Tours, en prévision du nouvel espace de travail qu'il doit occuper en 2024. En matière d'insertion professionnelle, ce sont 0,783 M€ qui pourront être consacrés à l'accompagnement des structures culturelles. Enfin, les crédits proposés permettent également le financement des formations artistiques (1,483 M€), de l'orchestre symphonique de Tours (1,103 M€), des festivals et manifestations (0,796 M€) et des contrats régionaux de théâtres (0,251 M€).

En investissement, 30 000 € sont proposés au titre de l'itinérance régionale.

INDUSTRIES CULTURELLES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2379	31/12/2022	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	2 722 500,00
AE	2022	2369	31/12/2022	INDUSTRIES CREATIVES	30 000,00
AE	2022	2380	31/12/2022	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS	89 400,00
AE	2022	2381	31/12/2022	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES	192 600,00
AE	2022	2383	31/12/2022	FONDS SOUTIEN MUSIQUE ACTUELLE	50 000,00
AE	2022	2586	31/12/2022	AAP TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE	250 000,00
AE	2022	2382	31/12/2022	COM TV-SOUTIEN TV LOCALES-FCT	350 000,00

Il est proposé de créer les AE suivantes et de les affecter en totalité comme suit :

- o 2 622 500 € pour l'AE Ciclic fonctionnement pour le financement 2022 de l'agence
- o 89 400 € pour l'AE Soutien au réseau et cinémas indépendants afin d'accompagner l'Association des Cinémas du Centre et les médiateurs des cinémas indépendants
- o 192 600 € pour l'AE Manifestations industries culturelles afin d'assurer les soutiens aux manifestations et festivals de cinéma et du livre conformément au cadre d'intervention
- o 50 K€ pour l'AE Fonds de soutien Musiques Actuelles dans le cadre du futur contrat de filière qui doit lier l'État, le Centre National de la Musique (CNM) et les réseaux régionaux FRACAMA et Scène O Centre
- o 0,25 M€ pour la mise en œuvre de l'AAP transition écologique et résilience
- o 0,35 M€ pour l'AE COM TV - Soutien aux TV locales pour soutenir le fonctionnement de TV Tours et Bip TV.

- Les autorisations de programme

Créations- affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	1449	31/12/2023	CICLIC EQUIPEMENT	120 000,00
AP	2022	1899	31/12/2022	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 500 000,00
AP	2022	2400	31/12/2022	COM TV-SOUTIEN TV LOCALES-INV	460 000,00

Les autorisations de programme ouvertes pour 2022 ciblent principalement la politique de soutien au cinéma, à l'audiovisuel au travers de l'aide à la production pour laquelle il est proposé une revalorisation, portant le fonds d'aide à 1,5 M€. Le soutien aux télédiffuseurs locaux et à la structuration de la filière régionale grâce au Contrat d'objectifs et de moyens est reconduit.

Il est proposé d'affecter les AE ouvertes ainsi :

- o 60 K€ au titre de l'AP Ciclic équipement pour soutenir les dépenses d'investissement de l'agence Livre et Cinéma
- o 1,5 M€ pour l'AP Fonds d'aide à la création cinématographique. Il s'agit de soutenir la filière de production régionale du cinéma et d'audiovisuel des créateurs dans le cadre d'une convention de partenariat qui lie la Région, l'Etat et le Centre National de la cinématographie (CNC).
- o 0,46 M€ sur l'AP COM TV - Soutien aux TV locales pour soutenir en investissement les programmes éditoriaux des télédiffuseurs locaux et ce dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
INDUSTRIES CULTURELLES	Fonctionnement	3 558 388,00	3 707 002,00	15 000,00	15 000,00
	Investissement	1 874 529,00	2 088 000,00	60 000,00	60 000,00

En fonctionnement, 2,722 M€ sont proposés pour le financement de Ciclic, dont une aide exceptionnelle pour compenser le déficit d'exploitation des ciné-mobiles durant la crise, estimée à 50 K€ et qui sera proposée après présentation du compte administratif de l'établissement en cours d'exercice 2022.

Parmi les autres propositions, on retrouve 0,35 M€ au titre des COM TV et 0,25 M€ pour l'AAP transition écologique.

Les crédits dédiés au soutien à la filière des Musiques actuelles sont maintenus au niveau du budget 2021 qui les avaient consolidés à cette hauteur.

En investissement, les crédits de paiements inscrits prévoient de mobiliser 0,18 M€ supplémentaires sur le fonds de soutien à la production cinéma et audiovisuel portant le montant demandé à 1,446 M€. Le montant de ce fonds n'a pas été réévalué depuis de nombreuses années et son augmentation mesurée à compter de 2022 s'inscrit dans la logique de soutenir les créateurs régionaux fortement impactés par la crise et notamment les plus émergents. A noter également que selon le principe du 1 pour 2, cette augmentation du fonds devrait générer une augmentation des recettes du CNC. Il est prévu également 0,414 M€ au titre des COM TV investissement et 0,198 M€ pour le nouveau ciné-mobile.

Concernant les recettes, la Région reçoit 60 000 € du CNC dans le cadre du soutien à la production cinéma et audiovisuel.

AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1609	31/12/2022	CONTRATS REGIONAUX PACT	3 106 000,00
AE	2022	2349	31/12/2022	BOURGES CAPITALE CULTURELLE	200 000,00
AE	2022	2364	31/12/2022	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL-FCT	150 000,00
AE	2022	2384	31/12/2022	PARC MATERIEL REGIONAL	90 000,00
AE	2022	2385	31/12/2022	AAP CULTURE TOURISME PATRIMOINE	100 000,00
AE	2022	2390	31/12/2022	ANIMATION CULTURELLE LOCALE	150 000,00
AE	2022	36209	31/12/2022	CG 36 ANIMATION MUSICALE DU TERRITOIRE	180 000,00
AE	2022	2391	31/12/2022	RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS	320 000,00

Pour 2022, huit AE sont proposées pour mettre en œuvre l'action régionale en faveur de l'aménagement culturel du territoire. Elles relèvent à la fois du soutien à des projets ponctuels telles les AE Appel à projets Culture Tourisme Patrimoine ou Animations culturelles locales mais aussi des contractualisations stratégiques avec les territoires comme les PACT pour un montant important de 3,106 M€. Une AE nouvelle est proposée pour engager le soutien régional à la candidature de Bourges en tant que capitale européenne de la culture 2028.

Il est proposé d'affecter ces AE de la manière suivante :

- o 3,106 M€ pour l'AE Contrats régionaux PACT consacrée à la contractualisation avec les territoires, communes et intercommunalités principalement, afin de soutenir leur stratégie de développement culturel territorial
- o 0,15 M€ pour l'AE Opérations de développement local qui vise l'accompagnement d'initiatives spécifiques qui ne trouvent pas de réponse dans les dispositifs usuels
- o 90 K€ pour l'AE Parc de matériel dont l'objet est d'assumer les charges locatives du parc de matériel régional de Fleury les Aubrais dont l'action se développe sous la forme d'un chantier d'insertion

- o 0,1 M€ pour mettre en œuvre les appels à projet « culture tourisme patrimoine »
- o 0,15 M€ pour l'AE Animations culturelles locales qui permet de soutenir des manifestations d'envergure locale
- o 0,32 M€ pour l'AE Réseaux publics et habitants où s'inscrit le soutien aux réseaux spécifiques au Jeune public et aux publics les plus éloignés.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2352	31/12/2022	ODASE MATERIEL SCENIQUE	17 000,00

L'activité d'aménagement culturel du territoire s'appuie en investissement sur deux AP pour 2022. Il s'agit du soutien au parc de matériel ODASE dont l'activité concourt au maintien d'animations culturelles au plus proche des territoires. La seconde, ouverte au BP 2021, permet d'accompagner des projets d'investissement d'envergure plus modeste visant à favoriser le développement culturel local. Il est donc proposé d'ouvrir et d'affecter une AP de 17 K€ pour permettre le renouvellement annuel des équipements scéniques de l'ODASE.

Affectation complémentaire

Il est proposé d'affecter 0,15 M€ sur l'AP 2021-0006 Opérations de développement local à destination de bénéficiaires publics ou privés.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE / PUBLIC	Fonctionnement	4 116 320,00	4 063 774,00	0,00	0,00
	Investissement	311 490,00	218 375,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les crédits inscrits au titre de l'aménagement culturel du territoire et des réseaux sont ajustés au regard des consommations constatées sur les derniers exercices, en tenant compte évidemment des effets de la crise. Le montant proposé au titre des PACT s'élève à 2,956 M€.

D'autre part, les crédits dédiés aux opérations de développement local (0,16 M€) sont revus à la baisse afin d'encourager les acteurs culturels régionaux à s'inscrire dans les nombreux dispositifs de droit commun plutôt que de solliciter des aides exceptionnelles.

0,347 M€ sont prévus pour les réseaux publics et habitants et 47 K€ dans le cadre de l'appel à projets culture tourisme et patrimoine afin d'assurer un développement de l'offre culturelle entre notre patrimoine, les acteurs culturels et les artistes.

0,1 M€ afin de soutenir la ville de Bourges pour sa candidature en tant que capitale européenne de la Culture et 0,18 M€ pour le soutien à l'animation musicale du territoire.

Enfin, le parc matériel permet d'assurer la promotion auprès des acteurs locaux. Le soutien accordé par le conseil régional dans ce cadre s'élève à 90 K€ annuels.

En investissement, les crédits de paiement nécessaires afin d'assurer les opérations prévues au titre du développement local pour le financement de matériels s'élèvent à 0,201 M€ et 17 000 € au titre du matériel scénique ODASE.

POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2392	31/12/2022	PARCOURS EAC	210 000,00
AE	2022	2393	31/12/2024	PARCOURS EAC AUX ARTS LYCEENS	1 350 000,00
AE	2022	2394	31/12/2024	PARCOURS EAC YEPS	765 000,00

L'ensemble des dispositifs régionaux dédiés à l'Education artistique et culturelle est réparti entre trois AE. L'AE 2022-2392 Parcours EAC qui permet le soutien à des opérateurs dont l'activité principale est en lien avec cette thématique devient annuelle à compter de cet exercice budgétaire. Il est proposé de l'affecter au BP en totalité.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
POLITIQUE JEUNESSE ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Fonctionnement	1 295 895,00	1 399 450,00	10 000,00	10 000,00

Les crédits de paiements mobilisés en faveur de cette politique importante sont reconduits à l'identique. Les interventions les plus emblématiques telles « Aux arts lycéens et apprentis » sont maintenues grâce à un montant annuel de 0,45 M€ comme celle de la plateforme YEP'S pour le parcours d'éducation artistique et culturelle des lycéens pour 0,255 M€. Sur ce dernier point, la Région a engagé une réflexion sur une articulation du volet culture du dispositif Yep's avec le Pass Culture dont l'Etat a généralisé l'accès en 2021. L'évolution envisagée de Yep's aura à prendre en compte cette nouvelle offre de l'Etat. Enfin, 0,485 M€ sont proposés afin de soutenir les actions de communication et de promotion dans le domaine de la culture.

PATRIMOINE CULTUREL

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2395	31/12/2022	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	2 270 000,00
AE	2022	2354	31/12/2022	RESEAUX ET OPERATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE	690 500,00
AE	2022	2355	31/12/2022	RECHERCHE INVENTAIRE ET PARTENARIATS	322 500,00
AE	2022	2497	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI CULTURE	20 000,00

Le découpage de l'activité Patrimoine culturel est revu de façon à rendre davantage compte des objectifs poursuivis par la Région. Deux nouvelles AE sont proposées :

- o L'AE Réseaux et opérateurs structurants du patrimoine est issue de la fusion de plusieurs AE et regroupe désormais le soutien aux têtes de réseaux et opérateurs ressources du secteur,

telle l'APJRC (Association des Parcs et Jardins de la région Centre Val de Loire) ou bien encore les Rendez-vous de l'Histoire de Blois. Il est proposé d'ouvrir cette AE à hauteur de 690 500 € et d'affecter la totalité de cette somme.

- o L'AE Recherche, inventaire et partenariats regroupe l'ensemble des interventions liées à l'exercice de la compétence de l'inventaire général du patrimoine culturel par la Région, soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit par l'intermédiaire de partenariats territoriaux, notamment avec les Parcs Naturels Régionaux. Il est proposé de l'affecter comme suit :
 - 0,137 M€ pour les opérations d'inventaire déléguées, notamment aux PNR
 - 0,1 M€ pour la mise en œuvre du partenariat de recherche avec les universités
 - 85 K€ pour valoriser les travaux de recherche et les opérations d'inventaire.

L'AE 2022-2395 permet le financement du fonctionnement de l'EPCC Domaine régional de Chaumont sur Loire. Il est proposé d'affecter dans le cadre de ce BP, 2,25 M€ sur cette AE.

En outre, il est proposé de créer et d'affecter une AE Fonctionnement du SI Culture pour 20 K€, afin d'assurer la gestion courante de ce système d'information (location, maintenance, prestations de services...).

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2353	31/12/2022	SOUTIEN AU PATRIMOINE DE PROXIMITE	382 500,00
AP	2022	2197	31/12/2022	SI CULTURE	30 000,00

Dans une double volonté de simplifier la présentation du budget et de rendre les interventions régionales plus lisibles, une AP unique Soutien au patrimoine de proximité à hauteur de 382 500 €, destinée à accompagner la restauration du petit patrimoine non protégé, est proposée. Il est proposé de l'affecter en totalité, dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine (50 K€ pour la restauration du patrimoine bâti privé et 332 K€ au titre du fonds régional pour le patrimoine).

Il est également proposé de créer et d'affecter une AP SI Culture à hauteur de 30 K€ afin d'assurer la poursuite du développement du système d'information métier culture.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	1588	31/12/2021	CHAUMONT RESTAURATION MH	2 580 000,00	-2 200 000,00
AP	2020	1317	31/12/2022	CHAUMONT COTEAU NORD TRAVAUX MISE EN SECURITE	1 000 000,00	2 200 000,00
AP	2020	0880	31/12/2022	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	90 000,00	40 000,00

L'évolution globale du chantier autour du Domaine de régional de Chaumont sur Loire et notamment les problématiques relatives à la gestion de l'eau et du coteau conduisent à proposer d'augmenter l'AP 2020-1317 Chaumont coteau nord de 2,2 M€, et de l'affecter en totalité. La Région sera ainsi en capacité de faire face aux études et premiers travaux d'urgence sur le coteau et à préparer une opération visant à sécuriser l'approvisionnement en eau du domaine et de ses nouveaux espaces (hôtel notamment). Cette augmentation est rendue possible par la diminution pour un montant équivalent de l'AP 2015-1588 Chaumont restauration MH, initialement consacrée aux travaux de l'aile Est du château - tranche 2. Sa caducité est également reportée à 2025 afin d'assurer l'engagement et le paiement des honoraires de la

maitrise d'œuvre et les études d'aménagement d'accessibilité, maintenus sur cette AP, tandis que les travaux afférents seraient intégrés dans le CPER.

Afin de déployer une politique plus dynamique en faveur des parcs et jardins qui constituent un des marqueurs de l'identité patrimoniale de notre région, l'AP 2020-0880 est majorée de 40 K€ pour 2022. Il est proposé d'affecter 79 387 € sur cette AP pour la mise en place des aides concernées.

Affectations complémentaires

Il est proposé d'affecter :

- o 20 K€ sur l'AP 2021-1123 FREEC destinés à soutenir les programmes d'acquisitions et de restauration d'œuvres et de mobilier pour le Domaine régional de Chaumont sur Loire
- o 50 K€ sur l'AP 2020-1461 Chaumont maintenance équipement qui permettront d'accompagner les investissements du Domaine régional
- o 25 K€ sur l'AP 2020-3004 Equipement technique inventaire pour permettre au service Patrimoine et Inventaire le renouvellement de ses matériels dans le cadre de ses programmes de recherche.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PATRIMOINE CULTUREL	Fonctionnement	3 252 718,00	3 252 995,00	0,00	1 000,00
	Investissement	5 164 081,00	4 908 325,00	251 100,00	0,00

En fonctionnement, la dotation à l'EPCC Domaine régional de Chaumont sur Loire s'élèverait ainsi à 2,25 M€.

0,295 M€ sont proposés concernant l'équipement technique, la recherche et les partenariats inventaire.

En outre, il est aussi proposé de doter de manière plus importante l'APJRC afin de permettre un accompagnement plus fort en ingénierie auprès des propriétaires de jardins. Cet effort se traduit par une mobilisation complémentaire de 15 K€ de crédits de paiement.

En investissement, l'essentiel des crédits de paiements mobilisés relève de la gestion et du suivi des travaux du Domaine régional de Chaumont sur Loire (3,07 M€). L'exercice sera marqué par l'achèvement des travaux du 3^{ème} niveau de l'aile Est et l'ouverture de la galerie digitale. Les prochaines grandes opérations vont à la fois permettre la poursuite sur plusieurs années des travaux de cette même aile et d'autre part, d'engager les études et premiers travaux d'urgence sur le coteau et les questions hydrauliques pour un montant prévu de 0,3 M€ dès 2022.

RENAISSANCES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1387	31/12/2022	RENAISSANCES	970 000,00

Il est proposé de reconduire l'opération Nouvelles renaissances et d'ouvrir à cet effet une AE de 0,97 M€, affectée en totalité pour les différentes actions de cette opération.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
RENAISSANCES	Fonctionnement	950 000,00	970 000,00	0,00	0,00

Dans la poursuite des 500 ans de la Renaissance, la Région a engagé dès 2020 la construction d'une programmation croisée et collective autour des grandes thématiques du patrimoine et de la nature, des arts et de la culture, de l'art de vivre et de la gastronomie, des sciences et de l'innovation, qui irrigue l'ensemble du territoire au sein des sites historiques et de création contemporaine, des restaurants et comptoirs, des fermes et vignobles, sur les places publiques, les parcours de la Loire à Vélo ...

En 2021, trois modalités d'accompagnement sont proposées par les Nouvelles Renaissance pour mobiliser les actrices et les acteurs du territoire autour de ces thématiques : un appel à labellisation publié en décembre 2020, permet de faire figurer les projets dans les supports de communication et du plan média de la programmation événementielle ; un appel à projet « évènementiel » publié en décembre 2020, permet de soutenir financièrement des projets s'inscrivant dans la dynamique collective ; un appel à projets « utopies 2021 : réinventer » publié en février 2021, incite les actrices et acteurs du secteur culturel, de la gastronomie, de l'art de vivre et les sites patrimoniaux, naturels et touristiques régionaux à collaborer pour proposer des projets communs aux croisements des arts et des sciences, de l'art de vivre, de la gastronomie et des nouvelles technologies, du patrimoine naturel, des jardins, des conservatoires et des rencontres.

Au-delà de l'octroi d'une aide financière, tous les projets retenus sont valorisés au titre de la programmation de la saison culturelle, gastronomique et touristique 2021 ainsi que dans l'ensemble des outils de communication (site internet, médias...).

Pour 2022, l'objectif est de poursuivre l'action engagée autour des Nouvelles Renaissance en fédérant les initiatives des acteurs régionaux.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

SPORTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	3 326 000,00	
Autorisations de programme	2 600 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SPORTS	Fonctionnement	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	0,00
	Investissement	1 300 000,00	1 600 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

SPORTS DE HAUT NIVEAU

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1342	31/12/2022	CLUB ELITES 2022-2023	600 000,00
AE	2022	1487	31/12/2022	SPORTS PARTENARIATS	1 100 000,00
AE	2022	2327	31/12/2022	POLES ESPOIRS ET PEST	411 000,00

Il est proposé la création de trois autorisations d'engagement, affectées en totalité :

- o 0,6 M€ au titre de l'AE Clubs élites, pour le soutien des clubs sportifs de la Région aux plus hauts niveaux de leur sport, source de valorisation du territoire régional. Il est ainsi proposé d'affecter 0,6 M€ au titre des partenariats clubs élite 2022-2023
- o 1,1 M€ pour l'AE Sports partenariats afin de soutenir les grands clubs de la région dans leurs missions d'intérêt général. Il est proposé d'affecter 1,1 M€ pour ces partenariats avec les clubs professionnels et associatifs.
- o 0,411 M€ pour l'AE Pôles espoirs pour contribuer au bon fonctionnement des structures d'accession au haut niveau.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SPORTS DE HAUT NIVEAU	Fonctionnement	2 341 875,00	2 171 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 2,171 M€ au titre de l'activité Sports de haut niveau :

- 1,66 M€ au soutien des clubs élités de la région, pour leur fonctionnement, l'exercice de leur mission d'intérêt général et la valorisation du territoire régional par des actions de communication
- 0,411 M€ au profit des structures fédérales (pôles espoirs et parcours d'excellence sportive territoriale), structures centrales dans la stratégie du haut niveau des fédérations
- 0,1 M€ pour l'accompagnement direct des athlètes inscrits sur les listes « espoir » et « relève » du ministère et donc identifiés à fort potentiel.

PRATIQUES SPORTIVES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2328	31/12/2022	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CROS	375 000,00
AE	2022	2329	31/12/2022	MANIFESTATIONS SPORTIVES	840 000,00

Il est proposé la création et l'affectation en totalité de deux autorisations d'engagement :

- o 0,375 M€ pour le soutien de l'action du CROS, tête de réseau du mouvement sportif
- o Une AE de 0,84 M€ consacrée au soutien de l'organisation de manifestations sportives

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	0458	31/12/2022	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 000 000,00

Il est proposé la création d'une autorisation de programme ainsi que son affectation au titre de l'aide à l'équipement des clubs pour un montant de 1 M€ afin de soutenir l'investissement des associations sportives en matériels et véhicules.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PRATIQUES SPORTIVES	Fonctionnement	1 608 125,00	1 779 000,00	0,00	0,00
	Investissement	957 649,00	1 000 000,00	0,00	0,00

Le développement d'une offre de pratique sportive de qualité, pour tous et sur tout le territoire, est un 2^{ème} axe fort de l'intervention régionale. Pour ce faire, l'action de la Région répond à une double logique, qui est à la fois de soutenir le développement et la structuration des disciplines sportives, mais également de soutenir l'animation et la pratique locale sur l'ensemble du territoire régional.

En réponse à ces objectifs, il est proposé d'allouer 0,6 M€ au plan de développement des ligues et comités régionaux et 0,125 M€ pour le soutien à l'action du CROS en sa qualité de tête de réseau fédérant l'ensemble du mouvement sportif.

Pour ce qui est de l'animation du territoire, il est proposé d'allouer en fonctionnement 0,954 M€ au soutien de l'organisation des manifestations sportives et 1 M€ en investissement afin de soutenir l'équipement des associations sportives.

Par ailleurs, la Région accueillera en 2023 un camp de base support d'une des équipes qui disputera la coupe du monde de rugby organisée en France. La convention passée avec le GIP organisateur de l'évènement prévoit un versement en 2022 de 0,1 M€ dans le cadre de cet évènement.

INSTALLATIONS SPORTIVES

- Les autorisations de programme

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2201	31/12/2026	TRAVAUX ENTRETIEN AMENAGEMENT CREPS	1 600 000,00

Il est proposé la création d'une autorisation de programme d'un montant de 1,6 M€ qui doit permettre, entre 2022 et 2027, la réalisation de travaux sur le CREPS Centre Val de Loire. Ces travaux doivent permettre de maintenir et garantir des installations adaptées pour cet outil de formation et d'entraînement de très grande qualité.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
INSTALLATIONS SPORTIVES	Fonctionnement	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
	Investissement	342 351,00	600 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 50 K€ au bénéfice du CREPS pour la réalisation de petits travaux d'entretien et de maintenance.

En investissement, il est proposé d'inscrire au titre de cette activité 0,6 M€ :

- 0,4 M€ pour la participation au financement d'un centre d'entraînement et de haute performance adossé à l'ADA Blois, club de basket
- 0,2 M€ pour la réalisation de travaux au bénéfice du CREPS.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

VIE CITOYENNE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	420 000,00	
Autorisations de programme	60 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
VIE CITOYENNE	Fonctionnement	486 000,00	470 000,00	0,00	0,00
	Investissement	150 000,00	55 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET EGALITE

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	21154	31/12/2022	CPER 21-27 EGALITE FEMMES-HOMMES	50 000,00
AE	2022	2491	31/12/2022	EGALITE	130 000,00
AE	2022	2492	31/12/2022	DEMOCRATIE,CITOYENNETE, PARTICIPATION	240 000,00

Il est proposé de créer trois autorisations d'engagement et d'affecter l'intégralité des montants correspondant à ces AE :

- o Une AE de 50 K€ correspondant aux crédits contractualisés par la Région dans le CPER sur l'axe II.3.3 « S'engager pour l'égalité femmes/hommes », afin de soutenir des projets d'amélioration de l'observation des inégalités, de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et de rendre effectif l'accès aux droits des femmes, au bénéfice d'associations, entreprises, collectivités
- o Une AE Egalité à hauteur de 0,13 M€ permettant la mise en œuvre du plan régional pour l'égalité
- o Une AE de 0,24 M€ permettant la mise en œuvre du plan d'actions régional pour la démocratie permanente.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2568	31/12/2022	SITE WEB CONCERTATION	60 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter une AP Site web concertation à hauteur de 60 K€ permettant d'engager en fonction des démarches de concertation et de participation citoyenne que souhaite conduire la Région une évolution de la plateforme démocratie-permanente. Les coûts annuels d'accès et de maintenance de la plateforme relèvent du budget de fonctionnement de la direction de la communication.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
DEMOCRATIE PERMANENTE ET EGALITE	Fonctionnement	486 000,00	470 000,00	0,00	0,00
	Investissement	150 000,00	55 000,00	0,00	0,00

En fonctionnement, les volets démocratie permanente et égalité qui étaient jusqu'en 2021 regroupés dans une AE (2016-1665) sont scindés sur plusieurs lignes en 2022. Sont ainsi prévus en crédits de paiement, en sus des soldes des dossiers engagés les années précédentes (pour 60 K€), sur les trois nouvelles AE :

- o 40 K€ pour soutenir des projets dans le cadre du CPER (axe II.3.3 « S'engager pour l'égalité femmes/hommes »)
- o 0,1 M€ pour soutenir des actions portées par des acteurs de l'égalité en région et engager une assistance à maîtrise d'ouvrage de diagnostic et de définition d'une stratégie pour l'égalité femmes-hommes
- o 0,22 M€ qui permettront notamment d'élaborer d'ici juin 2022 la charte de la participation prévue dans le règlement intérieur du Conseil Régional voté en session de juillet 2021, poursuivre le soutien au réseau régional des « Porte-voix, activateurs de citoyenneté » animé par Villes au Carré et engager la mise en place d'un centre de ressources des collectivités régionales sur la participation citoyenne.

A noter que 50 K€ sont aussi proposés dans le cadre du fonctionnement et du financement des actions du Conseil Régional de la Jeunesse (CRJ).

En investissement, le budget 2022 est inférieur à celui de 2021 (- 63%). Cet écart est lié au fait que l'appel à initiatives solidaires lié à la période de confinement et de crise Covid-19 s'achève fin 2021 et que ne sont prévus sur 2022 que les derniers versements des dossiers non soldés.

EUROPE



LES PRIORITES 2022

Grace à la politique régionale européenne, notre territoire bénéficie de financements substantiels permettant la réalisation de programmes d'envergure. Cette année 2022 verra la pleine exécution du dispositif de relance européen REACT-EU mais également l'attribution des premières aides au titre du Programme Opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027.

En effet, face à la crise sanitaire et économique, le dispositif REACT-EU permet à notre Région de mobiliser des fonds conséquents. Près de 91 M€ pour le Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 et 6,2 M€ pour le Programme Opérationnel FEDER Bassin de la Loire 2014-2020 vont s'exécuter sur les années 2022 et 2023. Le FEDER va financer des projets pour la transition numérique et le très haut débit, pour la transition écologique et notamment la rénovation énergétique de nos lycées à travers le COEPI, pour la transition verte, pour le soutien aux PME et leur relocalisation, et également pour redynamiser le tourisme et soutenir les acteurs culturels.

Concernant le programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027, la priorité est donnée à la transformation économique intelligente et innovante, à la connectivité, à la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, aux politiques de formation et d'emploi, notamment des jeunes, et enfin à la promotion du développement durable et intégré des territoires.

La Région Centre-Val de Loire œuvre également pour l'accompagnement des acteurs régionaux dans leur développement européen via le Bureau de la représentation régionale à Bruxelles, centre de ressources et de médiation. Par ailleurs, la Région se mobilise particulièrement en faveur de la jeunesse avec le soutien au dispositif ERASMUS + et pour le programme Européen LIFE.

Enfin, la programmation FEADER se poursuit sur 2022, période de transition avec la prochaine programmation 2023-2027. Le Programme de développement rural s'est ainsi vu doté de 144 M€ de FEADER supplémentaires pour deux ans, qui viennent s'ajouter aux 353 M€ de la maquette. Le nombre de projets d'investissement accompagnés va de fait être augmenté au vu de ce complément de crédits.

En 2022 et pour le mandat qui s'ouvre, la Région continuera d'intégrer pleinement ses politiques en lien avec les financements européens afin que notre territoire puisse tirer le meilleur des ambitions du projet européen.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

EUROPE

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	13 544 576,00	2 009 596,04
Autorisations de programme	360 000,00	17 190 403,96

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
EUROPE	Fonctionnement	54 962 000,00	56 179 000,00	67 653 000,00	65 387 000,00
	Investissement	93 925 000,00	121 526 000,00	128 993 000,00	142 816 000,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

PROGRAMMATION 2014-2020

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	9139	31/12/2024	REACT-EU SANTE	800 000,00

L'ouverture d'AE concerne la phase 2 du plan de relance européen REACT-EU ayant pour objectif de lutter contre les effets de la crise sanitaire. Il s'agit du soutien au déploiement de l'activité du GIP pro santé et de l'appui à la formation des professionnels de santé visant à diffuser sur l'ensemble du territoire les réponses et protocole adéquat en réponse à la crise sanitaire.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2015	9064	31/12/2023	POILOIRE P15B 01 - INONDATION STRATEGIES	1 700 158,00	300 000,00
AE	2015	9065	31/12/2023	POILOIRE P15B 02 - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	1 902 902,00	-350 000,00
AE	2015	9067	31/12/2023	POILOIRE P15B 04 - INONDATION EXPANSION CRUE	194 022,58	50 000,00
AE	2015	9070	31/12/2023	POILOIRE P16C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	182 856,00	-31 090,00
AE	2015	9072	31/12/2023	POILOIRE P16D 11 - BIODIVERSITE RESEAUX ACTEURS	1 243 000,00	35 000,00
AE	2015	9073	31/12/2023	POILOIRE P16D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	3 613 258,00	-125 383,00
AE	2015	9074	31/12/2023	POILOIRE P16D 14 - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	1 660 000,00	166 069,04
AE	2015	9087	31/12/2021	POILOIRE P16D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	1 265 000,00	-35 000,00
AE	2015	9050	31/12/2023	POCVL P11B 03 - ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES INNOVANTES	17 910 300,00	300 000,00
AE	2021	9132	31/12/2024	REACT-EU CULTURE - APPUI AUX ACTEURS CULTURELS	1 000 000,00	1 700 000,00

Ces mouvements sur les autorisations d'engagement concernent le PO FEDER-FSE 2014-2020 (volet FEDER) et le POI LOIRE 2014-2020.

Pour le POI LOIRE 2014-2020, il est proposé, au sein d'un même dispositif, d'ajuster les crédits entre les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'assurer la continuité de la programmation. Ces mouvements sont sans incidence sur les volumes financiers affectés aux dispositifs. Pour le PO FEDER-FSE 2014-2020 (volet FEDER), il est proposé une augmentation sur un dispositif ayant un besoin. Cette augmentation est compensée par la diminution d'AP évoquée supra. Les évolutions sont neutres au niveau des axes d'intervention et ne nécessitent pas de révision des maquettes financières du PO et du POI. Seuls les crédits prévisionnels des actions qui composent ces axes évoluent.

Par ailleurs, la seconde phase de REACT-EU abonde l'appui aux acteurs culturels pour 1,7 M€.

Affectations

Il est proposé d'affecter l'ensemble du reste à affecter de chacune des AE relevant de la programmation 2014-2020 pour le PO FEDER-FSE et le POI LOIRE.

- Les autorisations de programme

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2015	9021	31/12/2023	POILOIRE PI6C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	158 144,00	31 090,00
AP	2015	9024	31/12/2023	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	3 041 742,00	125 383,00
AP	2015	9025	31/12/2023	POILOIRE PI6D 14 - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	820 000,00	-166 069,04
AP	2015	9002	31/12/2023	POCVL PI1B 04 - PROJETS INDIVIDUELS ENTREPRISE RDI	10 793 000,00	-300 000,00
AP	2021	9133	31/12/2024	REACT-EU TRANSITION VERTE - INVESTISSEMENTS TRANSITION VERT	31 500 000,00	6 500 000,00
AP	2021	9134	31/12/2024	REACT-EU TRANSITION NUMERIQUE - INVESTISSEMENTS	18 462 819,00	6 000 000,00
AP	2021	9135	31/12/2024	REACT-EU ECO - APPUI AUX ACTEURS ECONOMIQUES ET AUX PMI/PE	17 000 000,00	5 000 000,00

Ces mouvements concernent le PO FEDER-FSE 2014-2020 (volet FEDER) et le POI LOIRE 2014-2020.

Pour le POI LOIRE 2014-2020, il est proposé, au sein d'un même dispositif, d'ajuster les crédits entre sections de fonctionnement et d'investissement afin d'assurer la continuité de la programmation. Ces mouvements sont sans incidence sur les volumes financiers affectés aux dispositifs. Pour le PO FEDER-FSE 2014-2020 (volet FEDER), il est proposé une diminution sur un dispositif n'ayant plus d'opération en revue de projets pour alimenter un dispositif de la section de fonctionnement sur lequel il y a un besoin. Les évolutions sont neutres au niveau des axes d'intervention et ne nécessitent pas de révision des maquettes financières du PO et du POI. Seuls les crédits prévisionnels des actions qui composent ces axes évoluent.

D'autre part, la phase 2 du plan de relance européen REACT-EU est intégrée. Cette seconde tranche va abonder les investissements pour la transition verte (6,5 M€), les investissements pour la transition numérique (6 M€), l'appui aux PME-PMI (5 M€).

Affectations

Il est proposé d'affecter l'ensemble du reste à affecter de chacune des AP relevant de la programmation 2014-2020 pour le PO FEDER-FSE et le POI LOIRE.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PROGRAMMATION 2014-2020 (PCE)	Fonctionnement	25 831 000,00	26 164 633,00	28 933 000,00	26 164 633,00
	Investissement	53 825 000,00	74 721 000,00	70 888 000,00	74 721 000,00

Concernant les dépenses de fonctionnement, les besoins concernent les formations préparant aux métiers pour le FSE-IEJ (11 M€), l'accompagnement des entreprises (3,4 M€), les applications numériques (2,2 M€), le POI LOIRE (3,2 M€) et des mesures REACT-EU (2,9 M€).

Concernant les dépenses d'investissement, les crédits de paiement proposés sont sollicités notamment pour les infrastructures et programmes de recherche (16,8 M€), l'efficacité énergétique (9,8 M€), la poursuite du déploiement du très haut débit (2,8 M€) et les investissements productifs (2,8 M€). D'autre part, le dispositif REACT EU visant à réparer les dommages liés à la crise sanitaire et à préparer la relance entre en phase d'exécution avec les investissements pour la transition verte (15 M€), la transition numérique (10,3 M€) et l'appui aux acteurs économiques, aux PME-PMI (13,3 M€). La phase 2 de REACT EU est abondée pour le GIP PRO SANTE (0,6 M€).

Concernant les recettes, il est proposé de mettre en cohérence les remboursements prévisionnels de la Commission européenne avec les paiements prévisionnels à réaliser sur l'année 2022. Cette proposition permet d'inscrire au budget et dans la prospective financière, des recettes prévisionnelles égales aux dépenses prévues.

PROGRAMMATION 2014-2022 PDR FEADER

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PROGRAMMATION 2014-2022 PDR FEADER	Fonctionnement	26 000 000,00	24 000 000,00	26 000 000,00	24 000 000,00
	Investissement	40 000 000,00	45 000 000,00	40 000 000,00	45 000 000,00

Ce programme permet d'identifier les mouvements comptables à intégrer dans le budget de la collectivité. Il s'agit de prendre en compte l'arrêté comptable de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) qui est transmis à chaque fin d'année et d'inscrire en dépenses et en recettes les montants relatifs à la gestion financière du PDR Centre-Val de Loire.

La programmation FEADER se poursuit sur 2 années complémentaires (2021-2022) de transition avec la prochaine période de programmation 2023-2027, ce qui a valu au Programme de développement rural d'être doté de 144 M€ de FEADER supplémentaires pour deux ans, qui viennent s'ajouter aux 353 M€ de la maquette. Ce complément de crédits va augmenter le nombre de projets d'investissement accompagnés.

Les recettes correspondent aux dépenses estimées pour le BP 2022.

PROGRAMMATION 2021-2027 (PCE)

- Les autorisations d'engagement

Affectations

21927	OS 4.1 - 29 - PROMOTION ESS	14 500 000,00 €
21928	OS 4.5 - 30 - SPRO	1 700 000,00 €
21929	OS 4.5 - 31 - OBSERVATION EMPLOI FORMATION	1 700 000,00 €
21930	OS 4.6 - 32 - FORMATION PROFESSIONNELLE DE	70 000 000,00 €
21931	OS 4.6 - 33 - MODERNISATION TERRITORIALISATION APPAREIL FORM	2 000 000,00 €
21932	OS 4.6 - 34 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE PUB. VUL.	4 600 000,00 €
21933	OS 4.6 - 35 - SOUTIEN GPEC	4 000 000,00 €
21934	OS 4.9 - 36 - PE VIEILLISSEMENT AUTONOMIE	700 000,00 €
21935	OS 2.8 - 37 - PLAN LOIRE INONDATIONS	9 000 000,00 €
21936	OS 2.9 - 38 - PLAN LOIRE CONTINUITE MILIEUX	19 290 000,00 €
21937	OS 5.20 - 39 - PLAN LOIRE PATRIMOINE CULTURE	3 555 000,00 €
21939	OS 5.20 - 41 - STRATEGIE REG SANTE PREVENTION	1 000 000,00 €
21940	OS 5.20 - 42 - STRATEGIE REG SANTE ACCUEIL	450 000,00 €
21941	OS 5.20 - 43 - STRATEGIE REG SANTE CCAT	1 500 000,00 €
21942	OS 5.20 - 44 - TERRITOIRES EN TRANSITION	3 000 000,00 €
21945	OS 5.20 - 47 - TOURISME ACCOMPAGNEMENT OFFRE	5 000 000,00 €
21905	OS 1.2 - 6 - MEDIATION NUMERIQUE	4 500 000,00 €
21906	OS 1.2 - 7 - TRANSFORMATION NUMERIQUE	7 000 000,00 €
21912	OS 1.4 - 14 - DEVELOPPEMENT COMPETENCES SI TI EE	4 000 000,00 €
21908	OS 1.3 - 9 - ACCOMPAGNEMENT TRANSITION ECO ENTREPRISES	8 000 000,00 €
21909	OS 1.3 - 10 - STRUCTURATION FILIERES	3 400 000,00 €
21910	OS 1.3 - 11 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE	2 700 000,00 €
21911	OS 1.3 - 12 - ACCOMPAGNEMENT CREATION REPRISE INNOVATION	3 700 000,00 €
21915	OS 2.1 - 17 - ACCOMPAGNEMENT ANIMATION EE	8 000 000,00 €
21916	OS 2.2 - 18 - COMMUNAUTES ENERGETIQUES LOCALES	2 000 000,00 €
21917	OS 2.2 - 19 - FILIERES ENR	17 500 000,00 €
21918	OS 2.2 - 20 - HYDROGENE VERT	6 510 000,00 €
21919	OS 2.5 - 21 - GESTION DURABLE DE L'EAU	6 000 000,00 €
21920	OS 2.6 - 22 - TRANSITION ECONOMIE CIRCULAIRE	5 000 000,00 €
21922	OS 2.7 - 24 - BIODIVERSITE REMARQUABLE	1 000 000,00 €

Il est proposé d'affecter 221,305 M€ pour le PO FEDER-FSE+ 2021-2027 sur les actions concernant les volets formation professionnelle, transformation numérique, accompagnement et reprise d'entreprises, stratégie de développement territorial, efficacité énergétique, énergies renouvelables, gestion de l'eau, économie circulaire, biodiversité et plan Loire à destination des entreprises, des associations et des collectivités.

- Les autorisations de programme

Affectations

n°AP	Libellé de l'AP	Montant proposé
21900	OS 1.1 - 1 - INVESTISSEMENT RECHERCHE DPS	30 000 000,00 €
21901	OS 1.1 - 2 - PROJETS STRUCTURATION RESEAU RECHERCHE DPS	31 000 000,00 €
21902	OS 1.1 - 3 - INTEGRATION INNOVATION ENTREPRISES	12 000 000,00 €
21903	OS 1.1 - 4 - RECHERCHE INNOVATION PME	8 000 000,00 €
21925	OS 2.9 - 27 - MOBILITE URBAINE DOUCE	12 000 000,00 €
21926	OS 3 - 28 - RESEAU THD	15 600 000,00 €
21938	OS 5.20 - 40 - STRATEGIE REG SANTE INFRASTRUCTURE	4 500 000,00 €
21943	OS 5.20 - 45 - TERRITOIRES FRAGILES	5 000 000,00 €
21944	OS 5.20 - 46 - TOURISME PROJETS STRUCTURANTS	3 600 000,00 €
21946	OS 5.20 - 48 - TOURISME ITINERAIRES VELO	12 500 000,00 €
21904	OS 1.2 - 5 - SECURISATION EXPLOITATION DONNEES	2 700 000,00 €
21907	OS 1.3 - 8 - RENFORCEMENT PRODUCTION ENTREPRISES	6 000 000,00 €
21913	OS 2.1 - 15 - INVESTISSEMENT EE RENOVATION LOGEMENT	11 000 000,00 €
21914	OS 2.1 - 16 - INVESTISSEMENT EE TERTIAIRE PME	10 000 000,00 €
21921	OS 2.7 - 23 - URBANISME DURABLE	10 000 000,00 €
21923	OS 2.8 - 25 - GARES MULTIMODALES	3 000 000,00 €
21924	OS 2.8 - 26 - REPORT MULTIMODAL	4 000 000,00 €

Il est proposé d'affecter 180,9 M€ pour le PO FEDER-FSE+ 2021-2027 sur les actions concernant les volets recherche, innovation, mobilité, tourisme à destination des entreprises, des associations et des collectivités.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PROGRAMMATION 2021-2027 (PCE)	Fonctionnement	0,00	3 410 672,00	0,00	3 410 672,00
	Investissement	0,00	1 665 000,00	0,00	1 665 000,00

Concernant les dépenses, les crédits proposés pour 2022 ont été estimés sur la base de la dynamique de consommation du PO 2014-2020 sauf pour les opérations sur marché pour lesquelles le rythme est plus linéaire (comme pour le FSE+). Les principales thématiques sont la transformation économique, intelligente et innovante (1 M€), la transition énergétique (1 M€), l'économie circulaire, l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et gestion des risques (1,3 M€), le numérique (0,4 M€), l'emploi et la formation (2 M€) et le développement territorial (0,2 M€).

Concernant les recettes, comme pour la programmation 2014-2020, il est proposé de mettre en cohérence les remboursements prévisionnels de la Commission européenne avec les paiements prévisionnels à réaliser sur l'année 2022. Cette proposition permet d'inscrire au budget et dans la prospective financière, des recettes prévisionnelles égales aux dépenses prévues.

SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2970	31/12/2022	PROJECTEUR RECONDUCTION 1	100 000,00

Cette création d'AE concerne la reconduction du dispositif PROJECT'EUR pour l'accompagnement au montage de projets pour 3 ans qui avait été expérimenté entre 2019 et 2021. Il est proposé de l'affecter en totalité (0,1 M€).

Affectation complémentaire

Il est proposé d'affecter 12 000 € sur l'AE 2021-1371 Mobilité européenne pour l'accompagnement du projet de mobilité européenne « ERASMUS+ » des lycées pour 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SOUTIEN AUX ACTEURS REGIONAUX	Fonctionnement	2 081 000,00	953 695,00	995 000,00	1 039 000,00

Concernant les dépenses, les crédits sont reconduits quasi à l'identique du BP 2021 pour la coopération institutionnelle entre régions d'Europe (20 K€), l'INTERREG ENERGIE (70 900 €), la mobilité européenne (12 000 €) et les VIE (61 800 €). Pour l'accompagnement au montage de projet, le dispositif Project'Eur se poursuit (36 995 €). Pour le programme LIFE, 752 K€ sont proposés et constituent l'évolution majeure. La diminution des dépenses est liée à une estimation trop élevée du dispositif LIFE au BP 2021.

Concernant les recettes, elles correspondent au préfinancement de 40 % attendu sur LIFE pour 2021 (989 K€) et à l'INTERREG ENERGIE (50 K€).

ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter 0,1 M€ sur l'AE 2015-1399 Assistance technique FEDER Loire pour la clôture du programme 14-20.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
ASSISTANCE TECHNIQUE 2014-2020	Fonctionnement	1 050 000,00	950 000,00	0,00	0,00
	Investissement	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement proposés pour l'assistance technique des FESI (FSE, FEDER, FEDER LOIRE et FEADER) pour la mise en œuvre des programmes européens (communication, évaluations réglementaires, prestations externes...) sont quasi-identiques à 2021. Ces dépenses sont valorisées en recette dans le programme « Région bénéficiaire final (RBF) 2014-2020 » ci-après.

ASSISTANCE TECHNIQUE 2021-2027

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	21949	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE FCT	3 401 120,00
AE	2022	21947	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE FCT	9 243 456,00

Ces deux AE concernent l'assistance technique pour la mise en œuvre des programmes européens FSE+ et FEDER (communication, évaluations réglementaires, prestations externes...) pour la programmation 2021-2027.

Il est proposé d'affecter 1 M€ sur l'AE Assistance technique FEDER et 0,2 M€ sur l'AE Assistance technique FSE pour la mise en œuvre du programme 21-27.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	21950	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE INV	180 000,00
AP	2022	21948	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE INV	180 000,00

L'ouverture d'AP concerne l'assistance technique pour la mise en œuvre des programmes européens FSE+ et FEDER pour la programmation 2021-2027. Il est proposé d'affecter 50 K€ sur chacune de ces AP pour la mise en œuvre des PO en 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
ASSISTANCE TECHNIQUE 2021-2027	Fonctionnement	0,00	700 000,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	40 000,00	0,00	0,00

Les crédits de paiement proposés concernent l'assistance technique du FSE+ et du FEDER pour la programmation 2021-2027 et notamment la mise en œuvre des programmes européens (communication, évaluations réglementaires, prestations externes...). Ces dépenses sont valorisées en recette dans le programme « Région bénéficiaire final 2021-2027 » ci-après.

REGION BENEFICIAIRE FINAL (2014-2020)

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
REGION BENEFICIAIRE FINAL (2014-2020)	Fonctionnement	0,00	0,00	11 725 000,00	7 590 869,00
	Investissement	0,00	0,00	18 105 000,00	20 763 847,00

Les recettes attendues sont déterminées à partir du niveau de dépenses proposé sur le programme « Programmation 2014-2020 ». Elles concernent en premier lieu les lignes budgétaires où la Région est bénéficiaire final des aides européennes sur des politiques mises en œuvre : en investissement sur les lycées et sur l'efficacité énergétique mais également au titre de REACT-EU (15 M€ pour le COEPI). En fonctionnement, elles concernent principalement la formation professionnelle (4,6 M€) et REACT-EU (0,1 M€ pour les actions de communications touristiques). Enfin, le programme intègre également les recettes d'assistance technique forfaitaire (3,6 M€).

REGION BENEFICIAIRE FINAL (2021-2027)

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
REGION BENEFICIAIRE FINAL (2021-2027)	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	3 181 826,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00	666 153,00

Les recettes attendues sont déterminées à partir du niveau de dépenses proposé sur le programme « Programmation 2021-2027 ». Elles concernent en premier lieu les lignes budgétaires où la Région est bénéficiaire final des aides européennes sur des politiques mises en œuvre : en investissement sur l'offre de mobilité multimodale (0,6 M€). En fonctionnement, elles concernent principalement la formation professionnelle (1 M€), l'accompagnement et la création reprise (1 M€), la médiation numérique (0,3 M€) le SPRO (0,25 M€), l'observatoire des déchets (0,1 M€) ainsi que les recettes d'assistance technique forfaitaire (0,5 M€).

OPTIMISATION DES RESSOURCES



LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

COMMUNICATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	3 900 000,00	
Autorisations de programme		

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 000 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00

COMMUNICATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2916	31/12/2022	PRESTATIONS DE COMMUNICATION	3 900 000,00

Il est proposé de créer une AE Prestations de communication à hauteur de 3,9 M€ pour la mise en œuvre des actions de communication de la collectivité et de l'affecter en totalité pour permettre l'engagement des marchés de prestations pour 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 000 000,00	3 900 000,00	0,00	0,00

La communication de la collectivité se déploie sur deux plans principaux :

- L'information aux citoyens et aux acteurs du territoire sur les services publics opérés par la Région, les dispositifs et droits qui les concernent
- La présence aux côtés des acteurs du territoire sur les événements en lien avec les compétences de la Région : éducation et jeunesse, formation tout au long de la vie, développement durable, énergie et environnement, transports, culture et sports, art de vivre, gastronomie et tourisme, économie et emploi.

La stratégie de communication a également pour objectif d'accroître la notoriété et l'attractivité de la région Centre-Val de Loire en proposant une identification claire des valeurs du territoire qui correspondent aux aspirations sociétales et une mise en valeur des points forts dans tous les domaines, suscitant aussi chez les habitants un sentiment de fierté et d'appartenance.

En 2022, la communication accompagne les politiques mises en place en proposant des plans de communication adaptés et ciblés utilisant les différents outils à disposition : supports écrits et numériques internes, achats d'espaces et campagnes de communication multi-supports (affichage, presse écrite, internet, street-marketing, événementiels), mise en place de signalétique et de visibilité, présence dans les événements, développement des outils numériques et des relations presse, outils d'animation mis à la disposition des acteurs locaux, dans tous les territoires, comme le car podium.

On peut citer parmi les grandes actions de communication : les campagnes « 1 formation pour 1 emploi » mettant en avant l'offre de formation professionnelle, la communication de la marque « C du Centre », les forums de l'orientation et la connaissance des métiers, les campagnes d'image sur le tourisme à vélo, les destinations régionales en particulier le Val de Loire, la gastronomie et l'art de vivre, la communication des Nouvelles Renaissance, les transports scolaires et les offres de transport Rémi, les aides pour les jeunes au moment de la rentrée et la plateforme Yep's...

En 2022, la communication accompagnera en particulier les grands temps de concertation dans les territoires, Etats généraux de l'économie et de l'emploi, Etats généraux des jeunes, visant à dégager des stratégies et plans d'actions pluriannuels. A noter la montée en puissance des outils digitaux et en particulier des réseaux sociaux, faisant appel à de nouveaux métiers (community management, écriture et programmation...).

La communication accompagne les événements et actions visant à promouvoir toutes les composantes de l'attractivité régionale : Salon de l'Agriculture, présence dans les salons de la gastronomie, présence dans les salons de l'emploi « les Rendez-vous Compétences Emplois », présence aux côtés des équipes sportives inscrites dans les championnats nationaux, et sur les grands festivals régionaux (Printemps de Bourges, Terre du Son, Rendez-Vous de l'Histoire, Lisztomanias, Promenades photographiques, Concerts d'Automne, Fêtes musicales en Touraine...). Un accent particulier est mis sur la richesse culturelle de la Région, la multiplicité des acteurs et la pluralité des formes artistiques proposées au cœur des territoires, et l'accès de tous à toutes les formes culturelles, en proximité.

2022 voit également la poursuite des Nouvelles Renaissance(s) en Centre-Val de Loire, festival de la créativité et de l'art de vivre, dont la programmation foisonnante et plurielle est aussi un atout pour la dynamique des secteurs du tourisme, de la culture, de la gastronomie, et l'économie régionale. La communication accompagne pour la 3^{ème} année cette saison en portant la communication « ombrelle » valorisant l'ensemble du territoire et de la programmation à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Plus généralement, la Communication organise la présence visible de la Région lors des grands rendez-vous populaires, via la signalétique mise en place, la distribution d'objets publicitaires, les relations publiques, et l'accueil lors de manifestations dont elle est partenaire.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	8 426 000 ,00	
Autorisations de programme	46 640 000,00	-650 000,00

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
MOYENS GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	Fonctionnement	17 066 000,00	17 730 000,00	30 000,00	0,00
	Investissement	6 284 000,00	28 140 000,00	0,00	0,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1661	31/12/2022	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	80 000,00
AE	2022	1654	31/12/2022	GARDIENNAGE	200 000,00
AE	2022	1653	31/12/2022	NETTOYAGE	300 000,00

Il est proposé de créer une AE Assurances Dommages aux biens et expositions pour un montant de 80 K€ et de l'affecter en totalité pour engager les dépenses de prise en charge des assurances 2022 des bâtiments administratifs de la collectivité, conformément au marché. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 60 K€ en 2022.

Il est proposé de créer une AE Gardiennage pour un montant de 200 K€ et de l'affecter en totalité pour engager les dépenses de gardiennage des locaux administratifs situés à Orléans en 2022. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 190 K€ en 2022.

Il est proposé de créer une AE Nettoyage pour un montant de 300 K€ et de l'affecter en totalité pour engager les dépenses de nettoyage du patrimoine administratif de la collectivité en 2022. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 290 K€ en 2022.

- Les autorisations de programme

Créations et affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2181	31/12/2022	ACQUISITION DE MATERIELS ET MOBILIER	300 000,00
AP	2022	2194	31/12/2022	ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP	15 000,00
AP	2022	1650	31/12/2022	ETUDE ET TRAVAUX DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS	400 000,00
AP	2022	2182	31/12/2022	EVOLUTION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE LA COLLECTIVITE	35 000 000,00
AP	2022	2183	31/12/2024	RENOVATION DE L'HEMICYCLE ET SES ABORDS	3 500 000,00
AP	2022	2195	31/12/2022	CREATION D'ESPACES DE COWORKING ET CONVIVIALITE	100 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Acquisition de matériels et mobilier pour un montant de 300 K€ pour les besoins courant de renouvellement des biens mobilier de la collectivité. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 255 K€ en 2022.

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Acquisition de mobilier pour les agents en situation de handicap pour un montant de 15 K€ afin d'adapter les espaces de travail des agents en situation de handicap. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 10 K€ en 2022.

Il est proposé de créer une AP Etudes et travaux de bâtiments administratif pour un montant de 400 K€ afin de mener à bien différentes opérations de rénovation, de modernisation et de mise aux normes du patrimoine administratif de la collectivité. Dans ce cadre, seront notamment conduits des travaux permettant de rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite les sanitaires du bâtiment Lentin. De même, la mobilisation de cette AP permettra de poursuivre les travaux de désamiantage de plusieurs escaliers de l'Hôtel de Région. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 370 K€ en 2022.

Il est proposé de créer une AP Evolution du patrimoine administratif de la collectivité pour un montant de 35 M€. Cette AP sera affectée, le cas échéant, en Commission Permanente. Des crédits de paiement prévisionnels sont inscrits à hauteur de 20 M€ en 2022.

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Rénovation de l'hémicycle et ses abords pour un montant de 3,5 M€, faisant suite aux études de faisabilité et diagnostics techniques réalisés en 2021. L'opération permettra notamment de rendre accessible l'ensemble de l'hémicycle et de ses abords aux personnes handicapées. Au-delà, ces travaux permettront de rénover un espace qui ne l'a pas été, dans sa globalité, depuis 1984. La période de réalisation des travaux et des acquisitions afférentes s'échelonnnera sur trois ans. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 1,1 M€ en 2022.

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Création d'espaces de coworking et convivialité pour un montant de 100 K€, permettant notamment d'adapter le patrimoine immobilier de la collectivité aux nouvelles organisations de travail liées au développement du télétravail. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 60 K€ en 2022.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2021	2185	31/12/2024	ETUDES DE PROJET RENOVATION DE L'HEMICYCLE ET SES ABORDS	1 000 000,00	-650 000,00

Il est proposé une diminution de 0,65 M€ de l'AP 2021-2185 Etudes de projet pour la rénovation de l'hémicycle et ses abords. Les études et diagnostics techniques préalables à la réalisation de cette opération se sont révélés plus favorables que prévu. Les études complémentaires, notamment de structure, ne se sont donc pas révélées nécessaires. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 0,2 M€ en 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
BATIMENTS MATERIEL ET MOBILIER	Fonctionnement	4 093 500,00	4 483 500,00	30 000,00	0,00
	Investissement	1 876 500,00	22 142 500,00	0,00	0,00

Une somme de 22,14 M€ est inscrite en investissement pour permettre la réalisation des travaux d'entretien des bâtiments. Le montant inscrit en fonctionnement de 4,483 M€ permet de couvrir les frais de location et de maintenance de matériel ainsi que la prise en charge des dépenses liées aux loyers et charges, fluides, entretien des terrains et vérifications annuelles de sécurité des locaux et du matériel.

SYSTÈMES D'INFORMATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2304	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DES SI SERVICES GENERAUX ET TRANVERSES	5 100 000,00
AE	2022	1658	31/12/2022	REPROGRAPHIE	240 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Fonctionnement des Systèmes d'Information transverses pour un montant de 5,1 M€ pour l'ensemble des projets d'informatisation de la collectivité.

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Reprographie pour un montant de 240 K€ pour la location et la maintenance des copieurs. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 220 K€ en 2022.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2199	31/12/2022	SI TRANVERSES, INFRASTRUCTURES ET SERVICES NUMERIQUES	5 100 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP annuelle Systèmes d'Information transverses et services numériques pour un montant de 5,1 M€ pour les infrastructures liées à l'ensemble des projets d'informatisation de la collectivité.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
SYSTEMES D'INFORMATION	Fonctionnement	4 287 000,00	4 342 000,00	0,00	0,00
	Investissement	4 173 500,00	3 810 000,00	0,00	0,00

Il est proposé d'inscrire un montant de crédits de paiement de 4,122 M€ sur l'AE au titre des dépenses de fonctionnement pour la maintenance des systèmes d'information transverses, le maintien en condition opérationnelle des infrastructures informatiques et de télécommunications et la gestion courante des services numériques fournis aux utilisateurs :

- 1 149 000 € pour les infrastructures informatiques et de télécommunications
- 1 222 700 € pour l'environnement numérique de travail des utilisateurs
- 1 557 900 pour les différents systèmes d'information et applications associées
- 193 000 € pour la cybersécurité

Un crédit de 220 000 € est inscrit pour la location et la maintenance des copieurs.

Il est proposé d'inscrire un montant de crédits de paiement de 3,81 M€ au titre des investissements pour le développement des systèmes d'information transverses, de la modernisation des infrastructures informatiques et de télécommunications et les évolutions de l'environnement de travail numérique des utilisateurs :

- 800 000 € pour l'évolution des infrastructures
- 480 000 € pour le renouvellement du parc informatique (matériels et logiciels)
- 2 120 000 pour les acquisitions et développements de logiciels et applications
- 240 000 € pour le parcours cybersécurité de l'ANSSI et le renouvellement des équipements de sécurité informatique (pare-feux et relais inverses)
- 120 000 € pour l'élaboration du Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information et le développement des outils de pilotage des SI
- 50 000 € pour l'accompagnement de la collectivité vers un numérique responsable

VEHICULES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1662	31/12/2022	ASSURANCE FLOTTE AUTO	110 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Assurances flotte automobile pour un montant de 110 K€, afin d'assurer la prise en charge des assurances 2022 de la flotte automobile et risques annexes de la collectivité. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 67 K€ en 2022.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2180	31/12/2022	ACQUISITION DE VEHICULES	200 000,00
AP	2022	2178	31/12/2022	RENOUVELLEMENT DU CAR PODIUM	2 000 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Acquisition de véhicules pour un montant de 200 K€, afin de mettre en œuvre le programme annuel de renouvellement du parc automobile régional.

Il est proposé de créer une AP Renouvellement du Car Podium pour un montant de 2 M€. Cette AP sera affectée le cas échéant en Commission Permanente.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
VEHICULES	Fonctionnement	966 900,00	901 000,00	0,00	0,00
	Investissement	232 000,00	2 170 000,00	0,00	0,00

Une somme de 901 K€ est inscrite en fonctionnement pour permettre pour couvrir les besoins en fonctionnement courant de la flotte automobile régionale (entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, assurance, impôts et taxes...).

Les crédits de paiement (2,1 M€) en investissement concernent l'acquisition et renouvellement du parc automobile et du car podium.

FRAIS D'ASSEMBLÉE

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	2314	31/12/2022	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER	350 000,00
AE	2022	1660	31/12/2028	FORMATION DES ELUS	1 446 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Frais de fonctionnement du CESER pour un montant de 350 K€ pour la prise en charge des frais de représentations, des frais de déplacement, des frais d'administration du CESER. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 240 K€ en 2022 et 110 K€ en 2023.

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Formation des élus pour un montant de 1,446 M€, pour la période de la mandature régionale de 2021 à mars 2028 pour la prise en charge des frais d'inscription aux formations des conseillers régionaux et les frais de déplacement afférents conformément à l'article L 4135-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 231 K€ par an.

- Les autorisations de programme

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	2313	31/12/2022	ACQUISITIONS MATERIELS ET LOGICIELS POUR LE CESER	10 000,00
AP	2022	2177	31/12/2022	ACQUISITIONS MATERIELS - LOGICIELS POUR LES GROUPES D'ELUS	15 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Acquisition de matériels et logiciels pour le CESER pour un montant de 10 K€ pour les dépenses engagées en 2022.

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP Acquisition de matériels et logiciels pour les groupes d'élus pour un montant de 15 K€ pour les dépenses engagées en 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
FRAIS D'ASSEMBLEE	Fonctionnement	5 664 700,00	5 803 000,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	15 500,00	0,00	0,00

Des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 5,8 M€ afin de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités, aux frais de déplacement, de représentation et de formation de l'ensemble des conseillers. Ils couvriront par ailleurs les frais de fonctionnement de l'Assemblée et groupes d'élus.

FRAIS D'ADMINISTRATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1663	31/12/2022	RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE	50 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Assurances responsabilité civile et protection juridique pour un montant de 50 K€ pour la prise en charge des assurances 2022 de responsabilité civile de la collectivité. Des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 40 K€ en 2022.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
FRAIS D'ADMINISTRATION	Fonctionnement	1 673 900,00	1 548 000,00	0,00	0,00
	Investissement	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00

Les crédits relevant de cette activité (1,548 M€) concernent le fonctionnement courant de l'administration et plus particulièrement : l'achat de fournitures de bureau, de papier, de petit matériel, la documentation, les abonnements et les achats de données numériques, l'imprimerie et la reprographie, les frais d'affranchissement, les frais de réceptions, les frais de contentieux, les frais de publicité et les dépenses liées aux assurances de responsabilité civile de la collectivité. Ils couvrent également les cotisations aux associations dont la Région est membre.

En investissement, des crédits sont inscrits pour les dépôts de marques.

PILOTAGE ET DONNEES

- Les autorisations d'engagement

Créations - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1909	31/12/2022	PILOTAGES STRATEGIQUES	550 000,00

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE Pilotages stratégiques pour un montant de 550 K€ pour les dépenses 2022.

Dans la continuité des années précédentes, les études liées au pilotage stratégique de la collectivité permettront d'accompagner des évaluations de politiques publiques.

Il s'agira également de financer les études relatives à la modification du SRADDET et d'autres actions autour de la prospective territoriale telle que l'étude relative à l'attractivité régionale.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PILOTAGE ET DONNEES	Fonctionnement	380 000,00	652 500,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00

Des crédits de paiement à hauteur de 452 500 € sont inscrits sur l'AE 2022-1909 pour tenir compte des nouveaux projets 2022, notamment la révision du SRADDET que la loi Climat et Résilience nécessite de mener à son terme avant août 2023 ainsi que le paiement d'actions déjà lancées, notamment l'AMO technique pour le projet Gestion Relations Usagers ainsi que diverses études et évaluations.

Il est également prévu d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 80 K€ sur l'AE 2022-2500 « Certification des comptes », afin de poursuivre la mission d'accompagnement de la Région par un cabinet d'Experts Comptables pour la préparation à la certification des comptes.

Des crédits de paiement à hauteur 120 K€ sont prévus au titre des marchés relatifs au pilotage financier. Sont inclus dans ce besoin les crédits prévisionnels inscrits au titre des marchés de conseils en matière de gestion de dette et de mise à jour de la documentation du programme EMTN. Sont également compris sur cette ligne le marché relatif à la notation financière de la collectivité et celui passé au titre de la maintenance et de l'évolution des tableaux de programmation.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

MOYENS GENERAUX FINANCIERS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	15 000 000,00	
Autorisations de programme	15 000 000,00	

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
MOYENS GENERAUX FINANCIERS	Fonctionnement	44 678 770,00	47 908 000,00	976 709 000,00	1 017 875 800,00
	Investissement	120 000 000,00	62 179 000,00	349 283 000,00	426 461 800,00

DÉTAIL PAR ACTIVITES

FISCALITÉ DIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
FISCALITE DIRECTE	Fonctionnement	35 307 000,00	35 308 000,00	47 308 000,00	34 958 000,00

▪ Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)

Les IFER relatives aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre (télécommunications) et au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs ont été affectées par la loi aux Régions. Le montant des IFER devrait s'élever à 32 M€ pour 2022.

▪ La péréquation des ressources régionales *post-tax* professionnelle

Le mécanisme de péréquation des ressources régionales – auquel les Régions pouvaient être bénéficiaires ou contributrices – consistait, depuis 2011, en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la réforme fiscale et perçues par les Régions (CVAE, IFER, DC RTP, FNGIR). Compte tenu de la suppression de la part régionale de CVAE, l'ancienne péréquation est intégrée dans la recette de TVA correspondante. Un amendement gouvernemental a introduit de nouvelles modalités de péréquation horizontale pour les Régions dans le projet de loi de finances pour 2022. Les simulations réalisées indiquent un impact faible (moins de 1 M€) de cette disposition en cours d'adoption par le Parlement. La traduction budgétaire vous sera présentée lors de l'adoption du budget supplémentaire.

▪ **Les attributions de compensation liées au transfert des compétences « transports interurbains et scolaires »**

Ces attributions compensent le différentiel entre les charges de transports interurbains et scolaires transférés des Départements à la Région et la CVAE qui avait été transférée en contrepartie. Elles constituent une dépense ou une recette récurrente de la collectivité.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité directe (en €)	BP 2021	BP 2022
IFER	30 900 000	32 000 000
Péréquation des ressources	13 450 000	
Attribution de compensation (au titre des transports)	2 958 000	2 958 000
TOTAL	47 308 000	34 958 000

FISCALITÉ INDIRECTE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
FISCALITE INDIRECTE	Fonctionnement	0,00	0,00	686 985 000,00	740 450 000,00

Le produit de la fiscalité indirecte progresse de BP à BP. Effectivement, les deux parts de fraction de TVA devraient être dynamiques du fait du rebond attendu de l'activité. A celles-ci s'ajoutent les ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les produits de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, des différentes fractions de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) à l'initiative de l'Etat et de la Région ainsi que des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de certaines impositions locales.

▪ **La fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – LFI 2017**

La loi de finances pour 2017 a attribué aux Régions une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée à compter de l'exercice 2018. Son évolution est estimée à + 5,4 % par rapport aux prévisions d'atterrissage pour 2021. En conséquence, le produit de la fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée devrait s'élever à 211 M€.

▪ **La fraction régionale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – LFI 2021**

Depuis la loi de finances 2021 qui a supprimé la part régionale de CVAE, l'Etat affecte aux Régions une nouvelle part de fraction de TVA. Le montant de la péréquation a été intégré dans cette fraction transférée. Le produit pour 2022 devrait évoluer de 5,4 %, en lien avec la hausse de consommation, et est donc estimé à 351,5 M€.

▪ **La taxe régionale sur les certificats d'immatriculation**

Elle est exigible dès lors que les certificats d'immatriculation sont délivrés à une personne ou à un établissement situé dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Conformément à la délibération de l'assemblée plénière régionale en date du 13 octobre 2016, le taux unitaire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est égal à 49,80 € par cheval fiscal. Lors de la séance des 17 et 18 octobre 2019, l'assemblée plénière régionale a délibéré en faveur de l'exonération à hauteur de 50 % des cartes grises pour les véhicules moins polluants. Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est attendu à 100 M€ soit en hausse de 5% par rapport au BP 2021, équivalent au niveau du CA 2019.

▪ TICPE – part modulation

Cette fraction de TICPE est, depuis l'exercice 2020, calculée à partir de la consommation nationale de carburants, le produit étant ensuite réparti par région en fonction des consommations de 2019. Le produit estimé pour 2022 pourrait être égal à 30,2 M€ sur la base d'un retour de la consommation de carburants à son niveau d'avant crise sanitaire.

▪ La majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE

Par délibération en date du 10 novembre 2021, la Région Centre-Val de Loire a décidé de maintenir la majoration du tarif de la TICPE (0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et 1,35 € par hectolitre pour le gazole) appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional. Dans l'hypothèse d'un retour à la situation d'avant crise sanitaire de la consommation de carburants sur le territoire régional au cours de l'exercice, le produit de la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE devrait atteindre 29 M€.

▪ Les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »

Des ressources fiscales se sont substituées à l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle ». Elles correspondaient pour deux tiers au produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la CFE et de la CVAE et pour le dernier tiers à une fraction de tarif supplémentaire de la TICPE. Cette fraction s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012.

Compte tenu tout d'abord, de la réforme de la taxe d'habitation qui a entraîné une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions compensée intégralement par l'attribution d'une dotation puis de la baisse des impôts de production, à savoir la suppression de la part régionale de CVAE et de la réduction de la CFE, le produit des frais de gestion perçus par l'Etat devrait subir une baisse de 31% pour atteindre 10,5 M€. Cette perte sera compensée par de la TICPE et par une dotation. Le produit des ressources régionales liées à la TICPE devrait être stable, outre la reprise de 2,9 M€ opérée suite à la réforme de l'apprentissage, et donc être égal à 8,2 M€. In fine, les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » devraient être égales à 18,7 M€ au titre de la fiscalité indirecte.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité indirecte s'établit comme suit :

Fiscalité indirecte (en €)	BP 2021	BP 2022
Fraction régionale de TVA – LFI 2017	182 000 000	211 000 000
Fraction régionale de TVA – Compensatoire de la CVAE	321 785 000	351 500 000
Taxe sur les certificats d'immatriculation	95 000 000	100 000 000
Ancienne modulation régionale de la TICPE	30 200 000	30 200 000
Majoration « Grenelle » de la TICPE	29 000 000	29 000 000
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	16 000 000	10 550 000
TICPE « formation professionnelle »	8 200 000	8 200 000
Neutralisation réforme apprentissage	4 800 000	-
TOTAL	686 985 000	740 450 000

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ETAT

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PARTICIPATIONS/DOTATIONS ETAT	Fonctionnement	0,00	0,00	242 416 000,00	240 126 000,00
	Investissement	0,00	0,00	57 200 000,00	47 391 400,00

Les dotations de fonctionnement

▪ TICPE – part « compensation »

Le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques « compensation » correspond à la compensation financière par l'Etat des transferts de compétences intervenus depuis 2005. Compte tenu de la perte de recettes sur les frais de gestion, une compensation est inscrite pour 0,8 M€ à compter de 2022.

Le produit total de la part « compensation » de la TICPE devrait s'élever pour 2022 à 127,2 M€.

▪ La participation financière de l'Etat au titre des TET

La Région Centre-Val de Loire a signé un protocole d'accord avec l'Etat le 19 janvier 2017 afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers à compter du 1^{er} janvier 2018. Outre le financement du renouvellement du matériel roulant ou de la construction d'un centre de maintenance, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation de ces lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat au titre de la reprise de certaines lignes de train d'équilibre du territoire devrait être égal à 24,5 M€ en 2022.

▪ La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle avait pour objectif de compenser les collectivités perdantes sur la base des recettes perçues en 2010. Depuis 2017, la DCRTP est entrée dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Le produit de la DCRTP diminue depuis chaque année de façon importante. Une nouvelle diminution par rapport à l'exercice 2021 est anticipée. Le montant de la DCRTP devrait être égal à 14,5 M€.

▪ Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Son montant étant figé, il devrait être équivalent à celui de l'exercice 2021 (24,1 M€). La réforme de la péréquation prévoit son intégration dans la fraction de TVA remplaçant la CVAE, ce qui devrait indexer cette recette sur l'évolution de la TVA. Ces régularisations (indexation du FNGIR et contribution au fonds de solidarité régional) seront introduites au budget supplémentaire comme évoqué précédemment.

▪ La dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF, augmentée de la compensation du transfert de l'aérodrome Châteauroux-Déols. Le montant de la dotation générale de décentralisation résiduelle se stabilise à 22 M€.

• La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. La DTCE-FDL figure parmi les « variables d'ajustement » des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Le produit de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale devrait être fortement minoré et serait égal à 1 M€.

▪ Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

La Région Centre-Val de Loire bénéficie d'un remboursement anticipé calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. En l'espèce, seules sont éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée imputé en section de fonctionnement devrait être égal à 0,2 M€.

▪ **Les attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets »**

Le produit des attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » est égal à 0,1 M€.

▪ **Le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement**

Suite à la réforme de l'apprentissage de 2018 entrée en vigueur en 2020, la Région Centre-Val de Loire perçoit annuellement, de France Compétences, une contribution attendue de 6,9 M€.

▪ **La dotation de compensation des frais de gestion liée à la réforme de la taxe d'habitation**

Afin de compenser la perte de recettes liées à la part des frais de gestion de la TH perçus par les Régions. L'Etat compense intégralement les collectivités via l'attribution d'une dotation. De plus, celle-ci est revalorisée, à compter de 2022, pour compenser la perte des frais relatifs à la CFE et à la CVAE. Celle-ci est donc fixée pour la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 14,8 M€.

▪ **La compensation financière de l'Etat au titre de la neutralisation de la réforme de l'apprentissage**

Depuis 2020, la Région Centre-Val de Loire est compensée au titre de la politique apprentissage à hauteur de 4,8 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

Dotations en fonctionnement (en €)	BP 2021	BP 2022
TICPE compensation	127 100 000	127 150 000
Participation de l'Etat au titre des trains d'équilibre du territoire	34 300 000	24 500 000
Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR)	24 100 000	24 100 000
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	14 300 000	14 500 000
Dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle	22 000 000	22 000 000
DTCE-FDL	3 000 000	1 040 000
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	200 000	200 000
Attributions de compensation (au titre des déchets)	116 000	116 000
Dotation fonctionnement apprentissage	6 900 000	6 940 000
Dotation compensation frais de gestion TH	10 400 000	14 780 000
Neutralisation réforme apprentissage	-	4 800 000
TOTAL	242 416 000	240 126 000

Les dotations en investissement

▪ **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES a été reconduit par toutes les lois de finances dans le cadre du redressement des comptes publics. La dotation régionale d'équipement scolaire pour l'année 2021 devrait être équivalente à celle perçue au titre des exercices précédents, à savoir 22,8 M€.

▪ **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

De la même manière qu'en fonctionnement, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. Sont éligibles toutes les dépenses réelles d'investissement grevées de TVA concernant une activité non assujettie à la TVA (hors subventions versées, à l'exception des subventions d'investissement versées par la Région aux lycées et des fonds de concours versés à l'Etat pour des travaux de voirie). Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant aux dépenses réalisées éligibles au cours de l'exercice 2021, est estimé à 12,5 M€.

- **Le fonds d'investissement à l'apprentissage**

Comme évoqué pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Le montant pour la Région Centre-Val de Loire en investissement est estimé au niveau 2021 à 12,1 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotations en investissement (en €)	BP 2021	BP 2022
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	22 800 000	22 800 000
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	10 800 000	12 500 000
Fonds investissement apprentissage	12 100 000	12 091 400
Dotation investissement exceptionnelle 2020	11 500 000	
TOTAL	57 200 000	47 391 400

DETTE ET TRÉSORERIE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
DETTE ET TRESORERIE	Fonctionnement	7 800 000,00	9 400 000,00	0,00	0,00
	Investissement	71 000 000,00	62 179 000,00	243 000 000,00	378 700 000,00

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région, des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 368,7 M€ dont 98,42 M€ prévisionnels relatifs au portage financier des TET.
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 41,9 %.

Charge de la dette et la trésorerie

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette au sens réglementaire s'établit à 921 M€ en incluant un emprunt d'équilibre 2021 de 220 M€ (montant encore prévisionnel à la date de réalisations des annexes dette). Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Énergétique pour 14,1 M€ (encours exprimé en TTC) et 15,3 M€ au titre du portage TET.

Si la dette au sens large est considérée, c'est-à-dire incluant l'encours des contrats de crédit-bail, celle-ci serait portée à 1,134 Md€ au 01/01/2022.

Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2022 pour l'annuité de la dette est fixé à 60,3 M€ soit 52,2 M€ pour le remboursement en capital et 8,1 M€ pour les intérêts de la dette long terme.

La ligne frais financiers est donc dotée au global de 8,350 M€ pour les intérêts de la dette long terme, la contrepassation des Intérêts Courus Non Echus et des frais relatifs à la gestion court terme.

S'agissant des frais annexes, sont anticipés à 0,25 M€ au titre des commissions bancaires et à 0,8 M€ les autres frais liés aux émissions obligataires.

L'annuité totale de la dette représentera 3,2 % du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 0,4 % au titre des intérêts.

Au 1^{er} janvier 2022, le taux moyen de la dette réglementaire de la Région est anticipé autour de 0,9 % et 0,85 % si la seule dette bancaire et obligataire est considérée.

L'encours de dette de la Région Centre-Val de Loire, à cette même date, sera composé, selon la classification « Gissler », pour 99,8 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 0,2 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Gestion active de la dette et de la trésorerie

Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents même si un effort d'optimisation est réalisé notamment à travers un plan de trésorerie. Le niveau des disponibilités sur le compte 515 varie donc tous les jours, et parfois de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Outre le recours journalier aux lignes de trésorerie et au programme de NEU CP, pour faire face à ces pics et creux de trésorerie, la Région peut utiliser ponctuellement des conventions avec phases de mobilisation revolving.

Les éventuels excédents de trésorerie peuvent ainsi être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent encore aujourd'hui certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes.

De manière à anticiper des arbitrages entre index réalisés tout au long de l'année sur certains contrats...), il est proposé pour 2022 de d'inscrire sur la ligne de réaménagement de la dette tant en dépenses qu'en recettes d'un montant de 10 M€.

Dans la même optique, des lignes de trésorerie sont également ouvertes chaque année pour un montant maximal de 200 M€. Un programme de NEU CP également signé pour un montant de 200 M€ complète le dispositif de gestion de trésorerie.

Par ailleurs, le plafond du programme NEU MTN est fixé à 120 M€. Ce programme dont s'est doté la Région il y a quatre ans, permettra, si les marchés sont bien orientés, de réaliser des émissions obligataires à moyen terme notamment sur le portage financier lié au TET.

Enfin, la Région dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) initialement doté d'un plafond de 500 M€. Il est proposé de porter ce plafond 1,5 Md€. Ce dernier servira à réaliser des émissions obligataires long terme dont les montants et les maturités afférentes seront définis selon les besoins de financements exprimés.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable
- de modifier la référence d'une dette (le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés)
- de figer à l'avance un taux d'intérêt (le contrat terme contre terme consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur).

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations. Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année au titre de laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

Les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2022, l'opération consiste à annuler le mandat de 1,690 M€ passé en 2021 au titre des ICNE de l'année 2020 et à passer les ICNE 2022 d'un montant, encore prévisionnel à la date du vote du Budget primitif 2022, de 2 M€.

AUTRES MOUVEMENTS BUDGÉTAIRES

- Les dépenses imprévues

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1002	31/12/2022	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AP	2022	1001	31/12/2022	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00

Des AP/AE de dépenses imprévues sont proposées pour financer des dépenses d'investissement ou de fonctionnement rendues nécessaires par la survenance d'un évènement imprévu. Il est proposé d'ouvrir ces AP/AE à hauteur de 15 M€ chacune. Les dépenses concernées seront affectées sur les chapitres budgétaires concernés lorsque leur utilisation sera nécessaire.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
AUTRES MOUVEMENTS BUDGETAIRES	Fonctionnement	26 500,00	1 100 000,00	0,00	1 250 000,00
	Investissement	49 000 000,00	0,00	49 083 000,00	370 400,00

Les mouvements réels

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures de crédits d'AP et d'AE pour dépenses imprévues, qui en M71 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, les créances éteintes...

Une admission en non-valeur ne s'assimile pas à une remise de dette ; elle constitue un apurement comptable provisoire qui ne fait pas obstacle à la reprise des poursuites à l'encontre des débiteurs dès lors que des informations nouvelles sont portées à la connaissance du payeur régional. Dans le cas des créances éteintes, l'irrecouvrabilité est définitive. Elle résulte d'une décision juridique extérieure qui s'impose à la collectivité (liquidation judiciaire, clôture pour insuffisance d'actif...).

En dépenses, il est prévu d'inscrire 1,1 M€ pour traiter les admissions en non-valeur et les créances éteintes. La quasi-intégralité de la charge née des admissions en non-valeur et créances éteintes présentées par le comptable public est financée par une reprise de provision.

En recettes, 370 400 € sont prévus au titre de la vente de véhicules et de la vente de parts sociales.

Dans le cadre de la participation régionale dans les Fonds d'Investissement SOFIMAC Croissance 2 et AEROFUND II pour le développement économique, la Région percevra environ 1,250 M€ des Sociétés de Gestion, suite aux désinvestissements et aux remboursements d'actionnaires qui ont été réalisés en cours de vie du Fonds.

Les mouvements d'ordre

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, Intérêts Courus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ...

Dotations aux amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation de la valeur des biens mobiliers et immobiliers en raison de leur usage, du temps ou du progrès technique, et de dégager des ressources destinées à les renouveler (autofinancement).

Ainsi, les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2021 sont amortis de manière linéaire, à compter de 2022 conformément aux durées votées (DAP n°19.04.05 du 17/10/2019).

Dotations aux amortissements (en M€)	CA 2021	BP 2022
Constructions et aménagements (lycées, Hôtel de région...)	48,073	54,043
Dont agencements de terrains	0,13	0,143
Dont bâtiments administratifs	0,329	0,368
Dont bâtiments scolaires	43,405	48,866
Dont autres bâtiments publics (culturels, sportifs...)	2,84	3,143
Dont installation et aménagements des constructions	1,369	1,523

Subventions d'équipement versées :	277,845	309,042
Dont subventions d'équipement versées aux lycées publics	4,829	5,311
Dont subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	40,361	44,394
Dont subventions d'équipement versées aux organismes de transport	17,759	19,977
Dont subventions d'équipement versées aux organismes publics	156,743	155,485
Dont subventions d'équipement versées dans le cadre de la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER...)	58,153	83,875
Immobilisations incorporelles et corporelles	16,034	17,575
Dont frais d'études, insertion, licences,	2,899	3,133
Dont autres immobilisations incorporelles		
Dont matériels techniques, installations techniques	3,249	3,572
Dont mobiliers	1,208	1,327
Dont matériels informatiques, téléphonie	6,048	6,652
Dont matériels de transport	2,559	2,814
Dont autres immobilisations corporelles	0,071	0,077
Total	341,952	380,66

En comparaison avec les amortissements de l'exercice 2021 (341,952 M€), le montant des dotations aux amortissements devrait progresser de près de 38,707 M€ en 2022 (+11 %). Le taux d'évolution annuel moyen du montant des dotations aux amortissements au cours des quatre derniers exercices est de 10 %.

Reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables

La reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables a pour effet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements. Elle est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien concerné. Le montant de la reprise de la dotation régionale pour l'équipement scolaire (DRES) correspond à celui des amortissements de l'ensemble des constructions et des équipements scolaires. Quant au niveau de la reprise des subventions d'investissement perçues par la Région, il est égal au montant de la subvention considérée divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien.

Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables (en M€) au titre de :	CA 2021	BP 2022
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	22,786	22,786
Fonds européens (FEDER, FEADER)	16,388	40,688
Autres subventions d'équipement transférables	8,206	7,916
Total	47,380	71,390

Le montant de la reprise de la DRES, correspondant à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est estimé à 22,786 M€ pour 2022. Globalement, le montant de la reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables devrait progresser de 24 M€ en 2022 par rapport aux éléments constatés au titre de l'exercice 2021 (+ 50%).

Neutralisation de la charge de fonctionnement nette liée à la dotation aux amortissements

Si la dotation aux amortissements constitue une dépense de fonctionnement obligatoire, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement, la neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées permet à la Région de respecter l'obligation d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement. Son montant est obtenu de la manière suivante :

Calcul de la neutralisation de la charge d'amortissement	CA 2021	BP 2022
Montant total des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées	324,419	361,418
- Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables	47,380	71,390
Total	277,39	290,028

Par effet de levier au regard de la progression de la dotation aux amortissements, compte tenu de la reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachés aux actifs amortissables, la neutralisation de la charge d'amortissement devrait également progresser d'environ 5% par rapport aux éléments constatés en 2021.

Opérations patrimoniales

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année. Il est ainsi proposé d'inscrire, au titre des opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée en faveur des lycées, de la culture et des sports, 50 M€ en dépenses et en recettes.

Les travaux réalisés par le personnel de la Région Centre-Val de Loire avec des matériaux achetés par la collectivité (dits « travaux en régie ») constituent des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même (entres autres exemples : travaux réalisés par les équipes mobiles d'ouvriers professionnels au sein des lycées). En conséquence, ces travaux, constituent des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 0,3 M€ en dépenses et en recettes.

PROVISIONS/DOTATIONS

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
PROVISIONS/DOTATIONS	Fonctionnement	1 545 270,00	2 100 000,00	0,00	1 091 800,00

Les provisions sont obligatoires et doivent être constituées dès l'apparition d'un risque ou dès la constatation d'une perte de valeur d'un élément d'actif. Depuis l'exercice 2020, la collectivité a constitué des provisions au titre :

- **du risque lié aux litiges et contentieux.** Une provision est constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité pour le montant d'indemnités à verser à la partie adverse au titre du préjudice subi et/ou de frais engagés par la Région pour se défendre.
Compte tenu des litiges et contentieux purgés au cours de l'exercice 2021, et de nouveaux contentieux introduits devant une juridiction au cours de cette même période, il est proposé de constituer une provision complémentaire de 10 269 € permettant de couvrir un éventuel risque au titre des litiges et contentieux.
- **du risque de dépréciation des éléments d'actifs,** c'est-à-dire du risque de non-recouvrement de tout ou partie des créances régionales en dépit des diligences faites par le comptable public. Une provision est constituée dès lors que le comptable public constate un incident ou une difficulté dans la mise en œuvre de son action de recouvrement des créances régionales.

La provision constituée repose sur une méthode d'évaluation statistique réalisée à partir des données renseignées dans le système d'information financier du comptable public. Elle s'applique aux créances régionales non encore recouvrées émises jusqu'au 31 décembre 2020. Un taux de risque, compris entre 25 % et 100 % a été assigné à chacune des situations renseignées dans le système d'information du comptable public, comme suit :

Taux de risque	Type d'empêchement
0 %	Annulation attendue ; Règlement attendu ; Saisie à tiers détenteur (SATD) Positive ; Absence d'empêchement ;
25 %	Attente de fonds ; Cession de fonds ; Délai accordé ; Divers ; Plan de règlement ; Pli non distribuable ; Réclamation transmise à l'ordonnateur ; SATD en cours ; Suspension demandée à l'ordonnateur ; Autorisation de poursuivre différée ; Opposition à poursuite ;
100 %	Action en justice ; Admission en non-valeur (ANV) à envisager ; ANV contentieux ; Liquidation judiciaire ; Redressement judiciaire ; Vente - Autorisation refusée ; Surendettement ;

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité comptable de la Région Centre-Val de Loire, il est proposé d'élargir la provision constituée pour risque de dépréciation des éléments d'actif à l'ensemble des créances régionales. En effet, la provision constituée dès l'exercice 2020 dans le cadre de la crise pandémique et ses répercussions sur les entreprises et les familles, ne couvrirait que le remboursement des échéances des avances remboursables consenties aux entreprises et le paiement des frais d'inscription aux transports scolaires REMI. Toutes choses égales par ailleurs, cette mesure nécessite la constitution d'une provision complémentaire de 1,8 M€.

Enfin, compte tenu des nouveaux éléments communiqués par le comptable public au titre des restes à recouvrer, il convient de constituer une provision complémentaire de 0,2 M€.

En conséquence, il est proposé de :

- constituer une provision complémentaire de 10 269 € pour litiges et contentieux ;
- constituer une provision complémentaire de 2,09 M€ pour dépréciation des comptes de tiers ;
- de reprendre la provision constituée pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 1,092 M€ afin de financer les admissions en non-valeur et créances éteintes présentées au cours de cette même étape budgétaire.

Nature de la provision	Provision constituée	Provision complémentaire	Reprise de provision	Solde de la provision
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	4 656 081,39 €	2 089 731,00 €	1 091 742,39 €	5 654 070,00 €
Provision pour litiges et contentieux	433 085,00 €	10 269,00 €		443 354,00 €
TOTAL	5 089 166,39 €	2 100 000,00 €	1 091 742,39 €	6 097 424,00 €

Régularisation de la reprise de la Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)

La dotation régionale d'équipement scolaire est attribuée annuellement par l'Etat aux Régions pour des investissements relatifs aux lycées et aux établissements de niveau équivalent. S'agissant d'une subvention transférable inscrite au compte « 1332 Dotation régionale d'équipement scolaire », elle doit faire l'objet d'une intégration en fonctionnement. La DRES perçue au cours de l'exercice est reprise globalement en N+1 pour un montant au plus égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires (mobilier, matériel, bâtiments scolaires...). Le plafond de reprise de la DRES en N est égal au maximum au montant de la subvention perçue en N-1.

Au 31/12/2020, le montant de la DRES s'élève à 507 508 039,83 € (hors dotation perçue courant 2020 reprise en 2021) au crédit du compte 1332. Or, à la même date, le montant cumulé de la reprise depuis 2015 s'élève à 372 821 038,50 € au débit du compte 13932.

Dans la mesure où le montant cumulé de la reprise de la DRES est inférieur à ce qu'il devrait être, la différence égale à 134 687 001,33 € doit faire l'objet d'une écriture de régularisation par le comptable public. Il procédera à une opération d'ordre non budgétaire comme suit :

- débit du compte 13932 pour 134 687 001,33 € ;
- crédit du compte 1068 pour 134 687 001,33 €.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

RESSOURCES HUMAINES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT CRÉÉES OU MODIFIÉES AU BP

	CREATIONS	MODIFICATIONS
Autorisations d'engagement	4 350 000,00	
Autorisations de programme		

CRÉDITS DE PAIEMENT

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
RESSOURCES HUMAINES	Fonctionnement	150 000 000,00	152 000 000,00	3 730 770,00	3 525 000,00

Au titre de l'exercice 2022, le budget ressources humaines représente 152 M€.

Ce montant s'articule autour de deux activités distinctes :

- La masse salariale à hauteur de 143,5 M€ (soit 94,4 % de l'ensemble des dépenses) ;
- Les autres dépenses à hauteur de 8,5 M€ (soit 5,6 % de l'ensemble des dépenses).

Ainsi, les dépenses dédiées au budget RH représentent 15,68 % des dépenses de fonctionnement du budget de la collectivité. Si cette part est en très légère augmentation, notamment du fait d'importantes mesures d'avancées sociales, elle demeure inférieure à la moyenne des autres régions métropolitaines (17,4 % - Données DGCL – Budgets primitifs 2021).

Les crédits inscrits au titre du présent budget prévisionnel sur la masse salariale correspondent à un coût par habitant de 55,6 €.

DÉTAIL PAR ACTIVITES

MASSE SALARIALE

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
MASSE SALARIALE	Fonctionnement	141 775 000,00	143 500 000,00	3 160 770,00	2 950 000,00

La masse salariale regroupe l'ensemble des dépenses liées à la rémunération et aux cotisations sociales de l'ensemble des agents de la collectivité et ce indépendamment de leur statut (titulaires et stagiaires relevant de la fonction publique, contractuels de droit public et de droit privé).

Pour 2022, les dépenses de masse salariale représentent 143,5 M€. Si le budget 2021 a encore été fortement impacté par la crise sanitaire (maintien du niveau de service au sein des lycées – Mise en œuvre du plan « jeunes »), les dépenses présentées au titre de 2022 n'intègrent pas de dispositif particulier lié à celle-ci.

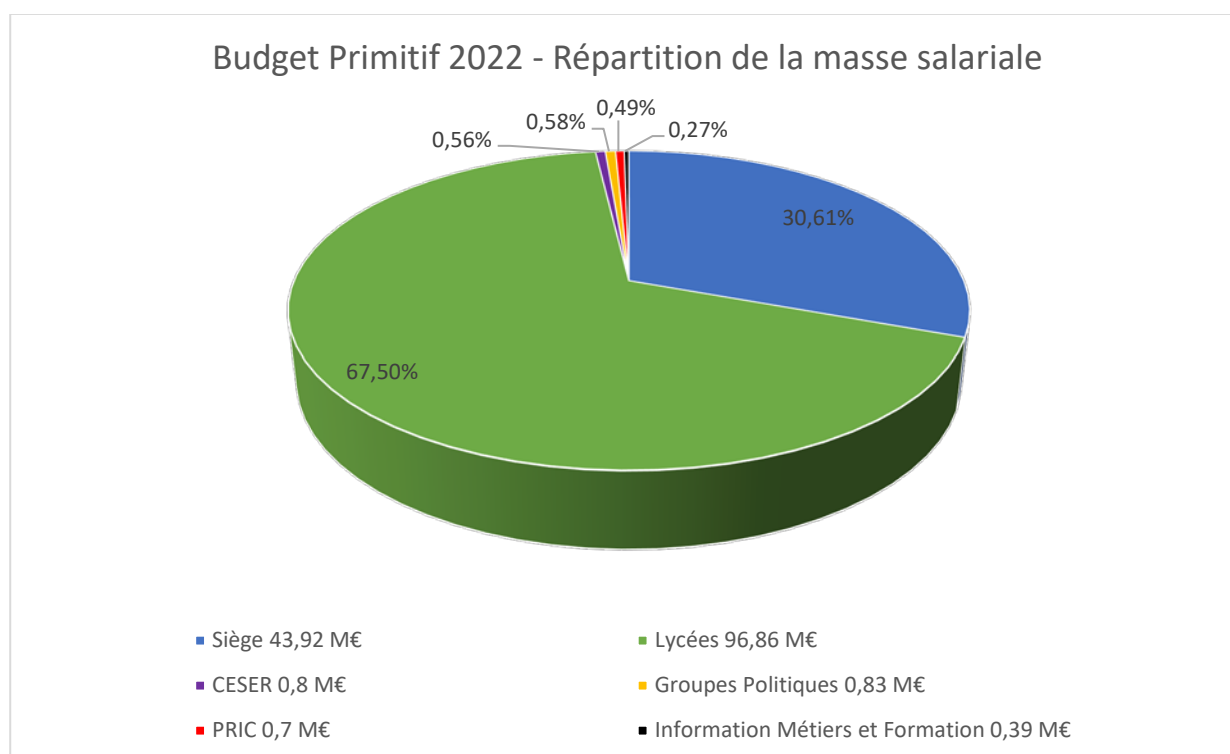
Pour autant, plusieurs mesures vont impacter le niveau de la masse salariale de la collectivité. Ces mesures sont de différentes natures :

- Les mesures relatives au déroulement de carrière avec les avancements d'échelon (793,5 K€), les avancements de grade et promotions internes (92,2 K€)
- Les entrées de personnel votées à l'occasion du budget supplémentaire 2021 (4 postes au titre du projet LIFE, 3 postes au sein de la Direction Europe et International, 1 poste à la direction du Tourisme, 2,5 postes au sein des groupes politiques) soit un coût de 649 K€
- Les mesures d'avancées sociales issues du dialogue social et concrétisées via un protocole d'accord prévoyant la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP - régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et la conclusion de contrats collectifs (mutuelles) à adhésion facultative au titre de la santé et de la prévoyance pour un coût total de 3,348 M€
- Les mesures gouvernementales concernant la revalorisation des bas salaires avec l'augmentation du SMIC et des modifications indiciaires sur les agents de catégorie C (modalités en cours de définition par l'Etat) dont le montant est estimé à 801 K€.

Ce budget intègre par ailleurs :

- Le paiement d'heures supplémentaires évaluées à un montant maximum de 240 K€ bruts
- Les crédits dédiés au remplacement temporaires de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément indisponibles (articles 3-1 et 34 de la loi n° 84-53) pour un montant total de 5,9 M€ (dont 4,9 M€ portant sur les remplacements dans les lycées).

La répartition de la masse salariale au sein de la collectivité s'effectue comme suit :



Les recettes sur la masse salariale demeurent stables et s'établissent à 2,95 M€.

Création de postes :

- Un poste de chargé.e de maintenance du Patrimoine bâti, Catégorie B (technicien territorial) à la Direction Adjointe Pilotage Patrimonial ;
- Deux postes de gestionnaires, Catégorie B (rédacteur territorial) à la Direction de la Formation professionnelle, sur un contrat de projet d'une durée de 3 ans (article 17 de la loi du 6 août 2019) ;
- Un poste de chargé.e d'instruction de dossier européen (FEADER), Catégorie A (attaché territorial) à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, sur un contrat de projet d'une durée de 3 ans (article 17 de la loi du 6 août 2019).

AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL

- Les autorisations d'engagement

Créations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP 2022
AE	2022	1905	31/12/2022	ACTION SOCIALE	950 000,00
AE	2022	1171	31/12/2022	PRESTATIONS DE SERVICE SOCIAL	250 000,00
AE	2022	1906	31/12/2022	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES	2 800 000,00
AE	2022	2109	31/12/2022	EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES	350 000,00

Il est proposé la création de 4 autorisations d'engagement annuelles reprenant les programmes déjà existant sur la partie « Autres dépenses de personnel » :

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 2,8 M€ sur l'AE Assurance risques statutaires pour le contrat d'assurance risques statutaires
- 950 K€ sur l'AE Action sociale pour le marché de prestations sociales PLURELYA
- 250 K€ sur l'AE Prestation de service social pour le marché de prestation d'assistance sociale Actions Conseil
- 350 K€ sur l'AE Equipements de protection individuels pour l'achat des équipements.

- Les crédits de paiement

		DEPENSES		RECETTES	
		BP n-1	BP 2022	BP n-1	BP 2022
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	Fonctionnement	8 225 000,00	8 500 000,00	570 000,00	575 000,00

En 2022, les autres dépenses de personnel sont estimées à 8,5 M€ et augmentent de 240 K€ soit une augmentation de 2,8%.

Cette augmentation correspond principalement à la mise en œuvre du plan d'actions Mad'in qui vise à accompagner la démarche engagée en matière de management au sein de la collectivité au bénéfice de l'ensemble des agents de la Région.

Ces autres dépenses de personnel se répartissent de la manière suivante :

- Les avantages sociaux (subvention COS et association sportive, cotisation Plurelya, tickets restaurant, CESU, remboursement des abonnements de transports domicile-travail, chèques cadeaux...) pour 3,441 M€
- Les frais de déplacements professionnels pour 0,302 M€,
- La formation, l'accompagnement professionnel et le recrutement pour un montant de 0,964 M€, auquel il convient d'ajouter les formations financées par les cotisations directement versées au CNFPT
- La santé et la sécurité au travail, pour un montant de 0,928 M€
- Différents frais divers (cotisation d'assurance risques statutaires, communication interne...) pour 2,865 M€.

Les recettes attendues correspondent :

- aux remboursements de la part agent des tickets restaurant et CESU, pour 0,4 M€
- aux subventions versées à la Région par le FIPHFP, pour un montant estimé à 0,175 M€.

LE VOTE PAR FONCTION

Le vote du budget primitif 2022 intervient selon le mode de vote prévu par l'Assemblée plénière dans le règlement budgétaire et financier (DAP n° 21.03.04) et tel qu'il est prévu par la M71.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP/AE

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 916 307 700 € :

- dont dépenses : 890 220 000 € en investissement et 1 026 087 700 € en fonctionnement
- dont recettes : 711 472 500 € en investissement et 1 204 835 200 € en fonctionnement

Le virement entre sections s'établit à 157 797 161 €.

En mouvement d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 952 166 772 € :

- dont dépenses : 411 709 661 € en investissement et 540 457 161 € en fonctionnement
- dont recettes : 590 457 161 € en investissement et 361 709 661 € en fonctionnement

INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
90 Opérations ventilées	828 041 000,00	319 902 100,00	
900 Services généraux	28 360 000,00	3 055 000,00	
901 Formation pro. et apprentissage	18 511 400,00	13 101 400,00	
902 Enseignement	160 860 900,00	54 354 700,00	
903 Culture, sports et loisirs	9 344 700,00	960 000,00	
904 Santé et action sociale	0,00	0,00	
905 Aménagement des territoires	76 060 000,00	217 000,00	
906 Gestion des fonds européens	121 386 000,00	121 386 000,00	
907 Environnement	5 138 000,00	0,00	
908 Transports	341 680 000,00	118 828 000,00	
909 Action économique	66 700 000,00	8 000 000,00	
92 Opérations non ventilées	62 179 000,00	391 200 000,00	
921 Taxes non affectées	0,00	0,00	
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	12 500 000,00	
923 Dettes et autres opérations financières	62 179 000,00	378 700 000,00	
95 Chapitres de prévision sans réalisation		370 400,00	
954 Produits des cessions d'immobilisations		370 400,00	
TOTAL	I 890 220 000,00	II	711 472 500,00
OPERATIONS D'ORDRE			
925 Opérations patrimoniales	50 000 000,00	50 000 000,00	
926 Transferts entre les sections	361 709 661,00	380 660 000,00	
951 Virement de la section de fonctionnement		159 797 161,00	
TOTAL	III 411 709 661,00	IV	590 457 161,00
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :.....			178 747 500,00
001 Solde exécution section investissement	V 0,00	VI	0,00
922 - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 301 929 661,00	II + IV + VI + VII	1 301 929 661,00

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	977 289 700,00	183 975 489,00
930 Services généraux	78 683 695,00	5 361 998,96
931 Formation pro. et apprentissage	202 097 700,00	84 832 134,00
932 Enseignement	164 502 500,00	2 923 189,00
933 Culture, sports et loisirs	28 579 000,00	45 300,00
934 Santé et action sociale	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires	10 587 000,00	5 000,00
936 Gestion des fonds européens	53 575 305,00	53 575 305,00
937 Environnement	9 097 000,00	975 000,00
938 Transports	385 847 000,00	34 495 000,00
939 Action économique	44 320 500,00	1 762 562,04
94 Services communs non ventilés	48 798 000,00	1 020 859 711,00
940 Impositions directes	35 308 000,00	34 958 000,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	867 600 000,00
942 Dotations et participations	0,00	115 959 911,00
943 Opérations financières	10 500 000,00	1 250 000,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	890 000,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	2 100 000,00	1 091 800,00
TOTAL	I 1 026 087 700,00	II 1 204 835 200,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	380 660 000,00	361 709 661,00
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	159 797 161,00	
TOTAL	III 540 457 161,00	IV 361 709 661,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....	178 747 500,00
--	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	VI 0,00
--	--------	---------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 566 544 861,00	II + IV + VI 1 566 544 861,00
----------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

Au titre des Autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

Selon la balance par chapitre figurant ci-dessous, les ajustements d'AP et d'AE (création et modification) s'élèvent à 914 031 584,47 € dont 500 708 112,43 € en investissement et 413 323 472,04 € en fonctionnement.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2022

		AP / AE
Chap.	Libellé	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
		398 323 472
Opérations réelles	93 Opérations ventilées	398 323 472
	930 Services généraux	17 876 000
	931 Formation professionnelle/apprentissage	145 464 300
	932 Enseignement	10 243 000
	933 Culture, sports et Loisirs	28 681 000
	934 Santé et action sociale	
	935 Aménagement des territoires	6 187 000
	936 Gestion des fonds européens	15 454 172
	937 Environnement	70 000
	938 Transports	138 660 000
	939 Action économique	35 688 000
O p		15 000 000
	952 Dépenses imprévues	15 000 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		413 323 472
SECTION D'INVESTISSEMENT		
		485 708 112
Opérations réelles	90 Opérations ventilées	485 708 112
	900 Services généraux	46 150 000
	901 Formation professionnelle/apprentissage	8 486 000
	902 Enseignement	64 830 000
	903 Culture, sports et Loisirs	6 949 500
	904 Santé et action sociale	
	905 Aménagement des territoires	36 052 708
	906 Gestion des fonds européens	17 550 404
	907 Environnement	150 000
	908 Transports	248 900 000
	909 Action économique	56 639 500
O p		15 000 000
	950 Dépenses imprévues	15 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		500 708 112

Les AP et AE créées et modifiées par fonction

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2022	2551	31/12/2022	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX		100 000,00
AP	2022	2568	31/12/2022	SITE WEB CONCERTATION		60 000,00
AP	2022	2181	31/12/2022	ACQUISITION DE MATERIELS ET MOBILIER		300 000,00
AP	2022	2194	31/12/2022	ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP		15 000,00
AP	2022	1650	31/12/2022	ETUDE ET TRAVAUX DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS		400 000,00
AP	2022	2182	31/12/2022	EVOLUTION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE LA COLLECTIVITE		35 000 000,00
AP	2022	2183	31/12/2024	RENOVATION DE L'HEMICYCLE ET SES ABORDS		3 500 000,00
AP	2022	2195	31/12/2022	CREATION D'ESPACES DE COWORKING ET CONVIVIALITE		100 000,00
AP	2022	2199	31/12/2022	SI TRANSVERSES, INFRASTRUCTURES ET SERVICES NUMERIQUES		5 100 000,00
AP	2022	2180	31/12/2022	ACQUISITION DE VEHICULES		200 000,00
AP	2022	2178	31/12/2022	RENOUVELLEMENT DU CAR PODIUM		2 000 000,00
AP	2022	2313	31/12/2022	ACQUISITIONS MATERIELS ET LOGICIELS POUR LE CESER		10 000,00
AP	2022	2177	31/12/2022	ACQUISITIONS MATERIELS - LOGICIELS POUR LES GROUPES D'ELUS		15 000,00
AP	2021	2185	31/12/2024	ETUDES DE PROJET RENOVATION DE L'HEMICYCLE ET SES ABORDS	1 000 000,00	-650 000,00
AE	2022	1689	31/12/2022	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION		500 000,00
AE	2022	2553	31/12/2022	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX		300 000,00
AE	2022	1686	31/12/2022	MISE EN RESEAU DES ACTEURS		230 000,00
AE	2022	21154	31/12/2022	CPER 21-27 EGALITE FEMMES-HOMMES		50 000,00
AE	2022	2491	31/12/2022	EGALITE		130 000,00
AE	2022	2492	31/12/2022	DEMOCRATIE,CITOYENNETE, PARTICIPATION		240 000,00
AE	2022	2916	31/12/2022	PRESTATIONS DE COMMUNICATION		3 900 000,00
AE	2022	1661	31/12/2022	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS		80 000,00
AE	2022	1654	31/12/2022	GARDIENNAGE		200 000,00
AE	2022	1653	31/12/2022	NETTOYAGE		300 000,00
AE	2022	2304	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DES SI SERVICES GENERAUX ET TRANVERSES		5 100 000,00
AE	2022	1658	31/12/2022	REPROGRAPHIE		240 000,00
AE	2022	1662	31/12/2022	ASSURANCE FLOTTE AUTO		110 000,00
AE	2022	2314	31/12/2022	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER		350 000,00
AE	2022	1660	31/12/2028	FORMATION DES ELUS		1 446 000,00
AE	2022	1663	31/12/2022	RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE		50 000,00
AE	2022	1909	31/12/2022	PILOTAGES STRATEGIQUES		550 000,00
AE	2022	1905	31/12/2022	ACTION SOCIALE		950 000,00
AE	2022	1171	31/12/2022	PRESTATIONS DE SERVICE SOCIAL		250 000,00
AE	2022	1906	31/12/2022	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES		2 800 000,00
AE	2022	2970	31/12/2022	PROJETEUR RECONDUCTION 1		100 000,00
AP	2022	1001	31/12/2022	DEPENSES IMPREVUES		15 000 000,00
AE	2022	1002	31/12/2022	DEPENSES IMPREVUES		15 000 000,00

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2022	0179	31/12/2022	EQUIPEMENTS DES MISSIONS LOCALES		80 000,00
AP	2022	2309	31/12/2022	SI FORMATION PRODESSIONNELLE		600 000,00
AP	2022	0180	31/12/2022	PLAN ANNUEL D INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE		3 000 000,00
AP	2022	2803	31/12/2022	ECOLE DE PRODUCTION A SALBRIS		300 000,00
AP	2022	2806	31/12/2022	CMCCI18 - RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS		471 000,00
AP	2022	2801	31/12/2023	IRFSS TOURS-CREATION D UN ESPACE DE VIE ETUDIANTE		1 200 000,00
AP	2022	2805	31/12/2022	CH BLOIS - ACHAT BATIMENT TRIPODE		600 000,00
AP	2022	2802	31/12/2023	TRANSITION PEDAGOGIQUE NUMERIQUE/REACT UE		800 000,00
AP	2022	2310	31/12/2022	SI FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		75 000,00
AP	2021	2798	31/12/2021	RESIDENCE APPRENTIS-ORLEANS METROPOLE	3 500 000,00	1 360 000,00
AE	2022	1757	31/12/2022	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION		1 100 000,00
AE	2022	0577	31/12/2022	ACTION INDIVIDUELLE DE FORMATION (AIF)		1 500 000,00
AE	2022	0925	31/12/2022	REMUNERATIONS 2022		37 000 000,00
AE	2022	0971	31/12/2022	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2022		2 620 000,00
AE	2022	2845	31/12/2022	PLAN DE REDUCTION DES TENSIONS DE RECRUTEMENT		14 450 000,00
AE	2022	1758	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI		165 000,00
AE	2022	2607	31/12/2022	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT		2 930 000,00
AE	2022	1756	31/12/2022	CRIA ET ELS 2022		420 000,00
AE	2022	2821	31/12/2022	PACTE AXE 1 2022		6 650 000,00
AE	2022	2842	31/12/2022	SALON ATTRACTIVITE METIERS		500 000,00
AE	2022	2921	31/12/2022	PACTE AXE 2 2022		9 000 000,00
AE	2022	3021	31/12/2022	PACTE AXE 3 2022		3 000 000,00
AE	2022	1755	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT VAE 2022		250 000,00
AE	2022	2319	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI FORMATION PROFESSIONNELLE		336 000,00
AE	2022	2101	31/12/2022	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE		360 000,00
AE	2022	1916	31/12/2023	WORLDSKILLS - OLYMPIADES		300 000,00
AE	2022	1917	31/12/2022	VALORISATION DES METIERS		1 090 000,00
AE	2022	2317	31/12/2022	FORUMS DE L'ORIENTATION ORLEANS-TOURS (HT)		400 000,00
AE	2022	1578	31/12/2022	STRUCTURES D'AIO		300 000,00
AE	2022	2406	31/12/2022	SOUTIEN AUX TERRITOIRES		7 000 000,00
AE	2022	2804	31/12/2022	SOUTIEN PRATIQUES DE FORMATION		225 000,00
AE	2022	2318	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI APPRENTISSAGE		30 000,00
AE	2022	1593	31/12/2022	ERASMUS+ APPRENTISSAGE		900 000,00
AE	2022	2789	31/12/2022	TRANS EUROPE APPRENTISSAGE		150 000,00
AE	2022	1532	31/12/2022	ACTIONS PARTENARIALES		1 420 000,00
AE	2022	2403	31/12/2022	FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS DE FORMATIONS SANITAIRES SOC		41 655 000,00
AE	2022	2404	31/12/2022	GESTION DES BOURSES		236 300,00
AE	2022	2680	31/12/2023	FOND SOCIAL		30 000,00
AE	2022	4010	31/12/2022	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES		11 400 000,00
AE	2022	2315	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		47 000,00

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT - LYCEES

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2022	21503	31/12/2026	CPER 2021-2027-UNIVERSITE TOURS-CONSTRUCTION BATIMENT DE REC		14 000 000,00
AP	2022	1508	31/12/2022	INSA CENTRE-VAL DE LOIRE		100 000,00
AP	2022	1214	31/12/2022	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS		8 100 000,00
AP	2022	0013	31/12/2022	ENTRETIEN, MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE		7 800 000,00
AP	2022	1955	31/12/2022	EFFICACITE ENERGETIQUE		6 000 000,00
AP	2022	2104	31/12/2022	ENSEMBLE LYCEES SECURITE		2 000 000,00
AP	2022	2179	31/12/2022	ACQUISITION DE VEHICULES - LYCEES		150 000,00
AP	2022	2777	31/12/2022	SUIVI RISQUE PLOMB ET AMIANTE		200 000,00
AP	2022	0933	31/12/2022	ETUDES PREALABLES ET FONCIER		500 000,00
AP	2022	1913	31/12/2022	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES		1 500 000,00
AP	2022	0012	31/12/2022	AIDE A L'INVESTISSEMENT ENSEIGNEMENT PRIVE INFORMATIQUE		160 000,00
AP	2022	2306	31/12/2022	SI EDUCATION ET PATRIMOINE		1 000 000,00
AP	2022	0007	31/12/2022	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS		11 000 000,00
AP	2022	1908	31/12/2022	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES		4 900 000,00
AP	2022	2217	31/12/2022	RESSOURCES NUMERIQUE		4 320 000,00
AP	2018	2771	31/12/2019	AGRICOLE FONDETTES POLE AGRO. EQUIPEMENT	4 600 000,00	650 000,00
AP	2019	2758	31/12/2019	GENEVOIX CONSTRUCTION GYMNASE INGRE	5 300 000,00	500 000,00
AP	2018	2764	31/12/2018	C.DE FRANCE SECURITE MAINTENANCE INTERNAT RESTRUTURATION CDI	4 200 000,00	1 950 000,00
AE	2022	1134	31/12/2022	MOBICENTRE		1 700 000,00
AE	2022	2127	31/12/2022	AIDES VIE ETUDIANTE		582 000,00
AE	2022	1681	31/12/2022	ASSURANCES LYCEES		1 100 000,00
AE	2022	1956	31/12/2022	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES		2 200 000,00
AE	2022	1997	31/12/2022	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP		650 000,00
AE	2022	2316	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI EDUCATION ET PATRIMOINE		140 000,00
AE	2022	2736	31/12/2022	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS		150 000,00
AE	2022	1169	31/12/2022	ERASMUS PLUS LYCEENS		140 000,00
AE	2022	1920	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF		400 000,00
AE	2022	2751	31/12/2022	100 % EDUCATION		1 600 000,00
AE	2022	1919	31/12/2022	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT		280 000,00
AE	2022	1907	31/12/2022	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEENS CANOPE (AE)		18 000,00
AE	2022	1918	31/12/2022	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)		80 000,00
AE	2022	2109	31/12/2022	EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES		350 000,00
AE	2018	1249	31/12/2022	UNIVERSITE NUMERIQUE ET FORMATION	675 000,00	800 000,00
AE	2019	2749	31/12/2022	POLITIQUE JEUNESSE	840 000,00	53 000,00

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2022	2356	31/12/2022	FRAC RESERVES NOUVELLE TRANCHE		1 800 000,00
AP	2022	1449	31/12/2023	CICLIC EQUIPEMENT		120 000,00
AP	2022	1899	31/12/2022	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL		1 500 000,00
AP	2022	2400	31/12/2022	COM TV-SOUTIEN TV LOCALES-INV		460 000,00
AP	2022	2352	31/12/2022	ODASE MATERIEL SCENIQUE		17 000,00
AP	2022	2353	31/12/2022	SOUTIEN AU PATRIMOINE DE PROXIMITE		382 500,00
AP	2022	2197	31/12/2022	SI CULTURE		30 000,00
AP	2022	0458	31/12/2022	AIDE A L EQUIPEMENT DES CLUBS		1 000 000,00
AP	2022	2201	31/12/2026	TRAVAUX ENTRETIEN AMENAGEMENT CREPS		1 600 000,00
AP	2015	1588	31/12/2025	CHAUMONT RESTAURATION MH	2 580 000,00	-2 200 000,00
AP	2020	1317	31/12/2022	CHAUMONT COTEAU NORD TRAVAUX MISE EN SECURITE	1 000 000,00	2 200 000,00
AP	2020	0880	31/12/2022	AIDES DIRECTES PARCS ET JARDINS	90 000,00	40 000,00
AE	2022	2351	31/12/2022	PRODUCTION ARTS VISUELS		255 000,00
AE	2022	2370	31/12/2022	INSTITUTIONS ARTS VISUELS		780 000,00
AE	2022	2373	31/12/2022	FRAC FONCTIONNEMENT		1 107 500,00
AE	2022	1466	31/12/2022	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS CENTRE VAL DE LOIRE 2022		1 103 100,00
AE	2022	1467	31/12/2022	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT		3 675 000,00
AE	2022	2210	31/12/2022	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE		251 000,00
AE	2022	1468	31/12/2022	FORMATIONS ARTISTIQUES		1 483 000,00
AE	2022	2375	31/12/2022	MOBILITES ARTISTES		155 000,00
AE	2022	2376	31/12/2022	RESIDENCES CREATIONS ET PRODUCTION		405 000,00
AE	2022	2377	31/12/2022	INSERTION PROFESSIONNELLE		751 900,00
AE	2022	2378	31/12/2022	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT		800 000,00
AE	2022	2379	31/12/2022	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT		2 722 500,00
AE	2022	2369	31/12/2022	INDUSTRIES CREATIVES		30 000,00
AE	2022	2380	31/12/2022	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS		89 400,00
AE	2022	2381	31/12/2022	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES		192 600,00
AE	2022	2383	31/12/2022	FONDS SOUTIEN MUSIQUE ACTUELLE		50 000,00
AE	2022	2586	31/12/2022	AAP TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE		250 000,00
AE	2022	2382	31/12/2022	COM TV-SOUTIEN TV LOCALES-FCT		350 000,00
AE	2022	1609	31/12/2022	CONTRATS REGIONAUX PACT		3 106 000,00
AE	2022	2349	31/12/2022	BOURGES CAPITALE CULTURELLE		200 000,00
AE	2022	2364	31/12/2022	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL-FCT		150 000,00
AE	2022	2384	31/12/2022	PARC MATERIEL REGIONAL		90 000,00
AE	2022	2385	31/12/2022	AAP CULTURE TOURISME PATRIMOINE		100 000,00
AE	2022	2390	31/12/2022	ANIMATION CULTURELLE LOCALE		150 000,00
AE	2022	36209	31/12/2022	CG 36 ANIMATION MUSICALE DU TERRITOIRE		180 000,00
AE	2022	2391	31/12/2022	RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS		320 000,00
AE	2022	2392	31/12/2022	PARCOURS EAC		210 000,00

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2022	2393	31/12/2024	PARCOURS EAC AUX ARTS LYCEENS		1 350 000,00
AE	2022	2394	31/12/2024	PARCOURS EAC YEPS		765 000,00
AE	2022	2395	31/12/2022	CHAUMONT FONCTIONNEMENT		2 270 000,00
AE	2022	2354	31/12/2022	RESEAUX ET OPERATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE		690 500,00
AE	2022	2355	31/12/2022	RECHERCHE INVENTAIRE ET PARTENARIATS		322 500,00
AE	2022	2497	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI CULTURE		20 000,00
AE	2022	1387	31/12/2022	RENAISSANCES		970 000,00
AE	2022	1342	31/12/2022	CLUB ELITES 2022-2023		600 000,00
AE	2022	1487	31/12/2022	SPORTS PARTENARIATS		1 100 000,00
AE	2022	2327	31/12/2022	POLES ESPOIRS ET PEST		411 000,00
AE	2022	2328	31/12/2022	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CROS		375 000,00
AE	2022	2329	31/12/2022	MANIFESTATIONS SPORTIVES		840 000,00
AE	2020	2361	31/12/2022	LIEUX INTERMEDIAIRES	625 000,00	10 000,00

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2022	2430	31/12/2028	CRST 2 BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS		8 210 000,00
AP	2022	2431	31/12/2028	CRST 2 VENDOMOIS		9 620 000,00
AP	2022	2432	31/12/2028	CRST 2 LOIRE VAL D'AUBOIS		5 680 000,00
AP	2022	2433	31/12/2028	CRST 2 PAYS DE VALENÇAY		6 420 000,00
AP	2022	0702	31/12/2022	FONDS SUD : PROJETS STRUCRURANTS 2019		1 000 000,00
AP	2022	2434	31/12/2022	THD 18 (2021-2023) SUITE 1ERE PHASE		3 849 650,00
AP	2022	21106	31/12/2022	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION		50 000,00
AP	2022	21107	31/12/2022	CPER 21-27 TIERS LIEUX		50 000,00
AP	2022	37240	31/12/2022	CD37 - FONDS DE SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE		120 000,00
AP	2022	41227	31/12/2022	CD41 - FONDS DE SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE		140 000,00
AP	2022	1773	31/12/2022	FOND SUD AEROPORT		500 000,00
AP	2022	1845	31/12/2022	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AMENAGEMENT HANGAR CHATEAUROUX		2 000 000,00
AP	2013	1712	31/12/2023	CRST MONTARGIS	8 790 000,00	-870 231,53
AP	2021	2344	31/12/2023	THD 45 1ERE PHASE (FIN 2023)	410 450,00	-337 710,00
AP	2020	2426	31/12/2027	CRST 2 PETR SOLOGNE	8 620 000,00	-2 379 000,00
AP	2015	1855	31/12/2022	MAINTENANCE POLE AERONAUTIQUE	22 641 000,00	2 000 000,00
AE	2022	1762	31/12/2027	LOGEMENT DES JEUNES : INTERMEDIATION LOCATIVE		270 000,00
AE	2022	21155	31/12/2022	CPER 21-27 GIP RECIA CONTRIBUTION STATUTAIRE		250 000,00
AE	2022	2485	31/12/2022	GIP RECIA - RESEAU REGIONAL HD		2 000 000,00
AE	2022	2486	31/12/2022	GIP RECIA - FIBRE NOIRE		450 000,00
AE	2022	2490	31/12/2022	AAP ORDI SOLIDAIRE		180 000,00
AE	2022	2487	31/12/2022	ADHESIONS ET PROJETS		12 000,00
AE	2022	2088	31/12/2022	HUMAN TECH DAYS 2022		250 000,00
AE	2022	2089	31/12/2022	VIVATECH 2022		120 000,00
AE	2022	21156	31/12/2022	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION NUMERIQUE		180 000,00
AE	2022	21158	31/12/2022	CPER 21-27 TIERS LIEUX		100 000,00
AE	2022	2484	31/12/2022	CLIMATE DATA HUB		250 000,00
AE	2022	2488	31/12/2022	CYBERSECURITE CSRIT RECIA		1 000 000,00
AE	2022	21157	31/12/2022	CPER 21-27 GEOMATIQUE ET OPEN DATA		85 000,00
AE	2022	37235	31/12/2022	CD37-FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE		200 000,00
AE	2022	41223	31/12/2022	CD-41 FONDS SOUTIEN TRANSFORMATION NUMERIQUE		100 000,00
AE	2020	2172	31/12/2022	GIP PRO SANTE	920 000,00	700 000,00
AE	2014	1721	31/12/2025	E-LOGEMENT (FONCT)	200 000,00	40 000,00

FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2022	21950	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE INV		180 000,00
AP	2022	21948	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE INV		180 000,00
AP	2015	9021	31/12/2023	POILOIRE PI6C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	158 144,00	31 090,00
AP	2015	9024	31/12/2023	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	3 041 742,00	125 383,00
AP	2015	9025	31/12/2023	POILOIRE PI6D 14 - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	820 000,00	-166 069,04
AP	2015	9002	31/12/2023	POCVL PI1B 04 - PROJETS INDIVIDUELS ENTREPRISE RDI	10 793 000,00	-300 000,00
AP	2021	9133	31/12/2024	REACT-EU TRANSITION VERTE - INVESTISSEMENTS TRANSITION VERTE	31 500 000,00	6 500 000,00
AP	2021	9134	31/12/2024	REACT-EU TRANSITION NUMERIQUE - INVESTISSEMENTS	18 462 819,00	6 000 000,00
AP	2021	9135	31/12/2024	REACT-EU ECO - APPUI AUX ACTEURS ECONOMIQUES ET AUX PM/PM	17 000 000,00	5 000 000,00
AE	2022	9139	31/12/2024	REACT-EU SANTE		800 000,00
AE	2022	21949	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE CENTRE FCT		3 401 120,00
AE	2022	21947	31/12/2027	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER CENTRE FCT		9 243 456,00
AE	2015	9064	31/12/2023	POILOIRE PI5B 01 - INONDATION STRATEGIES	1 700 158,00	300 000,00
AE	2015	9065	31/12/2023	POILOIRE PI5B 02 - INONDATION ACTIONS PREVENTIVES	1 902 902,00	-350 000,00
AE	2015	9067	31/12/2023	POILOIRE PI5B 04 - INONDATION EXPANSION CRUE	194 022,58	50 000,00
AE	2015	9070	31/12/2023	POILOIRE PI6C 08 - TOURISME INNOVATION PROMOTION	182 856,00	-31 090,00
AE	2015	9072	31/12/2023	POILOIRE PI6D 11 - BIODIVERSITE RESEAUX ACTEURS	1 243 000,00	35 000,00
AE	2015	9073	31/12/2023	POILOIRE PI6D 12 - BIODIVERSITE CONT. ECO. MIGRATEURS	3 613 258,00	-125 383,00
AE	2015	9074	31/12/2023	POILOIRE PI6D 14 - BIODIVERSITE ZONES HUMIDES	1 660 000,00	166 069,04
AE	2015	9087	31/12/2021	POILOIRE PI6D 13 - BIODIVERSITE CONT. ECO. LIT	1 265 000,00	-35 000,00
AE	2015	9050	31/12/2023	POCVL PI1B 03 - ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES INNOVANTES	17 910 300,00	300 000,00
AE	2021	9132	31/12/2024	REACT-EU CULTURE - APPUI AUX ACTEURS CULTURELS	1 000 000,00	1 700 000,00

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2022	2323	31/12/2022	SI ENVIRONNEMENT		150 000,00
AE	2022	2523	31/12/2022	MAINTENANCE DU SI ENVIRONNEMENT		10 000,00
AE	2022	1679	31/12/2022	ARBORETUM DES BARRES		60 000,00

FONCTION 8 : TRANSPORTS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2022	2224	31/12/2027	MOBILIER URBAIN (FOURNITURE ET POSE)		1 000 000,00
AP	2022	2885	31/12/2022	ACQUISITION MATERIEL DSP 18/36		11 000 000,00
AP	2022	2886	31/12/2022	ACQUISITION MATERIEL DSP 37		11 000 000,00
AP	2022	2196	31/12/2022	SI TRANSPORTS		1 400 000,00
AP	2022	2859	31/12/2022	RENOVATION MI-VIE X74500 BA		3 200 000,00
AP	2022	2860	31/12/2022	ACQUISITION 5 REGIO2N PCLM		85 000 000,00
AP	2022	2887	31/12/2023	EQUIPEMENT COMPTEURS VOYAGEURS		3 000 000,00
AP	2022	2888	31/12/2022	ACQUISITION 4 ZGC OCCASION NORMANDIE		7 000 000,00
AP	2022	2889	31/12/2022	RENOVATION MI-VIE AGC		66 000 000,00
AP	2022	2890	31/12/2022	ATELIER CHARTRES - CONCEPTION REALISATION		14 500 000,00
AP	2022	2891	31/12/2023	FONCIER QUEBEC - REA BASE TRAVAUX - REA CTC - TERRAIN SNCF		4 200 000,00
AP	2022	2892	31/12/2022	TOURS EN FOSSE SPDC - PRO-REA		12 100 000,00
AP	2022	2894	31/12/2022	TOURS CHINON REA PHASE 2		7 730 000,00
AP	2022	2893	31/12/2023	LIGNE BLANC ARGENT - ETUDE APO - TRAVAUX REA 1		4 000 000,00
AP	2022	1192	31/12/2027	INVESTISSEMENT GARES - CONVENTION TER		1 500 000,00
AP	2022	2895	31/12/2023	ACCESSIBILITE TRASPORTS REGIONAUX - S'DAP REA CHATEAUDUN		1 500 000,00
AP	2022	2896	31/12/2023	ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX-S'DAP- CHARTRES PRO REA		3 650 000,00
AP	2022	2234	31/12/2024	EQUIPEMENT BILLETIQUE SCOLAIRE		620 000,00
AP	2020	2863	31/12/2025	DSP 28 : INVESTISSEMENT	24 000 000,00	1 600 000,00
AP	2021	2867	31/12/2025	ACQUISITION MATERIEL DSP 45	18 320 000,00	8 900 000,00
AE	2022	1282	31/12/2027	CHARGES GARES ROUTIERES		500 000,00
AE	2022	1284	31/12/2027	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)		1 000 000,00
AE	2022	2255	31/12/2027	CONVENTIONS AO2 SCOLAIRES		41 000 000,00
AE	2022	2881	31/12/2022	DSP 37		53 000 000,00
AE	2022	2882	31/12/2022	DSP 18/36		47 200 000,00
AE	2022	2496	31/12/2022	FONCTIONNEMENT DU SI TRANSPORTS		250 000,00
AE	2022	1406	31/12/2027	SUUI AIDE MOBILICO		800 000,00
AE	2022	1410	31/12/2022	AIDE MOBILICO		4 000 000,00
AE	2022	2884	31/12/2027	ETUDES DE MOBILITÉ		900 000,00
AE	2018	2255	31/12/2021	CONVENTIONS AO2 SCOLAIRES	24 000 000,00	2 000 000,00
AE	2018	2260	31/12/2022	CONVENTIONS AOM	96 500 000,00	-40 000 000,00
AE	2019	2243	31/12/2024	FONCTIONNEMENT BILLETIQUE SCOLAIRE	2 800 000,00	-700 000,00
AE	2019	2269	31/12/2022	AMO DSP / MARCHE	600 000,00	210 000,00
AE	2021	2875	31/12/2025	DSP 45	125 000 000,00	27 000 000,00
AE	2019	2272	31/12/2023	MOBILITES RURALES	600 000,00	1 500 000,00

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AP	2022	0791	31/12/2022	PLATES FORMES D'INITIATIVES		500 000,00
AP	2022	1769	31/12/2022	CAP CREATION REPRISE CENTRE		3 500 000,00
AP	2022	1789	31/12/2022	AIDE A LA CREATION REPRISE		91 500,00
AP	2022	0704	31/12/2030	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE		1 000 000,00
AP	2022	0830	31/12/2022	FONDS REGIONAL DE GARANTIE		400 000,00
AP	2022	2322	31/12/2022	SI ECONOMIE		200 000,00
AP	2022	1759	31/12/2022	CAP DEVELOPPEMENT ET RELOCALISATION		10 000 000,00
AP	2022	2576	31/12/2022	CAP TRANSITION ECOLOGIQUE		2 000 000,00
AP	2022	2615	31/12/2022	ACCELERATEUR		400 000,00
AP	2022	0929	31/12/2022	CAP SOLIDAIRE		30 000,00
AP	2022	1260	31/12/2022	SCOP		150 000,00
AP	2022	14600	31/12/2022	FRANCE ACTIVE		300 000,00
AP	2022	4002	31/12/2022	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE		1 500 000,00
AP	2022	2604	31/12/2022	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES		2 000 000,00
AP	2022	1346	31/12/2022	FONDS D'INVESTISSEMENT		4 000 000,00
AP	2022	1349	31/12/2022	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		50 000,00
AP	2022	2723	31/12/2022	FONDS RENAISSANCE REMBOURSEMENT		8 300 000,00
AP	2022	0897	31/12/2022	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT		3 500 000,00
AP	2022	1265	31/12/2022	CAP FILIERES - MATERIEL		3 000 000,00
AP	2022	1266	31/12/2022	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)		970 000,00
AP	2022	1267	31/12/2022	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE		860 000,00
AP	2022	1357	31/12/2022	CAP FORET BOIS		500 000,00
AP	2022	2635	31/12/2022	CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS		400 000,00
AP	2022	2631	31/12/2022	AIDE D'URGENCE		500 000,00
AP	2022	0850	31/12/2022	APPELS A PROJETS		4 400 000,00
AP	2022	2609	31/12/2022	CSTI INVESTISSEMENT		88 000,00
AP	2022	1229	31/12/2022	CAP INNOVATION INVESTISSEMENT		365 000,00
AP	2022	0068	31/12/2022	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES		1 600 000,00
AP	2022	2661	31/12/2022	PLAN D'INVESTISSEMENT		1 000 000,00
AP	2022	2664	31/12/2022	SLOW TOURISME INVESTISSEMENT		35 000,00
AP	2022	1227	31/12/2026	VELOCENTRE - TRAVAUX		5 000 000,00
AE	2022	1631	31/12/2022	PLATES FORMES D'INITIATIVES		50 000,00
AE	2022	1796	31/12/2022	FRENCH TECH		81 000,00
AE	2022	1797	31/12/2022	AIDE A LA CREATION		64 000,00
AE	2022	1795	31/12/2022	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE		25 000,00
AE	2022	1632	31/12/2022	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE		100 000,00
AE	2022	21654	31/12/2022	CPER ENTREPRENARIAT AU FEMININ		40 000,00

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total AP avant BP	Ajustement BP
AE	2022	2575	31/12/2022	GUICHET UNIQUE TRANSITION ECOLOGIQUE		80 000,00
AE	2022	2625	21/12/2022	RELOCALISATION ET DIVERSIFICATION		300 000,00
AE	2022	1633	31/12/2022	ARDAN		200 000,00
AE	2022	1635	31/12/2022	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE		50 000,00
AE	2022	1636	31/12/2022	GPEC		50 000,00
AE	2022	1637	31/12/2022	OBSERVATOIRE-ETUDES		20 000,00
AE	2022	1648	31/12/2022	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES		300 000,00
AE	2022	1634	31/12/2022	PROGRAMME ENVIRONNEMENT ET RSE		250 000,00
AE	2022	1791	31/12/2022	ACTION DE VALORISATION		135 000,00
AE	2022	1638	31/12/2022	ANIMATION ECONOMIQUE		240 000,00
AE	2022	1786	31/12/2022	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT		70 000,00
AE	2022	3706	31/12/2022	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EMPLOI		220 000,00
AE	2022	0584	31/12/2022	CAP ASSO		7 000 000,00
AE	2022	21643	31/12/2022	CPER TETES DE RESEAU REGIONALE		1 050 000,00
AE	2022	2601	31/12/2022	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS		800 000,00
AE	2022	2606	31/12/2022	RENDEZ VOUS COMPETENCES EMPLOIS		180 000,00
AE	2022	1347	31/12/2022	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		4 690 000,00
AE	2022	1619	31/12/2022	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES		800 000,00
AE	2022	1798	31/12/2022	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD		170 000,00
AE	2022	1617	31/12/2022	AUTRES OPERATIONS		220 000,00
AE	2022	4003	31/12/2022	CAP FORMATION CENTRE		800 000,00
AE	2022	1618	31/12/2022	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES		168 000,00
AE	2022	1799	31/12/2022	EXPERTISE DE DOSSIERS		40 000,00
AE	2022	1620	31/12/2022	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE		1 125 500,00
AE	2022	1643	31/12/2022	PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE		500 000,00
AE	2022	0834	31/12/2022	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE		928 000,00
AE	2022	1268	31/12/2022	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS		915 000,00
AE	2022	1644	31/12/2022	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES		985 000,00
AE	2022	1275	31/12/2022	CAP CONVERSION ET AGROECOLOGIE		272 000,00
AE	2022	1277	31/12/2022	CAP FILIERES		2 600 000,00
AE	2022	1278	31/12/2022	EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)		650 000,00
AE	2022	1625	31/12/2022	AIDE D'URGENCE		500 000,00
AE	2022	1428	31/12/2022	STUDIUM		600 000,00
AE	2022	0472	31/12/2022	BOURSES DOCTORALES		4 000 000,00
AE	2022	1594	31/12/2022	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES		80 000,00
AE	2022	1597	31/12/2022	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE		315 000,00
AE	2022	1503	31/12/2022	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES		494 000,00
AE	2022	1228	31/12/2022	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS		38 800,00
AE	2022	2660	31/12/2022	QUALITE (MAITRES RESTAURATEURS - QUALITE TOURISME)		20 000,00
AE	2022	2662	31/12/2022	TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE		69 000,00
AE	2022	2656	31/12/2022	CRT FONCTIONNEMENT		3 228 000,00
AE	2022	2663	31/12/2022	SLOW TOURISME FONCTIONNEMENT		153 000,00
AE	2022	1616	31/12/2022	VELOCENTRE - FONCTIONNEMENT		21 700,00

Affectations votées dans le cadre du BP 2022

AP / AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
Territoires solidaires				
AE	2015-18237	Contribution statutaire de la Région au fonctionnement 2022 du SMO Berry Numérique	80 000	31/12/2022
AE	2015-28204	Contribution statutaire de la Région au fonctionnement 2022 du SMO Eure-et-Loir Numérique	80 000	31/12/2022
AE	2015-36202	Contribution statutaire de la Région au fonctionnement 2022 du RIP 36	30 000	31/12/2022
AE	2015-41201	Contribution statutaire de la Région au fonctionnement 2022 du SMO Val de Loire Numérique	122 000	31/12/2022
AE	2021-21150	Fonctionnement annuel de l'association Villes au carré	70 000	31/12/2022
AE	2020-2172	Financement du fonctionnement du GIP Pro Santé	900 000	31/12/2022
AP	2022-0702	Financement 2022 de projets structurants au bénéfice de SMO numériques ou de collectivités du Sud régional	1 000 000	31/12/2022
AP	2022-2434	Déploiement du Très Haut débit dans le Cher au bénéfice du SMO Berry Numérique	3 849 650	31/12/2022
AP	2021-2344	Déploiement du Très Haut débit dans le Loiret au bénéfice du CD du Loiret	72 740	31/12/2022
AP	2021-21151	Financement d'environ 5 structures d'exercice regroupé	360 000	31/12/2022
AP	2021-21152	Financement de 5 à 10 projets liés au développement de la e-santé	200 000	31/12/2022
AP / AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Environnement				
AE	2020-2415	Déploiement du service public de la rénovation énergétique de l'habitat	1 000 000	31/12/2022
AE	2020-21250	Programme d'actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet d'installations d'énergies renouvelables	300 000	31/12/2022
AE	2020-21251	Soutien le programme d'actions des centres de ressources "Bâtiment" (Envirobat, Casbaa...)	200 000	31/12/2022
AE	2021-21259	Soutien la structuration des collectifs citoyens porteurs de projet ENR (plusieurs associations)	10 000	31/12/2022
AE	2020-2417	Animation et les événements associés à la feuille de route H2 (prestations)	50 000	31/12/2022
AE	2022-2523	Fonctionnement du SI Environnement	10 000	31/12/2022
AE	2020-21253	Postes d'animation des contrats de rivière en cours de renouvellement et des SAGE	400 000	31/12/2022
AE	2020-21253	Etudes dans le cadre des SAGE à destination des syndicats de rivière et des collectivités	100 000	31/12/2022
AE	2020-21253	Opération Objectif climat 2030 à destination des associations	50 000	31/12/2022
AE	2020-21255	Versement de la dotation statutaire pour l'année 2022 à destination de l'ARB Centre-Val de Loire.	265 000	31/12/2022
AE	2020-21256	Mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2022	1 133 000	31/12/2022
AE	2020-21257	Mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2022 à destination de LIG'AIR	90 000	31/12/2022
AE	2020-21257	Mise en œuvre du règlement d'intervention "Sensibilisation aux enjeux des perturbateurs endocriniens"	20 000	31/12/2022
AE	2021-21262	Mise en œuvre du règlement d'intervention Mobilisation Citoyenne pour le Climat et la Transition Ecologique"	230 000	31/12/2022
AE	2022-1679	Animation pédagogique 2022 du site de l'arboretum des Barres	60 000	31/12/2022
AE	2020-21254	Financement d'actions de mise en œuvre du PRPGD-PRAEC	400 000	31/12/2022
AE	2021-21261	Réalisation des enquêtes de l'Observatoire déchets-économie circulaire (marchés publics)	150 000	31/12/2022
AE	2021-2041	Dotation statutaire 2022 à destination du PNR de la Brenne.	462 000	31/12/2022
AE	2021-2043	Dotation statutaire 2022 à destination du PNR Loire Anjou Touraine.	322 000	31/12/2022
AE	2021-2044	Dotation statutaire 2022 à destination du PNR du Perche.	248 000	31/12/2022
AE	2020-21258	Fonctionnement 2022 du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire.	45 000	31/12/2022

AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Environnement				
AE	2021-21263	Aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2022 du PNR de la Brenne	288 280	31/12/2022
AE	2021-21264	Aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2022 du PNR Loire Anjou Touraine	174 405	31/12/2022
AE	2021-21265	Aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2022 du PNR du Perche	118 463	31/12/2022
AE	2021-21266	Financement d'études et postes pour la préfiguration du PNR Sud Berry	100 000	31/12/2022
AE	2021-21267	Mise en œuvre du plan de gestion 2022 de la RNR des Terres Etangs Foucault Masse	59 880	31/12/2022
AE	2021-21268	Mise en œuvre du plan de gestion 2022 de la RNR des Cailles	6 700	31/12/2022
AE	2021-21269	Mise en œuvre du plan de gestion 2022 de la RNR Bois des Roches	5 700	31/12/2022
AE	2021-21270	Mise en œuvre du plan de gestion 2022 à destination de la RNR Taligny	23 000	31/12/2022
AE	2021-21271	Mise en œuvre du plan de gestion 2022 de la RNR Pontlevoy	25 000	31/12/2022
AE	2021-21272	Création de nouvelles réserves naturelles régionales	15 000	31/12/2022
AE	2021-21273	Amélioration des connaissances sur la flore régionale à destination du Conservatoire botanique	50 000	31/12/2022
AE	2021-21274	Animation et la production de données pour les trois pôles thématiques	130 000	31/12/2022
AE	2020-21751	Mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2022	452 000	31/12/2022
AE	2020-21752	Dotation statutaire à destination de la Mission Val de Loire.	530 000	31/12/2022
AE	2021-21755	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	24 900	31/12/2022
AE	2021-21750	Dotation statutaire au bénéfice de l'établissement public Loire	315 000	31/12/2022
AE	2020-21754	Dotation statutaire au bénéfice de l'établissement public territorial du bassin de la Vienne	45 000	31/12/2022
AE	2020-21753	Fonctionnement à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire.	45 000	31/12/2022
AP	2020-21201	Soutien des projets lauréats du Concours Ma Maison Eco	250 000	31/12/2022
AP	2020-21201	Audits de copropriétés du dispositif Energétis Copropriétés	50 000	31/12/2022
AP	2020-21202	Soutien des projets d'installation d'énergies renouvelables thermiques	1 000 000	31/12/2022
AP	2021-21207	Soutien des études de faisabilité ou les travaux d'installations d'énergies renouvelables	100 000	31/12/2022
AP	2022-2323	SI Environnement	150 000	31/12/2022
AP	2020-21203	Travaux de restauration de rivières hors contrat	100 000	31/12/2022
AP	2020-21205	Financement de l'investissement annuel 2022 à destination de LIG'AIR	90 000	31/12/2022
AP	2020-21204	Financement d'investissements pour la mise en œuvre du PRPGD-PRAEC	200 000	31/12/2022
AP	2021-21217	Financement d'opérations d'investissement du volet amélioration des connaissances sur la biodiversité	50 000	31/12/2022
AP	2021-21208	Mise en œuvre du programme actions en investissement 2022 du PNR de la Brenne	110 000	31/12/2022
AP	2021-21209	Mise en œuvre du programme actions en investissement 2022 du PNR Loire Anjou Touraine	82 000	31/12/2022
AP	2021-21210	Mise en œuvre du programme actions en investissement 2022 du PNR Perche	55 000	31/12/2022
AP	2021-21211	Mise en œuvre du plan de gestion 2022 de la RNR Terres Etangs Foucault Masse	143 000	31/12/2022
AP	2021-21212	Mise en œuvre du plan de gestion 2022 de la RNR Vallée des Cailles	15 000	31/12/2022
AP	2021-21213	Mise en œuvre du plan de gestion 2022 de la RNR Bois des Roches	26 000	31/12/2022
AP	2021-21214	Mise en œuvre du plan de gestion 2022 de la RNR Taligny	150 000	31/12/2022
AP	2021-21215	Mise en œuvre du plan de gestion 2022 de la RNR Pontlevoy	36 000	31/12/2022
AP	2021-21216	Soutien au programme (CPER) annuel d'investissement du Conservatoire d'espaces naturels	200 000	31/12/2022
AP	2021-21701	Soutien au programme annuel d'investissement du Conservatoire d'espaces naturels (CPIER)	280 000	31/12/2022

AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Numérique				
AE	2022-21155	GIP RECIA : dotation statutaire	250 000	31/12/2022
AE	2022-2485	GIP RECIA : dépenses liées aux connections internet sur les sites de la Région et au sein des lycées	2 000 000	31/12/2022
AE	2022-2486	GIP RECIA : projet fibre noire	450 000	31/12/2022
AE	2022-2487	Adhésions à des structures et des projets du numérique	12 000	31/12/2022
AE	2022-2088	Animation de l'écosystème numérique régional dans le cadre des Human Tech Days	250 000	31/12/2022
AE	2022-2089	Location d'espace dans le cadre de Vivatech 2022	120 000	31/12/2022
AE	2022-2490	Appels à projet dans le cadre du dispositif "Ordi solidaire"	180 000	31/12/2022
AE	2022-2484	Lancement premier tiers de confiance pour la mobilisation des données en faveur de l'adaptation au changement climatique	250 000	31/12/2022
AE	2022-2488	Accompagner des entreprises et des collectivités dans le domaine de la cybersécurité	1 000 000	31/12/2022
AE	2022-21156	Projets SCORAN et la transformation numérique	180 000	31/12/2022
AE	2022-21158	Tiers lieux	100 000	31/12/2022
AE	2022-21157	Projets géomatique et open data	85 000	31/12/2022
AE	2022-37235	Soutien transformation numérique avec le département d'Indre et Loire	200 000	31/12/2022
AE	2022-41223	Soutien transformation numérique avec le département du Loir et Cher	100 000	31/12/2022
AP	2022-21106	CPER projets SCORAN	50 000	31/12/2022
AP	2022-21107	CPER tiers lieux	50 000	31/12/2022
AP	2022-37240	Conventions Région-Département 37 fonds de soutien transformation numérique	120 000	31/12/2022
AP	2022-41227	Conventions Région-Département 41 fonds de soutien transformation numérique	140 000	31/12/2022

AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Coopération internationale				
AE	2016-1688	Accueil de volontaires de la solidarité internationale dans les régions partenaires	103 000	31/12/2022
AE	2022-1689	Projets avec nos zones de coopération décentralisée	500 000	31/12/2022
AE	2022-2553	Projets mis en œuvre par des partenaires régionaux dans le cadre du dispositif CAPEI	300 000	31/12/2022
AE	2022-1686	Attribution de subventions à des structures spécifiques, notamment en faveur de Centraider	230 000	31/12/2022
AE	2020-2554	Projets retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2021	34 000	31/12/2022
AP	2021-0255	Projets mis en œuvre dans nos zones de coopération décentralisée	10 000	31/12/2022
AP	2022-2551	Projets mis en œuvre par des partenaires régionaux dans le cadre du dispositif CAPEI	100 000	31/12/2022
AP	2020-2581	Projets retenus dans le cadre de l'appel à projets	114 100	31/12/2022

AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Economie				
AE	2022-1631	Financement du programme d'actions d'Initiative Centre	50 000	31/12/2022
AE	2022-1632	Financement du programme de Transmission Reprise de la CRMA et des CCI	100 000	31/12/2022
AE	2022-21654	Accompagnement les actions favorisant la création d'entreprise par les femmes	40 000	31/12/2022
AE	2022-1795	Financement des frais de gestion du dispositif	25 000	31/12/2022
AE	2022-1796	Financement de start-Up weekends et du concours Créa Campus	81 000	31/12/2022
AE	2022-1797	Organisation du concours Graine de Boîte, de financement SAXO 45 et le concours des inventeurs de Monts	64 000	31/12/2022
AE	2022-2575	Favorisation de la mise en place d'un guichet unique transition écologique	80 000	31/12/2022
AE	2022-2625	Financement des actions impulsant des dynamiques de relocalisation et la diversification économique	200 000	31/12/2022
AE	2022-1633	Financement du programme d'actions d'ARDAN	200 000	31/12/2022
AE	2022-1636	Financement du programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences de la CRMA	50 000	31/12/2022
AE	2022-1637	Financement de l'observatoire réalisé par la CRMA	20 000	31/12/2022
AE	2022-1648	Financement du programme Métiers d'Art de la CRMA, du salon régional des métiers d'art et de différents prix Métiers d'Art	500 000	31/12/2022
AE	2022-1634	Financement du programme environnement de la CRMA, du programme EIT, du programme RSE, environnement sensoriel et AFNOR	250 000	31/12/2022
AE	2022-1791	Financement de divers événements en lien avec l'artisanat et les métiers d'art (artisanales de Chartres...)	135 000	31/12/2022
AE	2022-1638	Financement de programmes collectifs portés par le réseau des chambres de métiers	240 000	31/12/2022
AE	2022-1786	Organisation d'espaces collectifs sur des salons destinés à la promotion de l'artisanat	70 000	31/12/2022
AE	2022-3706	Soutien aux programmes d'actions des CAE, GE et GEIQ présents sur notre territoire	220 000	31/12/2022
AE	2022-0584	Soutien à des projets associatifs accompagnés de création et/ou consolidation d'emplois	7 000 000	31/12/2022
AE	2022-21643	soutien au programme au programme d'action des têtes de réseaux régionales	1 050 000	31/12/2022
AE	2022-2601	Mise en place d'actions en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire	800 000	31/12/2022
AE	2022-2606	Financement des salons dédiés à l'emploi	180 000	31/12/2022
AE	2022-1347	Soutien des programmes d'actions de DEV'UP	4 690 000	31/12/2022
AE	2022-1619	Financement des actions collectives et le programme d'actions des clusters	800 000	31/12/2022
AE	2022-1798	Financement des actions mises en œuvre sur le sud de la région	170 000	31/12/2022
AE	2022-1617	Financement diverses d'opérations dont les GPA	220 000	31/12/2022
AE	2022-4003	Financement des programmes de formation des entreprises	800 000	31/12/2022
AE	2022-1618	Financement des programmes d'actions des syndicats	168 000	31/12/2022
AE	2022-1620	Soutien les programmes d'actions des pôles de compétitivité	1 125 500	31/12/2022
AP	2022-1769	Financement des projets de création, reprise d'entreprises	3 500 000	31/12/2022
AP	2022-0791	Dotation des fonds de prêts d'honneur des plateformes de la Région	500 000	31/12/2022
AP	2022-0704	Dotation de fonds de garantie porté par BPI France	250 000	31/12/2022
AP	2022-0830	Fonds de garantie portés par la SIAGI ou France Active	400 000	31/12/2022
AP	2022-1789	Prix du concours Graine de boîte et soutien au programme d'actions des structures « Réseau Entreprendre »	91 500	31/12/2022
AP	2022-2322	Mise en place des projets de systèmes d'information en faveur du développement économique régional	200 000	31/12/2022
AP	2022-2615	Lancement d'un nouvel accélérateur dédié à la transition écologique	400 000	31/12/2022
AP	2022-1759	Attribution d'aides aux projets de développement des entreprises	10 000 000	31/12/2022
AP	2022-2576	Financer les projets de transition écologique des entreprises	2 000 000	31/12/2022
AP	2022-0929	Soutien aux 30 porteurs de projets ne disposant pas ou de peu d'apport personnel, n'ayant pas accès au crédit bancaire classique et qui souhaitent créer leur entreprise	30 000	31/12/2022
AP	2022-1260	Soutien la création ou reprise d'entreprise sous statuts coopératifs	150 000	31/12/2022
AP	2022-14600	Dotation aux outils d'ingénierie financière portés par France Active Centre-Val de Loire	200 000	31/12/2022
AP	2022-2604	Financement de besoin de trésorerie des entreprises identifiées à l'issue d'une procédure de prévention telle que la conciliation ou le mandat ad hoc	2 000 000	31/12/2022
AP	2022-4002	Financement les projets de création ou reprise d'emplois dans les entreprises de notre territoire	1 500 000	31/12/2022
AP	2022-1349	Soutien à DEV'UP dans son programme d'investissement	50 000	31/12/2022
AP	2022-1346	Dotation de nouveaux fonds d'investissement	1 000 000	31/12/2022
AP	2022-0897	Financement des projets de Recherche & Développement et d'innovation d'entreprises	3 500 000	31/12/2022

AP / AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Agriculture				
AP	2022-2322	Mise en place des projets de systèmes d'information en faveur du développement économique régional	200 000	31/12/2022
AE	2022-1643	Financement de salons et évènements de promotion de l'agriculture dans et en dehors des CAP filières	500 000	31/12/2022
AE	2022-0834	Financer des actions de promotion et sensibilisation sur l'alimentation et les programmes d'actions 2022 des acteurs régionaux de l'alimentation	928 000	31/12/2022
AE	2022-1644	Financement du réseau en charge du développement de l'agriculture biologique	580 000	31/12/2022
AE	2022-1275	Prise en charge de la certification biologique	100 000	31/12/2022
AE	2022-1277	Animation 2022 des filières agricoles, forêt-bois et pisciculture régionales et des actions d'animations des programmes 2022 des CAP filières	2 600 000	31/12/2022
AP	2022-1265	Investissements productifs de plus de 10 000 € dans les exploitations agricoles et les CUMA en 2022	3 000 000	31/12/2022
AP	2022-1266	Expérimentation inscrits dans les CAP filières pour les programmes 2022	970 000	31/12/2022
AP	2022-1267	Appui technique dans les CAP filières pour les programmes 2022	860 000	31/12/2022
AP	2022-1357	Investissements dans les scieries et dans les entreprises de travaux forestiers 2022	500 000	31/12/2022
AP	2022-2635	Investissements productifs de moins de 10 000 € dans les exploitations agricoles en 2022	400 000	31/12/2022

AP / AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Enseignement supérieur				
AP	2022-21503	Participation au financement de la construction d'un bâtiment de recherche en biologie universitaire sur le site Trousseau	14 000 000	31/12/2022
AP / AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Tourisme				
AE	2022-2662	Financement du fonctionnement de l'UNAT à destination de l'UNAT	69 000	31/12/2022
AE	2022-2663	Financement du fonctionnement de l'Agritourisme, le fleurissement et les itinéraires de randonnée à destination d'Accueil Paysan, l'ARF et le Comité Régional de Randonnée	153 000	31/12/2022
AE	2022-1228	Financement des manifestations et des programmes d'actions touristiques d'ampleur régionale et en lien avec les marques ou les filières touristiques régionales prioritaires, la Région contribue au rayonnement de ces événements et de ces actions et à la promotion touristique des territoires	38 800	31/12/2022
AE	2022-2660	Financement aux démarches qualité et notamment l'obtention de la marque « Qualité Tourisme » pour les hébergeurs, Qualinat pour les guides nature et du titre de « Maître Restaurateur » pour les restaurateurs accompagnés par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie	20 000	31/12/2022
AE	2022-2656	Financement du fonctionnement du CRT, à destination du CRT	3 228 000	31/12/2022
AE	2022-1616	Financement des adhésions, à destination de Vélo & Territoires, l'AERA et l'ATD	21 700	31/12/2022
AP	2022-1229	En faveur de l'innovation, afin d'accompagner la création de nouveaux services et produits touristiques pour renforcer l'attractivité de la destination et de l'offre régionale à destination de porteurs de projets	365 000	31/12/2022
AP	2022-2661	Financement des projets d'hébergement d'envergure et renforcer l'ingénierie à destination des porteurs de projet	1 000 000	31/12/2022
AP	2022-0068	Diversifier les hébergements, améliorer la qualité de l'offre et inscrire celle-ci dans une démarche de transition écologique. Cette démarche inclut également le soutien à la rénovation des hébergements du secteur du tourisme social et solidaire	1 600 000	31/12/2022
AP	2022-1227	Trois grands nouveaux projets de véloroutes à destination des Départements de la Région	500 000	31/12/2022
AP	2022-2664	Projets d'itinéraires de randonnée et de tourisme équestre à destination Comités Régionaux	35 000	31/12/2022

AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Formation professionnelle				
AE	2022-1757	Financement l'hébergement et la restauration des stagiaires de la formation professionnelle	1 100 000	31/12/2022
AE	2022-0577	Financement l'achat de places individuelles de formation par Pôle Emploi	1 500 000	31/12/2022
AE	2022-2822	Financer les opérateurs de mobilité à destination des stagiaires de la formation professionnelle	690 470	31/12/2022
AE	2022-0925	Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle	37 000 000	31/12/2022
AE	2022-0971	Financement des formations subventionnées (E2C, CNAM...) à destination organismes de formation	2 620 000	31/12/2022
AE	2022-1758	Financement du fonctionnement de l'ARML et les opérations des PLIE 36 et 37	165 000	31/12/2022
AE	2022-2607	Financement du fonctionnement des missions locales	2 930 000	31/12/2022
AE	2022-1756	Financement du fonctionnement des CRIA et Espaces Libres Savoirs	420 000	31/12/2022
AE	2020-2823	Financement de l'opération de lutte contre l'illettrisme dans le cadre du PACTE 2019-2022	282 000	31/12/2022
AE	2020-2636	Financement des GPEC Territoriale	427 259	31/12/2022
AE	2020-2837	Professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle sur l'accueil de publics en situation de handicap	180 000	31/12/2022
AE	2022-2842	Financement de salons visant à renforcer l'attractivité des métiers sur les secteurs en tension	150 000	31/12/2022
AE	2022-1755	Chèques accompagnement VAE	250 000	31/12/2022
AE	2020-2825	Expérimentation, dans le cadre du PACTE, de nouvelles formes de VAE (VAE hybride, inversée...)	375 000	31/12/2022
AE	2020-2827	Mise en œuvre du projet Trans'Formation	3 500 000	31/12/2022
AE	2022-2319	Gestion courante de ce système d'information (location, maintenance, prestations de services...)	336 000	31/12/2022
AP	2022-0179	Accompagner les petits équipements dans les missions locales	80 000	31/12/2022
AP	2022-2309	Mise en place des projets relatifs à l'évolution des systèmes d'information de la Formation Professionnelle	600 000	31/12/2022

AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Orientation				
AE	2022-2101	Financement de l'école de Salbris	80 000	31/12/2022
AE	2022-2101	Dispositif « assure ton avenir »	180 000	31/12/2022
AE	2022-2101	Obligation de formation (pour les mineurs) et l'accès aux droits pour les 18-25 ans	100 000	31/12/2022
AE	2022-1916	Accompagnement préparation physique et mentale pour les candidats sélectionnés dans le cadre "Wordskills - Olympiades"	120 000	31/12/2022
AE	2022-1917	Financement d'actions dédiées à l'information sur les métiers	450 000	31/12/2022
AE	2022-1917	Organisation des forums de l'orientation	300 000	31/12/2022
AE	2022-1917	Actions dans le cadre des CMQ	170 000	31/12/2022
AE	2022-2317	Gestion des dépenses soumises à TVA pour les deux forums directement gérés par la Région (Orléans et Tours)	400 000	31/12/2022
AE	2022-1578	Financement des structures d'AIO	110 000	31/12/2022
AE	2022-1578	Financement des SPRO locaux	170 000	31/12/2022
AE	2021-21550	Fonctionnement GIP Alpha Centre	1 100 000	31/12/2022

AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Transports				
AE	2022-1282	Redevances et charges afférentes concernant les conventions d'occupation de locaux/terrains en gare routière	288 000	31/12/2022
AE	2022-2882	Conclusion de la DSP sur 2022	47 200 000	31/12/2022
AE	2018-2260	Païement de ces conventions sur 2022	13 571 000	31/12/2022
AE	2022-1410	Païement de l'aide Mobillico	4 000 000	31/12/2022
AE	2022-1406	Prestation de gestion de l'aide Mobillico	800 000	31/12/2022
AE	2021-2876	Mise en œuvre du volet fonctionnement du plan vélo	500 000	31/12/2023
AE	2021-2877	Mise en œuvre des aides à l'acquisition de vélos	350 000	31/12/2022
AE	2022-2884	Réalisation d'études sur les mobilités dans les territoires	900 000	31/12/2026
AE	2022-2496	Gestion courante de ce système d'information	250 000	31/12/2022
AP	2018-2225	Travaux d'aménagement des points d'arrêts routiers sur 2022	200 000	31/12/2022
AP	2022-2885	Conclusion de la DSP sur 2022	11 000 000	31/12/2022
AP	2022-2859	Rénovation de rames utilisées sur la ligne du Blanc-Argent	3 200 000	31/12/2022
AP	2022-2860	Achat de 5 nouvelles rames REGIO2N	85 000 000	31/12/2022
AP	2022-2887	Continuité de l'équipement en compteurs voyageurs automatiques	3 000 000	31/12/2022
AP	2022-2888	Achat de rames d'occasion auprès de la Normandie	7 000 000	31/12/2022
AP	2022-2889	Rénovation mi-vie de 20 rames ZGC	66 000 000	31/12/2022
AP	2022-2890	Réalisation d'un nouvel atelier de maintenance à Chartres	14 500 000	31/12/2022
AP	2022-2891	Acquisition du foncier du nouvel atelier de maintenance d'Orléans	4 200 000	31/12/2022
AP	2022-2892	Réalisation d'un équipement de tour en fosse sur l'atelier de Saint-Pierre des Corps	12 100 000	31/12/2022
AP	2022-2894	Financement de la deuxième phase de travaux de la ligne Tours-Chinon	7 730 000	31/12/2022
AP	2022-2893	Financement des études d'AVP et de la 1 ^{ère} phase de travaux de la ligne du Blanc-Argent	4 000 000	31/12/2022
AP	2022-2896	Financement des études PRO et de la phase travaux de mise en accessibilité des quais de la gare de Chartres	3 650 000	31/12/2022
AE	2014-1198	affectation provisionnelle convention 2022	200 000 000	31/12/2022
AP	2021-2874	Mise en œuvre du volet investissement du plan vélo	689 000	31/12/2025
AP	2021-1443	Convention SNCF pour les travaux d'interopérabilité de la billettique JVMalin	320 000	31/12/2025
AP	2022-2234	Parachèvement du déploiement de la billettique scolaire sur le territoire régional	620 000	31/12/2024
AP	2019-2263	Affectation du dispositif mobilités rurales en investissement	200 000	31/12/2027
AP	2022-1773	Financement annuel des investissements de l'aéroport de Châteauroux	500 000	31/12/2022
AP	2022-2196	Réalisation des investissements nécessaires aux systèmes d'information métier pour l'organisation des transports scolaires.	1 400 000	31/12/2022
AP	2022-1845	Travaux complémentaires d'aménagement du hangar de l'aéroport de Châteauroux	2 000 000	31/12/2022
AP	2015-1855	réalisation des travaux complémentaires sur le hangar de l'aéroport de Châteauroux.	3 121 000	31/12/2022

AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Patrimoine des lycées				
AE	2022-1681	Relance du nouveau contrat d'assurance dommages aux biens et des expositions organisées dans les lycées	1 100 000	31/12/2022
AE	2022-1956	Petits travaux de maintenance dans les lycées publics exécutés via les accords-cadres de travaux	2 200 000	31/12/2023
AE	2022-1997	Petits équipements des EREEL et EMOP en hausse pour tenir compte de l'augmentation des coûts des matériaux	650 000	31/12/2024
AE	2022-2316	Maintenance en condition opérationnelle (MCO) des outils métiers ou spécifiques du Système d'Information Patrimoine et Education (SIPE) : portail CORELY, gestion des demandes IWS, du patrimoine CORELY-PAT et de projets PROJECT MONITOR	140 000	31/12/2022
AP	2022-1955	Réfection des toitures de l'internat de l'EPLEFPA de l'Indre à Châteauroux	450 000	31/12/2024
AP	2022-1214	Réflexion de la piste d'athlétisme du lycée Blaise Pascal à Châteauroux	300 000	31/12/2023
AP	2022-1214	Aménagement de locaux pour la mise en œuvre de la carte des formations 2022	1 000 000	31/12/2023
AP	2022-0013	Travaux de rénovation divers	7 300 000	31/12/2025
AP	2022-0013	Travaux de rénovation dans les logements de fonction	300 000	31/12/2023
AP	2022-0013	Travaux de sécurisation contre intrusions	200 000	31/12/2023
AP	2022-2104	Sécurité ensemble lycées : remplacement systèmes de sécurité incendie et déploiement de solutions pérennes d'alerte intrusion PPMS	2 000 000	31/12/2025
AP	2022-2179	Acquisition de véhicules pour les équipes SNE, EMOP ou EREEL	150 000	31/12/2022
AP	2022-2777	Suivi des risques de présence d'amiante ou de plomb et de la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante	200 000	31/12/2022
AP	2022-0933	Etudes préalables et foncier : évaluation des moyens de ventilation dans le cadre de la Qualité de l'Air Intérieur	500 000	31/12/2025
AP	2022-1913	Acquisition et démolition de bâtiments démontables pour accompagner les besoins nouveaux des lycées engendrés par des augmentations d'effectifs	1 500 000	31/12/2026
AP	2022-0012	Aide à l'investissement privé sous contrat pour le soutien au développement du numérique	160 000	31/12/2023
AP	2019-2758	Travaux complémentaires conséquence de l'implantation sur des sols pollués du futur gymnase du lycée Maurice GENEVOIX à Ingré (45)	500 000	31/12/2025
AP	2018-2771	Adaptations liées à des équipements pédagogiques dans le cadre de la construction du pôle Eau Paysage Agriculture de l'EPLEFPA de Fondettes (37)	650 000	31/12/2025
AP	2018-2764	Intégration de la réfection complète du clos et couvert (avec amélioration de la performance énergétique) lors de la restructuration de l'internat du lycée Claude de France (41)	1 950 000	31/12/2026
AP	2022-2306	Poursuite du développement du Système d'Information Patrimoine et Education	1 000 000	31/12/2022

AP / AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Education jeunesse				
AE	2022-2736	Réparations des équipements pédagogiques des lycées	150 000	31/12/2022
AE	2022-1169	Mobilités des lycéens.ne.s scolarisés dans les établissements agricoles dans le cadre du dispositif « Erasmus + »	140 000	31/12/2023
AE	2019-2749	Financement de la politique jeunesse en 2022 à destination des lycéens	159 420	31/12/2022
AE	2022-1907	Actions menées en faveur du numérique et traduites dans une convention de partenariat annuelle avec Canopé	18 000	31/12/2023
AE	2022-1918	Matériel et fournitures nécessaires aux équipes du service numérique éducatif pour intervenir et dépanner les matériels informatiques déployés dans les lycées	80 000	31/12/2023
AE	2020-1856	Financement de SCORAN et de Net O centre développement et exploitation	350 000	31/12/2022
AE	2020-1857	Financement de la télégestion des activités de maintenance	1 900 000	31/12/2022
AE	2022-1919	Aide au 1er équipement	280 000	31/12/2023
AP	2022-0007	Acquisition des équipements nécessaires à la finalisation des opérations de restructuration en cours dans les lycées	200 000	31/12/2022
AP	2022-0007	Acquisition renouvellement réparation de biens	4 000 000	31/12/2023
AP	2022-0007	Acquisition de véhicules	150 000	31/12/2022
AP	2022-0007	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique	60 000	31/12/2024
AP	2022-0007	Cadre de vie participatif	150 000	31/12/2023
AP	2022-0007	Mise aux normes des gazs frigorifiques	150 000	31/12/2023
AP	2022-0007	Restructuration des laveries	1 400 000	31/12/2023
AP	2022-1908	Renouvellement des équipements informatiques	2 000 000	31/12/2023
AP	2022-1908	Câblage vidéo	1 000 000	31/12/2023
AP	2022-1908	Actifs et équipements réseaux cablés	1 150 000	31/12/2023
AP	2022-1908	Equipements audiovisuels	750 000	31/12/2023
AP	2022-2217	Acquisition de ressources numériques pédagogiques	4 320 000	31/12/2022

AP / AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Apprentissage				
AP	2022-0180	Financement les dépenses de petits équipements et de petits travaux à destination des CFA	3 000 000	31/12/2022
AP	2022-2803	Financement des équipements de l'école de production de Salbris (CAP Conducteur d'installations de production et bac pro Technicien industriel)	300 000	31/12/2022
AP	2022-2806	Accompagnement de l'amélioration de la performance énergétique des locaux de l'Institut de Formation en Alternance (IFA) de Bourges	471 000	31/12/2022
AP	2021-2798	Réévaluation du projet de résidence des apprentis à Orléans : augmentation du coût des matériaux, amélioration de la performance énergétique et intégration des locaux dédiés à la restauration	4 860 000	31/12/2022
AE	2022-2406	Mise en œuvre de la nouvelle politique de la Région dans le domaine de l'apprentissage	7 000 000	31/12/2022
AE	2022-2804	Accompagnement aux usages du numérique	219 800	31/12/2022
AE	2022-2804	Financement de l'ENT à destination des CFA agricoles (subvention au GIP Récia)	5 200	31/12/2022
AE	2022-2789	Permettre à des classes – groupes d'apprentis d'effectuer des séjours d'une semaine dans une dynamique de découverte professionnelle et culturelle en Europe	150 000	31/12/2022
AE	2022-2318	Gestion courante du système d'information apprentissage (location, maintenance, prestations de services...)	30 000	31/12/2022

AP / AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Formations sanitaires et sociales				
AE	2022-2403	Financement des établissements de formations sanitaires et sociales	41 655 000	31/12/2022
AE	2022-2680	Mise en œuvre du dispositif de fonds social pour les apprenants confrontés à des difficultés financières ponctuelles	30 000	31/12/2022
AE	2022-4010	Financement des bourses sanitaires 2022	9 120 000	31/12/2023
AE	2022-4010	Financement des bourses du secteur social 2022	2 280 000	31/12/2023
AE	2022-2404	Gestion des bourses	236 300	31/12/2022
AE	2022-2315	Maintenance de l'outil SOLSTISS, outil inter-régional de suivi financier des instituts de formation paramédicale	47 000	31/12/2022
AP	2022-2801	IRFSS Tours : espace de vie étudiants et espaces de cours complémentaires pour faire face aux augmentations d'effectifs	1 200 000	31/12/2022
AP	2022-2805	Contribution financière au Centre hospitalier de Blois pour participer à l'achat du terrain et des bâtiments qu'il porte	600 000	31/12/2025
AP	2022-2802	Mobilisation de crédits européens au titre du programme REACT-UE pour doter les écoles de formation sanitaire et sociale de portables informatiques à l'usage des apprenants (prêt à l'année)	800 000	31/12/2023
AP	2021-1313	Achat d'équipement à destination des CFA	650 000	31/12/2023
AP	2021-1314	Travaux de gros entretien à destination des CFA	450 000	31/12/2023
AP	2021-1315	Acquisition de matériels informatiques à destination des CFA	100 000	31/12/2023
AP	2022-2310	Poursuite du développement du Système d'Information dans le domaine des formations sanitaires et sociales	75 000	31/12/2023

AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Culture				
AE	2022-2351	Accompagner des projets de création, production et expositions d'art visuels portés par les opérateurs culturels régionaux	255 000	31/12/2022
AE	2022-2370	Soutien au fonctionnement des lieux de diffusion des arts visuels en région	780 000	31/12/2022
AE	2022-2373	Contribution annuelle au fonctionnement de l'EPCC Frac Centre Val de Loire	1 107 500	31/12/2022
AE	2022-1466	Soutien au fonctionnement de l'établissement et à la diffusion symphonique de l'orchestre symphonique de Tours en région	1 103 100	31/12/2022
AE	2022-1467	Accompagnement des établissements labellisés par l'Etat (Centres Dramatiques Nationaux, Centres Chorégraphiques Nationaux, Scènes Conventionnées d'Intérêt National, Scènes Nationales)	3 675 000	31/12/2022
AE	2022-1468	Accompagnement annuel ou pluriannuel aux équipes régionales de création de spectacle vivant	1 483 000	31/12/2022
AE	2022-2210	Contribution à la mise en œuvre des programmes d'actions des théâtres de ville ou d'intercommunalité	251 000	31/12/2022
AE	2022-2375	Diffusion des équipes artistiques et régionales aux niveaux national et international	155 000	31/12/2022
AE	2022-2376	Soutien aux projets de création des compagnies artistiques régionales	405 000	31/12/2022
AE	2022-2377	Soutien aux opérateurs régionaux qui concourent à l'insertion des jeunes artistes en région	752 900	31/12/2022
AE	2022-2378	Accompagnement aux festivals de rayonnement national ou régional en Centre Val de Loire	800 000	31/12/2022
AE	2022-2379	Financement de l'agence Ciclic	2 622 500	31/12/2022
AE	2022-2380	Accompagnement de l'Association des Cinémas du Centre et les médiateurs des cinémas indépendants	89 400	31/12/2022
AE	2022-2381	Soutien aux manifestations et festivals de cinéma et du livre	192 600	31/12/2022
AE	2022-2382	Soutien pour le fonctionnement de TV Tours et Bip TV	350 000	31/12/2022
AE	2022-2383	Fonds de soutien Musiques Actuelles dans le cadre du futur contrat de filière qui doit lier l'État, le Centre National de la Musique (CNM) et les réseaux régionaux FRACA MA et Scène O Centre	50 000	31/12/2022
AE	2022-2586	AAP Transition écologique et résilience	250 000	31/12/2022
AE	2022-1609	Contractualisation avec les territoires, communes et intercommunalités, afin de soutenir leur stratégie de développement culturel territorial	3 106 000	31/12/2022
AE	2022-2364	Accompagnement d'initiatives spécifiques qui ne trouvent pas de réponse dans les dispositifs usuels	150 000	31/12/2022
AE	2022-2384	Assumer les charges locatives du parc de matériel régional de Fleury les Aubrais dont l'action se développe sous la forme d'un chantier d'insertion	90 000	31/12/2022
AE	2022-2385	Cadre appel à projets "AAP culture et tourisme patrimoine"	100 000	31/12/2022
AE	2022-2390	Soutien des manifestations d'envergure locale	150 000	31/12/2022
AE	2022-2391	Soutien aux réseaux spécifiques : jeune public et publics les plus éloignés	320 000	31/12/2022
AE	2022-2497	Assurer la gestion courante du système d'information culture (location, maintenance, prestations de services...).	20 000	31/12/2022
AE	2022-2395	Soutien au fonctionnement de l'EPCC Chaumont	2 250 000	31/12/2022
AE	2022-2354	Soutien aux têtes de réseaux et opérateurs ressources du secteur : l'APJRC (Association des Parcs et Jardins de la région Centre Val de Loire) ou bien encore les Rendez-vous de l'Histoire de Blois	690 500	31/12/2022
AE	2022-2355	Interventions liées à l'exercice de la compétence de l'inventaire général du patrimoine culturel par la Région en maîtrise d'ouvrage directe ou par l'intermédiaire de partenariats territoriaux (Parcs Naturels Régionaux)	322 500	31/12/2022
AE	2022-2392	Soutien à des opérations dont l'activité principale est en lien avec le parcours d'éducation artistique et culturelle	210 000	31/12/2022
AE	2022-1387	Projets dans le cadre du dispositif des Renaissances	970 000	31/12/2022
Culture				
AP	2022-2356	Soutien du chantier des nouvelles réserves du FRAC Centre-Val de Loire	1 800 000	31/12/2022
AP	2021-1124	Soutien des programmes d'aménagements ou d'équipement qui concourent à donner une meilleure visibilité des arts visuels sur le territoire régional	100 000	31/12/2022
AP	2020-0717	Soutien du programme d'enrichissement de la collection régionale de l'établissement par l'achat d'œuvres d'artistes régionaux, nationaux ou internationaux	100 000	31/12/2022
AP	2020-1460	Entretien et l'équipement des bâtiments du FRAC	20 000	31/12/2022
AP	2020-0315	Soutien des investissements permettant aux équipes artistiques régionales de se produire en itinérance sur le territoire	30 000	31/12/2022
AP	2022-1449	Soutien des dépenses d'investissement de l'agence Livre et Cinéma	60 000	31/12/2022
AP	2022-1899	Soutien de la filière de production régionale du cinéma et d'audiovisuel des créateurs dans le cadre d'une convention de partenariat qui lie la Région, l'Etat et le Centre National de la cinématographie (CNC)	1 500 000	31/12/2022
AP	2022-2400	Soutien à l'investissement des programmes éditoriaux des télédiffuseurs locaux dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens	460 000	31/12/2022
AP	2022-2352	ODASE : renouvellement annuel des équipements scéniques	17 000	31/12/2022
AP	2021-0006	Opérations de développement local investissement à destination de bénéficiaires publics ou privés	150 000	31/12/2022
AP	2022-2353	Restauration du patrimoine bâti privé dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine	50 000	31/12/2022
AP	2022-2353	Fonds régional pour le patrimoine	332 000	31/12/2022
AP	2022-2197	Poursuite du développement du Système d'Information métier dans le domaine de la Culture	30 000	31/12/2022
AP	2020-1317	Chaumont coteau nord travaux mise en sécurité	2 200 000	31/12/2022
AP	2021-1123	Soutien des programmes d'acquisitions et de restauration d'œuvres et de mobilier pour le Domaine régional de Chaumont sur Loire	20 000	31/12/2022
AP	2020-1461	Accompagnement des investissements du Domaine de Chaumont	50 000	31/12/2022
AP	2020-0880	Accompagnement les propriétaires de jardins dans les travaux d'aménagement paysager et d'embellissement	79 387	31/12/2022
AP	2020-3004	Renouvellement de matériels dans le cadre des programmes de recherche inventaire	25 000	31/12/2022

AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Sports				
AE	2022-1342	Soutien aux clubs sportifs de la Région aux plus hauts niveaux de leur sport	600 000	31/12/2022
AE	2022-1487	Soutien aux grands clubs de la région dans leurs missions d'intérêts général	1 100 000	31/12/2022
AE	2022-2327	Contribution au bon fonctionnement des structures d'accession au haut niveau	411 000	31/12/2022
AE	2022-2328	Soutien de l'action du CROS, tête de réseau du mouvement sportif	375 000	31/12/2022
AE	2022-2329	Soutien pour l'organisation de manifestations sportives	840 000	31/12/2022
AP	2022-0458	Soutien à l'investissement des associations sportives en matériels et véhicules	1 000 000	31/12/2022
AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Vie citoyenne				
AE	2022-21154	Soutien aux projets d'amélioration de l'observation des inégalités, de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes au bénéfice d'associations, entreprises et de collectivités	50 000	31/12/2022
AE	2022-2491	Elaboration et mise en œuvre du plan régional pour l'égalité	130 000	31/12/2022
AE	2022-2492	Mise en œuvre du plan d'actions régional pour la démocratie permanente	240 000	31/12/2022
AP	2022-2568	Démarches de concertation et de participation citoyenne que souhaite conduire la Région avec une évolution de la plateforme démocratie-permanente	60 000	31/12/2022
AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Europe				
AE		Ensemble du reste à affecter de chacune des AE relevant de la programmation 2014-2020 pour le PO FEDER-FSE et le POI LOIRE		31/12/2023
AE		affectation de l'ensemble des AE relatives au PO FEDER-FSE+ 2021-2027	221 305 000	31/12/2030
AE	2022-2970	Reconduction du dispositif PROJECT'EUR pour l'accompagnement au montage de projets pour 3 ans	100 000	31/12/2024
AE	2015-1399	Assistance technique FEDER Loire : Clôture du programme 14-20	100 000	31/12/2023
AE	2022-21947	Assistance technique FEDER Centre : Mise en œuvre du programme 21-27	1 000 000	31/12/2022
AE	2022-21949	Assistance technique FSE Centre : Mise en œuvre du programme 21-28	200 000	31/12/2022
AP		Ensemble du reste à affecter de chacune des AP relevant de la programmation 2014-2020 pour le PO FEDER-FSE et le POI LOIRE		31/12/2023
AP		affectation de l'ensemble des AP relatives au PO FEDER-FSE+ 2021-2027	180 900 000	31/12/2030
AE	2021-1371	Accompagnement du projet de mobilité européenne "ERASMUS+" des lycées pour 2022	12 000	31/12/2022
AP	2022-21948	Assistance technique FEDER Centre : Mise en œuvre du programme 21-27	50 000	31/12/2022
AP	2022-21950	Assistance technique FSE Centre : Mise en œuvre du programme 21-28	50 000	31/12/2022
AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Communication				
AE	2022-2916	Mise en œuvre des actions de communication de la collectivité en 2022	3 900 000	31/12/2022
AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Moyens généraux de l'administration				
AE	2022-1653	Nettoyage du patrimoine administratif de la collectivité	300 000	31/12/2022
AE	2022-1654	Gardiennage des locaux administratifs situés à Orléans	200 000	31/12/2022
AE	2022-1661	Prise en charge des assurances 2022 des bâtiments administratifs de la collectivité	80 000	31/12/2022
AE	2022-1658	Location et maintenance des copieurs	240 000	31/12/2022
AE	2022-1662	Prise en charge des assurances 2022 de la flotte automobile et risques annexes de la collectivité	110 000	31/12/2022
AE	2022-2314	Frais d'administration et fonctionnement des matériels informatiques du Conseil Economique Social et Environnemental Régional, et frais de déplacement des conseillers	350 000	31/12/2022
AE	2022-1660	Frais d'inscription aux formations des conseillers régionaux et les frais de déplacement afférents	1 446 000	31/12/2022
AE	2022-1663	Prise en charge des assurances 2022 de responsabilité civile de la collectivité	50 000	31/12/2022
AE	2022-1909	Financement des actions et études liées au pilotage stratégique de la collectivité	550 000	31/12/2022
AP	2022-1650	Opérations de rénovation, de modernisation et de mise aux normes du patrimoine administratif de la collectivité	400 000	31/12/2022
AP	2022-2183	Etudes de faisabilité et diagnostics techniques réalisés en 2021	3 500 000	31/12/2024
AP	2022-2181	Besoins courant de renouvellement des biens mobilier de la collectivité	300 000	31/12/2022
AP	2022-2194	Adaptation des espaces de travail des agents en situation de handicap.	15 000	31/12/2022
AP	2022-2195	Adaptation du patrimoine immobilier de la collectivité aux nouvelles organisations de travail liées au développement du télétravail	100 000	31/12/2022
AE	2022-2304	Fonctionnement des systèmes d'information	5 100 000	31/12/2022
AP	2022-2199	Systèmes d'information infrastructures et services numériques	5 100 000	31/12/2022
AP	2022-2180	Programme de renouvellement du parc automobile régional	200 000	31/12/2022
AP	2022-2313	Acquisition de matériels et logiciels pour le CESER	10 000	31/12/2022
AP	2022-2177	Acquisition de matériels et logiciels pour les groupes d'élus	15 000	31/12/2022
AP/AE	N° enveloppe	Descriptif de l'affectation	montant à affecter	Date limite pour engager
Ressources humaines				
AE	2022-1906	Contrat d'assurance risques statutaires	2 800 000	31/12/2022
AE	2022-1905	Action sociale pour le marché de prestations sociales PLURELYA	950 000	31/12/2022
AE	2022-1171	Prestation de service social pour le marché de prestation d'assistance sociale Actions Conseil	250 000	31/12/2022
AE	2022-2109	Equipements de protection individuels	350 000	31/12/2022

Modification des dates limites d'affectation pour les AP / AE

STRATEGIES ET SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
937	2019	2419	MOBILISATION CITOYENNE	31/12/2022	31/12/2021
900	2020	2581	AAP SOLIDARITE INTERNATIONALE POST COVID INVEST	31/12/2021	31/12/2022
930	2020	2554	AAP COOPERATION DE DEVELOPPEMENT ET POST COVID	31/12/2021	31/12/2022
935	2020	2172	GIP PRO SANTE	31/12/2021	31/12/2022
930	2021	0255	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	31/12/2027	31/12/2022
935	2015	18237	THD FONCTIONNEMENT BERRY NUMERIQUE (18)	31/12/2023	31/12/2022
935	2015	18204	28 - TRES HAUT DEBIT (FONCT)	31/12/2023	31/12/2022
935	2015	36202	36 - TRES HAUT DEBIT FONCTIONNEMENT	31/12/2023	31/12/2022
935	2015	41201	THD FONCTT VAL DE LOIRE NUMERIQUE (37-41)	31/12/2024	31/12/2022
905	2015	18205	CG 18 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	31/12/2021	31/12/2022
905	2015	18206	CG 18 (2015-2020) HBGT JEUNES	31/12/2021	31/12/2022
905	2015	18207	CG 18 (2015-2020) FONDS PA	31/12/2021	31/12/2022
905	2015	28209	CG 28 (2015-2020) EURELIALES	31/12/2021	31/12/2022
905	2015	36204	CG 36 (2015-2020) PIG PA	31/12/2021	31/12/2022
905	2015	36212	CG 36 (2015-2020) HBGT PERSONNES HANDICAPEES	31/12/2021	31/12/2022
905	2015	37210	CG 37 (2015-2020) HBGT JEUNES	31/12/2021	31/12/2022
905	2015	41205	CG41 (2015-2020) HBGT PERSONNES AGEES	31/12/2021	31/12/2022
905	2015	41209	CG 41 (2015-2020) HBGT JEUNES	31/12/2021	31/12/2022
905	2016	45201	CG45 (2015-2020) - HBGT PERSONNES AGEES	31/12/2021	31/12/2022
905	2018	37222	CG37 (2015-2020) LIAISON DOUCE RILLE-HOMMES	31/12/2021	31/12/2022
905	2018	37223	CG37 (2015-2020) MAISON DE LA FORET	31/12/2021	31/12/2022
905	2018	37224	CG37(2015-2020) VUES SUR LOIRE	31/12/2021	31/12/2022
905	2018	41214	CG41 (2015-2020) DOMOTIQUE HLM	31/12/2021	31/12/2022
905	2018	41215	CG41 (2015-2020) RESEAU LECTURE	31/12/2021	31/12/2022
905	2019	18226	CG18 (2015-2021) RESIDENCES SENIORS DOMOTISEES	31/12/2021	31/12/2022
905	2019	18227	CG 18 (2015-2020) POLE DE L'ANE ET DU CHEVAL : ZONE D'ACCUEI	31/12/2021	31/12/2022
905	2019	18228	CG 18 (2015-2020) ABBAYE DE NOIRLAC : JARDIN VITICOLE	31/12/2021	31/12/2022
905	2019	28220	CG28 (2015-2020) REVITAL BOURGS CENTRES	31/12/2021	31/12/2022
905	2020	37237	CG 37 (2015-2021) HABITAT INCLUSIF	31/12/2021	31/12/2022
905	2021	41224	CG 41 (15-21) WIFI DANS LES EHPAD	31/12/2021	31/12/2022
905	2021	41225	CG 41 (15-21) PISTE CYCLABLE BLOIS MOLINEUF	31/12/2021	31/12/2022
905	2021	41226	CG 41 (15-21) PASSERELLE CYCLO PIETONNE SUR LA LOIRE	31/12/2021	31/12/2022
935	2015	28213	CG 28 (2015-2020) CAMPUS INNOVATION CHATEAUDUN	31/12/2021	31/12/2022
907	2020	2570	CPER 21-27 BUDGET PARTICIPATIF CLIMAT ET JUSTICE SOCIALE INVEST	31/12/2021	31/12/2027
ECONOMIE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
939	2020	1623	VALORISATION TOURISTIQUE DE LA GASTRONOMIE	31/12/2021	31/12/2022
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
938	2018	2255	CONVENTIONS AO2 SCOLAIRES	31/12/2021	31/12/2022
938	2014	1283	LIGNES ROUTIERES - DEPENSES COURANTES	31/12/2020	31/12/2027
938	2014	1198	CONVENTION TER 2014-2020	31/12/2021	31/12/2022
938	2018	2243	FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	31/12/2023	31/12/2021
938	2020	2291	CONTRÔLE QUALITE REMI	31/12/2022	31/12/2021
908	2018	2247	CPER 1- TOURS CHINON APO REA PHASE 1 - AVP PRO PHASE 2	31/12/2022	31/12/2021
908	2021	2871	TOUR EN FOSSE SPDC-EP-AVP	31/12/2025	31/12/2021
908	2020	2862	RENOVATION MI-VIE ZTER	31/12/2025	31/12/2021
938	2018	1536	TRANSFERT SCOLAIRE AOM COMPENSATION DGD	31/12/2023	31/12/2021
938	2017	1543	INTERURBAIN DIVERS (TTC)	31/12/2024	31/12/2021
938	2014	1284	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	31/12/2024	31/12/2021
908	2018	2224	MOBILIER URBAIN FOURNITURE ET POSE 2018-2022	31/12/2022	31/12/2021
938	2021	2877	AIDE ACQUISITION VAE / TROTINETTES / VELOS PLIANTS	31/12/2021	31/12/2022
938	2018	1406	SUIVI AIDE MOBILICO	31/12/2022	31/12/2021
905	2015	1855	MAINTENANCE POLE AERONAUTIQUE	31/12/2020	31/12/2022

FORMATION INITIALE, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date <u>initiale</u> de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
902	2018	2771	AGRICOLE FONDETTES POLE AGRO. EQUIPEMENT	31/12/2019	31/12/2022
902	2019	2758	GENEVOIX CONSTRUCTION GYMNASIUM INGRE	31/12/2019	31/12/2022
902	2018	2764	C.DE FRANCE SECURITE MAINTENANCE INTERNAT RESTRUCTURATION CDI	31/12/2018	31/12/2022
901	2022	2402	RESTRUCTURATION IFSI CHALETTE MONTARGIS	31/12/2021	31/12/2022
901	2020	2794	CAMPUS D EXCELLENCE	31/12/2021	31/12/2024
901	2021	2798	RESIDENCE APPRENTIS-ORLEANS METROPOLE	31/12/2021	31/12/2022
903	2015	1588	CHAUMONT RESTAURATION MH	31/12/2021	31/12/2025
903	2015	15005	CPER CHAUMONT RESTAURATION AILE EST GALERIE DIGITALE	31/12/2021	31/12/2022
903	2015	28205	CG 28 VALORISATION DU CHATEAU DE MAINTENON	31/12/2020	31/12/2022
903	2015	28223	CD 28 AMENAGEMENT MAISON TANTE LEONIE MUSEE MARCEL PROUST	31/12/2021	31/12/2022
903	2018	37228	CD 37 FOND INCITATIF PATRIMOINE	31/12/2020	31/12/2022
903	2018	41218	CD 41 FOND INCITATIF PATRIMOINE	31/12/2021	31/12/2022

LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Le conseil régional définit sa politique d'endettement comme suit :

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette actuelle : 921 025 747,70 € (incluant une mobilisation prévisionnelle d'emprunt pour 2021 de 220 M€) dont 15,33 M€ s'agissant de l'encours relatif au portage financier des rames TET.

Présentation détaillée : la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés : 99,8 % de la dette classée 1-A, 0,2 % de la dette classée 1-B.

Stratégie d'endettement

Dans l'hypothèse où l'emprunt proposé au vote dans le cadre du Budget Primitif 2022 serait réalisé à 100 % soit 368,7 M€ (dont 98,42 M€ d'emprunt prévisionnel au titre du portage financier des TET) et compte tenu d'un remboursement en capital actuellement inscrit au Budget Primitif 2022 soit 52,179 M€,

Et considérant que compte tenu de l'inscription au Budget Primitif 2022 en dépenses d'investissement du loyer financier L1a pour un montant de 3 708 581 €, l'encours du Contrat de Performance Energétique s'établirait au 31/12/2022 à 10 360 237,36 € (TTC),

L'encours de la dette (dont CPE et TET) projeté au 31 décembre serait de 1 233 838 166,70 € (soit 1 120 088 166,70 € hors TET) dont 99,8 % de la dette classée 1-A, 0,2 % de la dette classée 1-B.

Instruments de couverture :

De plus, il est rappelé que l'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure dans une annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice 2022 et qui seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif.

Ainsi, la dette susceptible d'être protégée est celle présentée par l'état de la dette au 1^{er} janvier 2022 : 921 025 747,70 € soit le capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre prévisionnel pour 2021 de 220 M€ et l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 14 068 818,36 € (TTC).

Par ailleurs, les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération et pour la durée de celle-ci, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

Enfin, le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 200 M€ et le plafond du programme NEU CP est également fixé à 200 M€. Par ailleurs, le plafond du programme de NEU MTN est fixé à 120 M€. Enfin, dans l'optique de contribuer au financement des investissements régionaux sur les prochains exercices, il est proposé de porter le plafond du programme EMTN (Euro Medium Term Notes), à compter du 1^{er} janvier 2022, à 1,5 milliard d'euros.

LES DISPOSITIONS DIVERSES

Participation des familles à la rémunération du personnel de service d'hébergement des établissements publics d'enseignement

Il est décidé :

- de maintenir le prélèvement sur recettes du service annexe d'hébergement et de restauration pour tous les établissements publics d'enseignement à la charge de la Région, à l'exception des EREA et des lycées Jean Lurçat (45) et Jean de la Taille (45)
- de fixer le taux de prélèvement à 23 % de la totalité des recettes (familles, commensaux et hôtes de passage)
- d'autoriser le Président du Conseil Régional à exécuter toute opération de gestion subséquente.

Admissions en non-valeur et créances éteintes

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites...). L'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de la Région vis-à-vis de son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revenait à meilleure fortune. Les admissions en non-valeur suivantes sont accordées pour un montant de 54 977,79 € :

Répartition par nature de la créance	Montant	Nombre de titres
Remboursement salaire	2 511,11 €	14
Trop-perçu : Marché Formation professionnelle continue	0,60 €	1
Transport : Abonnement ligne TER	106,60 €	4
Frais de gestion REMI 2018/2019	135,00 €	3
Frais de gestion REMI 2020/2021	175,00 €	5
Frais de gestion REMI 2019/2020	410,00 €	9
Avance remboursable : CAP Développement	0,90 €	1
Transport : Abonnement ligne scolaire	316,00 €	8
Convention AO2 Scolaires	1,02 €	2
Transport : Abonnement ligne routières	15,40 €	1
Transport : Abonnement ligne interurbaine	199,85 €	4
Avance remboursable : CAP Création	4 102,53 €	5
Régularisation RRH	0,08 €	1
Trop-perçu : Ticket restaurant	72,00 €	1
Trop-perçu : Subvention transport scolaire	0,01 €	1
Recettes lignes routières SNCF	0,02 €	1
Trop-perçu : CAP'Asso	0,01 €	1
Trop-perçu : Prime employeurs apprentis	2 000,00 €	2
Avance remboursable : FREMA	10 423,69 €	71
Avance remboursable : CREAM	23 408,77 €	19
Participation THD	150,00 €	1
Trop-perçu : Subvention CREAM	10 649,20 €	1

Frais de gestion REMI 2017/2018	50,00 €	1
Avance remboursable : Cautiion pour logement des jeunes	250,00 €	6
Total général	54 977,79 €	163
Répartition par motif d'irrecouvrabilité	Montant	Nombre de titre
RAR inférieur seuil poursuite	748,64 €	35
Autorisation poursuite refusée	4 102,50 €	3
Surendettement et décision effacement de dette	1 742,39 €	12
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1 000,00 €	1
Combinaison infructueuse d'actes	46 384,26 €	111
*NPAI et demande renseignement négative	1 000,00 €	1
Total général	54 977,79 €	163

Créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement sur la forme et sur le fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Région créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement. Les créances éteintes suivantes sont accordées pour un montant de 1 044 230,99 € :

Répartition par nature de la créance	Montant	Nombre de titre
Avance remboursable : CAP Artisanat Création	28 812,00 €	3
Avance remboursable : CAP Artisanat développement	5 222,80 €	4
Avance remboursable : CAP Création	166 030,68 €	15
Avance remboursable : CAP Développement	603 519,55 €	9
Avance remboursable : CREAM	129 920,64 €	99
Avance remboursable: FREMA	10 436,72 €	11
Rbt avance marché formation professionnelle continue	3 194,50 €	1
Remboursement dépôt de garantie	66,30 €	1
Trop-perçu : Marché Formation professionnelle continue	1 944,00 €	2
Trop-perçu : Primes employeurs apprentis	354,44 €	1
Trop-perçu : Subvention	177,20 €	1
Trop-perçu : Subvention Appel à projet PME Innovation	26 794,19 €	1
Trop-perçu : Subvention CAP Création	24 874,47 €	2
Trop-perçu : Subvention CAP Développement	42 600,00 €	2
Trop-perçu : Subvention CREAM	283,50 €	1
Total général	1 044 230,99 €	153

Répartition par motif d'irrecouvrabilité	Montant	Nombre de titres
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1 044 230,99 €	153
Total général	1 044 230,99 €	153

Régularisation de la reprise de la Dotation Régional d'Equipement Scolaire (DRES)

Au 31/12/2020, le montant de la DRES s'élève à 507 508 039,83 € (hors dotation perçue courant 2020 reprise en 2021) au crédit du compte 1332. Or, à la même date, le montant cumulé de la reprise depuis 2015 s'élève à 372 821 038,50 € au débit du compte 13932.

Dans la mesure où le montant cumulé de la reprise de la DRES est inférieur à ce qu'il devrait être, la différence égale à 134 687 001,33 € doit faire l'objet d'une écriture de régularisation par le comptable public. Il procédera à une opération d'ordre non budgétaire comme suit :

- débit du compte 13932 pour 134 687 001,33 € ;
- crédit du compte 1068 pour 134 687 001,33 €.

Neutralisation des amortissements

La Région opte pour la mise en œuvre de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées

Provisions

Il est décidé :

- de constituer une provision complémentaire de 10 269 € pour litiges et contentieux ;
- de constituer une provision complémentaire de 2,09 M€ pour dépréciation des comptes de tiers ;
- de reprendre la provision constituée pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 1,092 M€ afin de financer les admissions en non-valeur et créances éteintes présentées au cours de cette même étape budgétaire.

Autorisations

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2022 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Créations de postes

Il est décidé :

- D'adopter le tableau des emplois et des effectifs tels qu'il figure en annexe
- D'autoriser, pour mener à bien un projet ou une opération déterminée, le recrutement d'agents par contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article 17-II de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- D'autoriser l'ouverture de certains emplois au regard de la nature des fonctions ou des besoins des services, et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifié par l'article 21-I de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, à l'emploi de contractuels, dès lors que la Région n'est pas susceptible de recruter un agent titulaire, tels qu'indiqués dans le tableau des emplois et des effectifs joint en annexe ; Ces recrutements interviendront, notamment, dans le cadre des décrets publiés en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- D'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer sur les emplois du tableau des emplois et effectifs en annexe des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DES AP/AE

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier voté le 23 juillet 2021, des règles de gestion concernant la gestion pluriannuelle ont été adoptées. Elles concernent les modalités de péremption des AP/AE.

Nettoyages et clôtures d'AP/AE

Les AP/AE suivantes sont clôturées :

- tous les mandatements liés aux opérations concernées étant achevés. Le montant affecté peut alors être ramené au montant du montant mandaté.
- l'opération n'a pas débuté dans les délais prévus par l'enveloppe. Elle peut être réouverte en cas de besoin sur l'exercice suivant.

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES					
TERRITOIRES SOLIDAIRES					
AP	2018-0702	FONDS SUD : PROJETS STRUCTURANTS 2018	1 644 361,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-28203	CG 28 (2015-2020) - TRES HAUT DEBIT	6 650 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-36201	CG 36 (2015-2020) TRES HAUT DEBIT	9 773 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2015-41211	CG 41 (2015-2020) PISTES CYCLABLES ET ENTREE AGGLO BLO	250 000,00	-250 000,00	Opération annulée
AP	2015-37212	CG 37 (2015-2020) SECURITE LOCHES	384 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2015-15151	CPER - 7 - FRSDL VILLE AU CARRE (2015-2020)	420 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2015-41208	CG 41 (2015-2020) DOMOTIQUE TELE-ASSISTANCE PA	1 590 000,00	-516 174,00	Opération annulée
AP	2011-1704	CR AGGLO BOURGES 3G	12 438 743,02	-9 745,40	Opération terminée / versement au prorata
AP	2012-1875	CRP LOIRE BEAUCE 3G	5 264 070,32	-2 600,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-18210	CG 18 (2015-2020) INSA SALLE SPORT	2 000 000,00	-2 000 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2017-1614	REVERSEMENT CVAE LOI NOTRE	1 055 696,00	-718 691,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2012-1874	CRP FORET D'ORLEANS 3G	4 870 876,88	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-45200	CG 45 (2015-2020) - TRES HAUT DEBIT	8 300 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2020-2340	CD 36 : TRES HAUT DEBIT	1 346 361,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-36214	CG 36 (2015-2020) HANGAR MAINTENANCE AERONAUTIQUE	500 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2020-28301	TRES HAUT DEBIT 28 ANTICIPATION	3 490 000,00	-2 209,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2013-1711	CR AGGLO DREUX 3G	11 673 204,00	-311 200,00	Opération terminée / versement au prorata

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
ENVIRONNEMENT					
AP	2017-15218R	CPER 3 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE 2015-2020	60 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-18216	CG 18 VOLET ENERGIE 2015-2020	1 150 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-15203	CPER 3 LIG'AIR 2015-2020	540 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2018-37231	CG 37 VOLET ENERGIE 2015-2020	300 000,00	-300 000,00	Opération annulée
AP	2015-1964	STRUCTURATION DES FILIERES	3 600 000,00	-3 179 987,22	Opération terminée / versement au prorata
AP	2020-2412	AAP COP REGIONALE INVEST	1 400 000,00	-1 400 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-2413	AAP COP REGIONALE FONCT	500 000,00	-500 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-1960	ENERGETIS 2015-2017	1 200 000,00	-885 150,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15250	CPER - 3 - OUTILS FINANCIERS 2015-2020	1 644 750,00	-1 597 107,90	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15275	CPER 3 AGENCE REGIONALE BIODIVERSITE 2015-2020	1 469 253,70	-8 546,63	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15254	CPER 3 LIG'AIR 2015-2020	540 000,00	-5 449,76	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1679	ARBORETUM DES BARRES	60 000,00	-2 542,18	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-2418	SANTE ENVIRONNEMENT	150 000,00	-1 455,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15253	CPER 7 AGENDAS 21 LOCAUX 2015-2020	720 000,00	-579 393,22	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-1678	CPER 3 CONVENTIONS VERTES 2015-2020	6 808 000,00	-440 172,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-15217	CPER3 RNR TERRES & ETANGS DE BRENNÉ FOUCAULT MASSE	895 250,00	-238 787,73	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-15218	CPER 3 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE 2015-2020	300 000,00	-266 287,73	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15273	CPER 7 PNR LAT 2015-2020	200 000,00	-281,67	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15274	CPER 7 PNR PERCHE 2015-2020	200 000,00	-2,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15266	CPER3 RNR TERRES & ETANGS DE BRENNÉ FOUCAULT MASSE	333 200,00	-109 583,95	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15267	CPER 3 RNR BOIS DES ROCHES 2015-2020	33 000,00	-2 411,38	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-15209	CPER AXE 3 MAISONS DE LOIRE 2015-2020	900 000,00	-55 501,45	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-15700	CPER AXE2 AMENAGEMENT DES OUVRAGES PRIORITAIRES 2015-2020	700 000,00	-700 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2015-15701	CPER AXE2 OPERATION CHER CANALISE 2015-2020	2 500 000,00	-2 500 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2015-41202	CG 41 OPERATION CHER CANALISE 2015-2020	200 000,00	-200 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2015-15210	CPER AXE1 CHAMPS D'EXPANSION CRUE 2015-2020	1 000 000,00	-924 295,77	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15261	CPER AXE 3 MAISONS DE LOIRE (DONT INOND) 2015-2020	1 965 000,00	-22 678,77	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15259	CPER OS1 PREVENTION INONDATION ENTREPR 2015-2020	800 000,00	-800 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION					
AE	2021-21101	CPER 2021-2027 CONTRIBUTION STATUTAIRE GIP RECIA	1 500 000,00	-1 500 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
COOPERATION INTERNATIONALE					
AE	2016-1687	APPUI AUX PROJETS REGIONAUX DE COOPERATION	733 296,27	-12 565,65	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1388	CITOYENNETE EUROPEENNE	196 252,65	-9 908,48	Opération terminée / versement au prorata

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
ECONOMIE					
AE	2014-3706	GROUPEMENT EMPLOYEURS - CAE - BG ET COUVEUSES	121 116,23	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2017-1635	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	40 560,32	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2017-3706	GROUPEMENT EMPLOYEURS - CAE - BG ET COUVEUSES	211 576,25	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1347	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 750 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1633	ARDAN	220 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1786	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	83 134,16	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1798	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SUD	174 206,39	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1347	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 750 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1617	AUTRES OPERATIONS	154 650,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1631	PLATES FORMES D'INITIATIVES	298 400,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1633	ARDAN	220 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-0897	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	2 448 876,96	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2018-0929	CAP SOLIDAIRE	50 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2018-1262	APPEL A PROJET INNOVATION (AAP INNO COLLABORATIVE BPI)	4 800 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2019-0791	FONDS DE PRETS D'HONNEUR	800 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2019-0929	CAP SOLIDAIRE	70 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2019-2605	PIA VOLETS FILIERES	500 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2020-0704	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE	250 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2007-4000	CAP CREATION CENTRE	913 500,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2008-4000	CAP CREATION CENTRE	663 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2006-0756	CREATIS	295 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2020-0791	FONDS DE PRETS D'HONNEUR	834 000,00	-34 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-4000	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 059 850,00	-88 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2018-1769	CAP CREATION REPRISE CENTRE	3 588 808,47	-222,01	Opération terminée / versement au prorata
AP	2019-1789	AIDE A LA CREATION REPRISE	72 750,00	-16 500,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2020-1789	AIDE A LA CREATION REPRISE	100 000,00	-14 345,86	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1631	PLATES FORMES D'INITIATIVES	370 000,00	-17 182,95	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1797	AIDE A LA CREATION	71 500,00	-11 912,48	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1795	FONDS REGIONAL DE GARANTIE BPI FRANCE	25 000,00	-12 500,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1632	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	120 000,00	-7 652,20	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1646	BGE ET COUVEUSES	184 000,00	-7 246,04	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1632	PROGRAMME REGIONAL TRANSMISSION REPRISE	120 000,00	-9 063,70	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1646	BGE ET COUVEUSES	165 000,00	-28 387,83	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-1759	CAP ARTISANAT DEVELOPPEMENT	2 159 177,66	-33 253,52	Opération terminée / versement au prorata
AP	2020-2573	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT INV	100 000,00	-100 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1635	DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	27 450,00	-6 814,67	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1636	GPEC	50 000,00	-10 020,49	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1636	GPEC	50 000,00	-4 376,62	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1637	OBSERVATOIRE-ETUDES	20 000,00	-971,42	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1637	OBSERVATOIRE-ETUDES	20 000,00	-2 501,76	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1648	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	499 700,00	-18 263,05	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1648	DEMARCHES FILIERES ARTISANALES	178 551,03	-9 049,22	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1791	ACTION DE VALORISATION	123 500,00	-31 070,49	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1638	ANIMATION ECONOMIQUE	436 000,00	-13 155,71	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1786	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	83 225,73	-743,20	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1786	CONTRAT DE PROMOTION DE L'ARTISANAT	62 000,00	-62 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2020-14600	CENTR'ACTIF	200 000,00	-10 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-0584	CAP ASSO	14 873 696,57	-64 850,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2016-0584	CAP ASSO	3 648 966,16	-105 392,22	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1641	TETES DE RESEAU REGIONAL	1 014 500,00	-1 027,28	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1641	TETES DE RESEAU REGIONALE	1 085 000,00	-5 897,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2016-4001	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	4 067 387,26	-173 230,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2020-2576	CONTRATS DE CONVERSION INVT	200 000,00	-200 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2020-2578	AAP EXPERIMENTATION INVT	200 000,00	-200 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2020-2655	RELANCE BPI (EX FAST)	1 000 000,00	-1 000 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-4002	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	621 850,00	-171 250,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2018-1793	SEM PATRIMONIALE REGIONALE	5 000 000,00	-3 459 608,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-28219	CG 28 FONDS D'INTERVENTION POUR L'EMERGENCE DE PROJE	450 000,00	-359 813,87	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-2575	GUICHET UNIQUE TRANSITION ECOLOGIQUE	150 000,00	-150 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AE	2020-2577	CONTRATS DE CONVERSION FCTT	100 000,00	-100 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AE	2020-2579	AAP EXPERIMENTATION FCT	100 000,00	-100 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AE	2019-1619	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	901 936,95	-62 693,43	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15650	CPER V5 ARACT	1 200 000,00	-100 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2017-4003	CAP FORMATION CENTRE	322 288,43	-98 245,47	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1618	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES	168 000,00	-33 800,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1618	COMITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES	168 000,00	-37 700,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1799	EXPERTISE DE DOSSIERS	72 496,40	-11 781,45	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1799	EXPERTISE DE DOSSIERS	40 000,00	-40 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2015-1524	USINE DU FUTUR CRESITT	350 000,00	-12 433,84	Opération terminée / versement au prorata
AP	2020-2589	AMI INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	1 000 000,00	-1 000 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
C2	2016-1262	APPEL A PROJET INNOVATION (AAP PME 2016)	10 379 432,27	-320 828,24	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2608	CEA TECH	180 000,00	-180 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1620	ANIMATION DES PÔLES DE COMPETITIVITE	793 957,35	-17 288,00	Opération terminée / versement au prorata

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
AGRICULTURE					
AE	2017-1623	VALORISATION TOURISTIQUE DE LA GASTRONOMIE	80 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1628	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION	90 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1628	FILIERE ALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION	75 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1624	CITE DE LA GASTRONOMIE	58 724,24	-1 819,50	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1625	AIDE D'URGENCE	1 000 000,00	-105 500,00	Opération terminée / versement au prorata

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
RECHERCHE					
AP	2016-1269	PLATEFORME BRGM	1 000 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1428	STUDIUM	600 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-15406	CPER V2 PHENOTAAM	1 000 000,00	-380,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-1850	APPELS A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 663 038,97	-16 702,05	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1594	COLLOQUES ET PROGRAMMES D'ETUDES	80 000,00	-2 833,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1595	CORIT	10 000,00	-10 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AE	2020-1595	CORIT	10 000,00	-10 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AE	2019-1597	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	395 000,00	-76 600,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1598	CANCERPOLE GRAND OUEST	221 660,92	-414,74	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1503	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	567 205,30	-6 120,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1503	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	581 600,00	-43 615,84	Opération terminée / versement au prorata

TOURISME					
AP	2019-45203	CD45-AMENAGEMENT PASSERELLE PONT DE SULLY SUR LOIRE	500 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2017-1219	TOURISME EQUESTRE	33 618,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1616	ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET REGIONS CYCLAB	18 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1616	ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES ET REGIONS CYCLAB	10 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2017-1235	CAP DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE FONCTIONNEMENT	94 756,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1218	FLEURISSEMENT	50 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1218	FLEURISSEMENT	52 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1241	AGRITOURISME	25 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1241	AGRITOURISME	25 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1246	CRT HORS CPIER	1 753 900,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1246	CRT HORS CPIER	1 844 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-15762	CPIER OS9 CRT PATRIMOINE LIGERIE (2015-2020)	1 805 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-15762	CPIER OS9 CRT PATRIMOINE LIGERIE (2015-2020)	1 700 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1615	UNAT	69 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1615	UNAT	69 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-2650	CG41 - FONCTIONNEMENT DES BORNES REALITE AUGMENTEE	25 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2651	FESTIVAL DE LOIRE	30 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1228	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS	42 985,33	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2020-18219	CD 18 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE NOIRLAC : ACQUISITION	222 000,00	-2 340,70	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1228	ANIMATION DES SITES ET EVENEMENTIELS	40 000,00	-478,02	Opération terminée / versement au prorata
AE	2015-15652	CPER - 7 - CLUSTER TOURISME PATRIMOINE (2015-2020)	226 500,00	-93 996,48	Opération terminée / versement au prorata
AP	2016-0068	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 174 500,24	-17 097,13	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-0068	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 302 488,27	-25 983,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2019-1219	TOURISME EQUESTRE	50 000,00	-50 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2018-37229	CD37 - DEVELOPPEMENT AUTOPARTAGE VEHICULES ELECTRIQUES	122 000,00	-122 000,00	Opération annulée
AP	2012-1227	VELOCENTRE - TRAVAUX	3 553 344,45	-246 156,03	Opération terminée / versement au prorata

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
AP	2015-28217	CG28 AMENAGEMENT CAMPUS UNIVERSITAIRE DE CHARTRES	700 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2018-1508	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	190 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2019-1508	INSA CENTRE VAL DE LOIRE	150 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1248	INSA	185 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1248	INSA	135 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1134	MOBICENTRE	1 700 000,00	-22 068,07	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-0460	UNIVERSITE NUMERIQUE	250 000,00	-33 502,19	Opération terminée / versement au prorata
FORMATION PROFESSIONNELLE					
AP	2018-0179	EQUIPEMENT DES MISSIONS LOCALES	80 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-0577	CHEQUES FORMATION	1 500 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1756	CRIA ET ELS	410 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2607	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT	2 876 390,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1757	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 066 644,50	-40 136,50	Opération terminée / versement au prorata
AE	2016-0745	GESTION REMU DES BENEFICIAIRES 2017 2020	2 605 844,00	-452 433,60	Opération terminée / versement au prorata
AE	2016-0925	REMUNERATIONS 2017 2020	85 724 200,00	-408 144,76	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-0577	CHEQUES FORMATION 2018	2 855 846,00	-110 384,65	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-0925	REMUNERATIONS 2020	38 000 000,00	-223 995,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-0971	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2018	2 408 237,37	-14 402,40	Opération terminée / versement au prorata
AE	2016-2981	ANIMAT° ET PROFESSIONNALISAT° DES ACTEURS DE LA PLATE	676 540,00	-26 821,25	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2621	PACTE AXE 2 VISAS + / PARCOURS VERS L'EMPLOI 2019	255 000,00	-12 269,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-2824	PACTE - AXE 2 - 25 - NOUVELLES MODALITES FORMATIONS DE	350 000,00	-350 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AE	2016-1755	ACCOMPAGNEMENT VAE 2017	198 716,80	-3 800,00	Opération terminée / versement au prorata

AP / AE	N° AP / AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
ORIENTATION					
AE	2019-2101	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	260 000,00	-126 609,95	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1917	ORIENTATION - VALORISATION DES METIERS	878 935,00	-291 372,72	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1578	STRUCTURES D'AIO	200 000,00	-13 266,59	Opération terminée / versement au prorata

AP / AE	N° AP / AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
AP	2019-1773	FONDS SUD AEROPORT	900 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2018-2230	PASSERELLE GARE CHARTRES	5 500 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2018-2239	REGIOLIS HYBRIDES	250 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2014-1284	MOBILIER URBAIN (ENTRETIEN + MAINTENANCE)	1 000 000,00	-894 671,76	Opération terminée / versement au prorata
AE	2016-1179	AMO TRANSFERT LIGNES DEPARTEMENTALES	500 000,00	-99 290,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2017-1543	INTERURBAIN DIVERS (TTC)	19 000 000,00	-5 699 888,71	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1536	TRANSFERT SCOLAIRE AOM COMPENSATION DGD	55 500 000,00	-23 924 000,76	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1410	AIDE MOBILICO 2020-2021	10 000 000,00	-4 300 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2020-2284	ETUDES INSTALLATION MAINTENANCE PCLM - AMO	350 000,00	-350 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2015-15308	CPER - 1 - TRAVAUX VOVES ORLEANS (2015-2020)	130 000 000,00	-125 680 102,63	Opération terminée / versement au prorata
AP	2012-1416	VOVES - ORLEANS (ETUDES COMPLEMENTAIRES)	1 000 000,00	-50 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2018-2257	OPERATION FRET ORC	500 000,00	-40 237,46	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-1455	CAPILLAIRES FRET LES AUBRAIS MARIGNY	180 000,00	-15 880,86	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-1457	CAPILLAIRES FRET TOURY JANVILLE	530 000,00	-31 998,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-15312	CPER - 1 - CANAL LATERAL A LA LOIRE (2015-2020)	50 000,00	-50 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2015-15306	CPER - 1 - ETUDE SCHEMA DIRECTEUR POLT (2015-2020)	750 000,00	-750 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AE	2017-1481	CONTROLE QUALITE TER	600 000,00	-156 984,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2013-1184	CONVENTION TOURS-BRESSUIRE	1 320 000,00	-75 867,15	Opération terminée / versement au prorata
AP	2019-2262	CENTRALE COVOITURAGE	100 000,00	-100 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AE	2017-1483	AMO DEPLOIEMENT BILLETTIQUE	150 000,00	-2 820,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-2243	FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	1 100 000,00	-4 428,44	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-2588	RETROFIT	250 000,00	-250 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF

AP / AE	N° AP / AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
PATRIMOINE DES LYCEES					
AP	2015-1512	RONCARD - RESTRUCTURATION EXTENSION DE LA DEMI PENSION	2 800 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2004-0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	58 025 792,83	-79 768,28	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-1014	FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION EXTENSION DU GYMNASSE	700 000,00	-47 778,99	Opération terminée / versement au prorata
AP	2014-0013	ENTRETIEN, MAINTENANCE DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE	4 525 593,04	-112 524,32	Opération terminée / versement au prorata
AP	2012-1216	ACCESSIBILITE	15 498 794,53	-265 888,56	Opération terminée / versement au prorata
AP	2014-1335	TRANSITION ENERG PHOTOVOLTAIQUE	1 200 000,00	-125 447,55	Opération terminée / versement au prorata
AP	2012-0933	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	792 988,24	-3 759,06	Opération terminée / versement au prorata
AP	2016-1913	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS DEMONTABLES	1 200 000,00	-155 573,47	Opération terminée / versement au prorata
AP	2019-0012	AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE INFORMATIQUE	270 000,00	-15 268,89	Opération terminée / versement au prorata
AP	2019-2753	ANET AIDE A L'INVESTISSEMENT PRIVE	775 000,00	0,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2021-2777	SUIVI RISQUE PLOMB ET AMIANTE	700 000,00	-700 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AP	2008-0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	114 959 520,81	-252 638,85	Opération terminée / versement au prorata
AP	2009-0014	EXTENSIONS RESTRUCTURATIONS	50 734 081,22	-374 618,68	Opération terminée / versement au prorata
AP	2010-0014	EXTENSIONS ET RESTRUCTURATIONS	24 301 180,10	-26,70	Opération terminée / versement au prorata
AP	2012-1214	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	15 021 617,22	-22 399,83	Opération terminée / versement au prorata
AP	2014-1213	EPLFPA DE L'INDRE	4 660 000,00	-148 594,06	Opération terminée / versement au prorata
AP	2014-1214	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	7 648 515,30	-5 310,90	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-1214	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	7 571 598,75	-181 128,23	Opération terminée / versement au prorata
AP	2016-1214	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	800 000,00	-56 406,25	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-1214	GROSSES REPARATIONS GROS ENTRETIENS	1 909 231,71	-7 055,08	Opération terminée / versement au prorata
AP	2019-1214	GROSSES REPARATIONS, GROS ENTRETIENS	7 000 000,00	-2 881,99	Opération terminée / versement au prorata
AP	2011-1955	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES PAR AN	12 833 061,07	-299 214,91	Opération terminée / versement au prorata
AP	2013-1955	EFFICACITE ENERGETIQUE POUR 5 LYCEES / AN	20 395 754,54	-330 177,68	Opération terminée / versement au prorata
AP	2014-1955	EFFICACITE ENERGETIQUE	13 739 839,16	-119 884,91	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-0013	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	7 954 902,96	-134 282,87	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-2104	ENSEMBLE LYCEES SECURITE INCENDIE	3 000 000,00	-2 698,67	Opération terminée / versement au prorata
AP	2016-1955	EFFICACITE ENERGETIQUE	2 979 726,65	-8 985,09	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-0013	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	6 467 273,95	-37 409,79	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-1955	EFFICACITE ENERGETIQUE	5 000 000,00	-320 105,19	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-2104	ENSEMBLE LYCEES SECURITE INCENDIE	2 300 000,00	-13 490,14	Opération terminée / versement au prorata
AP	2018-0013	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	8 000 000,00	-35 878,12	Opération terminée / versement au prorata
AP	2018-1955	EFFICACITE ENERGETIQUE	5 600 000,00	-198 131,41	Opération terminée / versement au prorata
AP	2019-0013	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET CADRE DE VIE	7 000 000,00	-401,52	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-0933	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	2 640 000,00	-17 797,73	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-0933	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	500 000,00	-10 248,68	Opération terminée / versement au prorata
AE	2016-1956	PETITS TRAVAUX LYCEES	1 925 000,00	-18 716,13	Opération terminée / versement au prorata
AE	2016-1997	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP	352 100,00	-2 223,43	Opération terminée / versement au prorata
AE	2017-1997	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP	650 000,00	-8 561,25	Opération terminée / versement au prorata

AP / AE	N° AP / AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
EDUCATION JEUNESSE					
AP	2014-0007	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	12 657 163,48	-47 871,39	Opération terminée / versement au prorata
AP	2019-2217	RESSOURCES NUMERIQUE	6 359 686,00	-6 553,46	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-1907	ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES LYCEES CANOPE (AE)	18 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-1915	GRANDE CUISINE (AE)	46 000,00	-96,30	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1334	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)	600 000,00	-1 908,78	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1169	ERASMUS PLUS LYCEENS	310 000,00	-78 142,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2017-1920	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	1 030 007,40	-19 954,65	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1920	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	990 927,33	-48 303,10	Opération terminée / versement au prorata
AE	2016-1919	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	425 000,00	-30 073,60	Opération terminée / versement au prorata
AE	2017-1919	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	400 000,00	-15 960,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1919	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	471 510,00	-200 840,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2017-1856	SERVICE NUMERIQUE (HEBERGEMENT, EXPLOITATION ET DEVELOPPEMENT	1 446 000,00	-416 667,77	Opération terminée / versement au prorata
AE	2017-1857	MAINTENANCE INFORMATIQUE LYCEES,TELEGESTION DES CFA ET EF2S	5 950 000,00	-119 530,93	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1918	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)	120 000,00	-74,79	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1918	PETITS EQUIPEMENTS SNE (AE)	120 000,00	-10,95	Opération terminée / versement au prorata

AP / AE	N° AP / AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
APPRENTISSAGE					
AP	2019-2787	CFA EST LOIRET	2 600 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2018-0180	PLAN ANNUEL D INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	2 180 053,95	-23 636,30	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2789	TRANS EUROPE CENTRE ET ACTIONS INTERNATIONALES	130 000,00	-54 284,60	Opération terminée / versement au prorata
AE	2020-2789	TRANS EUROPE CENTRE ET ACTIONS INTERNATIONALES	90 000,00	-84 259,20	Opération terminée / versement au prorata

AP / AE	N° AP / AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
SPORTS					
AE	2018-2328	CROS	125 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2017-0458	AIDE A L EQUIPEMENT DES CLUBS	1 143 342,78	-16 331,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2019-0458	AIDE A L EQUIPEMENT DES CLUBS	1 000 000,00	-45 534,36	Opération terminée / versement au prorata
AP	2014-1297	STADE USO : INVESTISSEMENT	2 000 000,00	-500 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-2329	MANIFESTATIONS SPORTIVES	1 035 500,00	-25 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1487	SPORTS : PARTENARIATS	1 237 000,00	-15 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1487	SPORTS : PARTENARIATS	1 161 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-2327	POLES ESPOIRS ET PEST	390 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
EUROPE					
AE	2015-1684	INTERREG V	61 313	-15 614,41	Opération terminée / versement au prorata
AE	2016-1371	MOBILITE EUROPEENNE	142 000	-3 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2016-1373	CAP EURO	250 000	-150 891,98	Opération terminée / versement au prorata
AP	2019-9127	POCVL PI4A 19 - GARANTIE GEOTHERMIE	-	-	AP/AE intégralement consommée
MGA					
AP	2020-2192	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF DANS LE CHE	800 000	800 000	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé	Motif clôture
CULTURE					
AP	2018-1473	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE	100 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2017-0717	FRAC ACQUISITIONS OEUVRES	390 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2015-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE	3 240 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2017-1899	FONDS DE SOUTIEN A LA CREATION CINEMATOGRAPHIQUE	1 680 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2017-2211	ATELIER MUSEE DE L'IMPRIMERIE A MALESHERBES	200 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1474	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE	300 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2374	AMBITION CULTURELLE CREATIVITE NUMERIQUE MESURE 15	75 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-1466	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS REGION CENTRE VAL DE LOIRE	1 103 100,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2210	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE	305 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2379	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	2 622 500,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2369	INDUSTRIE CREATIVE	56 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2382	AMBITION CULTURELLE COM TV MESURE 9	350 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2397	RECHERCHE INVENTAIRE PARC NATUREL REGIONAL ET ASSOCIATION	137 500,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-2212	EVENEMENTS ET RESEAUX CULTURELS APJRC	182 500,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-2213	RECHERCHE INVENTAIRE CIV	71 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2213	RECHERCHE INVENTAIRE CIV	71 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2018-2214	EVENEMENTS ET RESEAUX CULTURELS FESTIVALS ARTS PLASTIQUES	227 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2214	EVENEMENTS ET RESEAUX CULTURELS FESTIVALS ARTS PLASTIQUES	227 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2215	FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA SHOAH CERCIL	49 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AE	2019-2399	ASSOCIATION PERSONNELS SCIENTIFIQUES MUSEES REGIONAUX	30 000,00	0,00	AP/AE intégralement consommée
AP	2017-1124	FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES INSTITUTIONS D'ARTS	150 000,00	-20 097,30	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-1449	CICLIC EQUIPEMENT	180 000,00	-48 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2008-7101	GP - CHAUMONT DEVELOPPEMENT ET RESTAURATION	14 090 173,18	-1 540 266,41	Opération terminée / versement au prorata
AP	2018-1123	FRECC	60 000,00	-24 825,15	Opération terminée / versement au prorata
AP	2012-3111	CHAUMONT MAINTENANCE ENTRETIEN	559 034,89	-94 090,16	Opération terminée / versement au prorata
AP	2013-1317	CHAUMONT COTEAU NORD TRAVAUX DE MISE EN SECURITE	410 000,00	-8 843,59	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-15008	CPER - ARGENTOMAGUS	400 000,00	-51 411,86	Opération terminée / versement au prorata
AP	2017-3004	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	30 000,00	-22 187,00	Opération terminée / versement au prorata
AP	2015-15002	CPER - THEATRE DE BLOIS	2 000 000,00	-2 000 000,00	Pas de début d'exécution dans les délais du RBF
AE	2017-1472	AMBITION CULTURELLE - STRUCTURATION ART PLASTIQUE - MESURE 8	200 000,00	-130 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2370	INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES	650 000,00	-13 398,19	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2371	CREATIONS ARTS PLASTIQUES	38 500,00	-522,80	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2372	EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RESIDENCES ARTS PLASTIQUES	179 500,00	-2 660,76	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1466	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS REGION CENTRE VAL DE LOIRE	1 103 100,00	-50 584,05	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1467	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT	3 413 995,00	-6 937,52	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1467	INSTITUTIONS ET RESEAUX DU SPECTACLE VIVANT	3 564 000,00	-140 048,15	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-2210	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE	275 000,00	-4 139,52	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1468	FORMATIONS MUSICALES	680 000,00	-5 803,42	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1469	COMPAGNIES 2018	785 959,98	-9 607,01	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2378	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT	836 000,00	-58 421,67	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2380	AMBITION CULTURELLE CNC-ACC MESURE 9-10-11-12	107 400,00	-5 000,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2381	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES	182 600,00	-22 094,45	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-1609	CONTRATS REGIONAUX PACT	3 019 596,00	-234 862,53	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-1609	CONTRATS REGIONAUX PACT	3 206 000,00	-238 865,45	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-41219	CD 41 PROGRAMMATION CULTURELLE	200 000,00	-11 638,73	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2391	AMBITION CULTURELLE RESEAUX PUBLICS ET HABITANTS MESURE 4	317 525,00	-2 030,76	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2395	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	2 249 300,00	-19 300,00	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2396	EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS MUSEES	55 000,00	-3 282,51	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2212	EVENEMENTS ET RESEAUX CULTURELS APJRC	182 500,00	-6 422,96	Opération terminée / versement au prorata
AE	2018-2215	FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA SHOAH CERCIL	67 000,00	-26 018,19	Opération terminée / versement au prorata
AE	2019-2398	VALORISATION SCIENTIFIQUE INVENTAIRE	82 500,00	-1 205,36	Opération terminée / versement au prorata

Caducité des AP / AE

Les AP/AE suivantes n'ayant pas donné lieu à affectation avant la date de caducité, le montant des enveloppes est ramené au montant affecté. Les opérations de mandatement continuent à s'exécuter.

AP / AE	N° AP / AE	Date limite d'affectation	Libellé	Montant voté	Montant diminution
TERRITOIRES SOLIDAIRES					
AP	2015-15100	30/06/2021	CPER - 7 - MSP 2015-2020	6 500 000,00	-3 174 585,12
AP	2015-15101	30/06/2021	CPER - 7 - TELEMEDECINE (2015-2020)	2 500 000,00	-1 910 148,69
AP	2013-1872	31/12/2018	CRP VIERZON 3G	7 639 446,89	-5 021,79
AP	2012-1866	31/12/2017	CRP VALLEE DU CHER 3G	8 045 891,69	-275 875,11
AE	2015-1710	31/12/2020	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL (FONCT)	1 250 000,00	-758 914,00
AP	2013-1876	31/12/2020	CRST PAYS BOURGES	5 541 920,00	-297 430,83
AP	2013-1879	31/12/2021	CRST ISSOUDUN	7 874 500,00	-499 222,76
AP	2014-1880	31/12/2021	CRST BRENNE	6 531 000,00	-1 188 237,65
AP	2018-1841	31/12/2021	CRST INDRE ET CHER	4 047 000,00	-1 381 366,17
AP	2013-1713	31/12/2021	CRST TOURS	43 024 300,00	-3 237 970,14
AP	2015-15102	31/12/2020	CPER - 7 - FRSDL FRICHES URBAINES (2015-2020)	2 300 000,00	-187 062,60
AP	2015-15104	30/06/2021	CPER - 7 - POLES MULTIMODAUX AGGLO (2015-2020)	8 000 000,00	-877 189,72
AE	2015-15150	30/06/2021	CPER - 7 - FRSDL ETUDES INGENIERIE (2015-2020)	580 000,00	-296 816,00
ENVIRONNEMENT					
AP	2015-15201	31/12/2020	CPER 3 BATIMENTS DURABLES 2015-2020	3 000 000,00	-50 552,12
AP	2015-15200	31/12/2020	CPER 3 ENERGIES RENOUVELABLES 2015-2020	6 800 000,00	-33 783,59
AE	2015-15251	31/12/2020	CPER 3 ANIMATION, INFORMATION, CONSEIL ENERGIE 2015-2020	4 500 000,00	-568 011,44
AE	2015-1961	31/12/2020	STRUCTURATION DES FILIERES/FORMATION	600 000,00	-236 539,05
AP	2015-15202	31/12/2020	CPER 3 CONTRAT EAU CENTRE 2015-2020	9 500 000,00	-5 734 738,14
AE	2015-15252	31/12/2020	CPER 3 CONTRAT EAU CENTRE 2015-2020	7 500 000,00	-1 499 444,99
AP	2015-15212	31/12/2020	CPER 3 ECONOMIE CIRCULAIRE 2015-2020	300 000,00	-62 055,18
AE	2019-2419	31/12/2021	MOBILISATION CITOYENNE	570 000,00	-77 477,65
AE	2015-15264	31/12/2021	CPER 3 ECONOMIE CIRCULAIRE 2015-2020	1 232 000,00	-33 561,32
AP	2015-15204	31/12/2020	CPER 3 PNR BRENNE 2015-2020	617 600,00	-108 260,87
AP	2015-15205	31/12/2020	CPER 3 PNR LAT 2015-2020	490 350,00	-17 659,75
AP	2015-15206	31/12/2020	CPER 3 PNR PERCHE 2015-2020	350 850,00	-18 232,92
AP	2015-15213	31/12/2020	CPER 3 RNR PONTLEVOY 2015-2020	320 250,00	-16 271,50
AP	2015-15214	31/12/2020	CPER 3 RNR TALIGNY 2015-2020	567 100,00	-425 678,08
AP	2015-15215	31/12/2020	CPER 3 RNR BOIS DES ROCHES 2015-2020	127 000,00	-34 450,98
AP	2015-15216	31/12/2020	CPER 3 RNR VALLEE DES CAILLES 2015-2020	50 000,00	-7 265,24
AP	2015-15207	31/12/2020	CPER 3 CEN 2015-2020	1 200 000,00	-5 731,07
AE	2015-15256	31/12/2020	CPER 3 PNR BRENNE 2015-2020	1 262 400,00	-5 538,85
AE	2015-15257	31/12/2020	CPER 3 PNR LAT 2015-2020	844 400,00	-95 221,35
AE	2015-15258	31/12/2020	CPER 3 PNR PERCHE 2015-2020	514 400,00	-67 493,38
AE	2015-15276	31/12/2020	CPER 3 PNR BERRY	300 000,00	-160 000,00
AE	2015-15271	31/12/2020	CPER 3 OBSERVATOIRE REGIONAL BIODIVERSITE 2015-2020	770 000,00	-52 869,42
AE	2015-15265	31/12/2020	CPER 3 CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL 2015-2020	300 000,00	-70 000,00
AP	2015-15211	31/12/2020	CPIER AXE 2 ZONES HUMIDES CEN 2015-2020	1 300 000,00	-7 232,63
AP	2015-15702	31/12/2020	CPIER AXE1 TRAVAUX DE RESTAURATION LIT DE LA LOIRE 2015-2020	1 000 000,00	-720 808,29
AE	2015-15759	31/12/2020	CPIER AXE4 CONNAISSANCE ETUDE (LOGRAMI) 2015-2020	100 000,00	-39 141,00
AE	2015-15752	31/12/2020	CPIER AXE2 ESPECES INVASIVES 2015-2020	200 000,00	-14 462,79
AE	2015-15754	31/12/2020	CPIER AXE1 PREVENTION INONDATIONS 2015-2020 (PCS PCA DICRIM)	935 000,00	-282 132,42
COOPERATION INTERNATIONALE					
AP	2016-1694	31/12/2018	APPUI AUX PROJETS DE COOPERATION INTERNATIONALE	254 953,57	-454,50
AE	2019-2553	31/12/2019	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	270 342,12	-10 938,55

AP/AE	N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellé	Montant voté	Montant diminution
ECONOMIE					
AP	2019-1769	31/12/2019	CAP CREATION REPRISE CENTRE	4 511 210,26	-15 483,30
AE	2020-1797	31/12/2020	AIDE A LA CREATION	80 000,00	-37 860,48
AE	2018-1647	31/12/2019	PASS CREATION CENTRE VAL DE LOIRE	673 100,00	-11 878,00
AE	2019-1647	31/12/2019	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	671 180,00	-8 568,00
AE	2020-1647	31/12/2020	PASS CREATION CENTRE-VAL DE LOIRE	833 756,56	-185 994,56
AP	2018-1759	31/12/2019	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	10 521 942,60	-845 174,41
AP	2019-1759	31/12/2019	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	11 754 147,27	-1 172 693,81
AE	2019-1634	31/12/2019	PROGRAMME REGIONAL ENVIRONNEMENT	104 000,00	-3 130,66
AE	2020-1638	31/12/2020	ANIMATION ECONOMIQUE	436 000,00	-35 874,84
AE	2019-3706	31/12/2019	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS/COOPERATIVES D'ACTIVITES ET D'EM	250 250,91	-15 920,47
AE	2017-0584	31/12/2018	CAP ASSO	7 443 288,67	-45 285,57
AE	2018-0584	31/12/2019	CAP ASSO	9 190 638,33	-95 841,13
AE	2019-0584	31/12/2019	CAP ASSO	8 972 900,00	-91 955,56
AE	2020-2601	31/12/2020	MISE EN OEUVRE ACTIONS NOUVELLES FSS	340 000,00	-103 500,00
AP	2017-4001	31/12/2018	CAP DEVELOPPEMENT CENTRE	8 165 761,08	-544 739,66
AP	2021-2576	31/12/2021	CAP DECARBONATION	2 000 000,00	-1 300 000,00
AP	2018-4002	31/12/2018	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	1 023 875,00	-30 000,00
AP	2019-4002	31/12/2019	CAP EMPLOI FORMATION CENTRE	1 593 181,00	-57 000,00
AP	2021-2604	31/12/2021	FONDS D'INTERVENTION ENTREPRISES EN DIFFICULTES	1 400 000,00	-310 000,00
AE	2020-1347	31/12/2021	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	9 380 000,00	-670 000,00
AE	2018-1619	31/12/2018	INDUSTRIE DU FUTUR, CLUSTER ET ACTIONS COLLECTIVES	922 621,41	-56 226,85
AE	2020-1617	31/12/2020	AUTRES OPERATIONS	225 000,00	-36 949,58
AP	2017-0897	31/12/2018	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	2 205 432,36	-336 951,20
AP	2018-0897	31/12/2019	CAP RECHERCHE & DEVELOPPEMENT	3 937 153,63	-429 848,19
AP	2019-0897	31/12/2019	CAP RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	6 530 957,00	-120 538,76
AP	2019-0422	31/12/2019	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	1 135 789,00	-124 200,00
AP	2020-0422	31/12/2020	SOUTIEN AUX POLES DE COMPETITIVITE	800 000,00	-317 517,00
AE	2015-15450	31/12/2020	CPER V2 TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	5 350 000,00	-3 435 193,47
RECHERCHE					
AE	2017-1850	31/12/2019	APPEL A PROJETS FONCTIONNEMENT	1 789 717,32	-71 100,91

AP/AE	N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellé	Montant voté	Montant diminution
TOURISME					
AP	2018-1229	31/12/2019	CAP INNOVATION TOURISTIQUE INVESTISSEMENT	342 358,09	-3 315,43
AP	2018-0068	31/12/2019	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 674 562,53	-4 439,88
AP	2019-0068	31/12/2020	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 885 259,62	-65 457,00
AE	2017-1247	31/12/2021	ITINERAIRES DE RANDONNEE (HORS CPIER)	390 000,00	-80 584,74
FORMATION PROFESSIONNELLE					
AE	2016-0573	31/12/2021	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOIS 2017 20	123 639 200,00	-5 000 000,00
AE	2019-0573	31/12/2020	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D EMPLOIS	55 000 000,00	-3 000 000,00
AE	2019-0971	31/12/2020	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES 2019	2 510 743,50	-57 709,85
AE	2020-2221	31/12/2021	PACTE AXE 1 ET 2 - POLE EMPLOI 2020 ET 2021	38 426 000,00	-6 000 000,00
AE	2020-2835	31/12/2021	PACTE AXE 2 2021	2 620 000,00	-530 000,00
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
AE	2018-1406	31/12/2021	SUIVI AIDE MOBILICO	800 000,00	-250 000,00
AE	2020-1410	31/12/2021	AIDE MOBILICO 2020-2021	10 000 000,00	-4 300 000,00
AP	2020-2862	31/12/2021	RENOVATION MI-VIE ZTER	42 000 000,00	-2 884 000,00
AP	2021-2871	31/12/2021	TOUR EN FOSSE SPDC-EP-AVP	12 500 000,00	-12 087 000,00
AE	2018-1436	31/12/2021	EXPLOITATION DES COMPTEURS VOYAGEURS	600 000,00	-200 000,00
AP	2018-2247	31/12/2021	CPER 1- TOURS CHINON	31 500 000,00	-18 700 000,00
AP	2015-15304	31/12/2020	CPER - 1 - TRAVAUX ORLEANS CHATEAUNEUF (2015-2020)	107 500 000,00	-102 205 529,00
AE	2020-2291	31/12/2021	CONTROLE QUALITE REMI	1 400 000,00	-590 000,00
AP	2018-2224	31/12/2021	MOBILIER URBAIN FOURNITURE ET POSE 2018-2022	1 200 000,00	-500 000,00
AE	2014-1281	31/12/2020	LIGNES ROUTIERES REGIONALES	48 700 000,00	-5 352 450,00
AE	2017-1441	31/12/2020	INFORMATION DES VOYAGEURS	2 000 000,00	-500 000,00
AE	2019-2265	31/12/2021	DSP 45	79 000 000,00	-8 400 000,00

Changement de libellés

Les changements de libellés d'AP/AE suivants ont été réalisés pour préciser davantage leur objet :

N° AP/AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
OPTIMISATION DES RESSOURCES		
2021-2185	RENOVATION DE L'HEMICYCLE ET SES ABORDS	ETUDES DE PROJET POUR LA RENOVATION DE L'HEMICYCLE ET SES ABORDS